



HAL
open science

Les Bouthillier, de l'avocat au surintendant (ca 1540-1652). Histoire d'une ascension sociale et formation d'une fortune

Yves Le Guillou

► **To cite this version:**

Yves Le Guillou. Les Bouthillier, de l'avocat au surintendant (ca 1540-1652). Histoire d'une ascension sociale et formation d'une fortune. Histoire. Ecole nationale des chartes, 1997. Français. NNT : . tel-00287931v2

HAL Id: tel-00287931

<https://theses.hal.science/tel-00287931v2>

Submitted on 7 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Yves Le Guillou

Diplômé d'études approfondies

LES BOUTHILLIER,
DE L'AVOCAT AU SURINTENDANT
(ca 1540-1652)

HISTOIRE D'UNE ASCENSION SOCIALE
ET FORMATION D'UNE FORTUNE

Thèse
Pour le diplôme d'archiviste paléographe

REMERCIEMENTS

Au seuil de cette étude, ma pensée va à ceux qui m'ont aidé tout au long de mon travail. Il me faut d'abord exprimer ma dette envers MM. Barbiche et Bergin, qui ont régulièrement suivi l'élaboration de cette thèse.

L'accès aux archives m'a constamment été facilité par les directeurs des dépôts : Mme Ducluzeau aux Archives départementales de la Charente, M. de La Selle aux Archives départementales de l'Aube. Je n'oublie pas M. Ozanam, qui m'a ouvert les portes de la bibliothèque de l'ordre des avocats et de celle de la cour de cassation.

Je remercie M. de La Rochelambert, qui m'a fait entrepercevoir les richesses de ses collections, ainsi que Mme de Benoist, qui m'a mis en relation avec Mme de La Selle, qui m'a recommandé à Mme de Villers, qui m'a introduit auprès de M. de La Rochelambert.

J'ai une pensée particulière pour M. de Soyres, qui m'a largement ouvert ses archives familiales.

Je veux réserver à M. du Petit-Thouars une place à part dans cette page. Son hospitalité est un des meilleurs souvenirs que je garde de la préparation de ce travail.

Que soient encore remerciés M. Aubry, archiviste au château de Villesavin, Mlle Bourset, spécialiste de Casimir Périer, Mme Brunet-Lecomte, qui m'a communiqué un certain nombre d'illustrations, M. de Cadoret, généalogiste, M. Gazzaniga, rédacteur en

chef de la *Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat*, Mme Marion, directeur des Archives départementales de la Marne.

J'ai une pensée émue pour mes amis Jérôme Cras, Pierre Gheno, Jean-Charles Niclas, Olivier Poncet et Aurélia Rostaing, dont les conseils m'ont toujours été très bénéfiques.

Enfin, je ne peux exprimer en quelques mots la reconnaissance que j'ai pour mes parents.

INTRODUCTION

Comme beaucoup de familles importantes des XVI^e et XVII^e siècles, la famille Bouthillier n'a fait l'objet d'aucune étude, pas même d'un article, sauf de la part d'Orest Ranum dans son ouvrage sur les « créatures » de Richelieu¹. Cette famille compte pourtant de nombreux personnages éminents. Claude Bouthillier est surintendant des Finances sous Richelieu. Léon Bouthillier de Chavigny, son fils, est secrétaire d'Etat des Affaires étrangères. Victor Bouthillier, frère de Claude, est évêque de Boulogne, puis archevêque de Tours et aumônier de Gaston d'Orléans. Denis-François, fils d'Armand-Léon et petit-fils de Léon, devient archevêque de Sens en 1716. Le réformateur de la Trappe, l'abbé de Rancé, est le fils d'un frère de Claude, Denis Bouthillier de Rancé, qui a été lui-même président au parlement de Dijon et lieutenant général de la navigation en Picardie. La famille Bouthillier, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, contracte des alliances avec des maisons importantes. Henriette Bouthillier, fille de Léon, épouse, en 1656, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne. Marie, une autre fille de Léon, épouse, en secondes noces, César-Auguste, duc de Choiseul².

Bien que ces personnages soient tous dignes d'un grand intérêt, tant sur le plan politique que religieux, nous avons choisi de nous concentrer sur Denis et Claude Bouthillier, père et fils, et de nous intéresser particulièrement à leur évolution sociale et à

¹ Ranum (Orest), *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des Finances, 1635-1642*, Paris, 1966.

² cf. généalogie 1 en annexe.

la constitution de leur fortune. Grâce à des documents essentiels comme le contrat de mariage de Sébastien Bouthillier, père de Denis, l'inventaire après-décès et le partage des biens de Denis, le contrat de mariage de Claude et celui de son fils Léon, ainsi qu'à beaucoup d'autres, nous nous sommes efforcés de retracer cette évolution le plus exactement possible. Surtout, nous avons cherché et trouvé au minutier central des notaires parisiens les études propres à Denis et à Claude : les études XXIII et LXXIII pour Denis, et l'étude LXXXVI pour Claude.

La première partie de notre travail est consacrée à leurs carrières. Denis Bouthillier, né vers 1540 à Angoulême, s'installe à Paris vers 1571. C'est de lui que sont issus tous les Bouthillier qui ont été cités plus haut. Nous avons essayé de comprendre son « implantation » dans le milieu parisien pour saisir l'ascension de Claude. Cette étude nous a permis, en outre, d'approcher un avocat parisien de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, ce qui est d'autant plus nouveau que les avocats de cette époque ont été peu étudiés jusqu'ici, comme le montre la bibliographie.

Sur Denis Bouthillier, outre ce qu'il dit, en 1608, sur lui-même dans sa *Reponce sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain*, et l'article qui lui est consacré dans le *Dictionnaire de biographie française*³, on ne possède d'intéressant que les deux passages qui suivent. Ces passages, malgré beaucoup d'erreurs notables, sont les plus fiables que l'on ait pu trouver :

Denys Le Bouthillier, écuyer, seigneur de Fouilletourte et du Petit-Thouars (...), fils de Sébastien, écuyer, seigneur de Bellechaussée et des Montagnes, et de Catherine de Laage, et petit-fils de Jean Le Bouthillier, chevalier, seigneur de Maupertuis et de Bellechaussée, originaire de Bretagne, et de Marguerite d'Ust, suivit les armes dans sa jeunesse, fut lieutenant de la compagnie d'ordonnance de M. de La Bourdaisière et se jeta ensuite dans le barreau. Le roi Henri III avoit tant d'estime pour lui qu'il le voulut faire avocat général au Parlement de Paris ; et dans la suite, il fut fait conseiller

³ *Dictionnaire de biographie française*, sous la dir. de Prevost et Roman d'Amat, t. VII, 1956, col. 52.

d'Etat le 2 février 1617, et en prêta le serment entre les mains de M. Mangot, garde des sceaux de France, le 4 du même mois. Après sa mort, arrivée en 1622, Claude de Macheco, sa femme, se fit religieuse aux filles de sainte Marie à Paris.⁴

Eum [Dionysum Buthillerium] avunculus Philibertus Bariotus magni consilii princeps in eum consensum attraxit, ubi mirabilis ingenii, vividi iudicii et virilis eloquentiæ brevi tempore plurima eaque ingenia specimina edidit, tam fœlici successu, ut cœtus illius celeberrimi præcipuum oraculum et ornamentum haberetur. Bariotio fati functo in sinum amplexumque Curiaë protinus evolavit, reducemque alacritate mira eum Ordo gravissimus excepit. Ille autem in antiquum Astrææ templum reversus, omni domestica transmarinaque juris canonici scientia ornatum animum nec langori nec desidiæ dedit ; sed ex antiquis subselliis magno cum omnium applausu, majore cum fructu verba sæpissime fecit (...). Duxerat uxorem Claudiam Machecoam ex nobilissima apud Armoricos Machecorum familia prognatam. Nec omittendum est, eum suprema sacri consistorii assessoris dignitate a rege præstantium vivorum dignissimo æstimore ob meritorum excellentiam cohonestatum fuisse. Ille etiam ab augustissima regina matre in præcipuum consiliariorum numerum ascitus est, atque in multis magni momenti negotiis felicem et utilem operam exhibuit.⁵

L'éloge qui précède n'est pas le seul fait de l'amitié qui lie les avocats Abel de Sainte-Marthe et Denis Bouthillier⁶. Placé sur le même plan que l'éloge de la famille Arnauld, qui suit dans le même ouvrage, il montre que Denis est un avocat très connu et très apprécié en son temps. Les quelques lignes qui lui sont consacrées dans les opuscules d'Antoine Loisel rassemblés par Claude Joly sont là pour le confirmer⁷.

Claude Bouthillier, quant à lui, après un passage au service de la reine mère, devient secrétaire d'Etat puis surintendant des Finances. Nous avons essayé de comprendre ce passage du barreau, avec Denis, au sommet de l'Etat, avec Claude.

⁴ Moreri (P. Louis), *Le Grand dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. II, p. 198.

⁵ *Scævolæ et Abellii Sammarthanorum patris et filii opera latina et gallica...*, Lutetiæ Parisiorum, 1633.

⁶ Claude de Macheco, la femme de Denis, est, en effet, marraine de Claude, une des filles d'Abel (BNF, Clairambault 987, p. 428, baptême du 25 décembre 1598).

⁷ Joly (Claude), *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel, advocat au Parlement*, Paris, 1652, p. 590.

L'accent a été mis, en seconde partie, sur l'acquisition de leur fortune, grâce aux nombreux documents trouvés dans le minutier central des notaires parisiens. Cette étude de la fortune a semblé d'autant plus intéressante que les avocats sont des gens qui cherchent à tenir secrets leurs honoraires. Cette volonté de secret est à l'origine de la grève du barreau qui a eu lieu du 10 au 25 mai 1602, et durant laquelle les audiences du Parlement de Paris, ainsi que celles des autres juridictions de la capitale, ont été suspendues. Les avocats refusaient de se conformer à un arrêt du Parlement qui leur portait injonction d'écrire de leur main les émoluments reçus des parties. Cette grève s'est terminée par une victoire totale des avocats, et personne n'a jamais plus parlé de régler les honoraires. On peut voir, devant la violence d'une telle réaction, que les avocats ne voulaient vraiment pas que l'on sût ce qu'ils touchaient pour défendre une cause.

L'abondance des documents trouvés (environ 750 minutes notariales pour les deux personnages) nous permet de penser que nous avons découvert la grande majorité des actes concernant Claude et Denis Bouthillier, d'autant plus que, sur Claude, les études du minutier central autres que les LXXXVI et CV semblent ne contenir presque aucun document⁸. Ceci nous a permis de suivre l'ascension sociale et l'acquisition des fortunes année après année, et de préférer à la description figée de l'état social ou de l'état de la fortune de nos personnages à un moment donné, l'étude du mouvement qui les a portés.

Par manque de temps, nous n'avons pas prolongé notre travail jusqu'à Léon Bouthillier. Par souci d'unité, nous n'avons pas étudié l'action politique et gouvernementale de Claude Bouthillier ; ce qui explique que nous n'ayons pas exploité

⁸ Nous avons dépouillé tous les répertoires microfilmés des minutes de notaires entre 1630 et 1635 (environ 60 % des 122 études ont un répertoire microfilmé pour cette période) pour ne trouver qu'un ou deux documents sur Claude Bouthillier.

les archives du Quai d'Orsay. D'ailleurs, l'étude de la fortune de Léon Bouthillier, d'après ce que nous en savons, n'apporterait pas grand-chose d'intéressant. Quant à l'action politique de Claude et de son fils, elle fera peut-être un jour l'objet d'un autre travail.

Les archives de la famille Bouthillier ont connu des destinées très diverses. En 1733, après la mort de l'évêque de Troyes Denis-François Bouthillier de Chavigny, le marquis de Chauvelin, garde des sceaux et secrétaire d'Etat, parvient à acquérir pour le département des Affaires étrangères les manuscrits et papiers d'Etat rassemblés par Chavigny pendant qu'il était en charge et qu'il avait emportés avec lui en 1643. Ce n'est en effet que depuis 1671, date à laquelle Louis XIV intervient pour faire remettre les papiers d'Hugues de Lionne qui vient de mourir à son successeur Arnaud de Pomponne, que les papiers des secrétaires d'Etat aux Affaires étrangères restent dans le département. Les papiers de Chavigny étaient donc passés d'abord entre les mains de François de Chavigny, évêque de Troyes, son fils, puis dans la bibliothèque de Denis-François, évêque de Troyes lui-aussi, neveu du précédent, dont avait hérité, en 1731, Claude-Louis, marquis de Pont-Chavigny. C'est ce dernier qui consentit à céder à Chauvelin un certain nombre de recueils. Le père Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France* en 1719, mentionne comme appartenant à l'évêque de Troyes un grand nombre de recueils contenant des lettres de Claude Bouthillier et son fils, ainsi qu'un nombre non moins important de recueils contenant des correspondances toutes plus alléchantes les unes que les autres. Charles-Marie Fevret de Fontette constate, cinquante ans plus tard, que toute trace de ces papiers semble être perdue. A chaque recueil répertorié il note qu'il « étoit contenu dans la bibliothèque de l'ancien évêque de Troyes »⁹, sans donner de nouvelle localisation.

⁹ Lelong (Jacques) et Fevret de Fontette (Charles-Marie), *Bibliothèque historique de la France*, Paris, 1768-1778, *passim*.

La bibliothèque de l'Institut conserve le catalogue de la bibliothèque de Denis-François¹⁰. Ce catalogue manuscrit a été établi dans les années 1730, contrairement à ce qu'indique sa page de titre qui porte la date de 1701, car on y trouve des ouvrages imprimés jusqu'en 1731. Parmi ses 13 154 titres, il ne mentionne quasiment aucun manuscrit, si ce n'est au volume 3, à la rubrique *Historia particularis regum*, un recueil de lettres du cardinal de Joyeuse écrites de Rome à Henri III depuis août 1587 jusqu'en avril 1588¹¹ et un « registre des dépêches faictes sous M. Bouthillier, secrétaire d'Etat, et envoyées hors le royaume en 1630 »¹². Sans doute ces deux volumes auront-ils été oubliés par Chauvelin en 1733.

D'après Grillon, des papiers récupérés aucun inventaire ne subsiste¹³. Armand Baschet, de son côté, donne la liste des papiers entrés grâce à Chauvelin, mais il se contente, en fait, de copier une partie de celle que donne Lelong en 1719¹⁴. Il faut s'en tenir à ce que dit le guide publié par le ministère des affaires extérieures qui mentionne précisément quelques recueils provenant de la bibliothèque de Denis-François dans la collection des *Mémoires et documents* et qui conclut que le reste doit certainement se retrouver dans la *Correspondance politique*, éparpillée entre plusieurs pays¹⁵.

Mais toutes les archives de la famille Bouthillier n'étaient pas contenues dans la bibliothèque de l'évêque de Troyes, loin s'en faut. En 1877, le comte de Mellet transcrivait, dans la *Revue des sociétés savantes* (6^e série, t. V) plusieurs lettres de Richelieu à Claude Bouthillier. En 1907, étaient publiées dans l'*Annuaire-bulletin de la*

¹⁰ Bibliothèque de l'Institut, ms. 293-295, *Catalogus bibliothecæ buthillerianæ*.

¹¹ n° 11264, 1 vol..

¹² n° 11277, 1 vol..

¹³ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. 1, 1975, p. 24.

¹⁴ Baschet (Armand), *Histoire du dépôt des affaires étrangères*, Paris, 1875, p. 237-241.

¹⁵ Ministère des affaires extérieures, *Les Archives du ministère des affaires extérieures*, Paris, 1984, p. 74.

société de l'histoire de France (t. 44) quelques lettres inédites de Richelieu à Claude Bouthillier provenant de la collection Gordon-Bennett.

Au XIX^e siècle, il existait toujours des archives privées de la famille Bouthillier. Avenel, en 1863, mentionnait des lettres en provenant¹⁶. Les Bouthillier possédaient à l'époque 131 lettres de Richelieu à Claude dont ils avaient bien voulu autoriser le comte de Mellet, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à prendre des copies. Les documents allaient de 1629 à 1642 et furent effectivement publiés dans le tome VII (*Supplément*) de l'édition d'Avenel. On peut donc penser qu'à cette date la famille Bouthillier, et notamment Charles-Léon-Gabriel, marquis de Bouthillier-Chavigny, conseiller général de la Marne et maire de Montmort, conservait un certain nombre d'archives intéressantes. Qu'a-t-il pu advenir de ces archives ?

Il faut d'abord se demander ce que sont devenus les Bouthillier-Chavigny. Charles-Léon-Gabriel, marquis de Bouthillier-Chavigny, naît à Marboué, dans l'Eure-et-Loir, en 1805 et meurt à Montmort, dans la Marne, en 1880. Il épouse, en 1838, Valérie-Joséphine-Marie de Joigny de Pamèle qui meurt à Esternay, dans la Marne, en 1884. Ils ont deux enfants : Léon-Joseph-Marie, marquis de Bouthillier-Chavigny, et Marthe-Joséphine-Marie. Cette dernière épouse, en 1872 le marquis Henri-Robert-Marie de La Rochelambert. Or il existe encore actuellement des descendants issus de cette union. M. de La Rochelambert, âgé aujourd'hui de 84 ans, demeure toujours au château d'Esternay. Sa bibliothèque contient toujours le *Répertoire des titres et papiers composant les archives de M. le marquis de Chavigny*, décrit dans le manuel de

¹⁶ Avenel (Georges d'), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. V, 1863, p. 917.

l'amateur de reliures armoriées françaises d'Olivier¹⁷, ainsi que de nombreux livres aux armes des Bouthillier. C'est un document important, qu'il nous a permis de consulter. Il est difficile de se faire une idée exacte d'autres archives éventuellement conservées par M. de La Rochelambert. Il n'y a, selon lui, rien d'autre à Esternay que quelques livres aux armes des Bouthillier, mais Mme Catherine Marion, alors directeur des Archives départementales de la Marne, nous a écrit que celles-ci avaient été dépositaires, dans les années soixante, d'une « vingtaine de liasses de vrac complet, dans lequel [se trouvaient] les archives de la seigneurie, des documents concernant le maréchal Fabert et des archives de la famille Bouthillier-Chavigny ». Depuis, M. de La Rochelambert aurait repris son bien, non classé.

Enfin, s'il y a encore des Bouthillier-Chavigny en vie, c'est sur le continent américain qu'ils se trouvent. Charles-Marie-Claude, comte, puis marquis de Bouthillier-Chavigny, né à Paris le 25 octobre 1856, émigre au Canada vers 1880 et meurt à Arlington-Heights dans le Massachussetts le 10 juillet 1911. Il a eu huit enfants nés à Saint-Mathias-sur-Richelieu au Québec. La dernière trace que l'on a est celle de Gilberte de Bouthillier-Chavigny qui habitait, en 1966, au 56 West 11th street à New York¹⁸. Peut-être le véliplanchiste martiniquais Jean-Max de Chavigny, sélectionné pour les Jeux Olympiques d'Atlanta¹⁹, fait-il partie de ces descendants américains.

¹⁷ Olivier (Eugène), Hermal (Georges) et Roton (R. de), *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, vol. 20, 1931, pl. 1983 v°.

¹⁸ Cadoret (Olivier de), *[La famille de Bouthillier, XVIII^e-XX^e siècle]*, dans *Héraldique et généalogie*, n° 3, 1983, p. 292-293.

¹⁹ *Voiles et voiliers*, n° 305, juillet 1996, p. 10.

TABLE DES ABREVIATIONS

ADA :	Archives départementales de l'Aube
ADC :	Archives départementales de la Charente
AN :	Archives nationales
APT :	archives de M. du Petit-Thouars
AS :	archives de M. de Soyres
BMSAHC :	bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente
BNF :	Bibliothèque nationale de France
ét. :	étude
MC :	minutier central des notaires parisiens
ms. :	manuscrit
ms. fr. :	manuscrit français (cote du département des manuscrits de la BNF)
RSIHPA :	revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat

ETAT DES SOURCES

Archives nationales

Minutier central

La base de notre travail est constituée par les archives notariales du minutier central parisien. Nos recherches ont consisté à établir une série continue de documents depuis l'installation de Denis Bouthillier à Paris en 1579 jusqu'à la mort de Claude Bouthillier en 1652. De 1579 à 1587, Denis passe ses actes devant Guy Nynan, notaire dont l'étude se trouve rue de la Harpe et dont les minutes sont regroupées dans l'étude XXIII du minutier central. En 1585 et 1587, Denis passe à deux reprises des actes chez Mathieu Bontemps, notaire dont l'étude se trouve rue Saint-André-des-Arts. A partir de 1588, l'étude de Bontemps devient son étude, et ce jusqu'à sa mort en 1621. Etant donné qu'à cette époque-là, Denis ne change pas de domicile, il n'est pas facile d'expliquer pourquoi il change de notaire, passant de Nynan à Bontemps. Nynan meurt en 1584 et Bontemps commence à exercer en 1585. Peut-être Denis adopte-t-il l'étude de Mathieu Bontemps, parce que c'est déjà l'étude de certains de ses parents, comme les Barjot. Ces derniers semblent être assez proches de ce notaire : Philippe de Naillac,

veuve de Claude Barjot, est, en effet, la marraine de François, un fils de Mathieu Bontemps, en 1601²⁰.

Claude Bouthillier, pour sa part, est fidèle à l'étude LXXXVI, celle de Pierre Parque et Gabriel Guerreau, à partir de 1619, avec quelques actes passés dans l'étude CV entre 1618 et 1625.

La méthode utilisée a consisté à dépouiller systématiquement toutes les liasses, de 1579 à 1587 pour l'étude XXIII, de 1585 à 1622 pour l'étude LXXIII, et de 1620 à 1654 pour l'étude LXXXVI : c'est-à-dire quinze liasses pour l'étude XXIII, une centaine pour l'étude LXXIII, et une autre centaine pour l'étude LXXXVI. Le répertoire microfilmé ne couvre en effet pas toute la période et, de toute façon, il y a presque toujours eu au moins un acte par liasse.

Etude XXIII	193-208.
Etude XXIX	116.
Etude XLI	115.
Etude LXXIII	90, 133, 136, 208-302.
Etude LXXV	167.
Etude LXXVIII	152, 236.
Etude LXXXVI	197-211, 236-292, 307-308, 314, 374-381, 459.
Etude LXXXIX	129, 132.
Etude CV	458, 568-574, 580.
Etude CXXII	1490.

Insinuations au Châtelet de Paris

²⁰ BNF, Clairambault 987, 8 janvier 1601, p. 440.

Y 102-103, 106, 108, 110, 121, 123, 124, 125, 127, 140, 144, 149, 162, 189.

Registres du Parlement de Paris

Registres des Plaidoiries

Il serait nécessaire, pour avoir le portrait social complet d'un avocat, de connaître sa vie professionnelle. Mais les sources qui permettent de cerner la clientèle d'un avocat plaidant sont d'un maniement difficile. Ce sont les registres des Plaidoiries du Parlement de Paris. Il n'existe aucun instrument de recherches facilitant l'exploitation de ces sources ; et qui veut savoir quelles causes tel avocat a plaidées est contraint de parcourir l'un après l'autre les quelque cinq cents feuillets de parchemin qui constituent en moyenne un de ces registres. Comme, le plus souvent, il faut une douzaine de registres pour couvrir une année (environ un par mois), on peut facilement avoir une idée du nombre de registres qu'il faudrait dépouiller pour couvrir la carrière d'un avocat plaidant. Etant donné, de plus, qu'il n'existe aucune table ni index et que les noms des avocats sont perdus sans distinction dans la masse du texte, il faudrait passer beaucoup de temps pour ne récolter que de maigres informations, au risque d'en laisser échapper quelques-unes.

Plus précisément, si l'on considère la période de novembre 1585 à août 1621, ôtée la période 1590-1593 durant laquelle Denis est à Tours, le nombre de registres s'élève à 283 (X^{1a} 5132-5158, 5170-5425), auxquels il faut ajouter les registres des Plaidoiries du parlement de Tours de 1590 à 1593 (X^{1a} 9242-9255), ce qui fait au total

297 registres. L'ampleur du travail de dépouillement nous a interdit de l'entreprendre, sauf, à titre de sondages, pour les années 1596 et 1598.

Une recherche analogue est impossible à faire pour les avocats au Grand Conseil à la fin du XVI^e siècle, car on ne conserve des plunitifs d'audience de cette cour qu'à partir de 1611.

X^{1a} 5090, 5133, 5181-5186, 5194-5196.

Autres

X^{1a} 1858, 1981, 8652-8653.

Divers

M 355.

Archives départementales de la Charente

Minutier

Les archives notariales d'Angoulême ont été une source importante. L'acte le plus ancien concernant le père de Denis, Sébastien Bouthillier, date de 1532. Peut-être l'acte le plus important trouvé là-bas est-il son contrat de mariage passé par devant le notaire Etienne Maquelilan le 31 octobre 1538. Le nombre des minutes notariales concernant la famille Bouthillier s'élève à 40 environ, de 1532 à 1621.

2 E 515-521, 965-967, 978, 995, 1037, 1038, 1040-1047, 1247, 1249.

Divers

G 203, 330³ (953).

Archives municipales d'Angoulême

AA 5, 6.

GG 26, 49.

Archives départementales de l'Aube

Fonds de Saxe

Le fonds de Saxe est constitué des papiers laissés par le prince Xavier de Saxe, propriétaire des terres de Pont-sur-Seine, lors de son émigration en 1790. D'une très grande richesse, il devrait permettre de faire un jour l'histoire de la seigneurie de Pont-sur-Seine sur plus de trois siècles. Les documents sur les Bouthillier y sont très nombreux.

E* 2731-2732, 2734-2742, 2747, 2749, 2751-2752, 2757, 2764-2765, 2767-2768, 2773-2774, 2778, 2781-2782, 2785, 2789, 2794, 2797, 2799, 2802-2803, 2811-2812, 2830, 2832, 2844-2845, 2847-2848, 2859, 2862, 2864, 2895-2896, 2906-2907, 2912, 2914, 2949-2950, 2960, 2968, 2973, 2981-2983, 3009, 3025, 3027, 3029-3030, 3036-3037, 3046, 3049, 3054-3062, 3083, 3093.

Bibliothèque nationale de France

Département des manuscrits

Cabinet des titres

Pièces originales 197, 380, 477, 479, 480, 490, 1111, 1787.

Dossiers bleus 58, 104, 126.

Nouveau d'Hozier 25, 63.

Cabinet d'Hozier 28, 61, 220.

Carrés d'Hozier 60, 125.

Chérin 35.

Manuscrits français

3167

Lettre de Claude Bouthillier à M. Lefèvre (1636).

3673-3675

Lettres à Philippe de Béthune, ambassadeur à Rome (14 mai 1629 - 7 avril 1630).

3759

Lettres à Gaspard III de Coligny, maréchal de Châtillon (1637).

3762

Lettres de Gaspard III de Coligny, maréchal de Châtillon (1639).

3827

Lettre de Claude Bouthillier à la reine-mère (1630).

3837

Lettres de Claude Bouthillier à M. de Guron (juin-juillet 1633).

3844

Lettres de Claude Bouthillier au maréchal de Feuquières (1637).

4067

Lettres de Claude Bouthillier au marquis de Cœuvres (1630).

4071

Lettres de Claude Bouthillier au marquis de Cœuvres (1637-1638).

4106

Correspondance du duc de Rohan, ambassadeur en Suisse (1633).

4133

Correspondance du comte de Sabran, ambassadeur à Gênes (1630-1631).

4137

Correspondance du comte de Sabran, ambassadeur à Gênes (1637).

4222

Brevet de ministre d'Etat pour Claude Bouthillier, s. d..

5190

Correspondance du duc de Rohan, aux Grisons (1635-1636).

6408-6409

Etats des dépenses et autres pour la Marine (1629-1640).

10246

Recueil de lettres originales de Claude Bouthillier (1614-1775).

15914

Ambassade de Pomponne II de Bellièvre en Italie (1635).

15915

Ambassade de Pomponne II de Bellièvre en Angleterre (1637-1640).

16157

Ambassade de Philippe de Harlay, comte de Césy à Constantinople (1631-1639).

17369

Correspondance de Pierre Séguier (1634-1635).

17371

Correspondance de Pierre Séguier (1636).

17375

Correspondance de Pierre Séguier (1643).

20134

Nouvelles d'Allemagne venant de Claude Bouthillier, ambassadeur, 1634.

32987-32990

Guiblet, *Histoire des présidents, procureurs et avocats généraux, conseillers... du Grand Conseil.*

Nouvelles acquisitions françaises

n.a. 240

Lettres inédites pour servir à l'éclaircissement de l'histoire de la Normandie (1609-1659).

n.a. 3232

Correspondance de Chantereau Le Fèvre pendant ses missions en Lorraine (1633-1635).

n.a. 5246

Papiers du lieutenant de police La Reynie.

n.a. 6293

Recueil de copies de lettres politiques (1632-1638).

n.a. 9576

Recueil de copies de lettres des XVII^e et XVIII^e siècles faites par le comte de La Ferrière sur les originaux conservés à Saint-Petersbourg, Londres et Vienne.

Collection Baluze

155

Lettres de Claude Bouthillier au comte de Sabran, résident à Gênes (1630).

163

Papiers de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, ambassadeur du roi de France à Venise (1629).

167-169

Papiers de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, ambassadeur en Allemagne (1637).

323

Correspondances du règne de Louis XIII (1604-1632).

333

Correspondance de Charpentier (1633-1640).

Collection Clairambault

20

Titres généalogiques, Le Bouteiller

381

Correspondances du règne de Louis XIII (1632-1635).

382

Correspondances du règne de Louis XIII (1636-1637).

393

Correspondances du règne de Louis XIII (1644).

987

Registres de la paroisse de Saint-André-des-Arts, par Guiblet (1525-1630).

1065

Oraison funèbre de Victor Bouthillier prononcée par Jean Martel s.j., Blois, 1670.

1183

Extraits des registres de la Marine.

1247-1248

Comptes originaux des ordres du roi (1618-1654).

1234

Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit (1621-1639).

Cinq-cents de Colbert

116

Lettres adressées à Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France (1637-1644).

163

Avis pour l'union des bénéfices, par Denis Bouthillier, 1606.

355

Correspondance du maréchal de Créquy (1633-1634).

356

Registre des dépêches de monseigneur Gueffier pendant l'intérim de l'ambassade à Rome (1632-1639).

Collection Duchesne

23

Généalogie de la famille Bouthillier.

Collection Dupuy

37

Avis pour l'union des bénéfices donnés par Denis Bouthillier aux Jésuites en 1606.

489

Recueil de règlements et pièces diverses concernant la Maison du roi, le conseil d'Etat, les secrétaires d'Etat (1535-1642).

767

Lettres du maréchal d'Estrées (1639).

Collection Moreau

849

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Léon Bouthillier.

Mélanges de Colbert

321

Pensions et appointements des ministres et gens du conseil (1606-1656).

Fichier Charavay

Fiches 301-303

Lettres de Claude Bouthillier (1620-1636).

Département des cartes et plans

Ge FF 447

Fransche Mercurius of bondige beschrijving van geheel Vrankrijk, t' Antwerpen, 1666.

Bibliothèque de l'Ordre des avocats

Manuscrit 359

Catalogue des avocats, par Guillaume Blanchard, 1725.

Bibliothèque de l'Institut

Collection Godefroy

15

Lettre de Harlay de Césy à Claude Bouthillier (26 mai 1632 ; copies fol. 383, 386 et 388).

136

Instructions de Claude Bouthillier pour accepter la donation du palais cardinal par Richelieu à Louis XIII (1^{er} juin 1636 ; fol. 288).

268

Lettres de Sébastien Bouthillier à Duvergier de Hauranne (fol. 194-195 ; 226 ; 230).

269

Lettre de Sébastien Bouthillier à Richelieu où il écrit qu'il a l'intention d'écrire la vie de Richelieu (26 mai 1624, fol. 205).

270

Lettre autographe de Claude Bouthillier à Richelieu le priant d'obtenir du roi la mise en liberté de Vincent Langlois (Paris, 1^{er} décembre 1627 ; fol. 171).

274

Lettre autographe de Claude Bouthillier à [Séguier], réclamant au sujet du paiement de 50 000 écus qui lui sont dus (23 octobre 1649, fol. 131).

284

Lettre de Claude de Bullion et Claude Bouthillier au garde des sceaux, touchant les expéditions scellées du petit sceau (Rueil, 3 octobre, fol. 187).

335

Lettres de Th. Godefroy à Claude Bouthillier et au garde des sceaux leur accusant réception du pouvoir à lui envoyé pour le transport à Paris des titres de Lorraine et demandant 2000 livres pour les frais nécessaires (Nancy, 29 janvier 1635, fol. 475 et 477).

516

Lettres de Césy à Claude Bouthillier lui donnant des nouvelles d'Orient (fol. 343, 347, 355, 366, 374, 379, 383 et 386).

548

Lettre de Claude Bouthillier à Th. Godefroy lui ordonnant de transporter à Paris les titres et papiers de Lorraine (Paris, 15 janvier 1635, n° 94).

Autres

Ms. 293-295

Catalogus bibliothecæ bouthillierianæ, 3 vol..

Archives de M. du Petit-Thouars

La famille Aubert du Petit-Thouars conserve, au château du Petit-Thouars qu'elle possède depuis 1625, des archives remontant au XII^e siècle. Elles contiennent des pièces concernant les Bouthillier, notamment un aveu et dénombrement de la seigneurie du Petit-Thouars en 1619. Ces archives ne sont pas encore classées.

Archives de M. de La Rochelambert

Répertoire des titres et papiers composant les archives de M. le marquis de Chavigny (dit *Répertoire Chavigny* dans le reste du texte).

On doit probablement ce répertoire à Charles-Léon Bouthillier. Il y est fait, en effet, mention de la mort de son père en 1760 et de l'inventaire de ses biens au château de Beaujeu²¹. Or le propriétaire du château de Beaujeu dont la mort se situe à cette date

²¹ Répertoire Chavigny, fol. 49.

est Louis-Léon Bouthillier, comte de Beaujeu, dont Charles-Léon est le seul enfant né du second lit.

Archives de M. de Soyres

M. de Soyres, actuel propriétaire du château de Chavigny, possède une quantité importante de documents (l'équivalent de plusieurs valises) remontant au moins, pour ce qu'on a pu en voir, au XVI^e siècle. Ces archives, actuellement en vrac, semblent être particulièrement riches et intéressantes, notamment au sujet de la construction et des transformations du château de Chavigny, dont il ne reste presque rien aujourd'hui.

Sources concernant les Bouthillier

[Behotte (Adrien)], *Censura animadversionis Dionysii Buthillerii.... per Adrianum Behotium*, Rouen, 1613.

[Behotte (Adrien)], *Epistola Adriani Behotii, ad Georgium Turgotium Demuvilleum, collegii Harcuriani provisorem ; de admonitione macaronica M. Guillelmi Buthillerii*, Rouen, 1614.

[Bouthillier (Denis)], *Responce des vrays catholiques françois à l'avertissement des catholiques anglois pour l'exclusion du roy de Navarre de la couronne de France*, Paris, 1588²².

[Bouthillier (Denis)], *Plaidoyer de M^e Denis Bouthillier, avocat au Parlement pour les religieux du monastère de Marmoutier, contre le visiteur et syndic de la congrégation des Bénédictins*, Paris, 1606²³.

²² Cette *Responce* est attribuée à Denis Bouthillier par Jacques-Auguste de Thou, dans son *Histoire universelle, depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734, vol. 9, p. 269.

²³ Référence trouvée dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de MM. les avocats au Parlement de Paris*, [Paris, 1788]. Ce plaidoyer, que possédait la bibliothèque de l'Ordre, a été détruit lors de l'incendie du Palais de justice durant la Commune et n'a pu être trouvé ailleurs. Le Père Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France* le date, à tort, de 1706 (n° 12150, t. I, p. 755).

[Bouthillier (Denis)], Reponce de Maistre Denys Bouthillier, advocat en la cour, sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoines et chapitre de l'eglise cathedrale de Rouen..., Paris, 1608.

[Bouthillier (Denis)], Réfutation de la response et escrit de Maistre Denys Bouthillier contre la deffence du privilege S. Romain, archevesque de Rouen. Avec une brefve response aux mensonges du sieur Bouase. Par les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen..., Rouen, 1609.

[Bouthillier (Denis)], *Dionysii Buthillerii, in parlamento advocati, de infirmis resignantibus ex ejusdem commentariis desumpta quæstio*, Paris, 1612.

[Bouthillier (Denis)], *Dionysii Buthillerii contra Adrianum Behotium (...) cousinum suum... ad regulam de infirmis resignantibus animadversio*, Paris, 1613.

[Bouthillier (Denis)], *Magistri Guillelmi ad Adrianum Behotium de sua censura contra animadversionem Dionysii Buthillerii.... Admonitio macaronica*, Paris, 1614.

[Bouthillier (Denis)], *Dionysii Buthillerii tractatus varii beneficiorum ad regulam de infirmis resignantibus, ex ejusdem commentariis desumpti*, Paris, 1615.

[Bouthillier (Denis)], *Traicté contre les prétendus droicts du royaume d'Yvetot*, [s. l. n. d.]²⁴

Consolation à monsieur Bouthillier sur le trépas de monseigneur l'évêque d'Aire, s.l.n.d.

[La Martelière (Pierre de)], *Plaidoyé de M^e Pierre de La Martelière, advocat en la cour, fait en parlement, assisté de M^{es} Antoine Loisel, Denis Boutillier, Omer Tallon anciens advocats, les grand Chambre, Tournelle & de l'Edict assemblees les disseptiesme et dixneufviesme decembre mil six cens unze, Paris, 1612.*

Nouveau (Jean-Baptiste), *Le Grand homme d'Etat selon toutes maximes de la politique chrestienne, la seule vraie politique du monde, sur l'original de trois des plus grands hommes de notre siècle, deux morts et un vivant, en la harangue funèbre de feu messire Léon Bouthillier, comte de Chavigny, prononcée en la cathédrale de Saint-Brieuc, le 24 novembre 1652, Rennes, 1653.*

[Pelletier (Thomas)], *Lettre sur la promotion de Monsieur Bouthiler à la charge de secrétaire d'Etat*, Paris, 1628.

Ruault (Jean), *Preuves de l'histoire du royaume d'Yvetot avec un examen, ou réfutation des instances et moyens de faux de l'auteur anonyme et autres écrivains modernes contre la même histoire*, Paris, 1631.

²⁴ C'est Claude Joly qui attribue ce *Traicté* à Denis Bouthillier, dans ses *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel, advocat au Parlement*, Paris, 1652, p. 590.

Autres sources

Arnauld d'Andilly (Robert), *Mémoires*, pub. par Claude-Bernard Petitot, Paris, 1824.

Bragelongne (Pierre de), *Discours généalogique. Origine et généalogie de la maison de Bragelongne*, Paris, 1689.

Brienne (Louis-Henri de Loménie, comte de), *Mémoires*, pub. par Paul Bonnefon, Paris, 1916-1919, 3 vol..

Choisy (François-Timoléon, abbé de), *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, Utrecht, 1727.

Conrart (Valentin), *Mémoires*, pub. par Monmerqué, Paris, 1826.

Goulas (Nicolas), *Mémoires*, Paris, t. I, 1879.

[Husson (Martin)], *De advocato libri quattuor*, authore Martino Husson, Parisiis, 1666.

Joly (Claude), *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel, advocat au Parlement*, Paris, 1652.

[La Barde (Jean de)], *Joannis Labardæi, Matrolarum ad Sequanam marchionis, regis*

ad Helvetios et Rhaetos extra ordinem legati, De rebus gallicis historiarum libri decem, ab anno 1643 ad annum 1652, Paris, 1671.

Lefèvre d'Ormesson (Olivier), *Journal*, pub. par Chéruel, Paris, 1860-1861, 2 vol..

Lemuet (Pierre), *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, 1681.

L'Estoile (Pierre de), *Registre-journal du règne de Henri III*, éd. par Madeleine Lazard et Gibert Schrenk, Genève ; Paris, 1992.

Molé (Mathieu), *Mémoires*, pub. par Aimé Champollion-Figeac, Paris, 1855, 4 vol..

Montpensier (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), *Mémoires*, Paris, 1985, 2 vol..

Pasquier (Etienne), *Les Recherches de la France*, Paris, 1569.

Pasquier (Etienne), *Lettres familières*, pub. et annotées par Dorothy Thickett, Genève ; Paris, 1974.

Sanson (Jean), *Les Noms et ordre des maires, eschevins, conseillers d'Angoulême*, Angoulême, 1651.

[Sainte-Marthe (Abel de)], *Scævolæ et Abelii Sammarthanorum patris et filii opera latina et gallica...*, Lutetiæ Parisiorum, 1633.

Thou (Jacques-Auguste de), *Histoire universelle, depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734, 14 vol..

BIBLIOGRAPHIE

Acerra (Martine), *Les Avocats du Parlement de Paris (1661-1715)*, dans *Histoire, économie et société*, t. I, 1982, p. 213-225.

Annuaire Didot-Bottin, *Bottin mondain*, Paris, 1904.

Aristide (Isabelle), *La Fortune de Sully*, Paris, 1991.

Aubert (Félix), *Le Parlement et la ville de Paris au XVI^e siècle*, Paris, 1905.

Aubert (Félix), *Le Parlement de Paris au XVI^e siècle*, Paris, 1906.

Aubert (Félix), *Recherches sur l'organisation du Parlement de Paris au XVI^e siècle (1515-1589)*, Paris, 1912.

Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, 1853-1877, 8 vol..

Avenel (Georges d'), *La Fortune de la noblesse sous Louis XIII*, dans *La Revue Historique*, n°21, 1883, p. 291-311 ; n°22, 1883, p.1-40.

Avenel (Georges d'), *La Noblesse française sous Richelieu*, Paris, 1901.

Avenel (Georges d'), *Les Revenus d'un intellectuel de 1200 à 1913*, Paris, 1922.

Babelon (Jean-Pierre), *Nouvelle Histoire de Paris au XVI^e siècle*, Paris, 1987.

Babelon (Jean-Pierre), *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1991.

Babelon (Jean-Pierre), *Les Quartiers de Paris au XVI^e siècle*, dans *Les Quartiers de Paris du Moyen-Age au début du XX^e siècle (recherches nouvelles)*, n° 38, 1992, p. 53-61.

Babinet de Rencogne (G.), *Les Confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et Louis XV*, dans *Bulletin et mémoires de la société archéologique de la Charente*, 1867, p. 281-326.

Bailey (Donald A.), *The Family and early career of Michel de Marillac (1560-1632)*, dans *Society and institutions in early modern France*, 1991.

Barbiche (Bernard) et Buisseret (D.J.), *Sully et la surintendance des Finances*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, CCXXIII, 1965, p. 538-543.

Barnavi (Elie) et Descimon (Robert), *La Sainte Ligue, le juge et la potence. L'assassinat du président Brisson (15 novembre 1591)*, Paris, 1985.

Baschet (A.), *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères*, Paris, 1875.

Battifol (Louis), *La Vie intime d'une reine de France au XVII^e siècle*, Paris, 1931, 2 vol..

Bayard (Françoise), *Le Monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, 1988.

Bell (David Avrom), *Les Avocats parisiens d'Ancien Régime : un guide de recherches*, dans *Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat*, n° 5, 1993, p. 213-254.

Bell (David Avrom), *Lawyers and citizens. The making of a political elite in old regime France*, Oxford, 1994.

Bérenger (Jean), *Le Problème du ministériat au XVII^e siècle*, dans *Annales Economie. Société. Civilisation*, janvier-février 1974, p. 174-176.

Bergin (Joseph), *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, 1987.

Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994.

Bernard (Gildas), *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, 1981.

Berthier (Marcel), *Pierre Ayrault et la compagnie de Jésus au XVI^e siècle*, dans *Histoire et généalogie*, n° 22, mars-avril 1989, p. 19-29.

Berty (A.) et Tisserand (L.-M.), *Topographie historique du vieux Paris*, Paris, 1866-1897, 6 vol.

Bitton (D.), *The French nobility in crisis*, Stanford, 1969.

Blanc-Bernard (Denis), *Origine géographique et répartition actuelle des noms de famille en France*, Lyon, 1991.

Blanchard (François), *Les Conseillers du Parlement de Paris... depuis 1260 jusques à présent*, Paris, 1647.

Boisnard (Luc), *Les Phélypeaux, une famille de ministres sous l'Ancien Régime : essai de généalogie critique*, Paris, 1986.

Bonney (Richard), *The secret expenses of Richelieu and Mazarin 1624-1661*, dans *English historical review*, XCI, 1976, p. 825-836.

Bonney (Richard), *Political change in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*, Oxford, 1978.

Bonney (Richard), *The King's debts, finance and politics in France from 1589-1661*, Oxford, 1981.

Bore (Jacques), *L'Ordre des avocats aux conseils*, dans *La Revue des deux Mondes*, n° 5, 1968, p. 62-77.

Bos (Emile), *Les Avocats au conseil du roi. Etude sur l'Ancien Régime judiciaire en France*, Paris, 1881.

Bouard (A. de), *Etudes de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris*, Paris, 1910.

Boucher (Jacqueline), *Les Opinions d'un émule de L'Estoile : Laurent Bouchel, avocat au Parlement de Paris (1559-1629)*, dans *Nouvelle revue du XVII^e siècle*, n° 12/2, 1994, p. 209-226.

Boucher d'Argis (Antoine-Gaspard), *Histoire de l'Ordre des avocats*, Paris, 1818.

Bourciez (Edouard), *Précis historique de phonétique française*, Paris, 1958.

Bourgeois (E.) et André (L.), *Les Sources de l'histoire de France au XVII^e siècle (1610-1715)*, Paris, 1913-1935, 8 vol..

Bourgeon (Jean-Louis), *Les Colbert avant Colbert*, Paris, 1986.

Bourgeon (Philippe), *Le Barreau de Dijon aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Dijon, 1885.

Bourquin (Laurent), *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1994.

Bourquin (Laurent), *La France au XVI^e siècle (1483-1594)*, Paris, 1996.

Bouteiller (Paul), *Recherches sur la vie et la carrière d'Etienne Pasquier*, Paris, 1989.

Bouteiller (Paul), *Etienne Pasquier, avocat du Parlement de Paris (1549-1585)*, dans *Bulletin de la société historique de Paris et de l'Ile-de-France*, 1990, p. 45-65.

Bouthillier-Chavigny (Ch. de), *A Travers le nord-ouest canadien. De Montréal aux Montagnes Rocheuses : notes de voyage*, Montréal, 1893.

Bouyer (Christian), *Les Finances extraordinaires de la France de la déclaration de guerre à l'Espagne à la Fronde (1635-1648)*, thèse de troisième cycle, 1978, 2 vol.

Bregi (Jean-François), *Les Règles de la profession d'avocat dans l'ordonnance d'octobre 1535*, dans *RSIHPA*, n° 4, 1992, p. 143-171.

Caboche (Charles), *De quelques Mémoires au temps de la Ligue et de la Fronde*, dans *Magasin de la librairie*, t. 7, 1859, p. 586-609.

Cadoret (Olivier de), *[La Famille de Bouthillier, XVIII^e-XX^e siècle]*, dans *Héraldique et généalogie*, n° 3, 1983, p. 292-293.

Carré (Henri), *La Jeunesse et la marche au pouvoir de Richelieu (1585-1624)*, Paris, 1944.

Carré de Busserolle (Jacques-Xavier), *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878, 6 vol..

Cassan (J.), *Le Nouveau parfait notaire françois*, Paris, 1672.

Caumartin (François Le Fèvre de), *Recherche de la noblesse de Champagne*, Châlons, 1673, 3 vol..

Cayron (G.), *Le Parfait praticien françois*, Toulouse, 1630.

Chablat (Agnès), *Une Famille de financiers au XVII^e siècle : les Ardier, seigneurs de Beaugregard*, dans *Positions des thèses de l'École des Chartes*, Genève, 1994.

Chamberland (Albert), *Le Conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris*, Paris, 1904.

Chambois (abbé) et Farcy (Pierre de), *Recherche de la noblesse dans la généralité de Tours*, Mamers, 1895.

Chancel (Ch. de), *Programme d'une étude sur l'origine, l'état primitif et les institutions successives dans la ville et commune d'Angoulême*, dans *BMSAHC*, 1850, p. 6-39.

Charvériat (E.), *Les Avocats au parlement de Paris (1300-1600)*, Lyon, 1886.

Château de La Charmoye à Montmort (le), dans *Revue de Champagne et de Brie*, t. IX, 1880, p. 309.

Chavanon (J.), *Grève d'avocats [à Paris] sous Henri IV*, Paris, 1909.

Cheruel (Adolphe), *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, 1868, vol.1.

Chevalier (Robert), *Le Chevalier de Saint-Georges. Ses origines et sa descendance*, Mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire, Université d'Aix-en-Provence, 1949.

Chevillard (J.), *Les Noms, qualités, armes et blasons de MM. les secrétaires d'Etat*, Paris, s.d.

Church (William F.), *Publications on cardinal de Richelieu since 1945, a bibliographical study*, dans *The Journal of modern history*, n° 4, 1965, p. 421-444.

Clay (Christopher), *Public Finance and private Wealth. The career of Sir Stephen Fox, 1627-1716*, Oxford, 1978.

Collet (Chantal), *Le Château de Pont-sur-Seine : à la recherche du temps perdu*, dans *L'Est Eclair*, 9 février 1992.

Constant (Jean-Marie), *Clans, partis nobiliaires et politiques au temps des guerres de religion*, dans *Genèse de l'Etat moderne : prélèvement et redistribution. Actes du colloque de Fontevraud 1984*, Paris, 1987, p. 221-226.

Cras (Jérôme), *Hugues de Lionne (1611-1671)*, Thèse d'Ecole des Chartes, 1995.

Damien (André), *Les Avocats du temps passé*, Paris, 1973.

Dauzat (Albert), *Les Noms de personnes. Origine et évolution*, Paris, 1925.

De Waele (Michel), *Les Opinions politiques d'un avocat parisien sous Henri IV : Antoine Arnauld*, dans *Renaissance and Reformation*, vol. 17, n° 2 (n. sér.), vol. 29 n° 2 (anc. sér.), 1993, p. 33-61.

Delachenal (R.), *Histoire des avocats au Parlement de Paris (1300-1600)*, Paris, 1885.

Delavaud (Louis), *Quelques collaborateurs du cardinal de Richelieu*, dans *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu*, Paris, 1907, t.2, p. 45-279.

Deloche (Maximin), *Richelieu et les femmes*, Paris, 1931.

Dent (Julian), *Crisis in finance : crown, financiers and society in 17th century in France*, New Abbot, 1973.

Descimon (Robert), *Prise de parti, appartenance sociale et relations familiales de la Ligue parisienne (1585-1594). Les réformes, enracinement culturel*, 25^e colloque international d'études humanistes, Tours 1982, Paris, 1985, p. 123-136.

Descimon (Robert), *La haute Noblesse parlementaire parisienne : la production d'une aristocratie d'Etat aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans *L'Etat et les aristocraties (France, Angleterre, Ecosse), XII^e-XVII^e siècle*, Table ronde, Maison française d'Oxford, Paris, 1989, p. 357-384.

Descimon (Robert), *Paris on the eve of Saint Bartholomew : taxation, privilege and social geography*, dans *Cities and social change in early modern France*, Londres, 1989, p. 69-104.

Descimon (Robert), *Modernité et archaïsme de l'Etat monarchique : le Parlement de Paris saisi par la vénalité (XVI^e siècle)*, dans *L'Etat moderne ; genèse ; bilans et perspective*, Actes du colloque de Paris, 19-20 septembre 1989, Paris, 1990, p. 147-161.

Descimon (Robert), Jouhaud (Christian), *La France du premier XVII^e siècle (1594-1661)*, Paris, 1996.

Dessert (Daniel), *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, 1984.

Dessert (Daniel), *Fortune politique et politique de la fortune : à propos de la succession du surintendant Abel Servien*, dans *La France d'Ancien Régime*, éd. par Jacquart (Jean), Lebrun (François), Croix (Alain), Toulouse, 1984, p. 207-214.

Dessert (Daniel), *Fouquet*, Paris, 1989.

Diefendorf (Barbara), *Paris City Councillors of the Sixteenth Century. The Politics of Patrimony*, Princeton, N.J., 1983.

Dillay (Madeleine), *Instruments de recherche du fonds du Parlement de Paris dressés au greffe de la juridiction*, dans *Archives et bibliothèques*, t. III, 1937-1938, p. 13-30, 82-92, 190-199.

Dornic (F.), *Une Ascension sociale au XVII^e siècle : Louis Berryer, agent de Mazarin et de Colbert*, Caen, 1968.

Doucet (R.), *Les Institutions de la France au XVI^e siècle*, Paris, 1948.

Dousther (Horace), *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes*, Amsterdam, 1945.

Du Bled (Victor), *Les Amis du cardinal de Richelieu*, Paris, 1903.

Dumolin (Maurice), *Etudes de topographie parisienne*, Paris, 1920-1931, 3 vol..

Dunkley (Kenneth M.), *Patronage and power in the 17th century France : Richelieu's clients and the Estates of Brittany*, dans *Parliaments, Estates and representation*, vol. 1, n° 1, 1981, p. 1-12.

Epitaphier du vieux Paris, Paris, 1890-1974, 5 vol..

Fauvelet du Toc (Antoine), *Histoire des secrétaires d'Etat contenant l'origine, le progrès et l'établissement de leurs charges, avec les éloges... et généalogies de tous ceux qui les ont possédées jusqu'à présent*, Paris, 1668.

Filhol (René), *Les Avocats au Parlement de Paris dans la deuxième moitié du XVI^e siècle*, Poitiers, 1934.

Floquet (Amable-Pierre), *Histoire du privilège de saint Romain...*, Rouen, 1833, 2 vol..

Fournel (Jean-François), *Histoire des avocats au Parlement de Paris et du barreau de Paris depuis saint Louis jusqu'au 15 octobre 1790*, Paris, 1913, 2 vol..

Frouard (Mme), *François Ravailiac, le régicide*, dans *La Revue barbezilienne*, t. 27, 1961-1963, p. 26-48.

Fumaroli (Marc), *L'Age de l'éloquence : rhétorique et « res litteraria », de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, 1980.

Gangneux (Gérard), *Le Parlement d'Aix et les parlementaires aixois du XVI^e siècle*, dans *L'Information historique*, t. XVII, 1955, p. 94-101.

Garçon (E.), *Essai historique sur le Grand Conseil*, Poitiers, 1876.

Gaudry, *Histoire du barreau de Paris*, Paris, 1864.

Gazzaniga (Jean-Louis), *Jalons pour une histoire de la profession d'avocat des origines à la Révolution française*, dans *Les Petites affiches*, 1989, p. 70-71.

Gazzaniga (Jean-Louis), *Histoire des avocats et du barreau de Toulouse du XVIII^e siècle à nos jours*, sous la direction de J.L. Gazzaniga, Toulouse, 1992.

Geismar (Yvonne), *L'Ordre des avocats du barreau de Paris, cet inconnu*, dans *Revue politique et parlementaire*, n° 786, 1968, p. 67-74.

Gérardin (J.), *Etude sur les bénéfices ecclésiastiques aux XVI^e et XVII^e siècles*, Nancy, 1897.

Greengrass (Mark), *France in the age of Henri IV : the struggle for stability*, Londres, 1984.

Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, 1975-1985, 6 vol..

Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu : leur histoire et leur publication (1642-1985)*, dans *Richelieu et la culture*, actes du colloque international en Sorbonne, 19-20 nov. 1985, Paris, 1987, p. 199-205.

Griselle (E.), *Etat de la maison de Louis XIII*, Paris, 1912.

Grün (A.), *Notice sur les archives du Parlement de Paris*, dans *Actes du Parlement de Paris*, Paris, 1863.

Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, Paris, 1784.

Haigneré (Daniel), *Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Maslebranche, chapelain de la cathédrale de Boulogne (1619-1635)*, dans *Bulletin de la société académique de Boulogne*, t. II, 1873, p. 507-575.

Harding (Robert), *Aristocrats and lawyers in french provincial government, 1559-1648 : from governors to commissars*, dans *Essays in honor of J. H. Hexter*, 1980, p. 95-127.

Hauteceœur (Louis), *La Formation de l'idéal classique : l'architecture sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1967.

Henriot (E.), *Mémoires du temps de Louis XIII*, dans *Le Temps*, 5 octobre 1937.

Hillairet (Jacques), *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, 1963.

Horne (Henri), *Etienne Pasquier contre les Jésuites*, dans *Miroir de l'histoire*, n° 112, 1959, p. 533-543.

Huppert (George), *Bourgeois et gentilhomme : la réussite en France au XVI^e siècle*, Paris, 1982.

Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, 1779.

Inventaire général des monuments et des richesses artistiques, *L'Architecture en représentation*, Paris, 1985.

Jézéquel (Jean), [*Aperçus nouveaux sur la noblesse de robe dans l'Angoumois aux XVII^e et XVIII^e siècles*], dans *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, n° 3, 1978, p. XV-XVI.

Jouanna (Arlette), *Perception et appréciation de l'anoblissement dans la France du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle*, dans *L'Anoblissement en France, XV^e-XVIII^e siècle*, colloque, Bordeaux 1982, 1985.

Jourdain (Charles), *Histoire de l'Université de Paris au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, 1862-1866.

Karpik (Lucien), *Le Désintéressement [des avocats]*, dans *Annales. Economie. Société. Civilisation*, n° 3, 1989, p. 733-751.

Keeting (L. C.), *Etienne Pasquier*, New York, 1972.

Kehl (Camille), *L'Histoire de la profession d'avocat*, dans *Annales juridiques, politiques, économiques et sociales publiées par la revue algérienne*, n° 3, 1956, p. 1-200.

Kettering (Sharon), *Friendship and clientage in early modern France*, dans *French history*, vol. 6, n° 2, 1992, p. 139-158.

Labatut (Jean-Pierre), *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII^e siècle*, Limoges, 1987.

Labrousse (Elisabeth), Soman (Alfred), *Un Bûcher pour un judaïsant : Jean Fontanier (1621)*, dans *XVII^e siècle*, n° 155, 1987, p. 113-132.

La Ferrière (H. de), *Lettres inédites de Phélypeaux d'Herbaut*, dans *Revue des sociétés savantes*, 4^e série, t. II, 1863, p. 344-357.

Laffont (J.L.), Oge (F.), Souriac (R.), *Histoire sociale et actes notariés. Problèmes de méthodologie*, Toulouse, 1989.

Lagette (Aline), *Eléments pour une bibliographie critique du contrôle général des Finances (1665-1790)*, dans *Histoire économique et financière de la France. Etudes et documents*, Paris, ministère des Finances et du Budget, t. 1, 1989, p. 353-388.

Langlois (Charles-Victor) et Seignobos (Charles), *Introduction aux études historiques*, Paris, 1898.

Lavoir (Lise), *Factums et mémoires d'avocats aux XVII^e et XVIII^e siècles : un regard sur une société (1620-1760)*, dans *Histoire, économie et société*, vol. 7, n° 2, 1988.

Lavollée (Robert) *Quelques lettres inédites du cardinal de Richelieu*, dans *Annuaire-bulletin de la société de l'histoire de France*, t. 44, 1907, p. 250-258.

Le Blant (Robert), *L'Evolution sociale d'un huissier, Nicolas Boullé (fin XVI^e-déb. XVII^e siècle)*, Actes du 94^e congrès des sociétés savantes, Pau 1969, dans *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, vol. 2, 1972, p. 819-836.

Le Clerf (Louis), *Etude historique sur Romilly-sur-Seine*, Troyes, 1898.

Le Clert (Louis), *Quelques seigneuries de l'ancienne châtellenie de Pont-sur-Seine. Foujon, Le Mesnil-lès-Pars, Minay et Château-Mahiet*, Troyes, 1900.

Le Clert (Louis), *Notice généalogique sur les Bouthillier de Chavigny, seigneurs de Ponts-sur-Seine, de Rancé et de Beaujeu*, Troyes, 1907.

Le Clert (Louis), *La Châtellenie de La Grève*, dans *Annuaire administratif du département de l'Aube*, 1923, 2^e partie, p. 3-34.

Ledru (Ambroise), *Histoire de la maison de Broc*, Mamers, 1898, 2 vol..

Le Grand (Léon), *La Table de Le Nain et les registres du Parlement de Paris*, dans *Le Bibliographe moderne*, t. XI, 1907, p. 92-112.

Le Guillou (Yves), *Denis Bouthillier (1540-1621), avocat au Parlement de Paris*, dans *RSIHPA*, n° 7, 1995, p. 3-33.

Le Moël (Michel), *La Topographie des quartiers de Paris au XVII^e siècle*, dans *Les Quartiers de Paris du Moyen-Age au début du XX^e siècle (recherches nouvelles)*, n° 38, 1992, p. 63-77.

Lelong (Père Jacques), *Bibliothèque historique de la France*, Paris, 1719.

Lelong (Père Jacques) et Fevret de Fontette (Charles-Marie), *Bibliothèque historique de la France*, Paris, 1768-1778.

Lepaige-Dorsenne, *Grand Dictionnaire géographique postal à l'usage du département de la Charente*, 1858.

Loncle (Maurice), *L'Ordre des avocats au Parlement de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles (1602-1790)*, Thèse d'Ecole des Chartes, Abbeville, 1910.

Luçay (Hélion de), *Des Secrétaires d'Etat jusqu'à la mort de Mazarin*, dans *Revue d'histoire du droit français*, t. 1, 1855, p. 148-188.

Luçay (Hélion de), *Les Secrétaires d'Etat depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, Paris, 1881.

Maguien-Simonin (Catherine), *Un Humaniste breton : François de La Couldraye, Pontivy, 1558-1619*, dans *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 66, 1989, p. 251-283.

Maichin (Armand), *Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois*, Saint-Jean d'Angély, 1671.

Maison de Bouteiller-Maupertuis (La), Paris, 1854 (cote BNF : Lm³ 1432).

Marchello-Nizia (Christiane), *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1979.

Martin (Georges), *Histoire et généalogie de la maison de Rochechouart*, Lyon, 1990.

Martin-Civat (P.), *Lointaines ascendances charentaises du cardinal de Richelieu*, dans *Bulletin de l'Institut historique et archéologique de Cognac*, n° 1, 1962, p. 40-44.

Marvaud (F.), *Etudes historiques sur l'Angoumois*, Angoulême, 1835.

Maugis (Edouard), *Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*, Paris, 1913-1914, 2 vol..

Maurel (Christian), *Construction généalogique et développement de l'Etat moderne : la généalogie des Bailleul*, dans *Annales. Economie. Société. Civilisation*, n° 46, juillet-août 1991, p. 807-825.

Maurepas (Arnaud de), *A propos du Corpus des papiers d'Etat de Richelieu*, Genova e Francia al crocevia dell'Europa (1624-1642). *I tempi di Storia* (Gênes), n° 2, 1989, p. 92-99.

Menon (Pierre-Louis), *Les Surintendants des Finances : origine, grandeur, chute*, dans *Bulletin de liaison et d'information de l'administration centrale de l'économie et des finances*, n°58, 1972, p. 157-168.

Meurgey de Tupigny (Jacques), *Guide des recherches généalogiques aux Archives nationales*, 1953.

Meurgey de Tupigny (Jacques), *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, Paris, 1958.

Meuvret (J.), *Domaine ou ensembles territoriaux ? Quelques exemples de l'implication du régime de la propriété et de la structure sociale dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *Etudes d'histoire économique*, Paris, 1971, p. 186-187.

Michaud (Hélène), *La Grande Chancellerie et les écritures royales au XVI^e siècle*, Paris, 1967.

Ministère des affaires extérieures, *Les Archives du ministère des affaires extérieures*, Paris, 1984.

Minot (docteur Pierre), *Sur quelques cas de psychopathie dans la famille du cardinal de Richelieu (étude de psychopathologie historique)*, Paris, 1927.

Montoux (André), *Le Château de Chavigny à Lerné*, dans *Bulletin trimestriel de la société archéologique de Touraine*, n°37, 1975, p. 667-686.

Moppert (Edmond), *L'Avocat dans la cité de Metz (1392-1789)*, Sarreguemines, 1986.

Moreau (Bernard), *Deux archevêques de Sens dans la première moitié du dix-huitième siècle, Chavigny et Laugnet, et la collégiale de Saint-Julien-du-Sault*, dans *Etudes villeneuviennes*, n° 17, 1991, p. 21-32.

Mousnier (Roland), *Les Hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, 1969.

Mousnier (Roland), *La Vénéralité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1971.

Mousnier (Roland), *Recherches sur les structures sociales parisiennes en 1634, 1635, 1636*, dans *Revue historique*, t. 250, n° 507, 1973, p. 35-58.

Mousnier (Roland), *Les Institutions de France sous la monarchie absolue*, Paris, 1974-1980, 2 vol..

Ninon (Jean-Jacques), *L'Avocat français au XVI^e siècle*, dans *RSIHPA*, n° 1, 1989, p. 35-40.

Olivier (Eugène), Hermal (Georges) et Roton (R. de), *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, vol. 20, 1931.

Omont (Henri), *Inventaire sommaire de la collection du Parlement conservée à la Bibliothèque Nationale*, dans *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XV, 1891, p. 339-373.

Ozanam (Yves), *Les Sources de l'histoire de la profession d'avocat conservées par le barreau de Paris*, dans *RSIHPA*, n° 3, 1991, p. 75-88.

Pannier (Jacques), *L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV*, Strasbourg, 1977.

Periaux (Pierre), *Tableaux comparatifs des mesures républicaines avec les anciennes*, Paris, an VII.

Pesche (J. R.), *Dictionnaire topographique de la Sarthe*, Le Mans ; Paris, 1829.

Petit (Léon), *Richelieu à Luçon, le marchepied de la gloire*, dans *Revue du Bas-Poitou*, n° 4-5, 1966, p. 393-404.

Petit (Léon), *Un fils naturel de Richelieu [M. de Chavigny]*, dans *La Revue des Deux-Mondes*, juillet 1966, p. 207-219.

Piccioni (C.), *Les Premiers commis des affaires étrangères aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1928.

Piganiol de La Force (Jean-Aymar), *Description de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de Saint-Cloud, de Fontainebleau et de toutes les autres belles maisons et châteaux des environs de Paris*, Paris, 1742, 8 vol..

Pillorget (René), *Paris sous les premiers Bourbons, 1594-1661*, Paris, 1988.

Pithon (Rémy), *Les Débuts difficiles du ministère de Richelieu et la crise de la Valteline*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4, 1960, p. 298-322.

Poirot (Albert), *Le Milieu socio-professionnel des avocats au Parlement de Paris à la veille de la Révolution (1760-1790)*, dans *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1977, p. 113-122.

Poisson (Georges), *Les Châteaux en France au XVII^e siècle*, dans *XVII^e siècle*, n° 118-119, 1978.

Poisson (Jean-Paul), *Pour une étude sociale des milieux artistiques : les artistes parisiens de la première moitié du XVII^e siècle*, dans *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 29, 1979, p. 131-170.

Poisson (Jean-Paul), *Un Moyen d'étude de la société parisienne du XVI^e siècle : l'activité notariale*, dans *Gnomon*, n° 33, 1983, p. 21-29.

Poisson (Jean-Paul), *Notaires et société*, Paris, 1985.

Poivre (Joël), *La Famille Ferrier*, dans *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, 1987, p. 253-255.

Poncet (Olivier), *Pomponne de Bellièvre : carrière, fortune et entourage d'un serviteur du roi*, Thèse d'école des Chartes, 1992.

Poncet (Olivier), *La Rente constituée et les finances d'Henri III*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 151, 1993, p. 307-357.

Prest (Wilfrid), *The Rise of the barristers : a social history of the english bar (1590-1640)*, Clarendon press, 1986.

Quilliet (Bernard), *La Situation sociale des avocats au Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance*, dans *Espace, Idéologie et société au XVI^e siècle*, 1975, p. 121-152.

Ranum (Orest), *Léon Bouthillier, comte de Chavigny, créature de Richelieu et secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4, 1960, p. 323-334.

Ranum (Orest), *Richelieu and the Great Nobility : some aspects of early modern political motives*, dans *French historical studies*, n°3, 1963, p. 284-304.

Ranum (Orest), *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des Finances 1635-1642*, Paris, 1966.

Reinhardt (Wolfgang), *Staatsmacht als Kreditproblem. Zur Struktur und Funktion des*

frühneuzeitlichen Ämterhandels, dans *Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, n°61, 1974, p. 298-319.

Reulos (Michel), *Le Dialogue des avocats d'Antoine Loisel, ouvrage humaniste et d'actualité*, dans *Mélanges à la mémoire de V.-L. Saulnier*, 1984, p. 153-157.

Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat (RSIHPA), 1989
→.

Richault (Gabriel), *Histoire de Chinon*, Paris, 1926.

Richet (Denis), *La Formation des grands serviteurs de l'Etat, fin XVI^e-début XVII^e siècle*, dans *L'Arc*, n°65, 1976.

Richet (Denis), *Les Liens de clientèle : l'exemple de la robe en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans *Klientensystem in Europa der frühen Neuzeit*, München ; Oldenbourg, 1988, p. 149-152.

Richet (Denis), *De la Réforme à la Révolution. Etudes sur la France moderne*, Paris, 1991.

Robin (P.), *La Compagnie des secrétaires du roi*, Paris, 1933.

Robiquet (Paul), *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III*, Paris, 1886.

Roserot (Alphonse), *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale*, Angers, 1948, 4 vol.

Saulnier (Frédéric), *Le Parlement de Bretagne (1554-1790) ; répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la cour*, Rennes, 1909.

Saulnier de la Pinelais (Gustave), *Le Barreau du parlement de Bretagne, 1553-1790 : les procureurs, les avocats*, Rennes, 1896.

Schnapper (Bernard), *Les Rentes au XVI^e siècle, histoire d'un instrument de crédit*, Paris, 1957.

Stone (Lawrence), *Family and fortune : studies in aristocratic finance in the sixteenth and seventeenth centuries*, Oxford, 1973.

Sturdy (D.J.), *The d'Aligres de la Rivière : servants of the Bourbon state in the seventeenth century*, Woodbridge ; New York, 1986.

Sutherland (N.M.), *The French secretaries of State in the age of Catherine de Medici*, Londres, 1962.

Tapié (Victor-Lucien), *La France au temps de Louis XIII et Richelieu*, Paris, 1967.

Thévenot (Arsène), *Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine*, Nogent-sur-Seine, 1873.

Thévenot (Arsène), *L'Ancien château de Pont-sur-Seine*, dans *Annuaire de l'Aube*, 1874, 2e partie, p. 57-62.

Thickett (Dorothy), *Etienne Pasquier (1529-1615). The versatile barrister of XVIth century France*, Londres ; New York, 1979.

Toulier (Christine), *Chavigny, commune de Lerné*, dans *Bulletin de la société archéologique de Touraine*, t. 40, 1983, p. 511-518.

Tournaire (Elisabeth), *Un Parlementaire bourguignon avant la Révolution : Jean-Chrétien de Macheco [et sa bibliothèque]*, dans *Recueil des travaux. Centre beaunois d'études historiques*, t. 2, 1979, p. 95-124.

Trani (C.), *Le Grand Conseil pendant la Ligue*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, n° 3, 1965, p. 458-463.

Trani (C.), *Le Grand Conseil de Henri II à Henri IV (1547-1610)*, thèse de droit, Paris, 1969.

Valois (Noël), *Etude historique sur le conseil du roi. Introduction à l'inventaire des arrêts du conseil d'Etat*, Paris, 1886.

Vaultier (Roger), *Les Honoraires des avocats d'autrefois*, dans *La Vie judiciaire*, n° 626, 1958, p. 7.

Vernier (J.-J.) et Boutillier du Retail (A.), *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aube*, Troyes, t. I, 1910, série E* (fonds de Saxe).

Véron de Forbonnais (François), *Recherches et considérations sur les Finances de France depuis l'année 1595 jusqu'à l'année 1721*, Bâle, 1758, 2 vol..

Vidal (Daniel), *Critique de la raison mystique : Benoît de Canfield, possession et dépossession au XVII^e siècle*, Grenoble, 1990.

Vigier de la Pile, *Histoire de l'Angoumois*, Paris, 1846.

Vindry (Fleury), *Les Parlementaires français au XVI^e siècle*, Paris, 1912, 2 vol..

Virieux (Maurice), *Le Parlement de Grenoble au XVII^e siècle. Etude sociale*, Thèse de doctorat d'Etat, Paris-IV, 1986.

Visme (F.B. de), *La Science parfaite des notaires*, 1771, 2 vol..

Wood (James), *The Decline of the nobility in sixteenth and early seventeenth-century France : myth or reality ?*, dans *Journal of modern history*, n°48, 1976.

Yardeni (Myriam), *L'Ordre des avocats et la grève du barreau parisien en 1602*, dans *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 44, 1966, p. 481-507.

Zeller (B.), *Richelieu et les ministres de Louis XIII (1621-1624)*, Paris, 1880.

Zuber (Roger), *Famille, noblesse, nation, chez les correspondants de Pierre d'Hozier (1592-1660)*, dans *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle*, Strasbourg-Metz 1978, 1979, p. 155-170.

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE LA FAMILLE BOUTHILLIER

LA LEGENDE DES BOUTHILLIER - SA REDUCTION

Comme on le verra par la suite, l'histoire certaine de la famille Bouthillier commence après 1530. Elle s'appuie alors sur les minutes notariales conservées dans la sous-série 2 E des archives départementales de la Charente. Avant cette date, on ne sait rien sur eux, car tout ce que les Bouthillier eux mêmes ont dit de leurs origines est faux. Selon la légende, qui repose sur les recherches de d'Hozier conservées au cabinet des manuscrits de la BNF, les Bouthillier auraient leurs racines en Bretagne. Depuis d'Hozier, le bruit s'en est répandu dans presque tous les dictionnaires biographiques, ceux qui ne le répercutent pas ne remontant pas au-delà de Denis.

La légende autour des origines des Bouthillier est née d'un écrit de Denis Bouthillier publié en 1608 : la *Reponce sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoines et chapitre de l'eglise cathedrale de Rouen*. On y trouve le passage suivant :

Vostre deffenseur s'efforce de refuter les raisons que j'ay plaidees et dit qu'elles sont aussi aisees a casser qu'une bouteille. C'est un quolibet qu'il a escript comme en risee et en oppobre de mon nom, quolibet, dis-je, qu'il a pris en quelque taverne. Si mon nom luy desplaist, je n'ay pas deliberé de le changer a sa fantasie, l'ayant receu de mes predecesseurs, ausquels je ne voudrois faire ceste injure. Je dirai seulement qu'il a esté celebré en ce royaume par plusieurs grands presonnages qui l'ont porté, comme, entre autres, messire Jean Le Bouthiller, recité par Froissart en son Histoire, lequel estoit chef de la maison des Landes de Maupertuis, de laquelle mes predecesseurs sont sortis et en laquelle le nom a toujours esté, comme il est, conservé. Il y a des gentilshommes de Normandie, en la maison de Houlebec, lesquels en portent le nom.²⁵

A la fin du XVIII^e siècle, on trouve les « preuves » des allégations précédentes dans le *Répertoire des titres et papiers composant les archives de M. le marquis de Chavigny*.

La reconstitution qui suit est celle que l'on peut faire à partir des mentions qu'il contient.

Le *Répertoire Chavigny* fait remonter au mariage de Quentin Bouthillier avec Marguerite Dautreste, fille de Jacques Châtelain de Bar, le 1^{er} mars 1363, ainsi qu'à un traité, en 1410, entre Huguenin et Géline Bouthillier. Il indique qu'un rôle des nobles du duché de Bretagne assemblés à Dol, de la fin du XV^e siècle, donne Jean Bouthillier, sire de Maupertuis²⁶, comme chambellan du duc de Bretagne et capitaine de Dol. On trouve d'autre part chez le Père Anselme que « Jean Goyon, mort avant 1219, (...) eut pour fils Guillaume Goyon, père de Philipote Goyon, laquelle épousa Guillaume le Boutheiller, seigneur de la Chesnaye, et lui porta les terres des Landes et de Maupertuis »²⁷. Charles VIII fait don à Jean Bouthillier de la terre de Jugon²⁸, le 16 décembre 1491²⁹. Le 19 août

²⁵ Responce de maistre Denys Bouthillier, advocat en la cour, sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoines et chapitre de l'église cathedrale de Rouen..., Paris, 1608, p. 85.

²⁶ La terre de Maupertuis la plus proche de la région de Dol est située au sud-est de Dinan, dans la commune des Champs-Géraux. Pour mémoire, voici la liste des Maupertuis se trouvant dans la région (département des Côtes-d'Armor) : 1^o) arr. Saint-Brieuc, cant. Quintin, comm. Le Fœil ; 2^o) arr. Saint-Brieuc, cant. Loudéac, comm. Loudéac ; 3^o) arr. Saint-Brieuc, cant. Uzel, comm. Merléac ; 4^o) arr. Saint-Brieuc, cant. La Chèze, comm. Plémet ; 5^o) arr. Saint-Brieuc, cant. Ploufragan, comm. Ploufragan.

²⁷ P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, 1730, t. V, p. 375.

²⁸ Répertoire Chavigny, fol. 10.

1498, un mandement lui accorde le droit d'élever justice patibulaire. Il est alors chambellan de la reine Anne, duchesse de Bretagne³⁰. Ici s'arrête l'histoire des Bouthillier en Bretagne d'après le *Répertoire Chavigny*.

Un autre document donne une suite inattendue à cette histoire : la généalogie des Bouteiller Maupertuis. Il s'agit d'un feuillet trouvé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale de France, intitulé *La Maison de Bouteiller Maupertuis*³¹. Jean Le Bouteiller, sire de Maupertuis, est chambellan de François II, en 1477, commissaire pour les montres générales à Nantes, puis ambassadeur de la duchesse Anne en Angleterre et maître de l'artillerie. Son fils Jean épouse Marguerite d'Ust qui lui donne, « entre autres enfants », Jean, sire de Maupertuis et des Landes. En 1553, ce dernier est commissaire du duc d'Etampes.

Quelques générations après, sous Louis XIII, le représentant le plus éminent de cette même famille est Pierre Le Bouteiller, maître de camp du roi. Aucune mention, dans cette généalogie, du fameux Claude Bouthillier, à la même époque surintendant des finances. Ce dernier a pour grand-père Sébastien Bouthillier, contemporain de Jean. Le document, ni aucun autre, n'indique le lien parental qui unit ces deux personnages. Si ce lien existe, il pourrait être caché dans la mention faite des « autres enfants » issus du mariage de Jean et Marguerite d'Ust. Le père Moreri semble le croire³². Le résumé par trop succinct de la progéniture de Jean et Marguerite permet de le supposer. Ce ne sont là que suppositions. En réalité, existe-t-il un lien entre ces deux familles³³ ?

²⁹ Jugon-les-lacs, Côtes-d'Armor, arr. Dinan, ch.-l. de cant.. La terre de Maupertuis supposée est ainsi située à mi-chemin entre Jugon et Dol.

³⁰ Répertoire Chavigny, fol. 10v.

³¹ Ce feuillet, qui ne porte ni nom d'auteur ni date, est conservé sous la cote Lm³ 1432. Le fichier de la BNF le date de 1854, ce qui, d'après son contenu, paraît vraisemblable.

³² Moreri (P. Louis), *Le grand Dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. II, p. 198.

³³ Il n'y a aucun lien entre les armes des deux familles. Les Bouteiller portent *d'argent à une bande fuselée de sable alias écartelé au premier et quatrième d'azur à trois mondes d'or croisetés au même*, alors que nos Bouthillier portent *d'azur à trois fusées d'or posées en fasce*.

La solution est contenue dans les preuves de noblesse de Louis Bouthillier, fils d'Armand-Léon, pour son entrée dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1667³⁴. Entre autres pièces, Louis Bouthillier présente aux frères chargés d'enquêter sur l'authenticité et la légitimité de sa noblesse le contrat de mariage de son trisaïeul Sébastien Bouthillier, le père de Denis :

Et pour justifier la légitimation dud. Denis Bouthillier, bisayeul premier paternel du présenté, et comme il estoit fils de Sébastien Bouthillier et damoiselle Catherine Delaage sa femme, nous avons veu le contract de mariage d'entre led. Sébastien Bouthillier qualifié escuier, s^r de Bellechaussée, fils de Jehan Bouthillier, seigneur de Maupertuis et de Bellechaussée et de damoiselle Marguerite d'Eust, quartayeuls du présenté, et damoiselle Catherine Delaage, fille de Gabriel Delaage, escuier, s^r de Chandon, et de damoiselle Charlotte de Vesle, passé pardevant Jean Guibert et Léonard Forget, notaires au Chastelet de Paris, le seiziesme janvier mil cinq cens vingt huit, duquel contract nous avons extrait ce qui ensuict :

« A tous ceux etc. Furent présens en leurs personnes Sébastien Le Bouthillier, escuier, s^r de Bellechaussée, estant de présent en ceste ville de Paris, et damoiselle Catherine Delaage. Lesquels, scavoir led. s^r Bouthillier, du consentement de damoiselle Marguerite d'Eust, vefve de messire Jean Bouthillier, vivant chevalier seigneur de Maupertuis et de Bellechaussée, son père, et damoiselle Catherine Delaage, de l'auctorité et du consentement de Gabriel Delaage, escuier, s^r de Chandon, et damoiselle Charlotte de Vesle, sa femme, ses père et mère, ont reconnu etc. »³⁵

Le premier sentiment de stupeur dissipé, il faut se rendre à l'évidence : ce contrat de mariage, dont le contenu est faux d'un bout à l'autre, a été forgé de toutes pièces. Le vrai contrat de mariage, lui, est aux Archives départementales de la Charente³⁶. Sébastien Bouthillier est le seul à n'y être pas qualifié d'écuyer. Il n'a jamais été s^r de Bellechaussée, mais s^r des Montagnes. Dans le contrat authentique, sa filiation n'est pas indiquée, mais il est certain qu'il n'est pas le fils de Marguerite d'Ust, puisqu'un de ses oncles, prêtre, s'appelle Pierre Alardin³⁷. La filiation de sa femme, Catherine Delage, est tout aussi fausse. Comme on le reverra plus tard, elle est fille de Denis Delage et de

³⁴ BNF, Pièces originales 479, fol. 141-192.

³⁵ BNF, *ibid.*, fol. 171v-172.

³⁶ ADC, 2 E 965, 31 octobre 1538 ; cf. pièce justificative 1.

³⁷ ADC, 2 E 1246, 28 décembre 1532.

Guillemine Boessot. Les dates de temps et de lieu ne correspondent pas, puisque le faux contrat est du 16 janvier 1528 à Paris, alors que le vrai est du 31 octobre 1538 à Angoulême. D'après la date, c'est le faux contrat qui est mentionné dans le *Répertoire Chavigny*, même si ce dernier donne le 26 janvier au lieu du 16³⁸. Enfin, les notaires pardevant qui le contrat aurait été établi semblent ne pas avoir existé, car ni l'un ni l'autre n'est mentionné dans l'*Etat des notaires parisiens* du CARAN.

Très tôt, la famille Bouthillier a voulu se rattacher à une noblesse de lignage éminent et ancien en incorporant à ses titres des copies d'actes authentiques ou, tout simplement, en les subtilisant. A cette époque en effet, la volonté d'effacer les origines modestes de sa famille pousse certains à se rattacher abusivement, grâce à l'homonymie, à une noblesse de vieille extraction. Un des exemples les plus frappants du XVII^e siècle est la généalogie des Bailleul, analysée par Christian Maurel³⁹. En 1639, le président de Bailleul fait dresser sa généalogie par Pierre d'Hozier. Celui-ci occulte la vraie trajectoire d'ascension sociale suivie par les aïeux cauchois du président de Bailleul depuis la fin du XV^e siècle, au profit de l'image immobiliste d'ancienneté et de continuité. Pour remonter au-delà de Pierre de Bailleul, l'ancêtre assuré le plus lointain du président, d'Hozier a manipulé sa généalogie grâce à l'homonymie, en « parachutant » en plein pays de Caux un des rejetons d'une autre lignée, authentiquement chevaleresque celle-là.

Denis Richet, de son côté, constate que la généalogie des Séguier répond à la même logique de dissimulation d'origines peu glorieuses⁴⁰.

En ce qui concerne nos Bouthillier, ni l'inventaire après-décès de Denis Bouthillier⁴¹, ni celui de Marie de Bragelongne⁴², la femme de Claude Bouthillier, alors

³⁸ Répertoire Chavigny, art. 43, fol. 5v.

³⁹ Maurel (Christian), *Construction généalogique et développement de l'Etat moderne : la généalogie des Bailleul*, dans *Annales. Economie. Société. Civilisation*, n° 46, juillet-août 1991, p. 807-825.

⁴⁰ Richet (Denis), *De la Réforme à la Révolution. Etudes sur la France moderne*, Paris, 1991, p. 156-172.

qu'ils donnent tous les deux les détails des papiers et titres, ne gardent la trace des pièces dont il est fait mention au *Répertoire Chavigny*.

La découverte des preuves de noblesse de Louis Bouthillier ayant été faite tardivement au cours de nos recherches, nous avons été amenés au départ à envisager le problème de l'origine des Bouthillier différemment. Nous croyons intéressant de décrire la méthode que nous avons utilisée. Pour essayer d'y voir plus clair, nous avons envisagé le problème sous l'angle de la phonétique et de la répartition géographique des noms.

La première trace que l'on a de Sébastien Bouthillier, datée de 1532, donne la graphie « Bouteillier »⁴³. Six ans plus tard, en 1538, on trouve la graphie actuelle⁴⁴. La rapidité de l'évolution graphique du nom prouve que le mot « Bouteillier » se prononçait déjà [butilje]. Mais une éventuelle évolution de la prononciation, de [butɛje] à [butije] puis [butilje], est très improbable en Angoumois⁴⁵.

La localisation géographique du nom « Bouthillier » nous a demandé d'explorer des sentiers nouveaux. La répartition géographique actuelle des noms de famille en France, bien que d'importance primordiale, comme le disait déjà Albert Dauzat en 1925⁴⁶, n'a vraiment suscité l'attention des chercheurs qu'à partir de 1985, avec l'étude de Denis Blanc-Bernard⁴⁷. La méthode de recherche utilisée dans cette étude est fondée sur l'analyse de cartes de patronymes réalisées à partir des données de l'annuaire téléphonique. Depuis la fin des années 80, cette méthode de travail est devenue

⁴¹ MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630.

⁴² MC, ét. LXXXV, 167, 4 septembre 1673.

⁴³ ADC, 2 E 1247, 28 décembre 1532 : « Bastien Bouteillier, gradué en droictz, advocat postullant ou siege de la seneschaucee d'Angoulmois, tant pour luy que pour maistre Pierre Bouteillier, son frere ».

⁴⁴ ADC, 2 E 965, 31 octobre 1538, contrat de mariage de Sébastien Bouthillier.

⁴⁵ On considère généralement que c'est en Picardie et en Ile-de-France que le *e* prétonique interne se ferme en *i* devant *l* mouillé (Marchello-Nizia (Christiane), *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1979, p. 76).

⁴⁶ Dauzat (Albert), *Les Noms de personnes. Origine et évolution*, Paris, 1925, p. 112.

rapidement un classique des recherches généalogiques. La revue *Histoire et généalogie* et *La Revue Française de généalogie* consacrent régulièrement une rubrique à ce thème. Actuellement, le traitement informatique des données grâce à l'annuaire électronique permet une approche beaucoup plus facile du problème. Denis Blanc-Bernard suggérait, en 1991, d'utiliser le Minitel, pour commencer ses recherches généalogiques, en se connectant sur le 11 (actuel 36-11). Or il y a aujourd'hui un certain nombre de bases de données accessibles par Minitel qui font ce travail de recherche et de localisation géographique. Ce sont, par exemple le 36-15 ORIGIN ou le 36-17 PATRO⁴⁸. Après consultation, nous pouvons faire les observations suivantes : actuellement, le nom « Bouthillier », qui est devenu rare, se retrouve principalement en Charente-Maritime (arrondissement de Jonzac) et dans l'Aisne⁴⁹, alors que le nom « Bouteiller », beaucoup plus répandu, se retrouve essentiellement dans l'ouest de la France⁵⁰, surtout en Normandie, et particulièrement en Seine-Maritime. De tout cela il ressortait déjà que l'origine bretonne des Bouthillier était plus que douteuse et qu'ils étaient probablement d'Angoumois⁵¹.

Ainsi, bien avant que les Bouthillier n'arrivent au pouvoir, Denis, avocat au Parlement de Paris, se construit une fausse généalogie, qu'il arrive même à publier dans le corps d'un texte polémique en 1608. Il faut remarquer que Bouthillier répond à un jeu

⁴⁷ Blanc-Bernard (Denis), *Origine géographique et répartition actuelle des noms de famille en France*, Lyon, 1991.

⁴⁸ D'après les chercheurs de l'U.R.F.I.S.T. (Unité de Recherche et de Formation pour l'Information Scientifique et Technique), que nous remercions ici pour leur aide, il n'existe pas encore de base de données plus « sérieuse ».

⁴⁹ On aura ici une pensée pour la fameuse famille des Bouthillier de Senlis, qui vivait toutefois un peu plus au sud.

⁵⁰ Plus de 35 % des Bouteiller répertoriés se trouvent dans la région Normandie, plus de 12 % dans la région Pays-de-Loire et presque 6 % dans la région Bretagne ; ce qui fait près de 54 % dans l'ouest de la France.

⁵¹ Ainsi Yves Bouthillier, ministre des finances sous le régime de Vichy, est-il né, en 1901, à Saint-Martin-de-Ré, en Charente-Maritime.

de mot fait sur son nom, qu'il considère comme une insulte. Il est à tel point blessé qu'il se met, à la fin de sa tirade, à insulter lui-même ses détracteurs :

Et peut-être que celui qui a fait ceste allusion sur [mon nom] a tiré le sien du milieu de la boue, et de l'ordure du peuple. Si je me voulais amuser à telles allusions sur des noms, il y en a un de vostre corps nommé d'Adre. Qui m'empescheroit d'y changer quelque lettre, ainsi que l'auteur de vostre responce en a changé au mien et y mettre le mot ladre tout entier ?⁵²

Atteint dans son honneur, il donne l'impression de vouloir défendre son nom en se rattachant vaguement à un personnage dont une autorité comme Froissart fait mention. Mais l'insulte dont il affecte de souffrir lui fournit l'occasion d'affirmer le lustre de sa noblesse.

⁵² Responce de maistre Denys Bouthillier, advocat en la cour, sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoines et chapitre de l'église cathedrale de Rouen..., Paris, 1608, p. 85.

Le 31 octobre 1538, Sébastien Bouthillier, licencié es lois, avocat au siège royal de la sénéchaussée d'Angoulême, épouse Catherine Delage, fille de Guillemine Boessot et de Denis Delage, procureur au siège de la sénéchaussée⁵³. Les familles Delage et Boessot ont, depuis un certain temps déjà, des responsabilités importantes à Angoulême, notamment au sein du corps de ville, car on trouve mention, dès 1492, dans le registre du corps de ville, d'un Simon Boessot ainsi que d'un Guillemot et d'un Phelipot Delage parmi les échevins, et, en 1498, dans une liste des maires, échevins, conseillers et pairs de la ville d'Angoulême, on retrouve Simon et Phelipot au nombre des conseillers⁵⁴. En 1530, Denis Delage fait partie des pairs.

Trois des six témoins qui signent au bas du contrat de mariage de Sébastien sont, comme lui, des licenciés es lois. Parmi eux, on remarque François Debar, lieutenant particulier et général d'Angoulême, et Pierre Boessot, un ancien maire⁵⁵, juge prévôtal de la châtellenie d'Angoulême. Aymard Lecoq, seigneur des Forges, le troisième, est reçu, quelques années plus tard, le 14 août 1552, en l'office d'échevin à la place de Bernard de Marcillac, s^r de Vouillac, un autre témoin au mariage. L'entourage de Sébastien est largement constitué d'hommes de lois, souvent membres du corps de ville.

Hormis son beau-père, Sébastien est le seul, dans son contrat de mariage, à n'être pas dit écuyer. Tous les témoins le sont. Pourtant, en 1562, dans une liste du corps de ville où on le retrouve parmi les conseillers, son nom est cette fois suivi de la mention

⁵³ ADC, 2 E 965, 31 octobre 1538.

⁵⁴ AM Angoulême, AA 5, registre du corps de ville, fol. 20v-fol. 21, 17 mars 1498.

⁵⁵ AM Angoulême, AA 6, registre du corps de ville, fol. 1v, 1519.

« écuyer »⁵⁶, et l'on trouve la même dénomination pour son fils François dans un acte de 1579⁵⁷ et dans un autre de 1580⁵⁸. Si Sébastien Bouthillier n'est pas noble au début de sa carrière, il le devient par son entrée dans le corps de ville, lequel corps bénéficie d'un privilège de nobilitation octroyé par Louis XII le 19 juin 1507 :

« ... donnons et octroyons (...) ausdicts maire, eschevins, conseillers et pers de lad. ville presens et advenir qui sont vingt cinq tant eschevins que conseillers seulement qu'ilz soient, eulx et leurs successeurs et leur posterité et lignee nee et a naistre de loyal mariage, nobles... »⁵⁹

Ce privilège fait l'objet d'un renouvellement par François I^{er} en décembre 1516 et en 1537⁶⁰. Henri II confirme encore ces « acquis »⁶¹, ainsi que ses successeurs en 1559, 1565 et 1582⁶². La noblesse attribuée aux maires, échevins et conseillers d'Angoulême se voit supprimée en mars 1667 par Louis XIV, qui oblige, sous peine de déchéance, les descendants des officiers qui avaient acquis ce privilège par l'exercice de leur fonction, à payer de nouvelles taxes⁶³. Un arrêt de la cour des aides de Paris de mars 1612, qui évoque à soi une instance entre Denis Bouthillier et le fermier des aides, déclare Bouthillier noble et issu de race noble⁶⁴. Ce dernier sera lui-même dit, de temps en temps, écuyer, et, toujours, « noble homme ».

La dot de Catherine Delage s'élève à 700 livres : 600 livres de la part de Denis, son père, et 100 livres de la part de sa tante, Catherine Boessot, dame de Puyregnault,

⁵⁶ ADC, 2 E 967, 2 avril 1562, procuration par le corps de ville d'Angoulême.

⁵⁷ ADC, 2 E 1041, 20 juillet 1579.

⁵⁸ ADC, 2 E 1042, 3 août 1580.

⁵⁹ AM Angoulême, AA 5, registre du corps de ville, fol. 70-71.

⁶⁰ Chancel (Charles de), *Programme d'une étude sur l'origine, l'état primitif et les institutions successives dans la ville et commune d'Angoulême*, dans Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente, 1850, p. 23.

⁶¹ Chancel (Charles de), *op. cit.*, p. 24.

⁶² Chancel (Charles de), *op. cit.*, p. 26.

⁶³ Babinet de Rencogne (G.), *Les Confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et Louis XV*, dans Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente, p. 282.

⁶⁴ Répertoire Chavigny, fol. 18 r^o.

qui lui donne en plus une pièce de pré d'un demi-journal située sur l'île de Gerce en la rivière de Charente. Ce n'est pas une grosse somme, surtout si on la compare à la moyenne des dots apportées par les femmes d'avocats parisiens à leur mariage à la même époque. Selon Bernard Quilliet, cette moyenne se situerait entre 2 000 et 6 000 livres et plus précisément vers 3 000 livres⁶⁵. Mais l'écart qui existe entre Paris et le reste du royaume est généralement important, et un avocat dans un siège de sénéchaussée n'a pas grand-chose à voir avec un avocat d'une cour souveraine qui a un ressort équivalent à 40 % du royaume. Sébastien appartient donc à un bon milieu de province.

En juillet 1542, il est compté parmi les pairs de la ville⁶⁶. Il fait partie des conseillers en 1558⁶⁷, 1562⁶⁸, 1569⁶⁹; on le reçoit échevin le 2 septembre 1569 à la place d'Héliès Dexmier⁷⁰. Il est également sénéchal du diocèse d'Angoulême⁷¹ et du comté de La Rochefoucauld⁷². Si l'on en croit Denis, son fils, il est député de son pays aux Etats généraux d'Orléans en 1560⁷³. Sans doute Sébastien Bouthillier meurt-il au cours de l'année 1570, car c'est au cours de cette année-là qu'il est remplacé en l'office d'échevin par Jacques Baron⁷⁴, et l'on voit pour la première fois apparaître Denis, son fils, dans les minutes notariales, comme si, à partir de cette date, celui-ci prenait les affaires en main⁷⁵.

⁶⁵ Quilliet (Bernard), *La Situation sociale des avocats au Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance (1480-1560)*, dans *Espace, idéologie et société au XVI^e siècle*, 1975, p. 135.

⁶⁶ ADC, 2 E 966, 7 juillet 1542, délibération du corps de ville.

⁶⁷ Sanson (Jean), *Les Noms et ordre des maires, eschevins, conseillers d'Angoulême*, Angoulême, 1651.

⁶⁸ ADC, 2 E 967, 2 avril 1562.

⁶⁹ Sanson (Jean), *op. cit.*.

⁷⁰ Sanson (Jean), *op. cit.*.

⁷¹ ADC, G 203, 20 janvier 1567, procuration du cardinal de La Bourdaisière à Toussaint Verdier, procureur au présidial d'Angoulême, pour désavouer Sébastien Bouthillier, son sénéchal.

⁷² ADC, 2 E 1044, 5 avril 1585.

⁷³ Reponce de Denys Bouthillier... sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, Paris, 1608, p. 103.

⁷⁴ Sanson (Jean), *op. cit.*.

⁷⁵ ADC, 2 E 1037, 22 novembre 1570.

Tout au moins meurt-il avant 1573, comme le montre le contrat de mariage de sa fille Catherine⁷⁶.

⁷⁶ ADC, 2 E 1038, 12 mai 1573 : Catherine Bouthillier, fille de « Catherine Delage et feu Sébastien Bouthillier ».

Six enfants, trois filles et trois garçons, sont nés du mariage de Sébastien Bouthillier avec Catherine Delage. Ignorant les âges respectifs de ces enfants et sachant seulement que Denis est l'aîné des garçons, nous nous proposons de parler d'abord des filles, puis des garçons.⁷⁷

Pour deux des trois filles, les contrats de mariage ont pu être retrouvés, qui livrent des informations précieuses. Ce n'est le cas que pour un seul des garçons.

Catherine Bouthillier épouse Martial Cheyn, s^r du Pont, en 1573. Ce dernier est alors capitaine pour le roi de trois cents hommes de pied, et homme d'armes de la compagnie du s^r de Sansac⁷⁸. En 1585, il est premier homme d'armes de la compagnie du duc de Montpensier⁷⁹. On le retrouve maître de camp d'un régiment de gens de pied pour le service du roi en 1593⁸⁰. Catherine épouse donc un homme issu de la petite noblesse du pays. Ils resteront toujours établis dans la région et demeureront longtemps au bourg de Louneau. La dot de Catherine s'élève à 1 500 livres, c'est-à-dire un peu plus du double de ce qu'était celle de sa mère trente-cinq ans auparavant. Cependant, une dot de 1 500 livres est une dot moyenne.

Marie Bouthillier épouse Emery Pasquet en 1581⁸¹. Ce dernier est procureur au présidial d'Angoulême. Il sera ensuite greffier de la prévôté d'Angoulême⁸². La dot de Marie est à peu près équivalente à celle de sa sœur quelques années plus tôt : 1 350 livres.

⁷⁷ AN, Y 123, fol. 298 r^o, 2 octobre 1581.

⁷⁸ ADC, 2 E 1038, 12 mai 1573.

⁷⁹ ADC, 2 E 1044, 5 avril 1585.

⁸⁰ ADC, 2 E 1047, 12 septembre 1593.

⁸¹ ADC, 2 E 1042, 8 octobre 1581.

Quant à Suzanne, la troisième fille de Sébastien, elle épouse, elle aussi, un procureur au présidial d'Angoulême : Pierre Dubois⁸³.

La confrontation des contrats de mariage de Catherine et Marie avec celui de leurs parents indique qu'en quarante ans, peu de choses ont évolué. Certes, les dots ont doublé, mais l'origine sociale des témoins qui signent au bas des contrats n'a pas changé. En 1538, il y avait un lieutenant général et particulier et juge prévôtal parmi les témoins au mariage de Sébastien. En 1581, le contrat de Marie livre les signatures d'un lieutenant général et d'un lieutenant criminel⁸⁴.

François Bouthillier, élu en Angoumois, épouse d'abord Isabeau Guignier, qui meurt en 1585⁸⁵, puis Marguerite Lambert⁸⁶. On ne sait malheureusement rien sur ces familles Guignier et Lambert et pas beaucoup plus sur François lui-même. C'est lui qui, après le départ de Denis pour Paris, s'occupe des affaires de la famille, autant de celles de sa mère que de celles de son frère⁸⁷.

Ce n'est qu'en 1576 qu'on a la première trace de Jean Bouthillier ; il est alors avocat au Grand Conseil, en même temps que son frère Denis⁸⁸. Quelque temps plus tard, en 1581, année de son mariage, il est avocat au Parlement de Paris. Sa femme est Madeleine Thénart, fille de Jean Thénart, procureur au Parlement de Paris, et de Madeleine Guimier. Parmi les témoins au mariage de Jean Bouthillier, on trouve Denis Bouthillier, Nicolas Legras, s^r de Bergency-en-Othe et de Fontaine-la-Gaillarde, bourgeois de Paris, tuteur et curateur de Madeleine Thénart, Anne Guimier, femme de

⁸² ADC, 2 E 1044, 5 avril 1585.

⁸³ *ibid.*

⁸⁴ François Nesmond, lieutenant général d'Angoumois ; François de Lizée, lieutenant criminel d'Angoumois.

⁸⁵ ADC, 2 E 1044, 9 avril 1585, testament d'Isabeau Guignier.

⁸⁶ ADC, 2 E 515, 30 janvier 1605.

⁸⁷ ADC, 2 E 1041, 3 novembre 1578 et 20 juillet 1579 ; 2 E 1042, 3 août 1580 ; 2 E 1043, 25 mars 1583 ; 2 E 1044, 23 janvier 1584.

⁸⁸ ADC, 2 E 1040, 8 novembre 1576.

Nicolas Legras et tante de Madeleine, et Simon Legras, avocat au Parlement. La dot se compose de la moitié de la maison où logent les époux Legras et d'une rente annuelle de 250 livres constituée par Marie Fernel, veuve de Philbert Barjot, à cause du travail que Jean a fourni pour la conduite de ses affaires pendant quatre ans. De plus, ce dernier constitue à sa femme un douaire de 200 livres de rente⁸⁹. Si la rente de Marie Fernel n'était pas, comme c'est le cas, une donation entre vifs mais qu'elle fit vraiment partie de la dot, cette dot équivaldrait à la dot moyenne d'une femme d'avocat de l'époque⁹⁰. De par son installation à Paris et son entrée dans le milieu des avocats de la capitale, Jean est déjà sorti de son milieu d'origine, ce que confirment la dot de sa femme, le douaire qu'il lui constitue et le statut social des témoins à son mariage. Il meurt entre 1581 et 1585, date à laquelle a lieu le partage de ses biens⁹¹.

⁸⁹ AN, Y 123, fol. 297-299, 2 octobre 1581.

⁹⁰ Cf. *supra* Quilliet (Bernard), *op. cit.*.

⁹¹ ADC, 2 E 1044, 5 avril 1585.

DESTINEE DES NIECES DE DENIS BOUTHILLIER

D'Isabeau Guignier, François Bouthillier n'a qu'une fille, Catherine, mariée à Jean Orson, marchand à Angoulême⁹².

Suzanne a au mois trois filles de Pierre Dubois : Catherine, Marie et Jeanne. La première épouse, en 1607, le fils d'un marchand d'Angoulême, Etienne Jargillon. Sa dot s'élève à 3 000 livres⁹³. La seconde épouse, en 1617, Blaise Deprahec, avocat au présidial d'Angoumois, et sa dot est également de 3 000 livres⁹⁴.

Ce petit échantillon montre que le statut social des époux reste inchangé de génération en génération et que, depuis Sébastien, peu de choses ont évolué chez les Bouthillier demeurés à Angoulême.

⁹² ADC, 2 E 1044, 9 avril 1585.

⁹³ ADC, 2 E 516, 3 mai 1607.

⁹⁴ ADC, 2 E 520, 31 janvier 1617.

Le contrat le plus ancien concernant les Bouthillier trouvé dans les archives notariales est une donation faite à Sébastien et à son frère par leur oncle d'une maison située dans la paroisse Saint-Paul à Angoulême⁹⁵. Cette maison est probablement revenue tout entière à Sébastien puisque sa veuve en vend une partie (une étable et un feniou) en 1575⁹⁶. On ne rencontre pas assez souvent ce genre de documents pour avoir une idée même approximative des biens immobiliers et fonciers des Bouthillier ; et l'on a encore plus de mal à évaluer les revenus et biens meubles.

En 1535, Sébastien prête foi et hommage au roi pour la terre des Montagnes⁹⁷, qui est la résidence habituelle des Bouthillier⁹⁸. C'est là, à dix kilomètres au nord d'Angoulême, que se retirera Catherine Delage après la mort de son mari. Sébastien possède également un demi journal de pré sur l'île de Gerce⁹⁹, la quarte partie des moulins à eau et écluses situés sur la rivière de Touvre, d'une valeur de 80 livres¹⁰⁰, une maison à Angoulême, paroisse Saint-André¹⁰¹, une pièce de pré de quatre journaux sur la rivière de la Grange-l'Abbé, d'une valeur de 66 écus deux tiers¹⁰², une petite maison au bourg de Loumeau, d'une valeur de 75 écus¹⁰³. On passe sous silence les trois ou quatre constitutions ou rachats de rentes, de minime importance vu leur petit nombre et leur valeur.

⁹⁵ ADC, 2 E 1247, 28 décembre 1532.

⁹⁶ ADC, 2 E 1040, 3 juillet 1575.

⁹⁷ Répertoire Chavigny, fol. 20 r^o, 30 juin 1535.

⁹⁸ Charente, arr. Angoulême, cant. Le Gond-Pontouvre, comm. Champniers.

⁹⁹ ADC, 2 E 965, 31 octobre 1538.

¹⁰⁰ ADC, 2 E 1249, 15 juillet 1539.

¹⁰¹ ADC, 2 E 1040, 8 novembre 1576.

¹⁰² ADC, ADC, 2 E 1042, 3 août 1580.

¹⁰³ ADC, 2 E 1044, 23 janvier 1584.

Même après son installation à Paris, Denis Bouthillier continuera à garder des liens étroits avec son pays d'origine. De 1570 à 1606, il compte parmi les conseillers de la ville d'Angoulême¹⁰⁴, et il continue à s'occuper des biens qu'il conserve là-bas, par l'intermédiaire de ses beaux-frères Emery Pasquet¹⁰⁵ et Pierre Dubois¹⁰⁶, ou d'amis comme Etienne de Villotreys, marchand bourgeois¹⁰⁷, ou Pierre Gautier, avocat au présidial¹⁰⁸. En 1612, Bouthillier acquiert encore des droits sur une maison sise au village des Montagnes¹⁰⁹, dont il reste le seigneur jusqu'à sa mort. A la génération suivante, jusqu'en 1636, on trouve des traces de relations entre Claude Bouthillier, alors surintendant des finances, et la famille Pasquet. C'est en effet chez lui que s'installe Pierre Pasquet, fils d'Emery, qui a besoin de loger quelque temps à Paris¹¹⁰.

Denis Bouthillier ne se contente pas de gérer les biens dont il a hérités ou qu'il a acquis avant son départ ; il continue d'acquérir un certain nombre de biens meubles et immeubles¹¹¹. Il reçoit de temps en temps chez lui des amis d'Angoulême, comme Françoise de Lagebaston et Antoinette Aubin, veuve de Louis Estivalle, conseiller au présidial d'Angoumois¹¹². Ses relations avec Angoulême restent actives, même après qu'il s'est bien « intégré » au milieu parisien.

¹⁰⁴ Sanson (Jean), *op. cit.*

¹⁰⁵ ADC, 2 E 1046, 17 janvier 1591, procuration.

¹⁰⁶ ADC, 2 E 517, 19 février 1609, procuration.

¹⁰⁷ ADC, 2 E 1038, 12 mai 1573 ; 2 E 1046, 2 mai 1591.

¹⁰⁸ MC, ét. XXIII, 197, 19 juin 1579.

¹⁰⁹ ADC, 2 E 518, 21 mai 1612.

¹¹⁰ ADC, 2 E 978, 27 septembre 1636.

¹¹¹ ADC, 2 E 517, 19 février 1609 ; 2 E 518, 21 mai 1612.

¹¹² MC, ét. XXIII, 208, 19 mars 1587.

CHAPITRE II

L'INSTALLATION DE DENIS BOUTHILLIER À PARIS

LE MARIAGE

C'est entre 1570 et 1572 que Denis Bouthillier s'installe à Paris. L'avocat au présidial d'Angoumois¹¹³ devient avocat au Grand Conseil. La première trace de son nouveau titre apparaît dans l'expédition d'une transaction datée du 22 avril 1572¹¹⁴. Sur ses débuts entre 1572 et 1579, date à laquelle il achète sa maison rue du Battoir, on ne sait pas grand-chose. En 1572, il « demeure (...) a la suite du Grand Conseil »¹¹⁵, mention qui reste d'autant plus obscure qu'elle apparaît dans un autre acte à propos, cette fois, d'un conseiller au Grand Conseil : « Nicolas Sayne, s^f de Chambellan, conseiller du roy en son Grand Conseil, demeurant a Dijon, estant de present a la suite

¹¹³ Cf., au chapitre III, « la carrière de Denis Bouthillier ».

¹¹⁴ AN, M 355, dossier 12, par devant Gautier et Tesseron, notaires royaux à Angoulême.

¹¹⁵ *ibid.*.

dud. conseil pour l'exercice de sond. estat »¹¹⁶. Les membres du Grand Conseil disposent-ils d'une sorte de « logement de fonction » provisoire avant d'avoir pu trouver une maison ? Il est probable que Denis Bouthillier n'est pas resté longtemps dans cette situation puisqu'il se marie en 1576.

La date du mariage - le 16 septembre 1576 - n'est connue précisément que par le *Répertoire Chavigny*¹¹⁷ et par les *Preuves de noblesse de Louis Bouthillier*¹¹⁸, car le contrat de mariage est perdu,

la minutte duquel contract ne s'est pu trouver chez m^e Pierre Detroyes qui a les minuttes de Forget, demeurant rue Saint-André-des-Artz, où nous estant transportez, il nous a dict ne l'avoir peu trouver dans une liasse de minuttes qui luy sont restees de ces temps là, le reste ayant esté bruslé et perdu durant les guerres civiles.

La femme de Denis Bouthillier est Claude de Macheco, fille d'André, s^r de la Grange-du-Pré et de Creuso, conseiller du roi et auditeur en la chambre des comptes de Dijon, et de Françoise Barjot¹¹⁹. Son grand-père, Chrétien de Macheco, était conseiller au Parlement de Dijon et un de ses grands oncles, Guy de Moreau, président au même Parlement¹²⁰. Bien qu'on ait perdu la minute du contrat, nous connaissons, par le résumé qu'en font les enquêteurs sur la noblesse de Louis Bouthillier, les témoins à ce mariage. Ce sont Claude Barjot, s^r de Moussy-Barjot, Antoine Barjot, s^r de Bouancé, Claude Barjot, s^r de Chauffailles, et Marie Fernel, veuve de Philbert Barjot. Il n'y a malheureusement aucune mention de la dot de Claude de Macheco.

¹¹⁶ MC, ét. XXIII, 199, 26 août 1581.

¹¹⁷ Répertoire Chavigny, fol. 76v, 26 septembre 1576.

¹¹⁸ BNF, Pièces originales 479, n° 170v.

¹¹⁹ BNF, Cabinet d'Hozier, 220. Le mariage de Françoise Barjot avec André de Macheco a lieu en 1546 (BNF, Dossiers bleus 58).

¹²⁰ *ibid.*.

Les Barjot qui signent au contrat de mariage de Denis Bouthillier sont des oncles de Claude de Macheco, frères de Françoise Barjot. Claude Barjot, s^f de Moussy-Barjot, est président au Grand Conseil depuis 1570, à la suite de son frère Philbert. Claude Barjot, s^f de Chauffailles, est avocat au Parlement. Il ne manque que Jean Barjot, s^f de Macqueville et docteur en théologie, qui sera le parrain de Sébastien Bouthillier, à qui il constituera une rente de 100 écus en 1583¹²¹.

Après 1576, les histoires de ces deux familles sont très liées. A la date de son mariage (1581), cela faisait quatre ans que Jean Bouthillier s'occupait des affaires de Marie Fernel, la veuve de Philbert Barjot. En 1580, on le voit demander à la cour d'évoquer le principal d'une affaire touchant au remboursement d'une somme à elle due¹²². Denis Bouthillier, lui, s'occupe des affaires de son collègue, l'avocat au Parlement Claude Barjot, s^f de Chauffailles : il reçoit pour lui 200 écus de François de Lyon, ancien président à la cour des monnaies de Paris¹²³. Très nombreux sont les actes notariés où l'on voit Denis Bouthillier s'occuper des affaires de la famille Barjot. Le premier date de 1579. Il concerne un héritage de Claude de Macheco après la mort d'Antoine Barjot, s^f de Bouancé, frère des deux présidents au Grand Conseil¹²⁴. Plus d'un tiers des minutes notariales trouvées au minutier central dans les études fréquentées par Bouthillier ont un rapport direct avec les Barjot. Très tôt, Bouthillier a des liens très

¹²¹ AN, Y 124, fol. 568v, 9 mai 1583.

¹²² AN, X^{1a} 5090, 22 avril 1580, fol. 257v.

¹²³ MC, ét. XXIII, 2 octobre 1582.

¹²⁴ MC, ét. XXIII, 197, 4 juin 1579.

forts avec cette famille. Et ceci, comme l'a remarqué Abel de Sainte-Marthe¹²⁵, sera certainement déterminant dans l'évolution de sa carrière.

¹²⁵ Cf. le début du chapitre III.

L'ACHAT DE LA MAISON

On ne commence à véritablement bien suivre Denis Bouthillier qu'à partir de 1579, c'est-à-dire seulement depuis le jour où il achète sa première maison, rue du Battoir, dans la paroisse Saint-Côme.

Bouthillier achète sa maison à Marie Lamoignon, veuve de Louis Olivier, seigneur d'Arreau et bailli du comté d'Eu, moyennant la somme de 1200 écus et 83 écus un tiers de rente¹²⁶. Ce mode de paiement révèle que Bouthillier ne dispose pas immédiatement de la somme nécessaire pour payer la maison. Il verse donc 1 200 écus le jour de la vente, c'est-à-dire le 20 mai 1579, et s'engage à verser 83 écus un tiers par an tant qu'il n'aura pas acquitté le reste du prix de la maison. Cette somme qui lui reste à payer équivaut au principal de la rente, c'est-à-dire, si l'on considère que les rentes sont le plus souvent constituées au denier 12 à cette époque, à 1 000 écus. On s'aperçoit ainsi que le jour de l'achat, il manque à Bouthillier plus de 40 % de la somme à payer. De par la description qui en est faite, il s'agit d'une belle maison,

consistant en quatre chambres, garderobbes, une salle, grenier, troys caves voutees et ung caveron, court, puys, cuisine et aultres appartenances de lad. maison, tenant d'une part a M^e Chaudon, conseiller du roy et maistre des requestes ordinaires de son hostel, d'aulture part a la veuve et heritiere de feu M^e Claude Colanges, en son vivant procureur en la court de parlement, aboutissant par derriere au cymetiere Saint Andre des Ars et d'aulture bout pardevant sur la rue du Batouer, en laquelle rue du Batouer est assize lad. maison en la censive des religieulx, abbé et couvent Saint Germain des Prez lez Paris et chargee envers eulx de six deniers tournois ou parisis de cens.

Moins d'un an après, le 19 avril 1580, il rachète la rente¹²⁷. Le prix de la maison aura ainsi atteint 2 283 écus un tiers : les 2 200 écus du prix initial et les intérêts (8,3 %)

¹²⁶ MC, ét. XXIII, 197, 20 mai 1579.

¹²⁷ MC, ét. XXIII, 198, 19 avril 1580.

de la somme restant à payer. Il est à noter qu'au début de sa carrière à Paris, Bouthillier n'a pas les moyens de payer 2 200 écus en une seule fois.

CHAPITRE III

LA CARRIERE DE DENIS BOUTHILLIER

LA CARRIERE

Dans le sillage de son père, Denis Bouthillier commence par exercer le métier d'avocat au présidial d'Angoumois¹²⁸. Puis il entre au Grand Conseil en 1571.

D'après Abel de Sainte-Marthe, c'est Philbert Barjot qui fait entrer Bouthillier comme avocat au Grand Conseil¹²⁹. Ceci semble douteux pour deux raisons : d'abord parce que Philbert Barjot meurt en 1570, alors que Bouthillier n'entre pas au Grand Conseil avant 1571 ; ensuite parce qu'il n'a aucune raison de connaître les Barjot avant cette date. Il semble que Sainte-Marthe refasse l'histoire à son gré.

Nous ne connaissons la date de réception de Bouthillier comme avocat au Parlement de Paris que par des voies détournées, car, comme on va le voir, on n'a plus les moyens de connaître directement la date de réception d'un avocat aux XVI^e et XVII^e

¹²⁸ ADC, 2 E 1037, 22 novembre 1570.

¹²⁹ « Eum [Dionysum Buthillerium] avunculus Philibertus Bariotus magni consilii princeps in eum consensum attraxit ». (*Scævolæ et Abelii Sammarthianorum patris et filii opera latina et gallica...*, Paris, 1633).

siècles. Chaque année, les avocats doivent prêter serment devant le Parlement, comme l'exige l'ordonnance de Philippe-le-Hardi du 23 octobre 1274, et à cette occasion, leur nom est inscrit sur un registre matricule. Généralement, les nouveaux avocats sont admis le jour même où ceux qui ont déjà prêté le serment sont appelés à le renouveler, c'est-à-dire le jour où le Parlement tient son audience de rentrée, le 12 novembre, lendemain de la Saint-Martin d'hiver. Lorsqu'un avocat est reçu à une autre époque de l'année, on mentionne sa réception dans le registre des Plaidoiries en termes très brefs. L'inscription sur la matricule fixe le rang d'ancienneté de l'avocat, qui ne le perd plus, même s'il a, pendant quelque temps, cessé de plaider au Parlement pour aller exercer dans une autre juridiction. La matricule deviendra plus tard le tableau. Malheureusement, l'incendie du Palais de Justice pendant la Commune a détruit la majeure partie de ces matricules. La plus ancienne liste d'avocats au Parlement de Paris se trouve en tête du règlement du 13 novembre 1340¹³⁰. La seule série continue que l'on possède est classée sous la cote X^{1a} 9327 aux Archives Nationales : c'est le registre matricule des avocats de 1706 à 1751. Pour le XVI^e siècle, la seule liste dont on a la trace est celle de 1599. Claude Joly l'a publiée dans les *Opuscules d'Antoine Loisel*¹³¹ ; encore s'en méfie-t-il¹³². On y fait mention de Denis Bouthillier.

On trouve des traces de la réception des avocats au Parlement dans le manuscrit 359 de la bibliothèque de l'ordre des avocats, qui est le catalogue des avocats établi par Guillaume Blanchard en 1725. On y mentionne un Denis Boutillier, reçu le 8 août 1613¹³³ ; mais il s'agit de Rancé, fils de Denis.

¹³⁰ AN, X^{2a} 4, fol. 18.

¹³¹ Joly (Claude), *Divers opuscules tirez des memoires de M. Antoine Loisel, advocat au parlement*, Paris, 1652, p. 576-626.

¹³² Joly (Claude), *op. cit.*, p. 576 : « Cette liste ou matricule des advocats a esté trouvée parmi les papiers de M. Antoine Loisel, dans laquelle on n'a voulu rien changer quoy que (...) il y en puisse avoir quelques uns de répétez qui s'y trouvent sous de mesmes noms et surnoms ».

¹³³ Bibliothèque de l'Ordre des avocats, manuscrit 359, p. 321.

D'après les actes notariés, Bouthillier est encore avocat au Grand Conseil en octobre 1585¹³⁴, et on le voit plaider au Parlement pour la première fois en janvier 1586¹³⁵. C'est donc qu'il a été reçu à la rentrée parlementaire du 12 novembre 1585.

Il reste à Paris au début de la Ligue, pendant l'année 1588 et une bonne partie de l'année 1589. On lui attribue, datant de cette époque, un libelle intitulé *Responce des vrais Catholiques françois a l'avertissement des Catholiques anglois pour l'exclusion du roi de Navarre de la couronne de France*, dans lequel il prend parti contre Henri de Navarre¹³⁶. Après juillet 1589, le nom de Denis Bouthillier disparaît des liasses des notaires parisiens¹³⁷. C'est qu'entre 1589 et 1594, il est à Tours. Avec ses collègues du Parlement, il a fui la capitale et la Ligue¹³⁸. Comme nous le verrons plus loin, il met à profit ce séjour de quelques années en Touraine. Ce n'est, en effet, que trois ans après son retour à Paris qu'il acquiert sa première seigneurie dans la région de Chinon.

Le dernier événement de la carrière de Bouthillier est sa nomination comme conseiller d'Etat, le 2 février 1617, alors que son ami, l'évêque de Luçon, est secrétaire d'Etat des affaires étrangères et de la guerre. Nous n'avons comme trace de cette nomination que la mention d'un brevet¹³⁹.

Peut-être Bouthillier aurait-il pu faire une carrière plus prestigieuse s'il n'avait pris ouvertement parti contre Henri de Navarre en 1588, car il semble que ce soit le bref passage au pouvoir de Richelieu qui favorise un début de « promotion » pour lui. Malheureusement, après l'exécution de Concini, en avril 1617, Richelieu doit quitter le pouvoir. Il n'y aura désormais plus de changement dans la carrière de Denis Bouthillier.

¹³⁴ MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585.

¹³⁵ AN, X^{1a} 5133, fol. 237 r^o, 17 janvier 1586.

¹³⁶ Cf. le paragraphe intitulé « Bouthillier dans les troubles de la Ligue ».

¹³⁷ Le dépouillement des liasses 218, 219 et 220 de l'étude LXXIII, qui couvrent les années 1590 et 1591, ne portent pas la trace de Denis. Pour les années 1592 et 1593, les minutes sont perdues, mais le répertoire microfilmé ne donne aucun acte de Denis.

¹³⁸ ADC, 2 E 1046, 17 janvier 1591 : « Denis Boutillier, advocat au parlement de Tours... ».

Il meurt en août 1621, rue du Paon, à l'âge d'environ 80 ans. On l'enterre dans l'église Saint-Côme et saint-Damien¹⁴⁰.

¹³⁹ Répertoire Chavigny, fol. 17v.

¹⁴⁰ *Épitaphier du vieux Paris*, Paris, t. III, 1901, p. 187.

Les seuls registres des Plaidoiries que nous avons pu dépouiller pour une période assez longue sont ceux de l'année 1596. Bouthillier y est mentionné seize fois. Sur ces seize fois, il plaide treize fois et est pris trois fois pour tiers. La seule personne vraiment importante pour qui il plaide cette année-là est Françoise d'Orléans, princesse de Condé et de Soissons, demanderesse dans une affaire contre Marie de Bourbon, duchesse de Longueville¹⁴¹.

Cependant, du moins à l'en croire, Bouthillier a eu probablement durant sa carrière la charge d'autres causes intéressant des personnes de haut rang :

Vixi caussarum patronus per quadraginta sex annos in foro et in omnium oculis. Notæ sunt infinitis prope hominibus, et maxime his qui supremos magistratus in hoc regno administrant, imo et ipsis principibus, et tibi, si verum amares, non solum vitæ meæ, sed etiam familiæ actiones.¹⁴²

Mais il faudrait, pour le savoir, dépouiller les registres des plaidoiries couvrant le temps d'activité de Bouthillier pour le savoir.

La famille Barjot est la première à employer Denis Bouthillier. La première trace que l'on a de l'activité de Bouthillier au service de cette partie de sa belle-famille apparaît dans un acte où il agit comme procureur de Claude Barjot, s^r de Chauffailles, en octobre 1582¹⁴³. En 1586, la famille Barjot bénéficie de ses premières plaidoiries¹⁴⁴. Il restera toute sa vie leur avocat. En 1595, il est chargé de régler la succession de Claude

¹⁴¹ AN, X^{1a} 5182, fol. 317v, 18 mars 1596.

¹⁴² Dionysii Buthillerii *Contra Adrianum Behotium...*, Paris, 1613, p. 4.

¹⁴³ MC, ét. XXIII, 201, 2 octobre 1582.

¹⁴⁴ AN, X^{1a} 5133, fol. 237 r^o, 17 janvier 1586 et fol. 341 r^o, 11 février 1586. Il s'agit d'une affaire opposant Madeleine de Pot, veuve de René de Naillac, Philippe, Elisabeth et Gabrielle de Naillac à Guy de Scépeaux.

Barjot¹⁴⁵, et, en 1597, il s'occupe de celle de Jean Barjot, s^r de Macqueville¹⁴⁶. Dans ces cas-là, impossible de distinguer les intérêts personnels de Bouthillier et ce qui regarde seulement l'avocat : il est en même temps avocat et partie. Lors du règlement de la succession de Jean Barjot, il est le procureur de sa femme, laquelle est une des héritières. En même temps, il travaille, comme avocat, à recouvrer les sommes dues par les débiteurs de Jean Barjot¹⁴⁷, par conséquent à recouvrer des sommes dont sa femme hérite en partie. D'ailleurs, les affaires qu'il traite pour la famille Barjot entretiennent assez régulièrement la confusion entre son activité d'avocat et sa parenté avec les Barjot. Dans une affaire de 1598, où il est le procureur de Philippe de Naillac, Bouthillier doit composer avec Guy de Scépeaux pour le paiement d'une somme de 12 000 écus due à la dame de Naillac par le s^r de Scépeaux. Pour cela, elle transporte la somme de 12 000 écus à Bouthillier, qui la lui verse sur-le-champ, à charge pour lui de se faire rembourser ensuite par le s^r de Scépeaux¹⁴⁸. Le remboursement n'a lieu qu'en 1601¹⁴⁹, ce qui suppose, de la part de Bouthillier, de solides assises financières. Si l'activité de Bouthillier au service de sa famille et de sa belle-famille fait croître sa fortune, c'est qu'il l'engage en partie à leur profit.

Denis Bouthillier joue presque le rôle d'intendant des affaires de Philippe de Naillac ; il s'occupe, par exemple de la location d'une de ses maisons à Saint-Germain-des-Prés¹⁵⁰.

Mais même s'il est un parent, Bouthillier n'en tient pas moins à être payé de ses services. Quand le paiement n'arrive pas, il n'hésite pas à faire saisir une terre. Ainsi, en 1601, un des domaines de la dame de Naillac est mis en criées à défaut du paiement de

¹⁴⁵ MC, ét. LXXIII, 225, 15 avril 1595.

¹⁴⁶ MC, ét. LXXIII, 228, 12 mars 1597.

¹⁴⁷ MC, ét. LXXIII, 228, 6 et 12 mars 1597.

¹⁴⁸ MC, ét. LXXIII, 235, 12 juillet 1598.

¹⁴⁹ MC, ét. LXXIII, 245, 14 septembre 1601.

1 000 écus. Mais on lui paie entre-temps les 1 000 écus, et Bouthillier abandonne ses poursuites¹⁵¹.

Dans le même temps, comme on le verra, Bouthillier s'occupe des dettes du fils de Philippe de Naillac, Léonor Barjot.

Jusqu'à la mort de la dame de Naillac, en juin 1603, Bouthillier l'assiste dans de nombreuses affaires ; elle le choisit comme exécuteur testamentaire¹⁵².

La famille Barjot n'est cependant pas la seule famille à s'attacher Bouthillier comme avocat : la famille de Montmorency le fait aussi. Jacques de Montmorency, s^r de Crèvecœur, gouverneur et lieutenant général de Falaise, a contracté beaucoup de dettes. Une de ces dettes a failli le mener en prison, et Bouthillier, avec l'aide du procureur au Grand Conseil Renaud Guitart, a dû lui avancer de l'argent pour lui éviter ce sort. Nous ne connaissons pas la date de cette affaire, mais, en 1595, Bouthillier et la veuve de Guitart n'ont toujours pas été remboursés¹⁵³.

Une des affaires les plus connues et les plus tragiques aussi qu'ait eu à plaider Bouthillier est celle du meurtre de François de Montmorency. Ce François de Montmorency, s^r de Hallot, lieutenant général pour le roi au bailliage de Rouen et Gisors, est tué le 13 septembre 1592 par le marquis d'Alègre, ancien gouverneur de Gisors. C'est Claude Pehu, s^r de La Mothe, un des complices d'Alègre, qui se constitue prisonnier à sa place. Il ne risque pas grand-chose, car une tradition veut que, chaque année, le jour de l'Ascension, le chapitre de Rouen choisisse un meurtrier qui retrouve sa liberté après avoir porté, au cours d'une procession, la chasse ou fierté de saint Romain. Le jour de l'Ascension 1593, Pehu, prenant la place d'Alègre, qui n'a pas le courage de se présenter en public, porte la chasse de saint Romain et est lavé du meurtre. Mais pour

¹⁵⁰ MC, ét. LXXIII, 235, 28 septembre 1598 ; 249, 7 septembre 1602.

¹⁵¹ MC, ét. LXXIII, 245, 2 juillet 1601.

¹⁵² MC, ét. LXXIII, 254, 5 mars 1604.

une fois, cette sainte démonstration ne suffit pas à mettre les assassins à l'abri des poursuites judiciaires. Entre 1593 et 1606, trois des complices d'Alègre sont exécutés. En 1606, Claude Pehu est arrêté à Paris et l'affaire est plaidée au Conseil pendant plusieurs journées consécutives, notamment par Bouthillier pour la veuve de Montmorency-Hallot, Claude d'Ossonvilliers. Bouthillier ne se cantonne d'ailleurs pas à la défense de la veuve : il attaque le privilège du chapitre de Rouen¹⁵⁴. Peine perdue, le privilège de la fierté de saint Romain restera en vigueur jusqu'en 1790¹⁵⁵.

Bouthillier est aussi un des avocats ordinaires de l'Université¹⁵⁶, dont il se proclame très proche, l'immodestie et la causticité qui le caractérisent :

Omnes qui me norunt (sunt autem plurimi) satis superque testari possunt quænam mea semper fuit in universitatem voluntas, quanto semper in honore apud me fuerint reverendus Academiae rector, doctores, professores cæterique omnes qui in ea versantur. Sed nihil egeo testibus. Habeo apud me non litteras magistræi his similes quas, miser, dum in quodam obscuro universitatis fornice delitescebas quorundam preceptorum testimonio adeptus es, sed totius universitatis quæ numquam ab ea requisivi et quæ illa mihi cum elogio tradidit scripta testimonia.¹⁵⁷

C'est en cette qualité qu'il assiste, en 1611, l'avocat La Martelière dans son plaidoyer contre les Jésuites¹⁵⁸, au moment où l'Université cherche à faire fermer le collège de Clermont.

Du tailleur d'habits Nicolas Dupont¹⁵⁹ à Françoise d'Orléans, en passant par l'Université¹⁶⁰, Bouthillier défend les causes les plus diverses. Dans un certain nombre de

¹⁵³ MC, ét. LXXIII, 224, 23 février 1595.

¹⁵⁴ Reponce de Maistre Denys Bouthillier, advocat en la cour, sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoine et chapitre de l'eglise cathedrale de Rouen..., Paris, 1608.

¹⁵⁵ Floquet (Amable-Pierre), *Histoire du privilège de saint Romain...*, Rouen, 1833, vol. 2, p. 538.

¹⁵⁶ Jourdain (Charles), *Histoire de l'Université de Paris au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, 1862-1866, vol. 1, p. 63.

¹⁵⁷ Dionysii Buthillerii *Contra Adrianum Behotium...*, Paris, 1613, p. 5.

¹⁵⁸ Plaidoyé de m^e Pierre de La Martelière, advocat en la cour, fait en parlement... le disseptiesme et dixneufviesme decembre mil six cens unze, Paris, 1612.

¹⁵⁹ MC, ét. LXXIII, 251, 22 et 23 février 1603.

¹⁶⁰ AN, X^{1a} 5182, fol. 317v, 18 mars 1596.

cas, et pas seulement pour les Barjot ou les Montmorency, il doit engager ses deniers. Cette pratique n'est pas rare. Par exemple, en 1594, Bouthillier a les droits d'Anne Le Briseuil, c'est-à-dire qu'il fournit à celle-ci l'argent dont elle a besoin, et peut se faire rembourser comme il veut de cet argent sur ses débiteurs¹⁶¹. En 1598, il verse 1 000 écus à la place de Claude Dupuy, veuve de Louis Chastegnier, s^r d'Abin¹⁶².

Parmi les personnages de quelque importance qui s'adressent à Bouthillier, on remarque encore Louise de Bourbon, abbesse de Fontevault¹⁶³, Albert de Gondi et sa femme Catherine de Clermont, qui prennent, en 1591, comme curateurs de leur fille, Claude-Marguerite, la future marquise de Meignelay¹⁶⁴, Bouthillier et un premier président au parlement de Bretagne, Pierre Carpentier¹⁶⁵.

Même si les minutes notariales et les quelques registres des Plaidoiries que nous avons dépouillés parviennent à nous donner une image de l'activité de Bouthillier comme avocat, il faudrait pouvoir dépouiller l'intégralité de ces registres, entre 1585 et 1621, pour en avoir une idée plus précise, ce qu'on a pas eu le temps de faire et qui nécessiterait un travail considérable.

¹⁶¹ MC, ét. LXXIII, 222, 22 septembre 1594.

¹⁶² MC, ét. LXXIII, 234, 26 juin 1598.

¹⁶³ MC, ét. LXXIII, 289, 17 septembre 1616.

¹⁶⁴ MC, ét. LXXVIII, 152, 21 septembre 1598.

¹⁶⁵ MC, ét. LXXIII, 270, 20 avril 1609 ; 281, 14 septembre 1612.

L'aide qu'apporte Bouthillier à La Martelière dans son plaidoyer contre les Jésuites ne doit pas faire croire pour autant que Bouthillier soit hostile aux Jésuites. S'il aide La Martelière, c'est parce qu'il est avocat de l'Université, car Bouthillier travaille par ailleurs pour les mêmes Jésuites. En 1606, il écrit à leur usage un avis pour l'union des bénéfices¹⁶⁶. Ce texte nous montre qu'il les estime certainement, car, par cet avis, il aide à leur développement. Ces quelques pages serviront de vade-mecum à un régent de collège désireux d'accroître ses revenus par le système de l'union des bénéfices (même si ce sont, à l'époque, les établissements hospitaliers qui profitent le plus de telles dispositions canoniques). Cet écrit laisse mieux apparaître le caractère de Bouthillier. Un de ses grands soucis semble être de ne pas heurter, de se « couvrir » vis-à-vis de toutes les parties en présence, principalement quand il s'agit de bénéfices avec charges d'âmes, et singulièrement les cures. Il ne néglige rien, et, en cas de refus des patrons, évêques, officiaux ou religieux, il n'hésite pas à recommander de « travailler » l'opinion publique, c'est-à-dire « les habitans dud. lieu » ; il est sûr de la réputation des collègues jésuites. Pour faire échouer les tentatives des ennemis des Jésuites, il compte sur le souverain, certain, à cette époque, des sentiments du roi à leur égard. Bouthillier considère le roi comme le suprême recours. D'ailleurs, après le passage obligé à Rome (pour lequel le dossier doit être irréprochable), c'est encore le roi et son Grand Conseil qui terminent les négociations.

On reconnaît bien là l'ancien avocat au Grand Conseil, devenu, après une expérience de plusieurs années en son sein, un spécialiste en matières bénéficiales. Les

autres traités sur les bénéfices qu'il a publiés, notamment *de infirmis resignantibus*¹⁶⁷, viennent le confirmer.

¹⁶⁶ Cf. pièce justificative 4.

¹⁶⁷ Dionysii Buthillerii, in parlamento advocati, de infirmis resignantibus ex ejusdem commentariis desumpta quæstio, Paris, 1612. Dionysii Buthillerii tractatus varii beneficiorum ad regulam de infirmis resignantibus, ex ejusdem commentariis desumpti, Paris, 1615.

« La règle *de infirmis resignantibus* décidait que, si un bénéficiaire résignait son bénéfice étant malade, sa résignation ne serait valable qu'au cas où il survivrait de vingt jours à l'admission de celle-ci en cour de Rome. S'il mourrait dans cet intervalle de vingt jours, la résignation qu'il avait faite était nulle, et le bénéfice réputé vacant par mort, de même que s'il n'avait pas été résigné ». (Gérardin (Jean), *Etude sur les bénéfices ecclésiastiques aux XVI^e et XVII^e siècles*, Genève, 1971, p. 131).

On attribue traditionnellement à Denis Bouthillier deux ouvrages anonymes. L'un est d'une grande importance pour connaître ses sentiments politiques et religieux pendant les guerres de religion. Il s'agit du *Traicté contre les prétendus droicts du royaume d'Yvetot*, dont nous n'avons pas la date, et, surtout, de la *Responce des vrayz catholiques françois à l'avertissement des catholiques anglois pour l'exclusion du roy de Navarre de la couronne de France*, publiée en 1588.

Denis Bouthillier au royaume d'Yvetot¹⁶⁸

Nous n'avons jusqu'ici pas retrouvé le texte du *Traicté contre les pretendus droicts du royaume d'Yvetot* et nous ne le connaissons que par une mention de Claude Joly¹⁶⁹. Mais si nous n'avons pas eu ce texte entre les mains, nous avons eu celui d'un professeur du roi en éloquence, du nom de Jean Ruault, qui a publié, en 1631, des *Preuves de l'histoire du royaume d'Yvetot avec un examen, ou réfutation des instances et moyens de faux de l'auteur anonyme et autres écrivains modernes contre la même histoire*. Dans cet auteur anonyme, le père Lelong a vu Denis Bouthillier¹⁷⁰.

L'histoire du royaume d'Yvetot est simple. Gautier, seigneur d'Yvetot en Normandie, était le chambellan de Clotaire I^{er}. Mais il tomba en disgrâce et dut s'exiler. Dans son exil, il guerroya contre les infidèles, tant et si bien que le pape Agapet voulut

¹⁶⁸ Seine-Maritime, arr. Rouen, ch.-l. de cant..

¹⁶⁹ Joly (Claude), *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel, avocat au Parlement*, Paris, 1652, p. 590.

l'aider à retrouver les bonnes grâces de Clotaire. Gautier se présenta au roi un Vendredi Saint, muni d'une lettre du pape, dans l'église de Soissons, où se trouvait Clotaire. Ce dernier, ne pouvant supporter de le voir là, le tua sur place. Puis, s'apercevant de son erreur et regrettant amèrement son geste, il érigea la terre d'Yvetot en royaume et affranchit les successeurs de Gautier de toute sujétion à la couronne de France.

Les « partisans » du royaume d'Yvetot apportent comme preuves des pièces écrites par Clotaire lui-même, datant de 536. Ils justifient l'existence de ce royaume en s'appuyant sur la confirmation des privilèges du royaume par Louis XI et tous ses successeurs.

L'intérêt de l'ouvrage de Ruault est qu'il en consacre la moitié à présenter les arguments de l'auteur anonyme avant de le réfuter.

Comme premier argument, il avance qu'aucune autorité ne parle du royaume d'Yvetot : ni Grégoire de Tours, ni Aymoin, ni Anastase le Bibliothécaire. Viennent ensuite des arguments historiques et chronologiques :

- Gautier serait allé faire la guerre aux infidèles. Or, à l'époque de Clotaire, les Sarrazins étaient chrétiens, Mahomet n'étant pas encore né.

- Le pape Agapet n'a pas pu condamner Clotaire. En effet, juste après son élection, Agapet est parti pour Constantinople où il est mort, son pontificat ayant duré onze mois et dix-huit jours. Etant donné qu'il a été élu le 29 mai 535, et que Gautier a été massacré le Vendredi Saint de l'année 536, la nouvelle n'a pas eu le temps d'arriver à Constantinople avant la mort du pape.

- D'après l'histoire, ce furent des cardinaux qui, avec le pape, condamnèrent Clotaire, alors qu'à cette époque, le collège des cardinaux n'existait pas.

¹⁷⁰ Lelong (P. Jacques), *Bibliothèque historique de la France*, t. III, 1719, p. 391.

- De plus, l'érection de la terre d'Yvetot daterait de 536. Or, à cette époque, on ne comptait pas les dates par les années de la Nativité, mais par celles des règnes des rois de France.

- Enfin, Clotaire n'était roi qu'en Austrasie, et la terre d'Yvetot se trouvait en Neustrie.

Les arguments de Ruault ne valent pas ceux de son antagoniste. Avec Ruault, nous sommes encore loin des preuves rationnelles. Il demande, par exemple, où Grégoire de Tours fait mention de la Sainte Ampoule, alors que « nul François catholique ne peut [la] révoquer en doute sans se montrer impie envers sa religion, son roy et sa patrie »¹⁷¹. Puis il continue sur le même ton avec Pharamond, la loi salique et beaucoup d'autres choses du même genre, sur quatorze pages ; et la suite n'est pas plus brillante.

L'auteur anonyme réfute la légitimité du royaume d'Yvetot en analysant les éléments qui en constituent l'histoire. Il fait intervenir la logique, fondée sur une connaissance certaine de l'Antiquité. Certes, il ne pratique pas la critique des sources, mais son argumentation repose avant tout sur la raison et la cohérence historique. Animé par une volonté de s'attaquer à une institution qui lui semble contraire au droit, l'auteur anonyme applique le doute systématique aux fondements mêmes de cette institution, et, par le seul raisonnement, essaie de la mettre à bas. Il y a déjà, dans cette démarche, un peu de l'esprit rationaliste que Descartes érige, à la même époque, en philosophie.

La comparaison du *Traicté contre les pretendus droicts du royaulme d'Yvetot* avec la *Reponce... sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain*, de Denis Bouthillier, est particulièrement révélatrice. Contre la tradition instituée par le chapitre cathédral de Rouen de blanchir chaque année un criminel parce qu'il porte en procession

¹⁷¹ Ruault (Jean), *Preuves de l'histoire du royaume d'Yvetot avec un examen, ou réfutation des instances et moyens de faux de l'auteur anonyme et autres écrivains modernes contre la même histoire*, Paris, 1631, p. 27.

la châsse de saint Romain le jour de la fête du saint, Bouthillier s'insurge, et cherche à saper les fondements de cette tradition en démontrant, par de simples calculs chronologiques, que les dates mises en avant par les chanoines de Rouen ne correspondent à aucune réalité :

Est-il possible que (...) vostre deffenseur ait osé escrire que j'avois plaidé que saint Romain fust supposé, et que j'aye conclud qu'il ne fust jamais ? Pourriez-vous remarquer une plus claire et plus evidente calumnie ? Permettez-vous qu'elle demeure auctorisee sous vostre nom ? Après l'avoir escripte, la verité l'a contraict de recognoistre en la mesme page septiesme, ce que j'ay plaidoyé, que je n'avois pas point trouvé saint Romain evesque ou archevesque de Rouen aux quatre et cinquiesme siecles, et adjouste qu'après avoir bien travaillé, je viens à dire qu'il faut de necessité que, au lieu de 522, il y ait 622.¹⁷²

J'(...) ay dit, entre autres choses, que ceux de vos predecesseurs qui ont fait dresser les lettres patentes du roy Louys douziesme pour confirmer vostre pretendu privilege y ont exposé que le miracle, lequel ils ont attribué à saint Romain, est advenu en l'annee 520, et que par la suite de l'histoire, il est impossible que cela soit veritable. D'autant qu'en ceste annee-là, saint Romain n'estoit pas encore nay. Qu'est-ce qu'il [vostre deffenseur] apporte pour vous deffendre contre une si constante et asseuree verité ? Rien du tout. Il s'ensuit donc que, à faute de deffence, ce que j'ay escript demeure, comme il est, tres veritable que ce pretendu miracle n'a point esté fait en l'annee 520.¹⁷³

Bouthillier développe son raisonnement autour du calcul des dates sur des dizaines de pages. Il ne veut pas en démordre et continue sur le même ton. Sans relâche, il assène à ses adversaires ses arguments chronologiques :

Ostez de vos lettres celle de l'an 520, en laquelle vous pretendez qu'il [le miracle de saint Romain] a esté fait. Ostez la, dis-je, comme estant verifiee et recogneue fausse, ainsi que mesmes vostre deffenseur est contrainct de le recognoistre. Dittes moy, je vous prie, par quel tiltre et par quel auteur vous pourrez justifier qu'il a esté fait en une autre annee ?¹⁷⁴

Même s'il eût été peut-être difficile pour leurs auteurs de faire autrement, il est remarquable que dans les deux attaques menées contre les deux institutions que sont les

¹⁷² Reponce de Maistre Denys Bouthillier, advocat en la cour, sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoines et chapitre de l'eglise cathedrale de Rouen..., Paris, 1608, p. 32-33.

privilèges du royaume d'Yvetot et le privilège de saint Romain, la méthode employée est la même. Il ne paraît donc pas absurde de conclure que l'auteur du *Traicté contre les pretendus droicts du royaulme d'Yvetot* et celui de la *Reponce... sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain* est une seule et même personne, à savoir Denis Bouthillier.

La Responce des vrays catholiques françois à l'avertissement des catholiques anglois

Fort des enseignements tirés de la lecture des deux précédents ouvrages, il ne reste qu'à essayer de confirmer l'attribution traditionnelle de la *Responce des vrays catholiques françois à l'avertissement des catholiques anglois pour l'exclusion du roy de Navarre de la couronne de France* à Denis Bouthillier. L'auteur anonyme de cette *Responce* est proche des Politiques¹⁷⁵. Or Jacques-Auguste de Thou, qui est un Politique, a de la sympathie pour Bouthillier. Bouthillier est donc de la mouvance des Politiques à l'époque des guerres de religion, tout comme l'auteur anonyme de la *Responce*. De plus, le contenu de l'ouvrage livre un détail qui n'est pas sans rappeler beaucoup de choses : l'auteur anonyme a un goût prononcé pour l'exactitude chronologique :

Et c'est aussi pourquoy l'empereur Léon Le Grand, environ l'an 466 (nous disons ou entendons tousjours cest environ durant les 600 ans premiers de nostre Seigneur par ce - pour le dire une fois pour toutes - qu'il n'y a guere, ou du tout point, de certitude au calcul des ans de nostre Sauveur durant ce tems là, en quelque chose que ce soit)...¹⁷⁶

¹⁷³ *Reponce de Maistre Denys Bouthillier...*, p. 37.

¹⁷⁴ *Reponce de Maistre Denys Bouthillier...*, p. 61.

¹⁷⁵ Pour le commentaire de ce texte, cf. le paragraphe intitulé « Bouthillier dans les troubles de la Ligue ».

¹⁷⁶ *Responce des vrays catholiques françois à l'avertissement des catholiques anglois pour l'exclusion du roy de Navarre de la couronne de France*, Paris, 1588, p. 13.

A la lumière de ces deux arguments, il est probable que Denis Bouthillier est l'auteur anonyme de la *Responce*.

CHAPITRE IV

LA RELIGION DE DENIS BOUTHILLIER

BOUTHILLIER DANS LES TROUBLES DE LA LIGUE

Bouthillier ne passe pas inaperçu au temps de la Ligue. Il s'engage ouvertement en publiant, en 1588, une *Responce des vrays catholiques françois à l'avertissement des catholiques anglois pour l'exclusion du roy de Navarre de la Couronne de France*¹⁷⁷. Ce texte est une réponse à l'avocat au Parlement Louis Dorléans, qui est alors l'un des écrivains les plus zélés de la Ligue. En 1585¹⁷⁸, celui-ci a publié un discours sous le nom d'un catholique anglais. En reconnaissance de l'asile qu'il a trouvé en France, notre catholique anglais exhorte les Français à se défendre contre les entreprises des huguenots, qui feront tout pour leur faire subir les persécutions dont souffrent déjà les catholiques en Angleterre. Ce libelle a fait, si l'on peut dire, l'effet d'une « bombe », et enflammé toutes les chaires du royaume. On n'entend alors plus parler que des

¹⁷⁷ Ce long argument contre le roi de Navarre est, en réalité, anonyme ; mais Jacques-Auguste de Thou l'attribue clairement à Denis.

¹⁷⁸ L'*Histoire universelle* de Thou le place à cette année là.

persécutions auxquelles la France sera soumise comme en Angleterre si l'on laisse faire les hérétiques¹⁷⁹.

La *Responce* de Bouthillier, avec ses 580 pages, dépasse largement les proportions d'un libelle. Ecrite d'une seule coulée, sans subdivisions, traduite du latin dans une langue fluide, elle se laisse lire, bien que longue, sans trop d'ennui. L'ouvrage ne brille donc pas par la clarté de sa présentation, même si le sommaire annonce quatre parties :

1. L'ambition du roy de Navarre et son animosité contre la religion catholique et l'Estat
2. L'union et ligue des catholiques est le remede souverain contre l'heresie
3. Ligue contre l'heresie est de l'intention et commandement du roy
4. Le roy de Navarre est inhabile de la Couronne par tous droicts, voyes et manieres

Le texte a l'intérêt de nous faire mieux appréhender les qualités intellectuelles de l'auteur et ses sentiments politiques et religieux.

Bouthillier connaît bien la situation politique du pays. Il est capable de parler avec précision des agissements de ses contemporains. Il démonte point par point le système politique et religieux d'Henri de Navarre, méticuleusement.

La pensée Bouthillier est guidée par deux principes essentiels : une conviction catholique profonde mais modérée et une fidélité absolue au roi, ces deux lignes de force étant souvent confondues. Les termes que Bouthillier emploie à propos des huguenots ne sont jamais violents. Sa seule cible est le roi de Navarre et les « catholiques de contenance »¹⁸⁰ qui le soutiennent, comme Belloy¹⁸¹. Encore lui arrive-t-il de prier pour leur conversion :

¹⁷⁹ Thou (Jacques-Auguste de), *Histoire universelle, depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734, vol. 9, p. 269.

¹⁸⁰ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 113.

O Seigneur, pardonnez à ce pauvre peuple qui est seduit (...).
Convertissez le, Seigneur, à vous, et domptez aussi tellement le gros cœur du
roy de Navarre qu'il apprenne à n'abuser point de vostre Saint Nom.¹⁸²

La haine des huguenots ne fera pas cesser les guerres de religion. Par contre, le roi ne trouvera sa légitimité que dans la religion catholique. Bouthillier est modéré mais intransigeant : la loi du royaume est catholique¹⁸³. Elle est tellement au-dessus des autres lois fondamentales qu'elle passe avant la loi salique, elle-même, d'ailleurs, plus récente¹⁸⁴. C'est pourquoi il faut évincer le roi de Navarre de ses prétentions à la Couronne de France : « Il n'est nul si ennemi de la religion que le roy de Navarre »¹⁸⁵. La défense de la religion catholique et de la légitimité royale ne doit pas venir de l'extérieur et surtout pas de l'Espagne, même si le danger huguenot reste plus grand que le danger espagnol. La solution doit venir de l'intérieur, grâce à l'union des catholiques :

Resistons à l'Espagnol comme amateurs de la majesté des fleurs de lis, resistons à l'huguenot comme amateurs de l'honneur de la Croix et de la fleur de lis ensemble. (...) Mais si de malheur nous estions privez d'un roy catholique, forcez et contrainctz de nous jetter entre les bras de l'un ou de l'autre d'iceux (...), les catholicques peuvent-ils moins faire que de s'unir, croizer, affrairer, associer, s'estraindre, lier et relier ensemble ?¹⁸⁶

Pourtant, c'est un grand malheur qu'on ait suscité des chefs pour la défense de la religion :

Maudite l'heresie qu nous fait avoir recours aux ligues, maudites soyent les armes qui nous contraignent de prendre les armes, maudite l'ambition qui nous force à rechercher des chefs après le roy (...). Il vaut beaucoup mieux preferer le danger honorable et incertain au danger certain et honteux (...). Si le roy pouvoit tousjours vivre ou que Dieu luy donnast enfans, nous serions hors de tout doute et peine (...), mais puisqu'à nostre

¹⁸¹ Pierre de Belloy (ca 1540-1613) est avocat général au parlement de Toulouse. Il prend très tôt parti pour le roi de Navarre, notamment dans ses *Mémoires et recueil de l'origine, alliances et succession de la royale famille de Bourbon*, publiés en 1587.

¹⁸² *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 24-25.

¹⁸³ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 147-165.

¹⁸⁴ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 200-240.

¹⁸⁵ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 60.

¹⁸⁶ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 76-77.

grand malheur il nous peut defaillir de jour à autre, que les catholiques se reconnoissent ensemble.¹⁸⁷

Contrairement à ce que peuvent laisser penser les titres du sommaire, il faut se méfier des ligues et de leurs intentions qui peuvent être douteuses, et il convient de faire bloc derrière le roi qui détient seul le pouvoir :

S'ils [les princes qui combattent l'herésie] ont l'intention bonne (comme jusques icy ils ne nous ont poinct donné occasion de croire autrement), suyvons les hardiment la teste bessee. S'ils l'ont mauvaise, tenons-nous bien serrez et unis pour en empescher ou devertir l'execution, bandons-nous tous contre eux.¹⁸⁸

La légitimité des chefs de la Ligue ne tient que par la volonté et l'approbation du roi :

L'on ne peut (...) blâmer le cardinal de Bourbon ny la Ligue, soit pour sa forme, soit pour sa matiere, que l'on n'accuse le roy mesmes, qui a esté l'auteur et approbateur de telles Ligues, poursuittes et intentions ; car nous n'entendons poinct parler d'autre Ligue que de celle (...) qui ne vise qu'à la manutention de Sa Majesté et du royaume avec sa compagnie inseparable.¹⁸⁹

Et même si la Ligue peut être un danger, il faut faire entièrement confiance au roi :

Ce n'est pas à nous, particuliers, de rechercher trop curieusement les ressorts secretz qui sont en l'affaire des derniers remuemens soubz le nom de la Ligue, et ne nous est pas permis de nous enquerir si particulierement de ce qui se passe entre le roy et ses principaux officiers et princes...¹⁹⁰

La pensée de Bouthillier résume sans doute la pensée de beaucoup de gens de l'époque. On est écartelé entre une volonté de modération dans le conflit entre huguenots et catholiques et, en même temps, une méfiance extrême vis-à-vis de l'hérésie. Et la tension est tout aussi grande entre ce sentiment religieux ambivalent et la fidélité au roi, qui ne peut être que catholique. Ainsi comprend-on mieux pourquoi Henri de

¹⁸⁷ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 105.

¹⁸⁸ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 106.

¹⁸⁹ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 128.

¹⁹⁰ *Responce des vrays catholiques françois...*, p. 120.

Navarre focalise de la sorte le ressentiment de Bouthillier, qui voit non seulement en lui le chef du parti huguenot, mais aussi et surtout l'éventuel usurpateur de la Couronne.

On peut dire que Bouthillier se montre proche de ceux que l'on appelle les Politiques, comme le confirme la sympathie qu'affiche Jacques-Auguste de Thou à son égard¹⁹¹, mais son sentiment est complexe, à l'image de la situation et des événements. Par dessus tout, il y a la légitimité du roi, fondée sur son catholicisme, et le seul roi légitime est Henri III. Il faut donc en même temps se défendre contre Henri de Navarre et se défier de la Ligue. Le désarroi de Denis, tendu entre la modération et la nécessité politique, est à la mesure de son attachement religieux.

¹⁹¹ « Il parut (...) une réponse anonyme composée par Denys Bouthillier, honnête homme et très habile avocat » (Thou (Jacques-Auguste de), *Histoire universelle...*, Londres, 1734, vol. 9, p. 269).

La position de Bouthillier vis-à-vis des Jésuites est ambiguë. En 1606, il les conseille sur l'union des bénéfices, dans un texte qui leur semble très favorable, et, en 1611, il aide Pierre de La Martelière dans son plaidoyer contre les Jésuites. A supposer que Bouthillier leur soit favorable en 1606, ce qui d'après son *Avis pour l'union des bénéfices* est vraisemblable, il peut avoir changé d'opinion entre 1606 et 1611, et leur devenir hostile pour des raisons inconnues. Peut-être l'aide qu'il doit apporter à La Martelière en 1611, loin de refléter son véritable sentiment pour les Jésuites, n'est qu'une expression parmi d'autres de l'activité de Bouthillier comme avocat de l'Université. Peut-être, enfin, les relations qu'entretient Bouthillier avec la Compagnie ont-elles toujours été ambiguës. Cette dernière hypothèse est la plus séduisante. Elle est éclairée par le comportement d'un autre avocat quelques années plus tôt.

Pierre Ayrault, né à Angers en 1536, a un parcours étrangement semblable, du moins dans ses débuts, à celui de Bouthillier. Son père René est avocat à la sénéchaussée d'Angers, puis procureur en 1540, échevin d'Angers en 1541, et maire en 1556. Vers 1562, Pierre Ayrault s'établit à Paris. Deux ans plus tard, il est choisi pour plaider contre les Jésuites, et, bien qu'il ne plaide pas, son plaidoyer est imprimé. De retour à Angers en 1568, où il devient lieutenant criminel, il confie paradoxalement l'éducation de son fils René aux Jésuites. Celui-ci deviendra jésuite, et même procureur de la Compagnie pour la province de Lyon. Un petit-fils de Pierre Ayrault deviendra jésuite lui aussi quelques années plus tard¹⁹². Pourtant, les sentiments de Pierre Ayrault tout au long de sa vie ont

¹⁹² Berthier (Marcel), *Pierre Ayrault et la Compagnie de Jésus au XVI^e siècle*, dans *Histoire et généalogie*, n° 22, mars-avril 1989, p. 22-24.

beaucoup changé. « Il est étonnant de le voir, à vingt-huit ans, accepter de plaider contre les Jésuites ; de savoir que quelques années plus tard, il [songe] à les attirer à Angers pour y créer un collège ; de constater que c'est à eux qu'il [confie] l'éducation de son fils aîné ; que, déçu dans ses espoirs¹⁹³, il va durement batailler contre leur puissance pendant ses douze ou quinze dernières années ; que pourtant son petit-fils Guillaume entrera dans la Compagnie lui-aussi... »¹⁹⁴

Il semble que les sentiments passionnés qu'a toujours inspirés la Compagnie de Jésus, trouvent leur pleine expression dans la vie de Pierre Ayrault, et il se peut que ceux de Bouthillier aient suivi la même évolution. L'apparente différence d'attitude de Bouthillier entre 1606 et 1611 tient sans doute également à l'assassinat de Henri IV. Il doit être difficile à un avocat aussi empreint que Bouthillier du principe supérieur de la légitimité royale de faire confiance à une congrégation dont certains membres développent des thèses sur le tyrannicide et à laquelle on attribue l'inspiration de l'assassinat du roi.

Par son activité professionnelle, Bouthillier entretient des rapports privilégiés avec l'Eglise. Six de ses enfants entrent en religion et Claude de Macheco, sa femme, se fait religieuse chez les Visitandines en 1626¹⁹⁵. La courte partie descriptive de son inventaire après-décès montre que sa maison est ornée de représentations religieuses : une grande huile sur toile représentant saint Jérôme, une huile sur bois représentant sainte Claire, deux petites toiles figurant l'une, le Christ priant, et l'autre, saint François,

¹⁹³ Son fils est plus ou moins soustrait à son autorité, et disparaît même quelque temps.

¹⁹⁴ Berthier (Marcel), *op. cit.*, p. 24.

¹⁹⁵ MC, ét. LXXXVI, 211, 8 mars 1630.

deux autres petites toiles représentant la Vierge, et douze tableaux où sont peintes plusieurs histoires saintes¹⁹⁶.

Sa prise de position au moment de la Ligue, le destin de sa femme et de ses enfants, voire son amour pour le droit canon témoignent d'un goût particulier, chez lui, pour les questions religieuses. Mais il est difficile de le rattacher à un courant spirituel plus qu'à un autre. Son fils Sébastien, le futur évêque d'Aire, semble être le seul à avoir eu un penchant prononcé pour une spiritualité proche de ce que l'on appellera plus tard le jansénisme¹⁹⁷. Les relations de Denis Bouthillier avec la Compagnie de Jésus permettent de supposer qu'il lui a très vraisemblablement été favorable pendant une partie de sa vie, mais peut-être pas jusqu'à la fin.

Pour achever cette esquisse de la vie religieuse de Bouthillier, laissons la parole à un jésuite de la fin du siècle, le père Jean Martel, dans son oraison funèbre pour les funérailles de Victor Bouthillier, un de ses fils, qui a fini archevêque de Tours. Un demi siècle aura suffi pour que l'emphase confine à la légende :

Feu M. son père estoit consulté de Henry IV dans les plus importantes affaires, comme l'oracle de son royaume. Il fut nommé tuteur du cardinal de Richelieu en son bas âge, et depuis, M. son fils aîné eut soin de son éducation durant ses études ; luy, dis-je, qui mérita la confiance d'une reine et qui la secourut en toutes manières dans ses plus pressantes nécessitez. Le second fut l'évêque d'Aire, qui mourut à la fleur de son âge, lors qu'on luy préparoit à Rome un rang honorable dans le Sacré Collège ; qui mourut, dis-je, dans le lit d'honneur, et comme un martyr (*sic*) de la charité, d'une maladie qu'il contracta durant les grandes fatigues qu'il luy fallut essuier en preschant son peuple, en visitant son diocèse et en disputant contre les hérétiques. (...) L'on m'assure que, même du vivant de M. son mary, elle avoit fait de sa maison un hospital général, où elle traitoit elle-même les malades, lavoit leurs playes, leur préparoit des médicamens et guérissoit souvent des maladies incurables, comme par miracle. S'estant égarée dans un bois avec quelques-uns de ses domestiques pendant la nuit, un ange déguisé en pauvre luy servit pendant quelques temps de conducteur et de guide, et puis disparut. Elle a eu pour directeur un archevesque, pour fils un archevesque et ce fut un archevesque lequel après sa mort fit la cérémonie de ses funérailles ; le premier fut monseigneur de Bourges, le second monseigneur de Tours et monseigneur de Rouen fut le troisième. Elle estoit parente de feu madame la

¹⁹⁶ MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630.

¹⁹⁷ Cf. le paragraphe intitulé « Sébastien Bouthillier, le confident de Richelieu ».

baronne de Chantal, et parente, par conséquent, ou du moins alliée de saint François de Sales, dans l'ordre duquel elle prit l'habit, âgée de soixante et quinze ans ; c'est-à-dire qu'elle quitta le monde justement au même âge auquel son fils a quitté la vie. La reine Marie de Medicis et toute sa cour l'honora de sa présence le jour de sa profession.¹⁹⁸

¹⁹⁸ BNF, Clairambault 1065, fol. 480, Martel (P. Jean, s. j.), *Oraison funèbre de feu monseigneur Victor Le Bouteiller*, Blois, 1670.

CHAPITRE V

LES PROCHES

LES ENFANTS¹⁹⁹

Claude de Macheco donne naissance à neuf enfants : cinq filles et quatre garçons.

Claude est l'aîné. Nous le garderons pour la fin, car c'est lui qui nous occupe par-dessus tout. Des huit autres, nous n'avons que trois dates de naissance : celle de Sébastien (1582), de Marie (1583) et de Victor (1586).

Comme, des cinq filles, quatre deviendront religieuses, nous commencerons par elles. Nous parlerons ensuite des deux garçons qui finiront évêques, et, enfin, de la fille et des deux garçons qui fonderont un foyer.

¹⁹⁹ L'histoire de Bonne Bouthillier, Rancé, Sébastien Bouthillier et Victor Bouthillier sera traitée ultérieurement, au chapitre sur l'entourage de Claude Bouthillier.

Les religieuses

Catherine et Madeleine deviennent : l'une religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Amiens et l'autre au couvent des Capucines de Paris. C'est tout ce que nous savons sur elles. Evidemment, nous ignorons le montant des sommes qui leur ont été données lors de leur entrée en profession, car, ne tombant pas en partage, ces sommes ne figurent pas dans le partage des biens de 1630.

Nous sommes un peu plus renseignés sur les deux autres filles : Philippe et Marie. Marie naît en 1583. Elle devient religieuse à l'abbaye de Fontevault en 1594. Bouthillier constitue alors une rente de 40 livres au couvent, rente qui devra être portée à 60 livres après décès de ses parents²⁰⁰. En 1636, elle devient abbesse de l'abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs, où elle meurt en 1652²⁰¹. Philippe, elle, entre, en 1612, au monastère Notre-Dame du Mont-Carmel, situé au faubourg Saint-Jacques. Elle y fait profession en mai et, à cette occasion, ses parents donnent au couvent la somme de 4 800 livres²⁰².

Les évêques

Sébastien Bouthillier naît en 1582. Son parrain est Jean Barjot, s^r de Macqueville, qui lui fait don, en 1583, d'une rente de 100 écus²⁰³. En 1598, il poursuit ses études à l'Université ; il est déjà prieur commendataire du prieuré de Morton²⁰⁴ au diocèse de

²⁰⁰ MC, ét. LXXIII, 289, 12 septembre 1616.

²⁰¹ Elle meurt à l'âge de 69 ans (*Épitaphier du vieux Paris*, Paris, t. I, 1890, p. 135).

²⁰² MC, ét. LXXIII, 279, 13 mars 1612.

²⁰³ AN, Y 124, fol. 508v, 9 mai 1583.

²⁰⁴ Vienne, arr. Châtelleraut, cant. Les Trois-Moutiers.

Poitiers²⁰⁵, où il semble qu'il succède à un certain Thomas Lambert²⁰⁶, qui est peut-être un frère de la tante de Sébastien Bouthillier, Marguerite Lambert, femme de François Bouthillier. On le retrouve également prieur commendataire du prieuré d'Arçay²⁰⁷ au diocèse de Poitiers²⁰⁸. En 1602, il devient avocat au Parlement de Paris²⁰⁹. Comme pour un certain nombre de ses contemporains, Sébastien se contente de porter le titre d'avocat, sans plaider une fois dans sa vie. Entre 1605 et 1608, il succède à son frère Claude comme prieur commendataire du prieuré de La Cochère²¹⁰ au diocèse de Sées. Surtout, Sébastien est un intime de Richelieu. Avant 1607, il est nommé (sans doute par ce dernier) chanoine de la cathédrale de Luçon, et il devient doyen du chapitre en 1614²¹¹. En 1615, il obtient définitivement une prébende de chanoine de l'Eglise de Paris. C'est une affaire qui aura duré trois ans et demandé beaucoup d'énergie à Denis, son père. En effet, à Edmond Richer, qui aurait dû succéder à Pierre de Serre, mort en juillet 1612, le cardinal de Gondi préfère Sébastien Bouthillier²¹². Denis doit alors se défendre contre les attaques qui lui sont adressées à ce sujet, car on le soupçonne d'avoir œuvré plus ou moins honnêtement pour son fils :

Addis, nec minor est impostura, me domesticæ caussæ patrocinantem privata cupiditati servientem multa ignoranter multa subdole dixisse, et consilia contraria dedisse quæ non imperitiæ aut malitiæ, sed animi perturbationi ex propria utilitate profectæ tribuenda censes. Et egout aliquid ex veris tuæ istæ

²⁰⁵ MC, ét. LXXIII, 235, 15 août 1598.

²⁰⁶ MC, ét. LXXIII, 280, 27 avril 1612 : « frère Thomas Lambert, ci-devant prieur commendataire du prieuré de Morton... »

²⁰⁷ Vienne, arr. Châtelleraut, cant. Loudun.

²⁰⁸ MC, ét. LXXIII, 246, 26 novembre 1601.

²⁰⁹ Bibliothèque de l'Ordre des avocats, ms 359, p. 249. La date de prestation du serment n'est pas précisée car l'auteur se réfère à un mystérieux « 3^e tab[leau] » que l'on n'a pas retrouvé, mais une simple comparaison avec les dates voisines permet de la situer entre 1600 et 1603. Si l'on se réfère aux actes notariés, la seule occurrence de son titre d'avocat date de janvier 1603 (MC, LXXIII, 251, 30 janvier 1603). L'acte précédent, qui date d'octobre 1602, n'en parle pas. On peut donc penser que Sébastien a prêté serment entre ces deux dates, sans doute à la rentrée parlementaire du 12 novembre 1602.

²¹⁰ Orne, arr. Argentan, cant. Exmes.

A partir de ce moment-là, Sébastien Bouthillier signe « Bouthillier La Cochère ».

²¹¹ Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994, p. 154.

²¹² Jourdain (Charles), *Histoire de l'Université de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1862-1866, p. 71.

fucatae opinioni rependam non tibi, sed Esmundo Richerio imposturam istam tribuendam puto. Ille enim, simul atque rescivit illustrissimum cardinalem Gondium canonicatum et praebendam ecclesiae parisiensis quam pure et simpliciter, Petrus Serranus in illius manibus resignaverat, filio meo contulisse. Ille inquam proruit in contumelias et me hujus modi resignationes omnino rejiciendas tanquam fraudulentas consuluisse, istamque opinionem subsignasse magna animi contentione adfirmavit. Huic ut calumniae responderem, desumpsi illico ex iis commentariis quae inceperam de regiis ad beneficia nominationibus decimam tertiam quaestionem, eamque praelo commisi, impressam et publicatam mense Augusti proxime praeterito, cum Serranus mense Julio antecedenti mortuus fuisset.²¹³

De 1617 à 1621, Sébastien Bouthillier est aumônier ordinaire d'Anne d'Autriche²¹⁴, et, en octobre 1621, il devient, grâce à Richelieu, évêque d'Aire-sur-l'Adour²¹⁵. Il meurt à ce poste le 17 janvier 1625.

Intime de Richelieu, c'est lui qui, en 1620, est envoyé à Rome pour lui obtenir la barrette²¹⁶. Il a d'ailleurs une telle admiration pour son ami qu'il rêve d'en écrire la biographie²¹⁷. La mort, survenue le 17 janvier 1625, l'en empêchera.

On considère souvent Sébastien Bouthillier comme un des premiers jansénistes. Tous ses contemporains vantent son austérité, sa piété, sa délicatesse de conscience²¹⁸. C'est un ami de jeunesse de Duvergier de Hauranne, qu'il rencontre pour la première fois vers 1602²¹⁹, et il est certain qu'il contribue à sa conversion²²⁰. Duvergier est tellement proche de Bouthillier qu'il devient un des auxiliaires les plus dévoués de Richelieu lors de son exil à Avignon²²¹. Il séjourne longuement à Aire, d'août 1623 à juin 1624, auprès de son ami qui vient d'y être nommé évêque²²². Ensemble, ils ont le projet de ramener le

²¹³ Dionysii Buthillerii *Contra Adrianum Behotium...*, Paris, 1613, p. 12.

²¹⁴ Griselle (E.), *Etat de la maison de Louis XIII*, Paris, 1912, p. 96.

²¹⁵ Gauchat (P.), *Hierarchia catholica medii et recentioris aevi*, Ratisbonne, t. IV, 1935, p. 69.

²¹⁶ Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994, p. 278.

²¹⁷ Cf. pièce justificative 5.

²¹⁸ Orcibal (Jean), *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps*, Paris ; Louvain, 1947, p. 223.

²¹⁹ Orcibal (Jean), *op. cit.*, p. 224.

²²⁰ Orcibal (Jean), *Saint-Cyran et le jansénisme*, Paris, 1961, p. 9.

²²¹ Orcibal (Jean), *op. cit.*, p. 27.

²²² Orcibal (Jean), *op. cit.*, p. 10.

clergé et les fidèles à la pureté de l'Eglise primitive²²³. Sébastien Bouthillier prend même Saint-Cyran pour directeur de conscience et semble ne plus pouvoir se passer de ses avis pour la conduite de sa vie²²⁴. Mais en faire un janséniste est peut-être un peu rapide. A supposer que Bouthillier ait vécu plus longtemps, on peut se demander s'il aurait suivi Duvergier dans son évolution, et si, à l'instar de Richelieu qui, en 1638, se retourne contre ce dernier²²⁵, il n'aurait pas essayé de raisonner son ami contre ses dérives spirituelles.

Victor Bouthillier naît en 1586. Entre 1617 et 1621, il est prêtre de l'Oratoire, mais, contrairement à beaucoup de ses congénères, il semble n'être pas tomber dans le jansénisme. Après avoir été prieur de Saint-Woulgis et chanoine de l'Eglise de Paris²²⁶, il est nommé évêque de Boulogne en novembre 1627 et sacré à Paris en avril 1628 par l'archevêque Jean-François de Gondi. A cette époque, il semble être également premier aumônier de Madame, sœur du roi. Il prend possession de son évêché le 2 mai 1628²²⁷. Entre-temps, le roi le retient comme un de ses conseillers au conseil d'Etat et privé par un brevet du 27 juillet 1627²²⁸. En septembre 1631, il est nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours, dont il prend la place en septembre 1641²²⁹. Entre-temps, en septembre 1636, Léon Bouthillier lui obtient la charge de premier aumônier de Monsieur²³⁰.

²²³ Orcibal (Jean), *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps*, Paris ; Louvain, 1947, p. 226.

²²⁴ Orcibal (Jean), *op. cit.*, p. 227.

²²⁵ Orcibal (Jean), *Saint-Cyran et le jansénisme*, Paris, 1961, p. 30.

²²⁶ AN, Y 162, fol. 515, 17 février 1622.

²²⁷ Haigneré (Daniel), *Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Maslebrache, chapelain de la cathédrale de Boulogne, 1619-1635*, dans *Bulletin de la société académique de Boulogne*, t. II, 1873, p. 532.

²²⁸ MC, ét. LXXXVI, 459, 15 octobre 1670, inventaire après-décès de Victor Bouthillier, art. 11.

²²⁹ Gauchat (P.), *Hierarchia catholica medii et recentioris aevi*, Ratisbonne, t. IV, 1935, p. 350.

Les mariages de Bonne, de Claude et de Rancé²³¹

Bonne Bouthillier épouse, le 27 avril 1596, Jean de La Barde, avocat au Parlement de Paris²³². Même si leur contrat de mariage a disparu de l'endroit où il devrait être, c'est-à-dire des liasses de minutes du notaire Mathieu Bontemps, le montant de la dot de Bonne nous est connu par le partage des biens de 1630 : elle s'élève à 12 000 livres. Le couple s'installe dans la maison des Bouthillier, rue du Battoir, après que ses parents se sont installés rue du Paon, en 1598.

Denis Bouthillier, qu'on appelle Rancé pour le distinguer de son père, du nom de la terre qu'il acquerra quelques années plus tard, épouse Charlotte Joly, fille de François Joly, avocat au Parlement de Paris, en février 1619. Leur contrat de mariage est perdu, mais nous savons, grâce au partage des biens de 1630, qu'à cette occasion, son père offre à Rancé, en avancement d'hoirie, l'office de trésorier de France en Bourgogne, d'une valeur de 36 000 livres.

Claude Bouthillier épouse, en août 1606, Marie de Bragelongne²³³, fille de Léon de Bragelongne, conseiller au Parlement de Paris, et de Guyonne de La Grange. Nous avons la chance de posséder leur contrat de mariage²³⁴. La dot de la future se compose

²³⁰ Goulas (Nicolas), *Mémoires*, t. I, 1879, p. 286, 288-289.

²³¹ On trouvera la vie et la carrière de Claude dans la suite de ce travail, et l'on ne développera celles de Rancé qu'au paragraphe intitulé « Denis Bouthillier de Rancé ».

²³² MC, ét. CV, 580, 21 janvier 1627, inventaire après-décès de Bonne Bouthillier.

²³³ C'est l'orthographe « Bragelongne » qui a été retenue, bien que Marie signe toujours « Brageloigne », comme d'ailleurs tous ses parents sur le contrat de mariage. Ce nom est orthographié de manières très diverses selon les historiens : Bragelonne, Bragelongue... « Bragelongne » est la version usitée qui nous a semblé la plus proche de ce que nous avons rencontré.

²³⁴ MC, ét. XXIX, 116, 29 août 1606.

d'une maison et ferme située à Garges²³⁵ et contenant 148 arpents de terres labourables, prés, aulnaies, vignes et bois, et d'une autre maison située également à Garges, appelée le fief du Busort, auxquelles maisons Léon de Bragelongne ajoute la somme de 12 000 livres. D'après l'état des biens de 1674, les terres données en dot à Marie de Bragelongne valent environ 14 000 livres. Le montant totale de la dot atteindrait alors 26 000 livres. Quant à Denis Bouthillier et sa femme, ils donnent aux futurs époux la terre de Foulletourte ainsi que 20 000 livres à prendre sur leurs biens meubles et immeubles. De plus, ils s'engagent à loger le couple et leurs domestiques pendant deux ans.

Les témoins qui apposent leur signature au bas du contrat sont, pour la plupart des conseillers au Parlement. Ils s'appellent Claude de Bragelongne, Jérôme de Montholon, Innocent de La Grange, Denis Palluau. On trouve aussi Sébastien de La Grange, qui est notaire et secrétaire du roi, et Etienne de Nicey, s^r de Romilly. La branche de la famille de Bragelongne qui s'allie aux Bouthillier est constituée uniquement d'officiers. Les Bragelongne ont donc théoriquement un statut social supérieur à celui des Bouthillier à cette époque.

Sur le plan économique, même si la dot de Marie de Bragelongne est assez élevée, il est plus difficile de se prononcer et encore plus de comparer cette dot à celle de Bonne Bouthillier, car Marie de Bragelongne est la seule héritière de Léon de Bragelongne. Mais si l'on compare la dot de Marie au don que fait Denis Bouthillier en faveur du mariage, on constate une grande différence car ce don est 2,5 fois supérieur au montant de la dot. Même si les Bouthillier ne sont pas une famille d'officiers, ils semblent appartenir, économiquement au moins, à une strate sociale supérieure à celle des Bragelongne.

²³⁵ Val d'Oise, arr. Montmorency, cant. Garges-les-Gonesse.

Alors que la dot de Bonne ne représente à l'époque que 18 % de la fortune de son père, les dons à Claude et à Rancé pour leurs mariages sont beaucoup plus importants et atteignent plus de 34 % pour Claude et 37 % pour Rancé.

Il semble que ce soit avec Claude, Sébastien et Bonne que Bouthillier et sa femme entretiennent les meilleures relations. Nous ne possédons, en effet, sur la période considérée, qu'un acte concernant Marie et un autre concernant Philippe, alors que pour Claude, Sébastien et Bonne nous en avons beaucoup. Quant à Catherine, Madeleine, Rancé et Victor, ils n'apparaissent pour la première fois que dans le partage des biens de 1630.

Jusque dans les années 1620, nous n'avons, comme on vient de le voir, rien de très significatif sur les enfants de Bouthillier. Les actes importants que sont les mariages n'ont aucun caractère extraordinaire. Les mariages de Bonne et de Rancé ne les font pas sortir de leur milieu, et il n'y a que Claude à épouser une femme dont le père est d'une condition en théorie socialement supérieure à celle de Bouthillier, mais économiquement inférieure.

Les mariages des enfants de Bouthillier, s'ils ne témoignent pas d'une ascension sociale très sensible, ne doivent pas faire oublier que Bouthillier a parfaitement réussi son intégration dans le milieu des avocats parisiens et que la position sociale et politique de ses enfants Sébastien, Claude et Rancé commence à devenir importante : Sébastien est aumônier ordinaire de la reine, et nous allons voir ce que sont devenus Claude et Rancé.

Une tradition affirme qu'après la mort de son père, en 1590, et pendant ses études au collège, le jeune Armand-Jean du Plessis aurait été élevé chez Denis Bouthillier²³⁶. Et l'on prend, non moins traditionnellement, comme explication de cette « adoption » que Bouthillier aurait été clerc chez l'avocat François de La Porte, grand-père de Richelieu, en se basant sans doute sur une remarque de l'abbé de Choisy : « Cet avocat Bouthillier avoit été clerc du vieux avocat de La Porte qui l'avoit fort bien traité »²³⁷. Toujours est-il que François de La Porte meurt très peu de temps (1572) après l'arrivée de Bouthillier à Paris ; et c'est un personnage que nous n'avons jamais rencontré à travers les documents que nous avons pu consulter.

Il est pourtant certain que des liens solides existent entre Richelieu et les enfants Bouthillier, particulièrement Sébastien et Claude, mais rien ne permet de connaître véritablement les débuts de cette relation. On peut penser, sans trop de risques, que, faisant partie du même milieu, les La Porte et les Bouthillier se voient volontiers²³⁸.

Peut-être des liens entre la famille Bouthillier et la famille du Plessis seraient-ils plus anciens qu'on ne serait tenté de le croire. On se souvient que Martial Cheyn, qui a épousé Catherine Bouthillier à Angoulême, a été homme d'armes du duc de Montpensier dans les années 1580. Or, en 1576, François du Plessis, qui sera le père du futur cardinal de Richelieu, sert comme lieutenant dans le régiment du prince des Dombes, le fils de Montpensier, régiment dans lequel son oncle, Antoine de Richelieu s'était tristement

²³⁶ Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994, p. 91.

²³⁷ Choisy (François-Timoléon, abbé de), *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, Utrecht, 1727, p. 47.

²³⁸ Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994, p. 92. M. Bergin suit en cela Denis Avenel (*La Jeunesse de Richelieu*, dans *Revue de questions historiques*, n° 6, 1869, p. 174).

illustré alors qu'il était lieutenant puis capitaine²³⁹. Des liens ont pu être tissés entre Martial Cheyn et François du Plessis à cette époque-là.

La seule trace que l'on a trouvée concernant Richelieu lui-même est un bail par lequel Denis Bouthillier lui loue sa maison rue du Battoir, en 1611, pour trois ans²⁴⁰.

Bien qu'elles aient été, en partie déjà, étudiées par Orest Ranum, les relations de Claude Bouthillier avec Richelieu seront beaucoup plus largement traitées dans la suite de notre travail.

Vincent Langlois

Nous évoquerons cependant, pour conclure, un personnage qui fera partie de la maison de Richelieu et qui a commencé sa « carrière » chez Denis Bouthillier. Il s'agit de Vincent Langlois. On le voit intervenir pour la première fois en 1598, comme prête-nom de Bouthillier, à propos d'un bail judiciaire. Il est alors dit « bourgeois de Paris »²⁴¹. En 1609, il porte le titre de payeur de la gendarmerie de France²⁴². En 1610, pour la première et pour la dernière fois, il est dit « cleric de Denis Bouthillier »²⁴³. A la fin de cette même année, il est secrétaire du prince de Condé²⁴⁴. Et il apparaît pour la dernière fois en 1612²⁴⁵. Malgré ces fréquents changements de titre, il semble qu'il s'agisse toujours du même personnage, car c'est toujours pour un Bouthillier qu'il travaille, et la signature est à chaque fois formée de la même façon. Dans les années 1620, son frère

²³⁹ Bergin (Joseph), *op. cit.*, p. 52.

²⁴⁰ MC, ét. LXXIII, 19 juin 1611.

²⁴¹ MC, ét. LXXIII, 236, 30 octobre 1598.

²⁴² MC, ét. LXXIII, 270, 8 janvier 1609.

²⁴³ MC, ét. LXXIII, 273, 13 février 1610.

²⁴⁴ MC, ét. LXXIII, 276, 23 décembre 1610.

²⁴⁵ MC, ét. LXXIII, 281, 22 août 1612.

même, François Langlois, le célèbre pamphlétaire Fancan, est procureur de Claude²⁴⁶. A la fin des années 1610, Vincent Langlois passe au service de Richelieu²⁴⁷.

²⁴⁶ MC, ét. CV, 569, 7 décembre 1620 ; 570, 15 mars 1621. En 1620, François Langlois, s^r de Fancan, est chantre et chanoine de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

²⁴⁷ Bergin (Joseph), *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, 1987, p. 57.

CHAPITRE VI

LA CARRIERE DE CLAUDE BOUTHILLIER

Claude Bouthillier est baptisé en l'église Saint-Côme le 4 février 1581²⁴⁸. On le rencontre pour la première fois à travers les minutes notariales en janvier 1597, alors qu'il n'a pas encore 16 ans. Il constitue des procureurs pour prendre possession en son nom du prieuré d'Auffay²⁴⁹ au diocèse de Rouen. Il porte alors le titre de clerc du diocèse de Paris, sans doute en raison de son statut d'étudiant²⁵⁰. Auffay n'est pas le seul prieuré dont il est le prieur commendataire ; il y a aussi le prieuré de La Cochère au diocèse de Sées²⁵¹, qu'il hérite de son oncle Jean Barjot, s^r de Macqueville et de La Cochère, mort le 18 février 1596²⁵², et celui de Montmoreau²⁵³ au diocèse d'Angoulême²⁵⁴.

Le premier acte de sa carrière est sa réception comme avocat au Parlement de Paris, probablement en même temps que son frère Sébastien, le 12 novembre 1602²⁵⁵. De cette période, nous ne savons rien de lui dans le domaine professionnel. Nous ignorons

²⁴⁸ Répertoire Chavigny, fol. 42v.

²⁴⁹ Seine-Maritime, arr. Dieppe, cant. Tôtes.

²⁵⁰ MC, ét. LXXIII, 228, 10 janvier 1597.

²⁵¹ MC, ét. LXXIII, 230, 10 juin 1597.

²⁵² MC, ét. LXXIII, 228, 6 mars 1597.

²⁵³ Charente, arr. Angoulême, cant. Montmoreau-Saint-Cybard.

²⁵⁴ MC, ét. LXXIII, 255, 22 juin 1604.

également comment il exerce sa charge de conseiller au Parlement. Nous connaissons seulement la date de sa réception, le 4 décembre 1613²⁵⁶, et le prix de l'office. Sans doute lui coûte-t-il à peu près le prix auquel il le revend en 1620, c'est-à-dire 36 000 livres²⁵⁷. Il le paie de ses deniers propres puisque l'office ne tombe pas dans la succession de 1630.

Le 18 septembre 1619, il obtient un brevet de conseiller d'Etat²⁵⁸, et, le lendemain, des lettres de provision pour la charge de secrétaire des commandements de la reine mère²⁵⁹. Nous n'avons malheureusement aucune idée du prix que lui a coûté cet office.

Entre Marie de Médicis et Richelieu

Sa carrière politique commence au service de Marie de Médicis. Celle-ci le considérera toute sa vie comme un de ses hommes de confiance, alors que Bouthillier, de son côté, restera indéfectiblement lié à Richelieu, comme une de ses créatures les plus fidèles. Après mai 1619 et la paix d'Angoulême, Richelieu retrouve son rôle d'antan auprès de la reine mère et devient chef de son conseil, garde de son sceau et surintendant de sa maison. C'est lui qui, voulant introduire de ses fidèles dans la maison de la reine mère, fait remplacer Jean Phélypeaux de Villesavin par son ami Bouthillier. Après sa disgrâce et son exil à Avignon, Richelieu veut s'assurer des appuis solides autour de

²⁵⁵ Bibliothèque de l'ordre des avocats, manuscrit 359, p. 249.

²⁵⁶ X^{1a} 1858, fol. 157. Lenain se trompe quand, dans sa table, il donne le 14 décembre (AN, U 494).

²⁵⁷ MC, ét. CV, 569, 24 février 1620.

²⁵⁸ Répertoire Chavigny, art. 181, fol. 17.

²⁵⁹ Répertoire Chavigny, art. 215, fol. 20.

lui²⁶⁰. Le poste de secrétaire des commandements est un poste clef dans lequel Claude Bouthillier sait inspirer la confiance. Il est alors autant l'homme de la reine mère que l'homme de l'évêque de Luçon. De plus, c'est souvent lui qui sert d'intermédiaire entre la mère et le roi son fils²⁶¹.

Autour de la reine mère gravitent un certain nombre de membres de la famille Bouthillier. Dès 1619, Rancé est membre de son conseil²⁶². Puis Victor Bouthillier devient aumônier sans gages et membre de son conseil en 1620²⁶³. Plus largement, Claude Barjot, s^r des Roches, fils de Claude Barjot et de Philippe de Naillac, cousin de Claude Bouthillier²⁶⁴, est lieutenant des gardes du corps de la reine mère entre 1620 et 1630²⁶⁵. Jean de La Barde, fils de Jean de La Barde et de Bonne Bouthillier, neveu de Claude Bouthillier, est secrétaire ordinaire de la reine mère à la même époque²⁶⁶. Plus largement encore, Claude Bouthillier profite de sa situation pour introduire de ses propres créatures dans la maison de la reine-mère. Christophe Oger, qui est au service des Bouthillier et dont le père, Claude Oger, est sergent royal à Pont-sur-Seine, se trouve être maréchal des logis des gardes de la reine mère en 1623²⁶⁷.

Au début, Claude Bouthillier ne met pas la diligence souhaitable à servir Richelieu. Ce dernier lui aurait même reproché un certain manque d'enthousiasme. Il le lui exprime dans une lettre de 1623 :

²⁶⁰ Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994, p. 250-251.

²⁶¹ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. VII, 1874, p. 933 : lettre de Richelieu à Luynes où l'on voit la reine mère envoyer Claude savoir des nouvelles de Louis XIII. Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. I, 1853, p. 770 : lettre de Richelieu à Pierre Brûlart, le 1^{er} août 1623 : « L'impatience qu'a la reine d'apprendre des nouvelles de la santé du roy faict qu'elle envoie M. Bouthillier le trouver pour en estre assurée par luy. »

²⁶² Griselle (E.), *Etat de la maison de Louis XIII*, Paris, 1912, p. 67.

²⁶³ Griselle (E.), *op. cit.*, p. 61 et 67.

²⁶⁴ Cf. généalogie 3.

²⁶⁵ MC, ét. CV, 571, 23 mars 1622 et ét. LXXXVI, 205, 29 décembre 1626.

²⁶⁶ MC, ét. CV, 574, 10 décembre 1625.

²⁶⁷ MC, ét. CV, 572, 7 avril 1623.

Vous avés bien promptement expédié l'affaire de Montlehéry dont vous m'escrivés. Il fault confesser que la diligence est maintenant extraordinaire, je dis maintenant de peur que vous me pensiés flatter, vous ayant quelquefois accusé, non de paresse, mais d'une qualité moyenne entre les deux.²⁶⁸

Mais une fois que le cardinal aura franchi la première étape dans son accession au pouvoir, c'est-à-dire après 1624, il n'aura plus à se plaindre de son ami et trouvera, en 1628, l'occasion de le placer à ses côtés et bénéficier ainsi des services d'un fidèle.

Du secrétaire d'Etat au surintendant des finances

Après la mort du secrétaire d'Etat Nicolas Potier d'Ocquère, le choix se porte sur Claude Bouthillier pour le remplacer. Il est nommé le jour où la flotte anglaise, sous le commandement de Lindsey, arrive au large de La Rochelle, le 29 septembre 1628²⁶⁹.

A l'occasion de cette promotion, Marie de Médicis montre la confiance qu'elle voue à son ancien secrétaire des commandements et croit participer à la récompense que l'on donne à l'un de ses plus fidèles serviteurs. Au cardinal, elle écrit :

Mon cousin, je m'assure que vous n'estes pas à cette heure à tesmoigner au roy Monsieur mon fils le ressentiment que vous avés bien creu que j'aurois du choix qu'il luy a plu faire de Bouthillier, qui est à moy, pour remplir la charge de secrétaire d'Etat du feu s^r d'Ocquerre. Je vous prie de luy présenter la lettre que je luy escriis pour le remercier de ce qu'il a eu agréable de m'en envoyer les provisions, affin que, Bouthillier les recevant de mes mains, cela fist conoistre à tout le monde que ma considération a porté le roy à se vouloir servir de luy en cette charge, sur la créance aussi qu'il a qu'il le servira avec la mesme fidélité qu'il m'a servie, en quoi je ne doute point que vous ne vouliés bien estre sa caution, puisque me l'ayant donné, il y a tantost dix ans avec cette assurance, vous estes l'autheur de tout ce qui luy est arrivé de bien depuis ce temps là.²⁷⁰

²⁶⁸ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. VII, 1874, p. 526-527.

²⁶⁹ Fauvelet du Toc (Antoine), *Histoire des secrétaires d'Etat contenant l'origine, le progrès et l'établissement de leurs charges, avec les éloges... et généalogies de tous ceux qui les ont possédées jusqu'à présent*, Paris, 1668, p. 55-56.

²⁷⁰ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. III, 1979, p. 531.

Et au roi son fils :

Les provisions de secrétaire d'Etat qu'il vous a pleu m'envoyer pour Bouthillier en la place du feu s^f d'Ocquerre, faict cognoistre de plus en plus à tout le monde l'affection que vous me portés et la confiance entière que vous avés en moy, prenant pour vous servir en une charge importante comme celle là une personne que vous avés recogneue m'avoir longtemps servie avec toute sorte de fidélité. Je m'assure qu'il respondra à la créance que vous avés qu'il ne l'aura pas moindre en cette charge dont vous l'honorés, et que vous n'aurez point de regret de l'avoir pris de ma main, comme je n'en ay point eu de l'avoir pris de celle de mon cousin, le cardinal de Richelieu, qui me le donna, il y a près de dix ans, me le recommandant particulièrement pour sa sincérité et fidélité que j'ay tousjours depuis ce tems recogneue en luy.²⁷¹

La charge, que Bouthillier doit rembourser aux héritiers de feu Potier d'Ocquère, lui coûte 250 000 livres. Il rechigne un peu à payer une telle somme, d'autant qu'il lui faudra sans doute acheter en plus la charge de secrétaire du roi :

Nous aviserons lors où nous pourrons trouver la partie de Madame Docquerre, qui est de dix fois²⁷² plus grande que vous ne croiés et que mon brevet ne le porte : il y a seulement [nombre illisible] et qui disent [nombre illisible] ; et mons^r de la Villauclairs m'a assuré que dans le leur il y a [nombre illisible]. Il y a encore une autre despense qui sera bien fascheuse, qui est d'une charge de secrétaire du roy, qui coustera, s'il fault que je l'aie, dix mil escus ; de sorte qu'il s'en faudroit fort peu qu'il ne me falust trouver cent mil escus. Si je pouvois obtenir une déclaration par laquelle le roy me dispensast de prendre cette charge, elle me sauveroit trente mille livres.²⁷³

Pourtant, le prix n'est pas très élevé, si on le compare aux 500 000 livres que paiera deux ans plus tard Abel Servien pour sa propre charge de secrétaire d'Etat²⁷⁴. Bouthillier paie sa nouvelle charge en janvier 1629, la reine mère se chargeant d'acquitter 32 000 livres²⁷⁵, et finit par acheter une charge de secrétaire du roi en 1630²⁷⁶.

²⁷¹ BNF, Baluze 323, fol. 72.

²⁷² Lecture douteuse, d'après l'éditeur.

²⁷³ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. III, 1979, p. 531-533.

²⁷⁴ Cras (Jérôme), *Hugues de Lionne (1611-1671)*, Thèse d'Ecole des Chartes, 1995, p. 184.

²⁷⁵ MC, ét. LXXXVI, 210, 20 janvier 1629.

²⁷⁶ Griselle (E.), *Etat de la maison de Louis XIII*, Paris, 1912, p. 28.

Cette sympathie de Marie de Médicis pour Bouthillier dure toujours en 1633, alors qu'elle est en exil aux Pays-Bas. Elle essaie, mais en vain, de se servir de lui, après avoir essayé avec le père Joseph, pour négocier une réconciliation avec son fils :

Elle envoia à M. Bouthillier un nommé Chantemesle, son parent²⁷⁷, pour luy faire la mesme proposition. A laquelle led. s^r Bouthillier respondit avec tout respect, comme le père Joseph avoit fait faire par le s^r du Tremblay, son frère.

Sur la fin de janvier, Chanteloube fut si imprudent que d'escire au sr Bouthillier surintendant, par l'ordinaire de Flandre, pour luy dire que, s'il vouloit luy faire envoyer un passe-port, il enverroit un nommé La Roche, qui est à luy, et contre lequel (ce qui est à noter) il y a adjournement personnel du parlement de Metz pour avoir esté defféré par Alpheston, comme celuy qui l'a le plus sollicité à l'assassinat du cardinal, et mesme qui luy avoit baillé l'argent qui fut donné à luy et à ses compagnons. Ceste lettre fut rendue aud. s^r Bouthillier par la femme de Laleu, à laquelle il dit qu'il ne pouvoit assez s'estonner de l'impudence de Chanteloube, qui scavoit bien qu'il n'y avoit rien si capable que sa personne pour empescher un accomodement entre le roy et la reyne, et qui s'en vouloit rendre médiateur, employant, qui plus est, un scélérat comme La Roche qui, par son ordre, avoit esté fabricant du dessein d'Alpheston et de plusieurs autres.²⁷⁸

Au moment où Bouthillier prend ses fonctions, voici comment, d'après l'*Estat* dressé en 1626, les départements sont découpés²⁷⁹ :

²⁷⁷ Hugues de Bouton, s^r de Chantemesle, époux de Marguerite Barjot.

²⁷⁸ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. IV, 1861, p. 528-529. Ce récit, de la main de Denis Charpentier, secrétaire de Richelieu, date de février 1634. Le début se passe en octobre 1633.

²⁷⁹ BNF, Clairambault 664, fol. 133.

<p>A Loménie ou à La Ville-aux-Clercs, son fils, reçu en survivance :</p> <p>la maison du roi Paris et l'Ile-de-France Orléans le Berry Soissons la Navarre et le Béarn</p>	<p>A Bouthillier :</p> <p>la Touraine, l'Anjou et le Maine l'Auvergne le Bourbonnais le Nivernais la Bourgogne la Champagne la Picardie la Normandie la Bretagne les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun la Lorraine la marine du Ponant</p>
<p>A Beauclerc :</p> <p>la guerre, suivant le règlement de 1619 pour le dedans du royaume, mais tout entière pour le dehors le taillon et l'artillerie le Poitou le Limousin Lyon le Dauphiné la Provence la Marche l'Angoumois la Saintonge la marine du Levant</p>	<p>A Phélypeaux d'Herbaut :</p> <p>les pays étrangers et les affaires générales des huguenots (RPR) le Languedoc la Guyenne l'Aunis Brouage La Rochelle</p>

Bouthillier a, entre autres provinces, dans son département, la Champagne et la Touraine, ce qui lui permettra d'avoir une connaissance approfondie de ces régions et de placer judicieusement ses investissements fonciers, dès 1630, comme on le verra plus loin, et de les protéger.

Après la nomination de La Vrillière, en juin 1629, comme secrétaire d'Etat après la mort de son père, Louis XIII donne à Bouthillier le département des affaires étrangères :

Au surplus, je vous donneray avis qu'ayant conservé la charge du feu s^f de Herbaut en la personne du s^f de La Vrillière son filz, j'ay résolu en ce

faisant de changer son département et de commettre celui des affaires estrangères au s^f Bouthillier comme personnage en qui je prendz particulière confiance, de manière que vous aurez à luy faire adresse désormais de vos dépesches, tenant avec luy la mesme correspondance pour mon service que vous faisiez avec led. s^f d'Herbault.²⁸⁰

Un des actes les plus marquants de l'activité de Bouthillier durant le temps qu'il est secrétaire d'Etat est son intervention en Lorraine, avec le duc de Bellegarde, pour raisonner Gaston d'Orléans. Celui-ci, en effet, s'est retiré à Nancy et semble vouloir y fomenter des troubles, ce qui inquiète grandement Louis XIII et Richelieu. Ils commencent par envoyer là-bas le maréchal de Marillac, qui rencontre beaucoup de difficultés avec Monsieur. Puis le cardinal, ne tardant pas à s'apercevoir qu'il n'y a pas grand-chose à espérer de la négociation de Marillac, dépêche, en décembre 1629, le duc de Bellegarde et Claude Bouthillier. Outre les pourparlers avec Monsieur, il semble que Bouthillier soit chargé de surveiller les faits et gestes de Marillac et d'en rendre compte régulièrement au cardinal²⁸¹. C'est que Marillac favorise intérieurement le duc d'Orléans. Il approuve Gaston quand celui-ci demande les villes de Tours, Saumur, Angers et Amboise, ainsi que 100 000 livres de rentes²⁸². L'accommodement a lieu le 3 janvier 1630, Gaston obtenant, entre autres choses, les gouvernements d'Amboise et d'Orléans.

Claude de Bullion et Claude Bouthillier remplacent ensemble le maréchal d'Effiat à la surintendance des finances. Le brevet de surintendant des finances délivré à Bouthillier date du 3 avril 1632²⁸³. En juillet de la même année, il est nommé intendant de

²⁸⁰ BNF, ms. fr. 3673, fol. 79, Louis XIII à Philippe de Béthune, 20 juin 1629.

²⁸¹ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. IV, 1980, p. 710-720, lettre de Claude Bouthillier à Richelieu, 20 décembre 1629 ; p. 722-724, du même au même, 22 décembre 1629 ; t. V, 1982, p. 13-16, du même au même, 3 janvier 1630 ; p. 20-21, du même au même, 6 janvier 1630 ; p. 24-26, du même au même, 7 janvier 1630.

²⁸² Griffet (P. Henri), *Histoire du règne de Louis XIII*, 1758, t. I, p. 684.

²⁸³ Répertoire Chavigny, art. 72, fol. 8.

la maison du roi²⁸⁴, et, le 13 août, le roi lui donne par brevet la surintendance de la maison, affaire et finance de Navarre²⁸⁵. Le même jour, il est reçu conseiller d'honneur au Parlement²⁸⁶. L'office de secrétaire d'Etat qu'occupait Bouthillier jusque-là est transmis à son fils Léon. Par un brevet du 18 mars 1632, il obtient pour lui la survivance de son office²⁸⁷. Cependant, comme il le déclare lui-même, jamais il n'abandonnera sa fonction de secrétaire d'Etat :

J'ay, soussigné, reconnu et confessé que le roy m'ayant fait l'honneur de m'appeler à la charge de surintendant de ses finances avec M. de Bullion, j'ay le même jour déclaré à mon fils, ainsy que je déclare par ce présent écrit, que je luy laissois, comme de fait je luy laisse, toute la fonction de ma charge de secrétaire d'Etat et les apointemens entiers d'icelle, moyennant quoy mon fils me payera la somme de cent cinquante mil livres, de laquelle nous avons convenu ensemble, lorsque le roy eust agréable de luy accorder ma survivance, et, partant lad. charge de secrétaire d'Etat appartiendra doresnavant du tout à mon fils pour icelle charge ou les deniers qui en pourront provenir, cy après estre propres à luy et à ses enfans, et néantmoins, ainsy qu'il a plust à Sa Majesté, je demeure toujours pourveu d'icelle, retenant la plume pour pouvoir quelquesfois signer aux affaires qui n'ont point d'incompatibilité avec la surintendance dees finances, à condition que cy par cy après je revenois à en reprendre l'exercice et les apointemens et autres choses susd., je rendrois en ce cas lad. somme de cent cinquante mil livres à mon fils, lequel demeurera au premier terme de la survivance que le roy luy a donnée en ma faveur.²⁸⁸

De même que Léon ne rembourse à son père que 60 % du prix de l'office de secrétaire d'Etat (somme payée le 17 août 1632²⁸⁹), de même on pourrait presque dire qu'il n'exerce que les « deux tiers » à peine de sa charge de secrétaire d'Etat. Il en est officiellement investi²⁹⁰, il en touche les appointements, mais Claude se réserve le droit d'intervenir quand bon lui semble. C'est ce que l'on constate effectivement à la lecture

²⁸⁴ Répertoire Chavigny, art. 208, fol. 19v.

²⁸⁵ Répertoire Chavigny, art. 163, fol. 15v.

²⁸⁶ AN, X^{1a}, 8652, fol. 97.

²⁸⁷ Répertoire Chavigny, art. 182, fol. 17.

²⁸⁸ ADA, E* 3061, partage des biens de Léon Bouthillier, novembre 1653-janvier 1654, lettre du 6 août 1632.

²⁸⁹ MC, ét. LXXXVI, 243, 17 août 1632.

²⁹⁰ Cf. *infra*.

des dépêches envoyées aux ambassadeurs. Ainsi Claude est-il le correspondant privilégié du duc de Rohan aux Grisons :

Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire du 28^e du mois passé m'a esté rendue icy par mon filz à mon retour de Chantilly. Il l'avoit ouverte et vous a fait responce sur tout le contenu en vos dépesches par le retour du s^r de La Blacquièrre, de sorte qu'il me reste rien à vous dire par cet ordinaire.²⁹¹

A entendre Jean de La Barde, le père et le fils sont même interchangeable :

Monsieur Bouthillier filz partit il y a trois jours pour aller trouver le roy et demeurer près de Sa Majesté pendant le voyage. Monsieur Bouthillier le surintendant revient icy tant pour sa charge des finances que pour les affaires estrangères qui s'expédieront par deçà.²⁹²

Tout au moins est-ce le père qui remplace le fils en son absence :

Je prend le soin des dépesches pour sept ou huit jours, mon filz estant allé à Guise où il rencontrera les généraux des armées du roy es Pays-Bas pour conférer avec eux des choses importantes au service de Sa Majesté.²⁹³

Quoyque mon filz se porte mieux maintenant, néantmoins, n'estant pas en estat encore de reprendre le soin des dépesches, je vous fais celle-cy en responce.²⁹⁴

Mon filz est allé prendre l'air de la campagne pour reprendre des forces et recouvrer son entière santé.²⁹⁵

D'ailleurs (puisse-t-on nous pardonner cette petite excursion hors de notre plan), Léon Bouthillier ne s'occupe pas uniquement des affaires étrangères. D'après Orest Ranum, qui s'inspire d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Institut, le découpage des départements des secrétaires d'Etat en 1635 donne, outre différentes provinces, les pays étrangers et la flotte atlantique à Léon Bouthillier, et à Abel Servien

²⁹¹ BNF, ms. fr. 5190, fol. 21v, Claude Bouthillier au duc de Rohan, 21 août 1635.

²⁹² BNF, ms. fr. 15914, fol. 103, lettre de Jean de La Barde à Pomponne de Bellièvre, 17 septembre 1635.

²⁹³ BNF, ms. fr. 4071, fol. 106v-107, Claude Bouthillier au marquis de Cœuvres, 22 septembre 1637.

²⁹⁴ BNF, ms. fr. 4071, fol. 250v, le même au même, 17 juin 1638.

²⁹⁵ BNF, ms. fr. 4071, fol. 263v, le même au même, 26 juin 1638.

la guerre et la flotte de la Méditerranée²⁹⁶. Or, dès 1632, Léon Bouthillier a le « département de la marine », comme cela apparaît dans un *Estat des officiers ordinaires de la marine* conservé à la Bibliothèque nationale de France²⁹⁷. Le même manuscrit, et le précédent²⁹⁸, donnent aussi les *Estats* pour les années 1635, 1636, 1637 et 1639, sans que rien ne change aux attributions de Léon Bouthillier. Autrement dit, bien qu'il n'ait pas, du moins jusqu'en 1635, la flotte de la Méditerranée, Léon Bouthillier est particulièrement chargé du « département de la marine », comme l'indiquent ces manuscrits de la BNF, sans doute plus proches de la réalité que les différents règlements ou autres, à portée plus théorique. Mais rien ne remplacera une étude sérieuse de la correspondance ministérielle de ce personnage.

Orest Ranum a essentiellement travaillé à partir des différents règlements établis au cours du règne de Louis XIII. Les premiers règlements restent très ponctuels et, sur les points qu'ils traitent, assez vagues : celui de 1617 définit les attributions du secrétaire d'Etat dans les nominations royales, et particulièrement aux bénéfices ecclésiastiques, et celui de 1619 n'indique clairement que les fonctions très limitées du secrétaire d'Etat de la guerre²⁹⁹. Le règlement de 1626 fixe le cadre des départements des affaires étrangères et de la guerre. Celui de 1633, le dernier, règle les difficultés qui peuvent se présenter entre les attributions du secrétaire d'Etat de la guerre et celui des affaires étrangères. Il est remarquable qu'il n'y a pas de nouveau règlement après cette date, alors que c'est après cette date précisément que l'activité des secrétaires d'Etat s'intensifie, surtout dans

²⁹⁶ Ranum (Orest), *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des finances 1635-1642*, Paris, 1966, p. 97.

²⁹⁷ « A M. Bouthillier, conseiller d'Etat et secrétaire des commandements ayant le département de la marine, 4 000 livres » (BNF, ms. fr. 6409, fol. 100).

²⁹⁸ Coté ms. fr. 6408.

²⁹⁹ Ranum (Orest), *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des finances 1635-1642*, Paris, 1966, p. 76.

les départements de la guerre et des affaires étrangères, et ce notamment après la déclaration de guerre de mai 1635.

Au début du XVII^e siècle, le rôle de chaque secrétaire d'Etat est distribué plus en fonction de sa personne qu'en fonction d'un découpage clairement préétabli. Comme nous l'avons vu, le surintendant des finances Claude Bouthillier « demeure (...) pourvu » de sa charge de secrétaire d'Etat pour l'action politique et administrative et la partage avec son fils Léon, qui s'occupe, de son côté, du département de la marine. D'ailleurs, Claude a aussi un rôle dans les questions maritimes puisqu'il est conseiller au conseil de la marine à partir de 1632³⁰⁰. Autrement dit, Richelieu, par ces personnages d'une fidélité et d'un dévouement absolus, maîtrise parfaitement les deux terrains qui lui tiennent le plus à cœur : la marine et la politique extérieure ; car, comme il le dit lui-même dans son *Avis au roi* en janvier 1629, « la première chose qu'il faut faire est de se rendre puissant sur la mer, qui donne entrée à tous les Etats du monde ». En réalité, le travail des secrétaires d'Etat incombe essentiellement aux Bouthillier et à Sublet des Noyers, le cardinal ayant fait en sorte que tout pouvoir soit ôté aux Loménie, père et fils³⁰¹, ainsi qu'à Louis Phélypeaux³⁰².

Outre ce partage réel dans l'exercice de la charge de secrétaire d'Etat, il faut noter que l'aspect financier est primordial dans l'exercice du pouvoir. Force est de constater que l'arrangement entre le père et le fils est d'abord d'ordre pécuniaire et que

³⁰⁰ BNF, ms. fr. 6409, fol. 100.

³⁰¹ Antoine de Loménie, s^r de Brienne, est fils d'un secrétaire du roi, assassiné au cours de la nuit de la Saint-Barthélémy. Il succède comme secrétaire d'Etat à Ruzé en 1606. En 1615, il obtient le droit de survivance pour son fils Henri Auguste de Loménie, s^r de La Ville-aux-Clercs. Les deux hommes travaillent ensemble jusqu'à la mort du père, en janvier 1638. La Ville-aux-Clercs restera jusqu'en 1663.

³⁰² Ranum (Orest), *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des finances 1635-1642*, Paris, 1966, p. 93-97. Louis Phélypeaux, s^r de La Vrillière, est fils de Raymond Phélypeaux d'Herbault. Ce dernier est secrétaire d'Etat des affaires étrangères de 1621 à 1629 et de la RPR de 1626 à 1629. Il ne parvient pas à obtenir la survivance de son office de secrétaire d'Etat pour son fils. Mais Richelieu, bien que ne l'aimant pas particulièrement, appuie auprès de Louis XIII la candidature de son fils contre le candidat de Marillac. C'est ainsi que La Vrillière devient secrétaire d'Etat en 1629, particulièrement chargé de la RPR. Il meurt en fonction en 1681.

c'est le seul aspect de l'office de secrétaire d'Etat précisément défini. On pourrait penser que le domaine d'action de chacun ne peut être défini que par le roi. Or la lecture des dépêches montre que les domaines d'action restent apparemment très flous et que chacun s'occupe un peu de ce qu'il veut. L'aspect financier de l'office, au sommet de l'Etat, prend un relief particulier si l'on pense aux réticences de Claude Bouthillier devant l'achat inévitable d'une charge de secrétaire du roi.

Le trésorier des Ordres

Alors que Claude Bouthillier est commandeur et intendant des Ordres du roi depuis quelques mois déjà, Louis XIII le nomme trésorier de ses Ordres par lettres patentes du 20 mars 1633. Bouthillier prête serment le 9 avril suivant³⁰³. Ainsi l'ironie du sort veut-elle qu'un personnage dont la famille a usurpé l'ancienneté de sa noblesse se retrouve à un des postes les plus éminents d'une institution ayant vocation à rassembler la fine fleur de la noblesse du royaume.

L'office lui coûte 180 000 livres, qu'il devra payer à son prédécesseur Thomas Morant³⁰⁴. Celui-ci avait été nommé le 21 février 1621³⁰⁵. Après douze ans d'exercice, il laisse une dette de 751 679 livres 17 sols 2 deniers, qu'il devra rembourser à son successeur³⁰⁶. Rien d'étonnant à ce qu'une telle dette ait pu s'accumuler au fil des années : les comptes ne sont vérifiés qu'une fois le trésorier démis de sa charge. Ainsi Pierre Brûlart, s^r de Puyieux, devait-il à Morant 194 085 livres 1 sol 2 deniers et 306

³⁰³ BNF, Clairambault 1247, fol. 165v.

³⁰⁴ BNF, Clairambault 1247, fol. 164.

³⁰⁵ BNF, Clairambault 1247, fol. 36v.

³⁰⁶ BNF, Clairambault 1247, fol. 157v.

écus d'or après la vérification de ses comptes le 17 mars 1622³⁰⁷. Les vérifications sont plus fréquentes avec Bouthillier, puisqu'elles ont lieu en 1643, 1649, 1651 et 1652, après la mort de Bouthillier, car Bouthillier reste trésorier des Ordres jusqu'à sa mort, comme en témoigne le paiement de ses gages pour le quartier de janvier 1652³⁰⁸. Sans doute la somme énorme que doit Thomas Morant au terme de l'exercice de ses fonctions a-t-elle eu pour effet quelques réformes dans l'administration des finances des ordres du roi. A la fin de l'année 1651, Bouthillier continue toujours de poursuivre les héritiers de son prédécesseur pour le remboursement de 143 283 livres 17 sols 2 deniers³⁰⁹, alors qu'il a déjà obtenu contre Morant deux arrêts du conseil : l'un le 16 décembre 1633³¹⁰ et l'autre le 12 octobre 1649³¹¹. Au contraire de ses prédécesseurs, c'est le trésor royal qui doit de l'argent à Bouthillier après vérification de ses comptes ; en 1659, les 723 dernières livres sont payées à Marie de Bragelongne³¹².

La fin de sa carrière

En décembre 1640, Claude de Bullion meurt d'une attaque d'apoplexie. A partir de cette date, jusqu'en juin 1643, Claude Bouthillier administre seul les finances du royaume. Après la mort du roi, en mai 1643, sa disgrâce est rapide. Louis XIII, par son « testament », enregistré au Parlement quelques jours auparavant, exprimait la volonté de garder l'équipe ministérielle de Richelieu. Le roi espérait que la forme du gouvernement

³⁰⁷ BNF, Clairambault 1247, fol. 36v.

³⁰⁸ BNF, Clairambault 1248, fol. 114.

³⁰⁹ MC, ét. LXXXVI, 383, 18 décembre 1651.

³¹⁰ MC, ét. LXXXVI, 377, 4 juillet 1647.

³¹¹ Bibliothèque de l'Institut, Godefroy 274, fol. 131, lettre de Claude Bouthillier au [chancelier Séguier], 23 octobre 1649.

³¹² BNF, Clairambault 1248, fol. 182, quittance du 1^{er} septembre 1659.

qu'il établissait durerait jusqu'en 1652, date à laquelle Louis XIV aurait quatorze ans. Il voulait que la Régence continuât la politique entreprise jusqu'ici, notamment la politique extérieure. En plus d'Anne d'Autriche, qui devenait régente, et de Gaston d'Orléans, qui devenait lieutenant général du royaume, le conseil de régence comprenait Condé, Mazarin, Séguier, et les deux Bouthillier : Claude, comme surintendant des finances, et Léon, comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères³¹³. La reine Anne n'a jamais apprécié les créatures de Richelieu. Le testament de Louis XIII est cassé, le 18 mai 1643, en même temps qu'est proclamée la régence d'Anne d'Autriche. Bouthillier est démis de ses fonctions en juin 1643³¹⁴ et remplacé par Nicolas de Bailleul et Claude de Mesmes. Pourtant, à la fin du même mois, il est nommé ministre d'Etat³¹⁵. Mais cette marque honorifique ne doit pas cacher sa totale disgrâce. Son ami Olivier Lefèvre d'Ormesson le montre presque aux abois, à la fin de l'année 1644 :

Le lundy 12 décembre [1644], l'aprèsdisnée, je fus voir M. Bouthillier, logé à la place Royale, où je vis un homme luy dire des sottises ; qu'il avoit mis dans un arrest le sieur Bouthillier, cy devant surintendant, et autres choses injurieuses ; et vis les desplaisirs d'un homme qui n'est plus en crédit.³¹⁶

Dès avril 1644, Bouthillier semble être le plus souvent absent de Paris, retiré sur ses terres, en Champagne. Les minutes notariales montrent que sa femme ou l'intendant de sa maison, Pierre Bertrand, sont presque toujours ses procureurs, et un des cousins de sa femme, Charles de La Grange, maître ordinaire en la chambre des comptes, lui sert de prête-nom.

Claude Bouthillier meurt le 13 mars 1652³¹⁷, à l'âge de 71 ans.

³¹³ Bonney (Richard), *The King's debts : finance and politics in France, 1589-1661*, Oxford, 1981, p. 190-191.

³¹⁴ Molé (Mathieu), *Mémoires*, pub. par Aimé Champollion-Figeac, Paris, 1855, t. III, p. 68.

³¹⁵ BNF, Pièces originales 479, n° 169.

³¹⁶ Lefèvre d'Ormesson (Olivier), *Journal*, pub. par Chéruel, Paris, t. I, 1860, p. 236.

³¹⁷ Certains dictionnaires biographiques, comme celui de La Chesnaye des Bois, le font mourir en 1655. D'autres intervertissent la date de mort de Claude avec celle de Léon, qui meurt aussi en 1652, mais en octobre. L'état des biens de 1674 le fait mourir le 13 mars 1652 (ADA, E* 3060).

CHAPITRE VII

L'ENTOURAGE DE CLAUDE BOUTHILLIER

CLAUDE BOUTHILLIER, SA FEMME ET RICHELIEU

L'activité politique de Bouthillier n'étant pas abordée dans cette étude, on ne parlera pas des relations qu'entretiennent Richelieu et Bouthillier dans l'exercice de leurs fonctions. D'ailleurs, l'étude de ces relations a déjà été faite par Orest Ranum puisque c'est l'objet principal de son ouvrage sur les créatures du cardinal. Nous allons envisager exclusivement les liens qui existent entre les Bouthillier et Richelieu en privé, et aussi ceux qui se tissent entre les Bouthillier et la famille du cardinal, car ce dernier charge régulièrement les Bouthillier d'un certain nombre d'affaires touchant le plus souvent ses neveux et nièces.

Léon Bouthillier « de Richelieu »

D'aucuns prétendent que Claude Bouthillier ne serait pas le père de Léon, mais que ce serait Richelieu. Le bruit courait déjà à l'époque. Un des gendres du comte de Chavigny, le comte de Brienne, le rapporte dans ses *Mémoires* :

La chronique scandaleuse veut que ce cardinal ait été son père et que Mme Bouthillier, qui n'aimait guère son mari, n'ait fait que cette seule galanterie en toute sa vie. On dit qu'elle étoit fort jolie étant jeune. Cela peut être ; mais je ne l'ai vue que fort vieille et fort ridée. Quoi qu'il en soit, une Bragelongne étoit capable de s'en laisser conter par le premier ministre et d'avoir, si elle pouvoit, un fils de lui. Si cela est, M. de Chavigny lui a plus d'obligation qu'il n'en auroit eu à Monsieur son père s'il lui avoit donné la naissance, car le cardinal l'aima toute sa vie comme son fils et lui fit beaucoup de bien³¹⁸.

Nicolas Amelot de La Houssaie se fait, lui aussi, l'écho de la rumeur, en essayant de l'étayer avec ce qu'il appelle des « demi-preuves » :

Plusieurs ont cru et plusieurs croient encore que feu M. de Chavigny, le secrétaire d'Etat, étoit fils de M. le cardinal de Richelieu. Cete opinion est fondée sur trois demi preuves. La première, que l'abbé de Richelieu faisant ses études demuroit en pension chez Claude Bouthillier³¹⁹, alors avocat au conseil, qui avoit une jolie femme de la famille des Bragelogne de Paris, avec laquelle on disoit que l'abbé avoit toutes les privautez conjugales. La seconde, que Léon Bouthillier de Chavigny, leur fils, ressembloit de taille, de visage, de moeurs et d'humeur au cardinal de Richelieu. La troisième, que le cardinal, durant son ministère, combla les Bouthillier d'honneurs, de grâces et de charges en procurant la surintendance des finances au père, la charge de secrétaire d'Etat de la guerre³²⁰ et le gouvernement de Vincennes au fils, avec la survivance de la charge de grand Trésorier des Ordres tenue par son père³²¹.

³¹⁸ Brienne (Louis-Henri de Loménie, comte de), *Mémoires*, publiés par Paul Bonnefon, Paris, vol. 3, 1919, p. 2-3.

³¹⁹ Amelot de La Houssaie confond Denis et Claude. Il parle évidemment là de Denis, car c'est, comme on l'a vu, chez Denis Bouthillier que Richelieu a pu être hébergé dans sa jeunesse.

³²⁰ Encore une erreur d'Amelot de La Houssaie.

³²¹ Amelot de La Houssaie (Abraham-Nicolas), *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*, Amsterdam, 1722, vol. 2, p. 76-77.

Chez l'abbé de Choisy, l'allusion est devenue figure de style : « Le cardinal étoit ami intime de madame Bouthillier et traitoit M. de Chavigni son fils comme s'il eût été le sien »³²².

Au début du XX^e siècle, Maximin Deloche consacre un chapitre à Marie de Bragelongne dans son ouvrage sur Richelieu et les femmes³²³ ; il n'apporte rien. Dans les années soixante, Léon Petit s'attache à démontrer que Léon Bouthillier est bien le fils de Richelieu³²⁴. Il reprend les trois « demi-preuves » d'Amelot de La Houssaie en y ajoutant une quatrième : alors que Denis Bouthillier a eu neuf enfants et que Léon en a eu quatorze, Claude Bouthillier et Marie de Bragelongne ont réussi à n'en faire qu'un. Petit évoque la longue amitié qui unit les Bouthillier à Richelieu. Le foyer des Bouthillier est un peu celui de Richelieu, car Denis Bouthillier, dit-il, est un peu son père adoptif.

Chronologiquement, la chose est possible. Léon Bouthillier naît le 28 mars 1608 ; il a donc été conçu, au plus tard, à la fin du mois de juin 1607. A cette date, Armand-Jean du Plessis, qui vient d'être sacré évêque à Rome, est dans le royaume : il prête serment de fidélité au roi le 2 juin, à Fontainebleau. Mais de là à attribuer au tout jeune évêque de Luçon la paternité du fils de Claude Bouthillier !

Seule la correspondance de Richelieu livre quelques lumières sur ses relations avec Marie de Bragelongne. Tout d'abord, il est assez fréquent que Richelieu s'enquière de Madame Bouthillier. L'attention qu'il a pour elle n'est pas du seul domaine de la politesse, comme en témoignent ces quelques mots qu'il lui envoie :

Madame, ayant sceu que vostre cher fils va vous visiter, je n'ay pas voulu le laisser partir sans l'accompagner de ces trois mots qui vous assureront de la continuation de mon affection et de mon service ; et vous feront cognoistre que je ne croy pas que vous deviés estre sy assidue à vos

³²² Choisy (François-Timoléon, abbé de), *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, Utrecht, 1727, p. 48.

³²³ Deloche (Maximin), *Richelieu et les femmes*, Paris, 1931.

³²⁴ Petit (Léon), *Un fils naturel de Richelieu [M. de Chavigny]*, dans *La Revue des Deux-Mondes*, juillet 1966, p. 207-219.

bastimens que vous ne veniés passer icy le reste de l'hyver, pour plusieurs raison qui importent au contentement de toute vostre famille³²⁵.

Il s'inquiète souvent de sa santé, qui n'est pas très robuste³²⁶. Son affection pour elle reste intacte jusqu'au bout. Le 10 août 1642, il écrit à Léon Bouthillier : « Je vous porte envie du voiage que vous faites à Pont. Je voudrois avoir esté de la partie, à cause de la maistresse du logis que j'estime et honore de tout mon cœur »³²⁷. De son côté, Marie de Bragelongne est particulièrement sensible à l'affection que lui porte le cardinal. Léon Bouthillier rapporte à ce dernier la réaction de sa mère à sa précédente lettre :

J'ay monstré à ma mère ce que monseigneur m'a fait l'honneur de m'escire sur le voyage que j'ay fait à Pont, dont elle a jetté des larmes de joye. Elle voudroit de bon cœur avoir eu celuy d'y voir Son Eminence en parfaite santé, et que tout son bastiment fust renversé³²⁸.

³²⁵ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. VII, 1874, p. 300.

³²⁶ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. I, 1975, p. 455, Claude Bouthillier à Richelieu, 6 septembre 1626 : Madame Bouthillier est allée prendre les eaux à Bourbon, depuis le 22 jusqu'au 31 août, « ayant eu un grand dégorgeement de rate en forme d'abcès ».

Grillon Pierre, *op. cit.*, t. IV, 1980, p. 726, Richelieu à Claude Bouthillier, 24 décembre 1629 : « Vostre femme se porte beaucoup mieux, grâces à Dieu, et son mal se guérira assurément, pourveu qu'elle ait soin d'elle ».

Grillon Pierre, *op. cit.*, t. V, 1982, p. 193, Richelieu à Claude Bouthillier, 10 avril 1630 : « Je plains extremement le mal de vostre femme, que j'aime en vérité de tout mon cœur ».

Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. VI, 1867, p. 214, Richelieu à Madame Bouthillier, 5 octobre 1638 : Richelieu demande à Madame Bouthillier des nouvelles de son bras.

Avenel (Denis), *op. cit.*, t. VI, 1867, p. 609, Richelieu à Claude Bouthillier, 2 novembre 1639 : Richelieu est ravi de la santé de Madame Bouthillier.

Avenel (Denis), *op. cit.*, t. VII, 1874, p. 697, Richelieu à Madame Bouthillier, 12 juin 1640 : Richelieu a appris que les médecins avaient conseillé à Madame Bouthillier de prendre les bains de Bourbon pour qu'elle puisse recouvrer l'usage de son bras. Il lui conseille d'y aller au plus vite.

Avenel (Denis), *op. cit.*, t. VII, 1874, p. 270, Richelieu à Léon Bouthillier, 21 septembre 1640 : Richelieu envoie le s^r de Pallière s'enquérir de Madame Bouthillier malade.

Avenel (Denis), *op. cit.*, t. VI, 1867, p. 732, Richelieu à Léon Bouthillier, 26 septembre 1640 : « Je suis très aise que Madame Bouthillier se porte mieux ».

Avenel (Denis), *op. cit.*, t. VI, 1867, p. 824, Richelieu à Claude Bouthillier, 22 juin 1641 : « Je la [Madame Bouthillier] conjure de se conserver ».

³²⁷ Avenel (Denis), *op. cit.*, t. VII, 1874, p. 87.

³²⁸ Avenel (Denis), *op. cit.*, p. 87-88.

En 1629, elle n'hésite pas à intercéder auprès du cardinal pour un membre de sa famille qui aurait fait une grosse bêtise³²⁹. Il est certain que les dispositions de Richelieu envers la famille de Bragelongne sont bonnes. C'est le quatrième fils de Martin II de Bragelongne, Emery de Bragelongne³³⁰, qui succède à Richelieu sur le siège épiscopal de Luçon en 1623.

Marie de Bragelongne est la « femme de confiance » de Richelieu. Il n'est pas rare que celui-ci la charge d'acheter toutes sortes de bijoux destinés à des usages très divers. Richelieu veut-il, par exemple, offrir des perles à Madeleine Séguier, la fille du garde des sceaux, à l'occasion de son mariage avec un cousin du cardinal, César du Cambout ? Il fait appel à Madame Bouthillier³³¹. Quand il veut envoyer un cadeau à l'étranger, comme cette boîte de diamants que le cardinal a oublié de faire parvenir à l'ambassadeur de Suède³³² ; il fait encore appel à elle³³³. Les pierreries qu'achète Marie de Bragelongne sont parfois utilisées à des fins mystérieuses. En 1629, Rancé, trésorier de France, se défend d'avoir fait des difficultés pour signer des ordonnances de comptant pour des pierreries, ce dont s'est plaint Marie de Bragelongne à Richelieu. Pourtant, à supposer qu'il n'ait fait aucune difficulté, il est certain qu'il a fait mettre deux mots de la main de la reine pour se couvrir contre la chambre des comptes³³⁴. Ainsi n'a-t-il pas l'air de douter de l'emploi détourné ou abusif de ces pierreries.

³²⁹ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. IV, 1980, p. 258, Madame Bouthillier à Richelieu, 3 mai 1629.

³³⁰ Cf. généalogie 5.

³³¹ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. IV, 1861, p. 509, Richelieu à Claude Bouthillier, 29 décembre 1633 : « Je veux donner des perles à la mariée dignes de l'affection que j'ay pour M. le garde des sceaux, et (...) j'attends Madame vostre femme pour les choisir ».

³³² Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. VI, 1985, p. 509, Claude Bouthillier à Richelieu, 7 août 1631.

³³³ Grillon Pierre, *op. cit.*, t. III, 1979, p. 906-907, Richelieu à Madame Bouthillier, 20 septembre 1630 : Richelieu demande à Madame Bouthillier d'acheter pour lui un tas de petits bijoux pour envoyer en « pays estranger » : des « galanteries nouvelles », une « belle esmeraude d'une forme extraordinaire » ou « quelque turquoise semblable ».

³³⁴ Grillon Pierre, *op. cit.*, t. IV, 1980, p. 300-301, Rancé à Richelieu, première quinzaine de mai 1629.

Surtout, Marie de Bragelongne est la « seconde mère » des neveu et nièces du cardinal : Armand, Jeanne et Claire-Clémence de Maillé. Rien ne permet de donner la date à laquelle ces enfants, issus du mariage de Nicole du Plessis, sœur de Richelieu, avec Urbain de Maillé, marquis de Brézé, ont été confiés aux Bouthillier. La première trace que l'on a date d'octobre 1628, dans une lettre de Claude Bouthillier au cardinal :

Ma femme, au retour des bains, estant allée à Brézé rendre son devoir à Madame vostre sœur et luy mener mons^r vostre petit neveu, qu'il y a si long temps qu'elle n'a veu. Ils n'y seront que trois ou quatre jours au plus, et je suis délibéré, au retour de ma femme, de prendre le logis de Madame de Crécy, qui est deux fois plus spacieux que le mien et qui ne me coustera que cinq ou six cents livres davantage³³⁵.

Le déménagement futur dont parle Bouthillier est sans doute dû à l'élargissement soudain de sa famille. En mai 1629, Armand de Maillé se trouve toujours chez les Bouthillier et l'on s'apprête à le mettre au collège de Navarre³³⁶. Dès 1638, on trouve mention de Jeanne et de Claire-Clémence qui sont, elles aussi, confiées aux soins de Madame Bouthillier³³⁷. Il ne semble pas que Jeanne soit restée longtemps chez les Bouthillier, car, après cette date, il n'est plus question d'elle. A l'époque, Claire-Clémence a une dizaine d'années³³⁸. Richelieu s'inquiète souvent de savoir ce qu'elle devient. Quand elle est malade, il n'hésite pas à envoyer son médecin personnel aux Caves, la résidence champenoise des Bouthillier³³⁹. En juin 1640, elle est encore là-bas³⁴⁰, et sans doute y restera-t-elle jusqu'à son mariage avec le prince de Condé l'année suivante.

³³⁵ Grillon Pierre, *op. cit.*, t. III, 1979, p. 531-533, 16 octobre 1628.

³³⁶ Grillon Pierre, *op. cit.*, t. IV, 1980, p. 259, Madame Bouthillier à Richelieu, 3 mai 1629.

³³⁷ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. VII, 1874, p. 196, Richelieu à Claude Bouthillier, 16 août 1638.

³³⁸ Elle serait morte le 16 avril 1694 à l'âge de 66 ans (Moréri (P. Louis), *Le Grand dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. VII, p. 75).

³³⁹ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. VII, 1874, p. 225, Richelieu à Claude Bouthillier, 16 mai 1639.

³⁴⁰ Avenel (Denis), *op. cit.*, t. VI, 1867, p. 698, Richelieu à Madame Bouthillier, 12 juin 1640.

Si l'on ne considérait que les nièces de Richelieu, les raisons pour lesquelles elles sont confiées aux Bouthillier pourraient être claires. En effet, leur mère, Nicole du Plessis, meurt en 1635, ce qui pousserait Richelieu à les confier à Marie de Bragelongne. Mais ceci n'explique pas qu'Armand de Maillé lui ait été confié bien avant cette date.

On peut invoquer ici la folie de Nicole du Plessis, suivant en cela l'étude de psychopathologie historique du docteur Pierre Minot³⁴¹. L'auteur de ce rarissime ouvrage³⁴² s'intéresse à quelques cas de troubles psychiques dans la famille du cardinal de Richelieu et, notamment, chez Nicole du Plessis. Le docteur Minot, après une critique intelligente des sources, diagnostique la présence de troubles cénesthésiques et d'un délire métabolique des plus nets chez cette femme³⁴³. C'est sans doute pour ces raisons, qui empêchent sa sœur de s'occuper de ses enfants, que Richelieu confie ces derniers à Marie de Bragelongne.

Il ne sera jamais possible de dire si oui ou non Léon Bouthillier est le fils de Richelieu. Sans doute vaut-il mieux mettre cette rumeur sur le compte de l'impopularité du cardinal. En revanche, il est certain que le cardinal et Marie de Bragelongne ont l'un pour l'autre beaucoup d'affection, et que Richelieu a une très grande confiance en Madame Bouthillier, une confiance telle qu'il n'hésite pas à lui confier pendant des années son neveu et ses nièces, comme il lui aurait confié ses propres enfants...

Claude Bouthillier et le sieur de Pont de Courlay

³⁴¹ Minot (docteur Pierre), *Sur quelques cas de psychopathie dans la famille du cardinal de Richelieu (étude de psychopathologie historique)*, Paris, 1927.

³⁴² Cet ouvrage ne se trouve ni à la Bibliothèque nationale de France, ni à la bibliothèque de la Sorbonne, ni à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Nous remercions M. Thierry Sarmant, conservateur au service historique de l'armée de terre, de nous l'avoir prêté.

Richelieu n'aime guère son neveu François de Vignerot, s^r de Pont de Courlay. En 1626, pour son mariage avec Françoise de Guémadeuc, il promet au couple une rente de 5 000 livres, ce qui n'est pas l'expression d'une très grande générosité à leur égard. Une fois général des galères, en 1635, Pont de Courlay vit bien au-dessus de ses moyens. Il s'endette, et le cardinal, son oncle, commence à lui avancer des sommes importantes. Pour tenter de juguler sa prodigalité, Richelieu essaie de réduire sa maison et ses dépenses³⁴⁴. C'est dans ce contexte qu'intervient Claude Bouthillier à partir de 1637. Richelieu le charge de prendre soin des affaires de son neveu³⁴⁵. En 1638 et 1639, Bouthillier s'applique toujours à régler les affaires de Pont de Courlay³⁴⁶, jusqu'en 1642, où il doit s'occuper de l'entretien de ses enfants³⁴⁷.

Les relations qui existent entre les Bouthillier et le cardinal de Richelieu montrent que ce dernier leur accorde une confiance qui ne s'est jamais démentie. Jusqu'au bout Richelieu leur est fidèle, jusque dans son testament dans lequel il charge Bouthillier, avec Séguier et Sublet des Noyers, d'exécuter ses dernières volontés³⁴⁸.

³⁴³ Minot (docteur Pierre), *op. cit.*, Paris, 1927, p. 72.

³⁴⁴ Bergin (Joseph), *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, 1987, p. 228.

³⁴⁵ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. V, 1863, p. 1066, Richelieu à Claude Bouthillier, 28 novembre 1637.

³⁴⁶ Avenel (Denis), *op. cit.*, t. VII, 1874, p. 188, Richelieu à Claude Bouthillier, 12 mai 1638 ; p. 194, Richelieu à Claude Bouthillier, 23 juillet 1638 ; t. VI, 1867, p. 607-609, Richelieu à Claude Bouthillier, 2 novembre 1639.

³⁴⁷ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. VII, 1874, p. 1054, Richelieu à Claude Bouthillier, 6 mai 1642.

³⁴⁸ Bergin (Joseph), *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, 1987, p. 237.

Sa carrière

Léon Bouthillier, fils unique de Claude Bouthillier et de Marie de Bragelongne, naît à Paris le 28 mars 1608³⁴⁹. Dans son ascension politique il suit le sillage de son père. Le 1^{er} février 1627, il est nommé conseiller au Parlement, et, reçu le 23 mars, prête serment le 15 mai³⁵⁰. En juillet de la même année, il est nommé conseiller d'Etat³⁵¹. Il entre au conseil de la reine mère en février 1629³⁵². Après avoir obtenu des lettres de secrétaire de la chambre à la fin de l'année 1631³⁵³, il prend la succession de son père dans la charge de secrétaire d'Etat le 18 mars 1632 et prête serment le 22³⁵⁴. Comme on l'a vu, il s'occupe alors du département des affaires étrangères, qu'il partage avec son père, et du département de la marine. En juillet 1633, il est nommé gouverneur du château de Vincennes, sur la démission du duc de Chaulnes³⁵⁵. En 1635, il devient garde des sceaux et chef du conseil du duc d'Orléans³⁵⁶. Après qu'il a, apparemment de lui-même, quitté sa charge de secrétaire d'Etat à la mort de Louis XIII, il est nommé ministre d'Etat en juillet 1643³⁵⁷. Mais à cette date sa carrière n'est pas encore tout à fait

³⁴⁹ C'est la date que donnent tous les dictionnaires. Rien ne vient s'y opposer.

³⁵⁰ BNF, Pièces originales 479, n° 166v.

³⁵¹ Répertoire Chavigny, art. 175, fol. 16v.

³⁵² Répertoire Chavigny, art. 206, fol. 19.

³⁵³ Répertoire Chavigny, art. 190, fol. 17v.

³⁵⁴ BNF, Pièces originales 479, fol. 167.

³⁵⁵ Répertoire Chavigny, art. 218, fol. 20.

³⁵⁶ BNF, Pièces originales 479, fol. 167v.

³⁵⁷ Répertoire Chavigny, art. 179, fol. 16v.

finie. En 1645, il devient gouverneur d'Antibes³⁵⁸ et capitaine de la tour de Graillou en Provence³⁵⁹.

Après avoir eu un rôle très actif pendant la Fronde, Léon Bouthillier meurt le 11 octobre 1652³⁶⁰.

Son mariage³⁶¹

Léon Bouthillier épouse Anne Phélypeaux, demoiselle d'honneur de la reine mère, le 20 mai 1627. Anne Phélypeaux est la fille de Jean Phélypeaux, s^r de Villesavin, ancien secrétaire des commandements de la reine mère et maître ordinaire en la chambre des comptes, et d'Elisabeth Blondeau. Les témoins qui signent au bas du contrat de mariage sont des plus éminents : Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Marie de Bourbon, la femme de Gaston d'Orléans, Catherine de Montmorency, la femme du prince de Condé, Louise de Lorraine, veuve du prince de Conti, les cardinaux de Richelieu et de La Valette, Hercule de Rohan, duc de Montbazou, le duc de Bellegarde, les maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, le garde des sceaux Michel de Marillac, le marquis d'Effiat, surintendant des finances, Urbain de Maillé, marquis de Brézé et capitaine des gardes de la reine mère.

Du côté d'Anne Phélypeaux sont présents : Anne Bourdin, sa grand-mère, ses oncles paternels Raymond Phélypeaux, s^r d'Herbault, Salomon Phélypeaux, s^r des Landes, Jacob Phélypeaux, abbé commendataire de Bourg-Moyen, Anne de Beauharnais, Paul Ardier, Marguerite Phélypeaux, tante paternelle, Raymond Phélypeaux, cousin

³⁵⁸ Répertoire Chavigny, art. 176, fol. 16v.

³⁵⁹ Répertoire Chavigny, art. 192, fol. 18.

³⁶⁰ ADA, E* 3061, partage des biens, 15 janvier 1654.

germain paternel, les oncles maternels, Claude, Bénigne et Gilles Blondeau. Anne Bourdin est veuve de Guy Blondeau, qui a occupé différentes charges en Bourgogne. Il a été maître-enquêteur des eaux et forêts et louvetier. Raymond Phélypeaux est secrétaire d'Etat. Il a le département des affaires étrangères depuis 1621 et s'occupe de la Religion Prétendue Réformée depuis 1626. Salomon Phélypeaux est maître ordinaire en la chambre des comptes. Il mourra sans postérité³⁶². Jacob Phélypeaux est conseiller au Parlement de Paris. Anne de Beauharnais est la veuve de Paul Phélypeaux, s^f de Pontchartrain et secrétaire des commandements, le dernier oncle paternel. Paul Ardier, s^f de Beauregard, ancien trésorier des parties casuelles et alors trésorier de l'Epargne, a épousé Suzanne Phélypeaux, une tante paternelle. Il sera bientôt principal commis de Claude Bouthillier et contrôleur général des guerres³⁶³. Marguerite Phélypeaux est veuve de Daniel Delaunay, s^f de La Ramière, secrétaire du roi et trésorier de France à Tours. Raymond Phélypeaux est conseiller du roi aux conseils d'Etat et privé. Claude Blondeau est abbé commendataire de l'abbaye d'Origny et aumônier ordinaire du roi. Bénigne Blondeau est conseiller au Parlement, et Gilles Blondeau, maître ordinaire en la chambre des comptes. Pour avoir la famille au complet, il manque à la liste des témoins une tante paternelle d'Anne Phélypeaux : Jacqueline, qui a épousé, en 1586, Isaac Robert, conseiller au présidial de Blois³⁶⁴ et qui, en 1627, ne doit plus faire partie du monde des vivants.

La famille Phélypeaux est une famille d'officiers qui peut se diviser en deux groupes. La grande majorité d'entre eux comprend des officiers parisiens. Ceux de province sont les époux de Jacqueline et Marguerite Phélypeaux, et ils témoignent par là

³⁶¹ MC, ét. CVII, 128, 20 mai 1627, contrat de mariage ; cf. pièce justificative 3.

³⁶² Boisnard (Luc), *Les Phélypeaux, une famille de ministres sous l'Ancien Régime : essai de généalogie critique*, Paris, 1986, p. 22.

³⁶³ Boisnard (Luc), *op. cit.*, p. 30.

³⁶⁴ Boisnard (Luc), *op. cit.*, p. 22.

de l'extraordinaire changement qui s'est opéré en une génération. Alors que Louis Phélypeaux n'a jamais été « que » conseiller au présidial de Blois, la situation de Jean et de ses frères permettra à la famille Phélypeaux d'achever, en 1627, son installation dans les milieux de robe de la capitale. L'évolution de cette famille semble, par là, très proche de celle des Bouthillier, à cette différence près que Louis Phélypeaux ne s'est pas installé à Paris.

La dot est importante : 150 000 livres, tant en numéraire qu'en droits sur le roi.

De leur côté, les Bouthillier donnent à leur fils 5 000 livres de rente et l'office de conseiller au Parlement, ce qui fait en principal, si l'on suit le détail des rentes passé le 6 juin suivant³⁶⁵, plus de 200 000 livres. Cette somme comprend l'office de premier et second commissaires des tailles des paroisses de l'élection de Chinon (Saint-Etienne³⁶⁶, Saint-Mexme³⁶⁷, Saint-Jacques³⁶⁸, Saint-Maurice³⁶⁹, Beaumont³⁷⁰, Avoine³⁷¹, Huismes³⁷², Bréhémont³⁷³, Rivarenes³⁷⁴, Candes³⁷⁵, Lerné, Seully³⁷⁶, Cinais³⁷⁷), d'une valeur de 34 526 livres 12 sols 4 deniers³⁷⁸, le principal de différentes rentes, estimé à 51 650 livres, et l'office de conseiller au Parlement, d'une valeur de 114 000 livres³⁷⁹. Léon donne 4 000 livres de rente viagère en douaire préfix à sa future avec, en plus, une des maisons qui leur appartiendront.

³⁶⁵ MC, ét. CVII, 128, 6 juin 1627.

³⁶⁶ Paroisse de Chinon.

³⁶⁷ Paroisse de Chinon.

³⁶⁸ Paroisse de Chinon.

³⁶⁹ Paroisse de Chinon.

³⁷⁰ Beaumont-en-Véron : Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon.

³⁷¹ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon.

³⁷² Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon.

³⁷³ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Azay-le-Rideau.

³⁷⁴ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Azay-le-Rideau.

³⁷⁵ Candes-Saint-Martin : Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon.

³⁷⁶ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon.

³⁷⁷ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon.

³⁷⁸ MC, ét. LXXXVI, 243, 17 août 1632.

³⁷⁹ *ibid.*.

Le mariage de Léon Bouthillier est donc l'expression de la plus parfaite endogamie. Il marque l'aboutissement logique de l'évolution de deux familles qui se sont implantées depuis peu dans le monde judiciaire parisien.

Denis Bouthillier de Rancé

Rancé est reçu avocat au Parlement de Paris le 8 août 1613³⁸⁰. A la date de son mariage, en février 1619, il est receveur en la généralité de Bourgogne³⁸¹. 1619 est aussi l'année durant laquelle Rancé entre au conseil de Marie de Médicis³⁸².

Son frère Claude aurait voulu le voir pourvu de la charge de commissaire de la compagnie des gens d'armes de la reine³⁸³, mais rien n'indique qu'il ait occupé cette fonction.

En 1624, il est nommé conseiller d'Etat³⁸⁴ et président de la chambre des comptes de Bourgogne, où il est reçu le 31 mars 1625. Deux ans plus tard, il est garde des sceaux en la chancellerie des comptes de Bourgogne³⁸⁵.

En 1629, il prend la place de son frère dans la charge de secrétaire des commandements de la reine mère, jusqu'en 1631³⁸⁶. Il semble que cette succession soit à l'origine d'une discorde entre lui et son frère Claude, car c'est Léon qui aurait dû succéder à son père. Claude Bouthillier avait passé sa démission pardevant le notaire Pierre Guerreau, et Léon avait réuni la somme à déboursier pour l'achat de l'office. Voici ce que Claude Bouthillier écrit à Richelieu le 10 janvier 1629 :

³⁸⁰ Bibliothèque de l'Ordre des avocats, manuscrit 359, p. 321.

³⁸¹ BNF, Clairambault 987, p. 590, mariage de Denis Bouthillier de Rancé, le 5 février 1619.

³⁸² Battifol (Louis), *La Vie intime d'une reine de France au XVII^e siècle*, Paris, 1931, t. I, p. 190.

³⁸³ BNF, fichier Charavay, n° 302, lettre du 1^{er} août 1621.

³⁸⁴ BNF, ms. fr. 18152, fol. 124v.

³⁸⁵ Le Clert (Louis), *Notice généalogique sur les Bouthillier de Chavigny, seigneurs de Ponts-sur-Seine, de Rancé et de Beaujeu*, Troyes, 1907, p. 22.

³⁸⁶ Griselle (E.), *Etat de la maison de Louis XIII*, Paris, 1912, p. 71.

Je ne sçai que dire, quand je me souviens qu'il y a quatre ans que, voyant mon fils, vous me fistes l'honneur de me dire : « Ce garçon vient bien, il sera capable dans deux ans de succéder à vostre charge » ; qu'il y a tantost deux ans que vous me fistes aussi l'honneur de m'escire de Pontoise avec ces termes : « Au reste, j'ai vu vostre héritier que j'ai trouvé homme faict, modestement hardi, respondant *ad rem*, en un mot plus honneste homme que son père » ; que même, lors que je le mariaï, vous n'approuviés pas du commencement que je luy donnasse une charge de conseiller de la cour, me faisant l'honneur de me dire qu'il estoit pour entrer bientost dans la mienne ; et que, depuis un mois, vous m'avés faict encore l'honneur de me dire que la reyne l'avoit agréable. Sur quoy je passai dès lors ma démission par-devant Guerreau notaire ; mon fils assura son argent, et M. de Bullion tira parole du logis près du mien, et je commençai à l'annoncer à tous ceux qui m'en parlèrent, ce que je n'avois point faict auparavant. Je vous avoue, Monseigneur, que, quand je me représente tout cela, je ne sçay que dire. Et ce n'est pas ce qui me fasche, car je ne doubterai jamais que, lorsque vous aurés pris des résolutions par de bonnes considérations, et que vous les changerés, ce ne soit pour d'autres meilleures ; mais ce qui m'afflige est que je vois à, mon grand regret, une personne qui croit emporter cela sur moy de haute lutte, bien que couvertement et par caballe (ce que je sçay estre inutile près de vous). Il y a trois ans qu'il n'a mangé chez moy qu'une fois ; il y a deux ans qu'il estoit mal avec ma femme, avec qui il s'est raccommodé seulement depuis quinze jours, jugeant qu'il seroit malséant que cet affaire se fist et qu'il fust mal avec elle. Leur réconciliation s'est faicte par l'entremise de M. du Tremblay³⁸⁷, chez mon frère de Boulongne. Le lendemain, il vint disner avec moy. Je ne l'ay pas veu depuis. J'ay une lettre de luy de quatre ou cinq lignes, qui vous montrera qu'en cet affaire il ne s'est conduit que par artifice avec moy, qui procédois avec toute sorte de franchise avec luy, qui en cela ne devoit chercher autre voie que la mienne près de vous, Monseigneur, qui sçavés ce que je vous ay autrefois dict pour luy. Il a tenté, à mon desceu, force choses auxquelles j'eusse pris plaisir de l'assister près de vous, avec les réserves que j'eusse deub, selon les respects que je vous ay toute ma vie rendus. Une des dernières a esté la charge de premier président de la chambre des comptes de Guyenne, qu'il croioit assurée, ainsi que j'ay appris depuis son retour. Sa femme a dict à la mienne en ce temps-là : « On verra, on verra que mon mari a de bons amis auprès de Monsieur le cardinal ; il aura une charge si loing que l'on ne le verra guère icy ». Depuis l'ouverture de ma charge, il a mesprisé toutes autres occasions (que je sçai bien n'estre pas de son choix), mais tant y a qu'il a faict paroistre très assurément ce que je dis, ce qui me faict croire qu'en ce genre il prétend à autre chose, et, à la vérité, il est tout du long de ma voie. Et s'il arrivoit faute de moy, dans cinq, six ou dix ans - pour y mettre autant de temps qu'il y a que vous m'avés donné à la reyne - au cas où Dieu permette qu'il vive autant que cela et que je demeure en la charge où vous m'avés porté, mon fils le trouvera encore en son chemin, quoyque vous m'aiés faict l'honneur de me dire, à Leuville, que je devois avoir cette visée pour luy.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, que cela ne vous donne aucune mauvaise impression ni desgout de cette personne, pour qui, après mon fils, il n'y a rien qui dépendist de moy pour ayder sa fortune que je ne voulusse faire ; et je vous parle comme à mon patron, à qui je doibs tout, vous disant librement ce que je ne voudrois dire à personne du monde.

³⁸⁷ Charles Leclerc du Tremblay, gouverneur de la Bastille. C'est un frère du père Joseph.

(...)

La personne n'a péché que contre moy, et je vous respondrois de luy en quoy que ce fust, de sorte que, si vous persistés en vostre pensée, je vous supplie de ne laisser pas d'achever. Le cœur pourtant me saigne, car il traicte mal avec moy et se venge ainsy qu'il croit de ma femme.³⁸⁸

Pourtant, malgré tous ces efforts, ce n'est pas Léon, mais bien Rancé que l'on retrouve, en 1629, comme secrétaire des commandements de la reine mère ; et c'est sans doute de lui dont il est question à la fin de la lettre à Richelieu et avec qui Claude Bouthillier et sa femme se sont brouillés.

Au cours de cette même année 1629, les relations entre les deux familles ne se détendent pas. Marie de Bragelongne se plaint au cardinal du comportement de son beau-frère, qui aurait fait des difficultés pour signer des ordonnances pour des pierreries, ce dont se défend Rancé³⁸⁹. Une chose est sûre : nous ne possédons aucun contrat de quelque nature que ce soit entre les deux frères. Il semble donc que les deux branches soient brouillées, sans doute dès 1629.

Le 12 juin 1630, Rancé est nommé président au Parlement de Bourgogne. Il est reçu le 13 août suivant et ne reste dans cette charge que jusqu'en décembre de la même année, date à laquelle le roi le nomme conseiller d'Etat et lieutenant général de la navigation en Picardie³⁹⁰. Jusqu'à sa mort, en 1652, il ne semble pas qu'il ait eu d'autres fonctions.

Les deux branches de la famille Bouthillier étant apparemment brouillées, nous ne suivrons pas le destin des neuf enfants que Rancé a eus de Charlotte Joly. La famille Bouthillier de Rancé mériterait une étude d'autant plus approfondie qu'un des fils de

³⁸⁸ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. IV, 1980, p. 14-21, Claude Bouthillier à Richelieu, 10 janvier 1629.

³⁸⁹ Grillon (Pierre), *op. cit.*, t. IV, 1980, p. 300-301, Rancé à Richelieu, première quinzaine de mai 1629.

³⁹⁰ Palliot (Pierre), *Le Parlement de Bourgogne*, Dijon, 1649, p. 94.

Denis Bouthillier de Rancé n'est autre que le célèbre abbé de Rancé, réformateur de la Trappe.

La famille de La Barde

Contrairement aux Bouthillier de Rancé, les La Barde, alliés aux Bouthillier par Bonne Bouthillier, femme de Jean de La Barde, s'entendent très bien avec Claude Bouthillier.

Du mariage de Jean de La Barde avec Bonne Bouthillier naissent trois enfants, deux garçons et une fille : Jean, Denis et Claude.

Jean de La Barde est d'abord secrétaire ordinaire de la reine mère et ce jusque dans les années 1630, époque à laquelle il devient membre du personnel du département des affaires étrangères. Il entre dans le sillage de son oncle et de son cousin et devient le principal commis de Léon Bouthillier³⁹¹ : c'est lui qui se charge de la correspondance en l'absence des Bouthillier³⁹².

Denis de La Barde entre en religion. D'abord chanoine de l'Eglise de Paris et prieur de l'abbaye de Saint-Woulgis, il est évêque de Saint-Brieuc de 1641 à 1675³⁹³. En octobre 1642, grâce à Claude Bouthillier, il est nommé aumônier ordinaire du roi³⁹⁴.

Quant à Claude de La Barde, elle épouse, en 1625, François de Bérard, baron de La Croix, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et enseigne colonel du régiment de Normandie³⁹⁵.

³⁹¹ Ranum (Orest), *Léon Bouthillier, comte de Chavigny, créature de Richelieu et secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4, 1960, p. 332.

³⁹² BNF, ms. fr. 15914, fol. 103, lettre de Jean de La Barde à Pomponne de Bellièvre, ambassadeur en Italie, 17 septembre 1635.

³⁹³ *Gallia christiana*, t. XIV, 1856, col. 1103.

³⁹⁴ MC, ét. LXXXVI, 274, 30 octobre 1642.

³⁹⁵ MC, ét. CV, 574, 10 décembre 1625, contrat de mariage. Le père de François de Bérard, Claude de Bérard, est gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et lieutenant colonel du régiment de Normandie. Sa mère est Claude de Raguier.

CHAPITRE VIII

L'AVOCAT DENIS BOUTHILLIER ET L'ARGENT

Les rapports entre la profession d'avocat et l'argent ont toujours été sources d'interrogations et d'ambiguïté. La loi Cincia interdit aux avocats de recevoir aucune rémunération. Le droit impérial reconnaît la légitimité des honoraires, tout en prescrivant de les ramener à un taux qu'ils ne devraient pas dépasser. Les premières ordonnances royales où il est fait mention des avocats se bornent à fixer le chiffre le plus élevé que pourront atteindre les salaires. Au XVI^e siècle apparaît l'expression d'honoraires. C'est à cette époque aussi que commence à être connue la loi Cincia. Dufaur de Pibrac se plaint de la nécessité où sont les avocats de recevoir un salaire après chaque plaidoirie. Il aurait voulu qu'ils fussent rétribués par le trésor public. La Rocheflavin, qui écrit au début du XVII^e siècle ses *Treize livres des parlements de France*, semble regretter aussi que le ministère de l'avocat ne soit pas gratuit³⁹⁶. On ne sait pas ce que peut toucher un avocat

³⁹⁶ Delachenal (Roland), *Histoire des avocats au Parlement de Paris (1300-1600)*, Paris, 1885, p. 262 sq.

pour les affaires dont il s'occupe. C'est d'ailleurs là le principal obstacle à une histoire sociale des avocats.

Si l'on en croit Denis Bouthillier lui-même, il n'est pas toujours récompensé de ses efforts :

[Madame du Hallot] pourra dire (...) ce qu'elle m'a donné pour la deffendre depuis le commencement jusques a la fin du procès. Si je l'escrivois, je me cuide assurer que les gens de bien de vostre compagnie s'estonneroient de la peine que j'y ai prise, du temps que j'y ay employé, et de la recompence que j'en ay receue, recompence dis-je, de laquelle je suis aussi contant que si elle m'avoit donné dix mille escus.³⁹⁷

Voire, il travaille gratuitement :

Puisque l'auteur de vostre *Defence* se prent a mes actions, je veux bien estaller en public ceste verité de ma continence en la charge que j'exerce depuis quarente annees et davantage que j'ay l'honneur d'estre advocat, et je puis dire sans me venter que, durant ce temps, j'ay plus fait de consultations, de plaidoyers et d'escritures gratuitement, et sans en avoir receu aucune recompence, que vostre penitencier n'a fait de confessions sans en rien prendre.³⁹⁸

Même si Bouthillier dit vrai, nous verrons par la suite qu'il a eu l'occasion de se rattraper par ailleurs.

On retrouve cependant le genre de situation qu'il décrit à travers quelques actes notariés :

[M^e Duval] declara a Denis Bouthillier qu'il estoit marry qu'il [Denis Bouthillier] n'avoit esté mieulx rescompencé et l'assura que la dame comtesse [de La Rochefoucault] luy en feroit une entiere reconnoissance. (...) Il [Denis Bouthillier] luy fist (...) responce qu'il ne devoit pas user de tel langage envers luy, et que la meilleure rescompence qu'il en avoit jamais esperé estoit la bienveillance de lad. dame et de ses enfans.³⁹⁹

Et il faut se rappeler le contrat de mariage de Jean Bouthillier, dans lequel Marie Fernel fait une donation à Jean pour ses services passés, preuve qu'il n'avait pas été payé sur le moment. Pourtant, il y a des avocats qui arrivent à vivre, et même à s'enrichir.

³⁹⁷ Reponce de m^e Denis Bouthillier (...) sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, Paris, 1608, p. 34.

³⁹⁸ Reponce de m^e Denis Bouthillier..., p. 36.

³⁹⁹ MC, ét. LXXIII, 254, 4 février 1604.

Par son serment, l'avocat s'interdit de stipuler qu'il recevra pour salaire une quote-part, c'est-à-dire une partie déterminée de la valeur de l'objet litigieux⁴⁰⁰. Il ne peut non plus acheter les héritages des parties desquelles il a le secret et auxquelles il donne conseil (ordonnance de janvier 1560)⁴⁰¹. On va voir que la pratique a du mal à rejoindre la théorie.

L'activité notariale de Denis Bouthillier met en jeu, chaque année, des sommes importantes. Certains actes montrent clairement le rôle que joue Bouthillier. Ce sont ceux pour lesquels nous savons s'il agit en son propre nom ou au nom d'un autre. Mais une bonne partie des actes ne laisse pas voir facilement pour qui il travaille, et seuls des rapprochements (toutefois rarement possibles) permettent de percevoir la véritable nature de certaines opérations financières. Le 23 février 1603, par exemple, Bouthillier emprunte 2 550 livres à Herbert Girault, secrétaire ordinaire de la reine⁴⁰². Or, la veille, il s'est engagé à payer les dettes d'un certain Nicolas Dupont, que Jérôme de Gondi a fait incarcérer au Châtelet⁴⁰³. En échange, Dupont a transporté à Bouthillier une maison et 2 400 livres à payer à Gondi, qui font, avec les intérêts, 2 550 livres.

Dans certains cas, Denis Bouthillier apparaît nettement comme un simple intermédiaire, soit que le créancier lui transporte ses droits, et il se rembourse ensuite sur les biens du débiteur, soit que le débiteur reconnaisse que le remboursement a été effectué « par les mains et deniers » de Bouthillier, ceux-ci s'arrangeant ensemble par la suite. Il reste à savoir s'il agit à titre privé ou dans le cadre de sa profession. C'est ce que

⁴⁰⁰ Art. 12 du serment : « Item, quod non paciscentur de quota parte litis ». Delachenal (Roland), *Histoire des avocats au Parlement de Paris (1300-1600)*, Paris, 1885, p. 314, pièce justificative ; tiré de l'ordonnance du 11 mars 1345.

⁴⁰¹ Saulnier de La Pinelais (Gustave), *Le Barreau du parlement de Bretagne, 1553-1790, les procureurs, les avocats*, Rennes, 1896, p. 168.

⁴⁰² MC, ét. LXXIII, 251, 23 février 1603.

⁴⁰³ MC, ét. LXXIII, 251, 22 février 1603.

l'étude de son activité purement professionnelle au Parlement pourrait révéler, notamment par l'examen des registres des Plaidoiries.

CHAPITRE IX

LA FORMATION DE SA FORTUNE FONCIERE

L'IMPLANTATION DE DENIS BOUTHILLIER A CHOISY-SUR-SEINE⁴⁰⁴ ET A THIAIS⁴⁰⁵

Bouthillier commence à acquérir des biens à Choisy-sur-Seine en 1588⁴⁰⁶. Ce sont des maisons qui lui sont adjugées par décret pour 3 000 écus. Guy Delbene demande la mise aux enchères des biens de Jean Lescudier, procureur au Parlement, et c'est Bouthillier, à qui Delbene a cédé ses droits, qui se charge de payer les dettes de Lescudier en commençant par payer 800 écus le jour-même. La dette est éteinte en 1594 par un dernier paiement de 800 écus de Bouthillier à Delbene. Il est intéressant de se demander si, dans ce cas, Bouthillier est l'avocat des Delbene ou bien s'il a tout simplement entendu parler d'une bonne affaire, d'autant que Lescudier est pour ainsi dire un de ses collègues. Un acte du 28 septembre 1588⁴⁰⁷ nous donne la réponse. Il est signé par Bouthillier et Madeleine Dupuys, veuve de Jean Lescudier, et il révèle qu'un contrat

⁴⁰⁴ Auj. Choisy-le-Roi, départ. Val-de-Marne, arr. Créteil, ch.-l. de cant..

⁴⁰⁵ Val-de-Marne, arr. L'Hay-les-Roses, ch.-l. de cant..

⁴⁰⁶ MC, ét. LXXIII, 214, 18 mai 1588.

⁴⁰⁷ MC, ét. LXXIII, 215, 28 septembre 1588.

a antérieurement été fait sous leurs seings en mars 1587 « pour raison de certaine maison, grange, jardin et terres scituez a Cheisy-sur-Seyne » et que, depuis, ils sont entrés en plusieurs instances tant aux Requêtes du Palais qu'au Parlement. A supposer que Bouthillier ait agi en son seul nom, il eût été aberrant de la part de la veuve Lescudier de lui intenter un procès alors qu'elle avait des dettes énormes envers Guy Delbene et que Bouthillier lui aurait apparemment proposé de s'en charger. Il paraît alors assez évident que Bouthillier agissait au nom de Delbene.

Bouthillier semble vouloir entourer cette affaire d'une certaine discrétion. C'est, en effet, à un certain Jacques Gourdin, commissaire-examineur au Châtelet, que sont adjugés les biens de Lescudier, « ou nom et proffict de Denis Bouthillier ». A moins que ce dernier n'ait tout simplement pas pu être présent aux criées.

Toujours est-il qu'au terme de cette procédure, Bouthillier s'engage à racheter les rentes dues par Lescudier et qu'il commence, en contre-partie, à acquérir des biens fonciers et immobiliers à Choisy.

Le premier contrat signé par Bouthillier après son retour à Paris est un contrat de vente par lequel les habitants de Thiais lui délaissent 10 arpents de terres moyennant 266 écus deux tiers⁴⁰⁸. Comme le montre le tableau suivant, Bouthillier étend ses possessions tant à Thiais qu'à Choisy, localités distantes l'une de l'autre de quelques centaines de mètres seulement :

Dates	Valeur	Objets (sources)
1588 (18 mai)	9 000	maisons à Choisy (MC, ét. LXXIII, 214, 18 mai 1588)
1594 (14 juin)	800	10 arpents de terre à Thiais (MC, ét. LXXIII, 221, 14 juin 1594)
1594 (10 juillet)	100	2 arpents de prés à Thiais (MC, ét. LXXIII, 221, 10 juillet 1594)
1595 (14 juin)	60	1,5 arpent à Thiais (MC, ét. LXXIII, 225, 14 juin 1595)
1595 (14 juin)	30	1 arpent à Thiais (MC, ét. LXXIII, 225, 14 juin 1595)
1595 (11 novembre)	210	une grange et un jardin à Thiais (MC, ét. LXXIII, 227, 11 novembre 1595)
1598 (2 décembre)	300	un arpent et deux perches d'île à Choisy (MC, ét. LXXIII, 236, 2 décembre 1598)
1602 (31 décembre)	63	½ quartier de vignes à Choisy (MC, ét. LXXIII, 250, 31 décembre 1602)
1606 (9 décembre)	153	16 perches de vignes à Choisy (MC, ét. LXXIII, 264, 9 décembre 1606)
1611 (23 juillet)	252	3 quartiers de terre à Thiais et 1,5 quartier de vignes à Choisy (MC, ét. LXXIII, 278, 23 juillet 1611)

Au total, à la fin de sa vie, Bouthillier possède une vingtaine d'arpents à Choisy et à Thiais. Toutes ces parcelles, dont l'achat s'échelonne sur des années et qui peuvent sembler très morcelées, ne forment, en réalité qu'une seule pièce. Il est, en effet, précisé dans chaque acte de vente qu'elles « aboutissent d'un bout » à une pièce appartenant déjà à Bouthillier. Sans doute celui-ci s'est-il constitué ainsi une sorte de « résidence secondaire » à 6 ou 7 kilomètres de Paris, fait qui n'est pas rare à l'époque, comme le montre Bernard Quilliet pour les avocats⁴⁰⁹ et Hélène Michaud pour les officiers de la Grande Chancellerie⁴¹⁰. Etienne Pasquier, par exemple, possède une « maison de campagne » à Argenteuil, avec un terrain de 14 arpents⁴¹¹.

⁴⁰⁸ MC, ét. LXXIII, 221, 14 juin 1594.

⁴⁰⁹ Quilliet (Bernard), *La Situation des avocats du Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance (1480-1560)*, dans *Espace, idéologie et société au XVI^e siècle*, Grenoble, 1975, p. 139.

⁴¹⁰ Michaud (Hélène), *La Grande Chancellerie et les écritures royales au XVI^e siècle*, Paris, 1967, p. 197 sq.

⁴¹¹ Bouteiller (Paul), *Recherches sur la vie et la carrière d'Etienne Pasquier*, Paris, 1989, p. 20.

Denis Bouthillier acquiert la seigneurie du Petit-Thouars par adjudication. Cette adjudication date du 14 janvier 1597, comme en témoigne une procuration établie un mois plus tard⁴¹³. Il préparait cette « affaire » depuis quelques années. L'acte fait, en effet, référence à deux contrats passés l'un à Tours devant le notaire Aubin, le 5 décembre 1593, et l'autre à Chinon, le 13 mai 1594, qui contenaient les conditions de transport de la terre du Petit-Thouars par les sieurs et damoiselles de L' Auslaize et de La Thibaudière⁴¹⁴. Ceux-ci sont les principaux créanciers de Gabriel Prévost, s^r de La Cherbonnière, qui est seigneur du Petit-Thouars. On ne sait pas exactement comment Bouthillier en est venu à prendre en charge les dettes de Gabriel Prévost. Ce dernier avait des liens avec le président au Grand Conseil, Claude Barjot, car, parmi les dettes de Prévost, il y a une rente constituée par lui et Claude Barjot en 1569⁴¹⁵. Peut-être ces liens sont-ils plus forts que cette constitution de rente, car un frère du président Barjot, Claude Barjot, s^r de Chauffailles, a épousé une certaine Marie Prévost⁴¹⁶. Cependant, aucun lien n'a encore pu être établi entre Marie et Gabriel Prévost.

Sans doute Bouthillier a-t-il pris en main, comme conseiller, les problèmes financiers de Prévost, et il profite de l'occasion pour acquérir la seigneurie du Petit-Thouars, qui est la contre-partie des remboursements qu'il effectue pour Prévost.

Bien qu'on n'ait aucun détail sur cette adjudication, on peut se faire une idée du prix pour lequel la terre a été vendue, car nous connaissons le prix global des terres du

⁴¹² Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon, comm. Saint-Germain-sur-Vienne.

⁴¹³ MC, ét. LXXIII, 228, 22 février 1597.

⁴¹⁴ Cet acte est également contenu dans les archives de la famille de Soyres.

⁴¹⁵ MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598.

⁴¹⁶ AN, Y 121, fol. 206, 26 novembre 1577.

Petit-Thouars, du fief de La Forêt et du moulin de Rassay⁴¹⁷. Ainsi pouvons-nous estimer la valeur de la terre du Petit-Thouars entre 5 000 et 7 000 livres.

En 1599, la femme de Gabriel Prévost, Elisabeth de Pas, vend à Bouthillier un fief voisin, le fief de La Forêt, pour 14 286 livres, partie des dettes que Bouthillier a déjà ou doit encore rembourser aux créanciers de Prévost⁴¹⁸. Les années 1598 à 1611 sont, en effet, ponctuées des remboursements effectués par Bouthillier : 881 écus à Françoise Brebar en 1598⁴¹⁹ ; 100 écus aux frères Malvierne en 1599⁴²⁰ ; 1 372 écus à Pierre Corron⁴²¹ et 122 écus à Robert Poitevin⁴²² en 1600 ; 715 livres à René Le Maygnan en 1611⁴²³ etc. La métairie et le moulin de Rassay, qui dépendent de la seigneurie du Petit-Thouars, sont acquis en 1619 pour 4 000 livres de Jacques Thibault, capitaine exempt des gardes du corps du roi⁴²⁴. La seigneurie est vendue par Claude de Macheco à son fils Claude en 1623, pour 24 000 livres⁴²⁵, somme inférieure d'environ 7 000 livres à sa valeur réelle à cette date-là⁴²⁶.

On peut avoir une idée de l'importance de cette seigneurie grâce à l'aveu et dénombrement qu'a bien voulu nous montrer l'actuel propriétaire du château du Petit-Thouars, M. Yves du Petit-Thouars. Les Aubert du Petit-Thouars sont propriétaires du château depuis les années 1630. Georges Aubert, le célèbre chevalier de Saint-Georges, agent diplomatique de Richelieu, l'acquit de Mesmes Gallet qui, lui-même, avait acheté la seigneurie à Claude Bouthillier le 19 mai 1625⁴²⁷.

⁴¹⁷ Cf. *infra*.

⁴¹⁸ MC, LXXIII, 238, 5 juin 1599.

⁴¹⁹ MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598.

⁴²⁰ MC, ét. LXXIII, 237, 31 janvier 1599.

⁴²¹ MC, ét. LXXIII, 239, 8 février 1600.

⁴²² MC, ét. LXXIII, 241, 14 juillet 1600.

⁴²³ MC, ét. LXXIII, 277, 18 février 1611.

⁴²⁴ APT, 15 octobre 1619.

⁴²⁵ MC, ét. CV, 572, 9 juin 1623.

⁴²⁶ Cf. *infra*.

⁴²⁷ MC, ét. LXXXVI, 205, 29 décembre 1626.

Hormis le fief de La Forêt, qui n'est pas compté dans l'aveu et dénombrement, la seigneurie se compose d'un château du XV^e siècle et d'environ 160 arpents de terres labourables, bois, prés et vignes. Un mois après le décret d'adjudication, Bouthillier la baille à ferme pour neuf ans à René Halbert, grènetier de l'abbaye de Fontevrault. Si l'on en croit ce bail, la seigneurie est alors à l'abandon. Halbert est chargé de remettre les vignes en bon état et de les faire replanter, faire replanter le jardin et le parc d'arbres fruitiers le long des allées, faire repeupler la fuie de pigeons. Enfin, le montant du bail est de 600 livres par an⁴²⁸.

La méthode d'acquisition de la seigneurie du Petit-Thouars est simple. Bouthillier l'acquiert par morceaux, sur une période de 22 ans, et, au moins pour le morceau le plus cher, il se charge de rembourser les dettes du propriétaire, qui en est accablé ; en contrepartie de quoi la terre lui est adjugée. Deux éléments importants manquent dans le cas présent : Bouthillier était-il vraiment l'avocat-conseiller de Gabriel Prévost, comme peuvent le laisser supposer les liens probables qui existaient entre ce dernier et Claude Barjot ? Et dans quelle mesure cette acquisition a-t-elle été pour lui une « bonne affaire » ? La dernière acquisition d'une terre mouvant de la seigneurie est la métairie de Fournieux, que Claude Bouthillier achète à Jean de La Barre, aumônier de la reine mère et chanoine de l'Eglise d'Angers, pour 5 000 livres en 1621⁴²⁹. Avec cette métairie en plus, la valeur de la seigneurie atteindrait environ 30 000 livres, ce qui, à 1 000 livres près, est le prix auquel elle est vendue à Mesmes Gallet en 1625⁴³⁰. Loin qu'elle ait été une « bonne affaire », il est sûr que la seigneurie du Petit-Thouars aura été source de nombreux problèmes. En 1622, après la mort de Denis Bouthillier, Prévost doit toujours

⁴²⁸ MC, ét. LXXIII, 228, 17 mars 1597.

⁴²⁹ MC, ét. CV, 570, 14 mars 1621.

⁴³⁰ APT, 19 mai 1625. La seigneurie du Petit-Thouars est vendue pour 31 000 livres.

plus de 5 000 livres à sa veuve⁴³¹, et, comme on le verra plus loin, Bouthillier, de son vivant, aura toutes sortes d'ennuis, notamment avec un de ses fermiers.

⁴³¹ MC, ét. CV, 571, 25 janvier 1622.

La manière dont Bouthillier acquiert la seigneurie de Foulletourte est beaucoup plus claire que pour la seigneurie du Petit-Thouars. Il ne s'agit pas, cette fois-ci, d'une adjudication, mais d'une vente. Par contrat du 26 décembre 1601, Renée de Beauvau, femme et procuratrice de Léonor Barjot, s^r de Moussy-Barjot au Vexin français et de Ronsée en Touraine, vend à Bouthillier la terre et seigneurie de Foulletourte située au pays du Maine⁴³³. Cette terre, mouvant du roi à cause de son château du Mans, comprend les habituels manoir seigneurial, cours, jardins, prés, bois, métairies, avec les droits de haute, moyenne et basse justice. Cette vente est faite pour le prix de 12 000 écus.

La situation est claire d'emblée. Les noms rencontrés sont bien connus. Renée de Beauvau, femme de Léonor Barjot, est en même temps la fille de Philippe de Naillac, seconde femme de Claude Barjot, qui est le père de Léonor⁴³⁴ ; elle est donc, en quelque sorte la « demi-sœur par alliance » de son mari. La vente de la seigneurie de Foulletourte se situe au cœur des démêlés financiers de la famille Barjot et l'on a vu à quel point Bouthillier y était engagé.

Sont déduites du prix de 12 000 écus les sommes suivantes : 4 000 écus que Léonor Barjot devait à Madeleine de Beauvau à la décharge de Philippe de Naillac, sa belle-mère, et que Bouthillier a payés en 1597 ; 2 638 écus que Léonor Barjot devait à Anne Jobelin à cause, encore, de sa belle-mère, et dont Bouthillier s'est déjà entièrement

⁴³² Sarthe, arr. La Flèche, cant. Pontvallain, comm. Cérans-Foulletourte.

⁴³³ MC, ét. LXXIII, 246, 26 décembre 1601.

⁴³⁴ Cf. généalogie 3.

acquitté⁴³⁵. Avec les intérêts, ces sommes reviennent à plus de 8 000 écus. Il reste donc à peu près 4 000 écus que Bouthillier promet de payer à différents créanciers : à Nicolas et Jean Robillard, 1 400 écus⁴³⁶ ; à la veuve Amadon, 1300 écus⁴³⁷ ; au couvent de Gif, 800 écus⁴³⁸ et à l'avocat Champhuon, 470 écus⁴³⁹.

Il ressort de cette vente que Bouthillier acquiert la seigneurie en se chargeant des dettes de Léonor Barjot et de Renée de Beauvau. Depuis les nombreuses années qu'il s'occupe des problèmes financiers de la famille Barjot, il en connaît bien le détail et il sait profiter de l'occasion qui s'offre à lui. De plus, le mode d'achat d'une seigneurie par remboursement de dettes permet à Bouthillier d'étager ses paiements sur presque quatre années, de décembre 1601 à mai 1605⁴⁴⁰, ce qui est une forme de crédit sans intérêts.

La première question que l'on se posait à l'issue de l'acquisition de la seigneurie du Petit-Thouars a déjà trouvé sa réponse. On peut se poser maintenant la deuxième et se demander si l'acquisition de la seigneurie de Foulletourte a été une « bonne affaire » pour Bouthillier. Le prix de vente de la seigneurie s'élève, on l'a vu, à 12 000 écus, c'est-à-dire à 36 000 livres. Or, en 1610, Bouthillier et sa femme donnent à Claude, leur fils, par donation entre vifs, la somme de 65 000 livres, équivalant à la valeur de la seigneurie de Foulletourte, plus 20 000 livres⁴⁴¹. Neuf ans après sa vente, sa valeur a donc augmenté de 25 % par rapport à sa valeur initiale, ce qui paraît énorme, surtout en si peu de temps. On est donc en droit de penser que Bouthillier acquiert, en 1601, cette

⁴³⁵ MC, ét. LXXIII, 239, 18 et 22 mars 1600.

⁴³⁶ Le remboursement de Nicolas et Jean Robillard se fait en cinq temps, du 29 juillet 1602 au 11 février 1604 (MC, ét. LXXIII, 249, 29 juillet 1602 ; 250, 2 décembre 1602 ; 251, 28 février 1603 ; 251, 26 mars 1603 ; 254, 11 février 1604).

⁴³⁷ Le remboursement de Marie Saulnier, veuve de Pierre Amadon, est fait par Claude de Machecho le 31 décembre 1601 (MC, ét. LXXIII, 246, 31 décembre 1601).

⁴³⁸ Denis ne peut racheter directement la rente mais paie l'équivalent à Léonor Barjot (MC, ét. LXXIII, 259, 28 mai 1605).

⁴³⁹ Ce remboursement est effectué le 21 janvier 1602 (MC, ét. LXXIII, 247, 21 janvier 1602).

⁴⁴⁰ Cf. notes 5, 6, 7 et 8.

⁴⁴¹ MC, ét. LXXIII, 273, 13 février 1610.

seigneurie pour un prix nettement inférieur à sa valeur réelle. Il fait bel et bien une « affaire ».

La seigneurie de Foulletourte reste aux mains de Claude jusqu'en 1617, date à laquelle il la vend à Sébastien de Broc pour 45 000 livres⁴⁴².

⁴⁴² MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630, inventaire après-décès de Denis Bouthillier, art. 8.

En 1579, Denis Bouthillier achète sa première maison pour 2 200 écus, rue du Battoir, paroisse Saint-Côme. On a vu plus haut qu'il la paie en deux fois. Elle est la résidence de la famille Bouthillier jusqu'en 1598 et est vendue entre 1621 et 1630, car elle n'apparaît pas dans le partage des biens. Il est intéressant de noter qu'aux alentours de 1595 habite dans la même rue un personnage avec qui travaillera Claude, l'aîné des enfants de Bouthillier, pendant huit ans, entre 1632 et 1640 : il s'agit de Claude de Bullion, alors avocat au Parlement⁴⁴³.

En 1595, en échange du transport d'une rente de 66 écus deux tiers et du paiement de 200 écus, c'est-à-dire pour la valeur totale de 994 écus, Bouthillier acquiert de Tanguy et Léonor Barjot une maison rue du Paon et le quart d'une autre dans la même rue, avec, en plus, deux places où étaient « deux corps d'hostel ruynés durant [les] dernières guerres »⁴⁴⁴. En 1597, par contrat d'échange avec Léonor Barjot, Christophe, Roland et Louis Robillard, débiteurs de Barjot, lui transportent les 5/8 d'une maison rue du Paon⁴⁴⁵. Pour ce faire, Bouthillier est tenu d'enchérir la maison jusqu'à 500 écus, qui sont le principal d'une rente qu'il transporte aux Robillard. La maison lui est adjugée au mois de septembre suivant⁴⁴⁶. Cette maison est à tel point à l'abandon qu'« il est nécessaire de [la] faire rebastir et reparer ».

Tous ces bâtiments achetés rue du Paon, sous le nom générique de « maisons », ne forment qu'un seul ensemble puisque, d'une part, d'après la localisation sommaire qui

⁴⁴³ MC, ét. LXXIII, 224, 28 février 1595.

⁴⁴⁴ MC, ét. LXXIII, 227, 7 novembre 1595.

⁴⁴⁵ MC, ét. LXXIII, 228, 19 février 1597.

⁴⁴⁶ Sentence d'adjudication du 20 septembre 1597 ; inventaire après-décès d'Anne Phélypeaux, ét. LXXXIX, 129, 11 janvier 1694, art. 52.

en est faite dans les actes, ils tiennent tous les uns aux autres, et que, d'autre part, en 1600, Bouthillier gage une rente « sur une grande maison contenant plusieurs eediffices et corps d'hostel, courtz, jardin et deppendances d'icelle, en laquelle led. s^r Bouthillier est demourant et par luy faict bastir de neuf depuis peu de temps »⁴⁴⁷.

Les cinq huitièmes de 1597 s'ajoutant au quart de 1595, Bouthillier finit par posséder les sept huitièmes d'une maison rue du Paon. Quant au dernier huitième, il est adjudé à Bouthillier avant 1600⁴⁴⁸. Valant environ 1 500 écus en 1597, cette maison est estimée à 32 000 livres (presque 11 000 écus) en 1630, c'est-à-dire à plus de sept fois sa valeur de 1597, ce qui laisse supposer que, malgré toutes les réparations, voire reconstructions, que Bouthillier a été obligé de faire faire, il l'a acquise pour un prix nettement inférieur à sa valeur. A partir du mois de septembre 1598, la famille Bouthillier y emménage et Bouthillier loue la maison rue du Battoir. C'est dans sa maison rue du Paon qu'il meurt en 1621⁴⁴⁹.

En 1603, Nicolas Dupont, tailleur d'habits, transporte à Bouthillier une maison située rue de l'Eperon. En échange de quoi, ce dernier transporte 300 livres de rente à Dupont, et, en outre, est tenu de payer ses créanciers pour 2 400 livres de dettes, ce qui revient à 6 000 livres, somme pour laquelle Dupont consent que la maison soit adjudée⁴⁵⁰. En 1630, le partage des biens indique que cette même maison vaut 16 000 livres, plus de deux fois et demie sa valeur initiale. Bouthillier élit une seule fois domicile rue de l'Eperon en 1611⁴⁵¹.

Toutes ces maisons sont situées, au plus, à quelques dizaines de mètres les unes des autres. En effet, la rue du Battoir et la rue du Paon donnent sur la rue de l'Eperon

⁴⁴⁷ MC, ét. LXXIII, 239, 18 mars 1600.

⁴⁴⁸ MC, ét. LXXIII, 242, 26 octobre 1600.

⁴⁴⁹ MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630, inventaire après-décès de Denis Bouthillier.

⁴⁵⁰ MC, ét. LXXIII, 251, 22 février 1603.

⁴⁵¹ MC, ét. LXXIII, 278, 29 juillet 1611.

(qui est la seule à exister encore aujourd'hui). Le tout se trouve en la paroisse Saint-Côme, qui jouxte la paroisse Saint-André-des-Arts, près de la porte Saint-Germain.

Enfin, d'après le partage des biens de 1630, il nous manque l'acte d'achat d'une autre maison rue de l'Eperon, estimée elle-aussi à 16 000 livres.

CHAPITRE X

RENTES ET AUTRES REVENUS DE DENIS BOUTHILLIER

LES RENTES DE DENIS BOUTHILLIER

Les rentes sont un placement prisé par Denis Bouthillier. En quarante ans, de 1581 à 1621, il en achète 29, pour un total en principal de 104 679 livres. Comme le montre le tableau 1⁴⁵², nous connaissons à peu près tout sur elles, hormis les dates de rachat de sept d'entre elles, dont le principal ne représente que 18 % du total. Les rentes s'élevant entre 600 et 8 000 livres, la moyenne de leurs principaux se situe entre 2 500 et 3 000 livres, si l'on excepte celle de Gabriel Salomon qui culmine à 24 000 livres en 1585. La qualité des constituants montre que ceux-ci ont une position sociale supérieure à celle de Bouthillier. Ils sont chevaliers des Ordres, conseillers du roi, officiers en différentes cours, et les quelques veuves qui font partie des constituants avaient des

⁴⁵² Cf. annexes.

maris parfois éminents (par exemple, Anne Dalègre est la veuve de Guillaume de Hauteemer, lieutenant en Normandie et maréchal de France).

Les rares rentes vendues par Bouthillier le sont à la fin de sa vie. En 1620, il constitue pour 15 600 livres en principal à son fils Claude. C'est qu'à cette époque il n'a plus de sources de revenus assez abondantes. Mais ces deux constitutions ne sont pas des emprunts importants, surtout si l'on sait que, trois ans plus tard, elles seront rachetées à Claude par sa mère.

Nous avons essayé d'organiser en tableau les revenus annuels de Bouthillier⁴⁵³. Ce tableau se compose des rentes, des loyers des maisons de Paris et des revenus en argent des seigneuries. Certains éléments importants manquent pour nous permettre d'évaluer exactement de ce que perçoit Bouthillier chaque année. Nous sommes, par exemple, dans l'ignorance des revenus de la terre des Montagnes en Angoumois. Nous n'avons pas non plus la preuve que toutes les rentes ont bien été entièrement et ponctuellement payées, et nous ne savons pas toujours quand telle ou telle rente a été rachetée. Quant aux prieurés, nous avons choisi de ne pas les inclure dans nos calculs, car ce sont les enfants de Bouthillier qui en sont les prieurs commendataires et c'est très probablement à eux que profitent les revenus. Ceci dit, nous pensons avoir réuni suffisamment d'informations pour avoir une assez bonne idée des revenus de Bouthillier durant sa vie à Paris.

Les seigneuries

La seule trace que l'on a d'un bail à ferme pour la seigneurie de Foulletourte nous en donne le montant, mais non pas la durée, qu'on suppose avoir été de neuf ans⁴⁵⁴. Bouthillier reconnaît que Joachim Hardiau, fermier de la seigneurie de Foulletourte, a entièrement satisfait à la ferme pendant tout le temps que Hardiau a tenu la terre, jusqu'à

⁴⁵³ Cf. tableau 2.

⁴⁵⁴ MC, ét. LXXIII, 273, 13 février 1610.

Pâques 1607. Il compte avec lui la somme de 600 livres qui est sans doute, si on la rapproche des baux de la seigneurie du Petit-Thouars, le montant du bail pour chaque année. Nous ne donnons les revenus de la seigneurie qu'entre 1602 et 1610, puisqu'en 1610 Bouthillier et sa femme la transportent à leur fils Claude.

La seigneurie du Petit-Thouars pose plus de problèmes. Bouthillier ne parvient pas toujours à en percevoir les revenus et reste en procès pendant des années avec son fermier René Halbert. En 1597, il lui baille la seigneurie à ferme moyennant 600 livres par an⁴⁵⁵. En 1604, il fait saisir tous ses biens⁴⁵⁶. Dès 1605, il la baille à un autre fermier, Ambroise Guillemé, à compter du 1^{er} janvier 1606 et pour sept ans, moyennant 740 livres par an, une douzaine de chapons, six perdrix et six lapereaux⁴⁵⁷. En décembre 1605, à la fin de son bail, Halbert doit à Bouthillier 1 674 livres, c'est-à-dire près de trois ans de revenus de la seigneurie. Le recouvrement de cette somme durera jusqu'en 1612⁴⁵⁸. Le bail de Guillemé est reconduit à partir du 1^{er} septembre 1612 pour sept années encore, mais moyennant cette fois 85 livres par an, en raison du remboursement des dettes de René Halbert dont Guillemé s'est chargé⁴⁵⁹.

⁴⁵⁵ MC, ét. LXXIII, 228, 17 mars 1597.

⁴⁵⁶ MC, ét. LXXIII, 255, 26 mai 1604.

⁴⁵⁷ MC, ét. LXXIII, 258, 12 janvier 1605.

⁴⁵⁸ *ibid.*, quittance du 1^{er} septembre 1612.

⁴⁵⁹ *ibid.*, transport de 1 256 livres de Denis à Guillemé.

CHAPITRE XI

DEUX IMAGES D'UNE MÊME FORTUNE

LE PARTAGE DES BIENS DE 1630

Par contrat du 20 août 1621, Claude de Macheco obtient la libre disposition des biens demeurés après le décès de son mari⁴⁶⁰. C'est pourquoi il faut attendre la mort de Claude de Macheco, en février 1630, au couvent Sainte-Marie-de-la-Visitation, pour avoir une idée de la fortune de Denis Bouthillier à sa mort. L'inventaire après-décès est établi le 8 février 1630⁴⁶¹, et le partage des biens est fait un mois plus tard, le 8 mars⁴⁶².

Les enfants de Bonne Bouthillier renoncent à la succession moyennant les 36 000 livres données à Bonne de son vivant en avancement d'hoirie, avec, en plus 11 000 livres, le tout revenant à 47 000 livres. Victor Bouthillier se contente des 3 000 livres données en avancement d'hoirie et de la rente de Gabriel Salomon, le tout revenant en principal à 47 640 livres. Le partage se fait donc entre Claude et Rancé.

⁴⁶⁰ MC, ét. LXXIII, 296, 20 août 1621.

⁴⁶¹ MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630.

⁴⁶² MC, ét. LXXXVI, 211, 8 mars 1630.

Claude doit faire valoir ses droits d'aînesse sur les seigneuries de Foulletourte et du Petit-Thouars. Ces droits d'aînesse consistent en château et manoir principal, et aux deux tiers de chacune des seigneuries. Pour Foulletourte, il touche 32 000 livres et Rancé 13 000 ; pour le Petit-Thouars, il touche 17 000 livres et Rancé 7 000. Reste la somme de 76 275 livres 5 sols à partager entre les deux ; ce qui fait pour Claude 87 137 livres 12 sols 6 deniers et pour Rancé 48 137 livres 12 sols 6 deniers. Concrètement, il demeure à Claude la somme de 45 000 livres de la vente de Foulletourte, la grande maison rue du Paon d'une valeur de 32 000 livres, et une des deux petites maisons rue de l'Eperon, estimée à 16 000 livres ; ce qui, ajouté aux 4 009 livres de vaisselle et meubles et aux 3 000 livres en principal d'une rente, revient à 100 009 livres. Comme, en 1606, il a déjà reçu la seigneurie de Foulletourte en avancement d'hoirie, son héritage ne se monte réellement, en 1630, qu'à 55 009 livres. A Rancé, il reste la somme de 36 000 livres (prix de son office de trésorier de France) et l'autre petite maison rue de l'Eperon, estimée à 16 000 livres. Ce qu'ils ont en trop servira à payer les dettes qui, pour la plupart, ont été contractées par Claude de Macheco et s'élèvent à 19 733 livres 15 sols.

De ce partage nous pouvons déduire l'état de la fortune de Denis Bouthillier en 1621, que nous résumons comme suit :

Actif

Terres et seigneuries	
Petit-Thouars	24 000 livres
Foullietourte (pour Claude)	45 000 -
Choisy et Thiais	20 250 -
Maisons à Paris	
rue du Paon	32 000 -
rue de l'Eperon	32 000 -
Rente de Gabriel Salomon	20 400 -
Héritages d'Angoulême	3 000 -
Meubles et vaisselle	4 009 -
Dot de Bonne (+ rente de 187 livres 10 sols)	15 000 -
Office de trésorier de France (pour Rancé)	36 000 -
Don à Victor	3 000 -
Passif	
Rente	10 818 livres 15 sols
Divers	3 500 -

Total	220 340 livres 5 sols

Deux tiers exactement de la fortune de Bouthillier sont composés de biens fonciers et immobiliers. L'office est totalement absent⁴⁶³, malgré ses grands avantages : revenu plus élevé, exemption de certaines charges, amélioration du classement dans la hiérarchie sociale, influence locale. C'est d'abord que l'office donne l'impression d'une

⁴⁶³ L'office de trésorier de France pour Rancé n'est pas compté en tant que tel, mais doit être considéré comme un don.

moindre sécurité. Le roi charge de plus en plus ses officiers d'emprunts forcés. Ceux-ci peuvent se trouver devant le risque de laisser à leur veuve et à leurs enfants un office qui ne pourrait être négocié qu'à un prix inférieur aux sommes qu'ils ont engagées⁴⁶⁴. La terre, elle, est plus sûre, et sa possession donne une présomption de noblesse⁴⁶⁵. On comprend mieux pourquoi Bouthillier préfère la terre à l'office, lui qui cherche à acquérir une assise sociale solide et à asseoir sa réputation de noblesse.

⁴⁶⁴ Mousnier (Roland), *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1971, p. 491.

⁴⁶⁵ Mousnier (Roland), *op. cit.*, p. 492.

Ayant rassemblé, sinon tous tous les documents touchant la fortune de Bouthillier, mais du moins la plupart d'entre eux, nous essayons d'esquisser son évolution entre 1579 et 1621.

Nous avons inséré dans le calcul de l'évolution tous les types d'investissements, y compris la dot et les dons en faveur de mariage⁴⁶⁶. Les différents types d'investissements sont les achats de terres, de maisons et de rentes. Ils sont sources de revenus, que ce soit sous la forme d'arrérages, de loyers ou de fermes. Pour le calcul de l'évolution de la masse de la fortune nous n'avons pris en compte que les biens dont les tenants et les aboutissants, c'est-à-dire les dates d'achat et éventuellement de vente, sont connus, et nous avons ignoré les dettes contractées par Bouthillier. Ont donc été écartés les rentes dont la date de rachat est restée inconnue. Cela en concerne cinq. Leurs principaux réunis représentent à peu près 18 % du total des rentes. N'ont pas été comptés non plus les prêts d'argent faits par Bouthillier, car on ne connaît la date de remboursement d'aucun d'entre eux. Ils s'élèvent à un peu plus de 25 000 livres entre 1583 et 1611⁴⁶⁷.

L'acquisition de la terre de Foulletourte a été comptée à 45 000 livres en 1601, alors qu'elle n'a, en réalité, été acquise que pour 36 000. Cette surestimation est due à la valeur de la terre en 1606, portée à 45 000 livres. Comme cette valeur est atteinte sans

⁴⁶⁶ Bien qu'ils ne rapportent rien directement, nous avons considéré que ces dons étaient des témoins de la fortune de Denis Bouthillier à un moment donné.

⁴⁶⁷ Bouthillier commence par prêter 2 000 écus à Hélié de Baulon, conseiller du roi au Grand Conseil, en 1583 (MC, ét. XXIII, 202, 4 janvier 1583). Puis c'est à Marc Houlier, notaire et secrétaire du roi, qu'il prête 2 666 écus deux tiers, en 1601 (MC, ét. LXXIII, 244, 4 juin 1601). Le dernier prêt va à Jean Barjot, s^r de Marchefray, en 1611 ; il est de 11 565 livres 10 sols (MC, ét. LXXIII, 277, 18 mars 1611).

que Bouthillier dépense un denier pour agrandir son domaine, il est plus cohérent qu'elle soit comptée à 45 000 livres en 1601, qui est sa valeur réelle.

Le graphique 1⁴⁶⁸, qui synthétise cette évolution, regroupe donc les investissements fonciers en terres et en maisons, le commerce des rentes, la dot et les dons à l'occasion des mariages de Claude et Rancé. Il cumule la masse de la fortune qui se constitue année après année. Ainsi donne-t-il une image du jeu des investissements, la valeur numérique obtenue pour chaque année (exprimée en livres) étant la somme du solde de l'année et du total de l'année précédente. Pour le détail des calculs, il suffit de se reporter aux paragraphes précédents.

Le point de départ de la courbe du graphique 1, qui représente cette évolution, est 1579, car avant cette date on ne connaît pas grand-chose des biens de Denis Bouthillier et encore moins l'héritage de ses parents. A cette date, Bouthillier n'étant pas capable, comme on l'a vu, de déboursier 6 600 livres d'un coup pour l'achat de sa maison, il est peu probable qu'il ait possédé beaucoup plus.

La courbe se divise globalement en deux parties : avant 1601 et après 1601. Il y a plusieurs remarques à faire sur la période 1579-1601. La fortune de Bouthillier augmente vite : elle passe de 6 600 livres en 1579 à 124 510 en 1601 ; autrement dit, elle est multipliée par plus de 19 en 22 ans.

Jusqu'en 1600, l'évolution est régulière. On ne doit le « bond » de 1601 qu'à l'achat de la seigneurie de Foulletourte. Il ne faut cependant pas se laisser tromper par la courbe, car Bouthillier ne paie pas la seigneurie le jour de son acquisition : il rembourse les dettes de l'ancien propriétaire sur plusieurs années. La courbe rend compte des acquisitions, mais elle ne rend pas compte des paiements. Autrement dit, la réalité est

moins « abrupte » que la courbe, dont l'accroissement, si l'on suivait les paiements successifs de Bouthillier, devrait être beaucoup plus régulier et progressif. Ceci vaut également, mais à un moindre degré, pour l'acquisition de la seigneurie du Petit-Thouars.

La seconde partie de la courbe, de 1602 à 1621, offre un « plateau » entre 1602 et 1618, avant un dernier « pic » en 1619, dû à l'achat de l'office de trésorier de France pour Rancé à l'occasion de son mariage. Abstraction faite de ce pic, la fortune évolue peu. De 130 973 livres en 1602, elle passe à 135 578 livres en 1618, la période de 1608 à 1615 restant à 132 985 livres.

La comparaison des deux parties de la courbe, avant 1601 et après 1601, parle d'elle-même. Le coefficient directeur de la régression linéaire⁴⁶⁹ de la courbe entre 1579 et 1601 est 3 936, et celui de la régression linéaire entre 1601 et 1621 est 1 042. Autrement dit, la fortune de Bouthillier augmente presque 4 fois plus vite entre 1579 et 1601 qu'entre 1601 et 1621.

Il semblerait que la diminution après 1601 corresponde à l'entrée de Denis Bouthillier dans les rangs des anciens avocats, qui se situe, comme on l'a vu, vers 1598. Peut-être cette diminution du rythme d'accroissement de la fortune, et donc de l'activité de Bouthillier, est-elle plus due à son âge (il a environ 60 ans en 1600) qu'à son entrée dans le rang des anciens avocats. Pourtant, c'est après 1600 que l'on trouve des traces imprimées de l'activité juridique et judiciaire de Bouthillier⁴⁷⁰.

A la lumière de ces constatations, on peut distinguer deux périodes dans la vie professionnelle de Bouthillier. La première période, jusque vers 1600, est une période de pleine activité, durant laquelle Bouthillier s'occupe de nombreuses affaires, plaident souvent, conseillant tel ou tel etc. Cette période lui rapporte beaucoup d'argent qu'il

⁴⁶⁸ Cf. annexes.

⁴⁶⁹ Pour l'exposition de la méthode de calcul utilisée, cf. le paragraphe intitulé « L'enrichissement de Claude Bouthillier ».

investit dans des terres. La deuxième période, qui commence en 1600 et durant laquelle il a le statut d'ancien avocat, est beaucoup plus paisible d'un point de vue économique, mais c'est une période de maturité, qui place Denis Bouthillier au premier rang du barreau. La croissance de sa notoriété semble remplacer la croissance de sa fortune et en prendre le relais pour culminer, en 1617, avec sa nomination comme conseiller d'Etat. S'il existait une étude sociale d'autres avocats, des comparaisons pourraient être faites, mais on ne peut pas, dans l'état actuel des connaissances, généraliser à partir du cas de Bouthillier.

On peut faire une dernière remarque sur la fortune de Bouthillier : l'état de sa fortune à la fin de sa vie diffère de l'état de cette fortune tel qu'on le déduit du partage des biens de 1630. Les dettes mises à part, ce dernier état estime la fortune de Bouthillier à la fin de sa vie à un peu moins de 235 000 livres, alors que la courbe nous mène, en 1621, à environ 164 378 livres, ce qui signifie une différence de plus de 70 000 livres !

La courbe ne tient pas compte des héritages d'Angoulême, estimés à 3 000 livres en 1630, ni d'un don de 3 000 livres à Victor Bouthillier, ni des meubles et de la vaisselle qui reviennent à plus de 4 000 livres. Mais malgré cela, la différence reste supérieure 60 000 livres.

Elle s'explique par la valeur prise par les maisons achetées à Paris et les terrains achetés autour de Paris entre le moment de leur achat et la date du partage des biens. Exception faite de la maison rue du Battoir, qui est vendue après 1621, Bouthillier acquiert pour 16 000 à 17 000 livres⁴⁷¹ de maisons à Paris et pour plus de 10 000 livres de terres à Choisy et à Thiais. Or les maisons de Paris sont estimées à 64 000 livres en 1630 et les terres de Choisy et de Thiais à plus de 20 000 livres. Autrement dit, à 2 500

⁴⁷⁰ Cf. l'état des sources imprimées au début de ce travail.

⁴⁷¹ Si l'on compte la deuxième maison rue de l'Eperon à 6 000 livres, comme la première, étant donné qu'elles sont estimées au même prix en 1630.

livres près, le montant de la fortune de Denis Bouthillier d'après le parttage des biens en 1630 correspond à celui obtenu au terme du calcul de l'évolution de la masse de sa fortune.

CHAPITRE XII

FORTUNE ET « BELLES-FAMILLES »

L'analyse de la fortune de Denis Bouthillier met en évidence le rôle fondamental, voire quasi-exclusif, que joue la belle-famille dans sa constitution, et, plus largement, le rôle que jouent les femmes et leurs familles.

La plupart des contrats découverts ont un lien, soit avec la famille de Macheco, soit avec la famille Boessot, soit, et c'est la grande majorité des cas, avec la famille Barjot ; autrement dit, avec des parents de la femme et de la belle-mère de Denis Bouthillier, et des parents de la belle-mère de Sébastien Bouthillier.

La moitié des constitutions de rentes ont un lien direct avec les familles Boessot et Barjot. Trois d'entre elles sont constituées, le 5 octobre 1585⁴⁷², le 8 juin 1588⁴⁷³ et le 19 février 1596⁴⁷⁴, par Jacques Boessot, maître d'hôtel de la reine Marguerite de Valois. Onze autres rentes ont un lien avec les Barjot. En 1585, Louis Dodieu, maître ordinaire en la chambre des comptes, transporte à Bouthillier une rente que lui avait constituée le président au Grand Conseil Claude Barjot⁴⁷⁵. Philippe de Naillac, la veuve du même

⁴⁷² MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585.

⁴⁷³ MC, ét. LXXIII, 227, 7 novembre 1595.

⁴⁷⁴ MC, ét. LXXIII, 229, 11 avril 1597.

⁴⁷⁵ MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585.

Claude Barjot, lui constitue, en 1593, une rente de 250 livres⁴⁷⁶. En 1596, Léonor Barjot lui transporte 150 livres de rente⁴⁷⁷. En 1597, Claude de Macheco hérite de 200 écus de rente, venant de la succession de Jean Barjot, s^r de Macqueville⁴⁷⁸. En 1598, Jean Ledoux, président en l'élection de Joigny, transporte à Bouthillier une rente de 50 écus, qui avait été constituée par Claude Barjot au beau-père de Ledoux quelques années auparavant⁴⁷⁹. Le même Ledoux, pour les mêmes raisons, lui transporte une nouvelle rente de 25 livres en 1603⁴⁸⁰. En 1606, Jean de Remefort, s^r de La Grillière, mari de d'Elisabeth de Macheco, cède à Bouthillier 50 livres de rente qu'il tenait de la succession de Jean Barjot, s^r de Macqueville⁴⁸¹. En 1612, Marguerite de L'Estoile lui transporte 100 livres de rente à prendre sur Jean Barjot, s^r de Marchefrac⁴⁸². A prendre sur le même, et la même année, Edouard Molé, président au Parlement, Jean et Pierre Bouguyer, conseillers au Parlement, Jean de Mesgrigny, maître ordinaire en la chambre des comptes, et Mathieu Molé, conseiller au Parlement et président aux requêtes du Palais, lui transportent 150 livres⁴⁸³. Une semaine plus tard, c'est au tour de Philippe Hurault, s^r des Marais, de lui transporter 300 livres de rente aux mêmes conditions⁴⁸⁴. Sans doute Denis Bouthillier accepte-t-il que ces trois dernières rentes lui soient transportées pour tirer Marchefrac de quelque ennui financier, car, à chaque fois, ce dernier signe les contrats avec lui. C'est là l'expression d'une réelle solidarité familiale qui culmine, en 1617, avec un prêt de 8 000 livres de Bouthillier à Marchefrac sous la forme d'une rente de 500 livres⁴⁸⁵.

⁴⁷⁶ MC, ét. LXXIII, 235, 17 juillet 1598. L'acte en question est passé à Tours.

⁴⁷⁷ MC, ét. LXXIII, 231, 28 août 1597.

⁴⁷⁸ MC, ét. LXXIII, 231, 10 août 1597.

⁴⁷⁹ MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598.

⁴⁸⁰ MC, ét. LXXIII, 265, 14 mars 1607.

⁴⁸¹ MC, ét. LXXIII, 264, 14 septembre 1606.

⁴⁸² MC, ét. LXXIII, 280, 11 juin 1612.

⁴⁸³ MC, ét. LXXIII, 281, 3 juillet 1612.

⁴⁸⁴ MC, ét. LXXIII, 281, 10 juillet 1612.

⁴⁸⁵ MC, ét. CV, 569, 28 novembre 1620.

Ainsi, si l'on excepte la rente de Gabriel Salomon, qui est un hapax, la moitié exactement du total des principaux des rentes constituées à Denis Bouthillier est liée à sa belle-famille, ou plutôt à « ses-belles familles ».

Mais le rôle de la famille Barjot est beaucoup plus flagrant dans les acquisitions immobilières de Bouthillier. Mise à part la première maison que Bouthillier achète, rue du Battoir, toutes sont dues, d'une manière ou d'une autre, aux Barjot. Comme nous l'avons vu, nous ne savons pas grand-chose de l'achat de la seigneurie du Petit-Thouars en 1597. Cependant, à y regarder de plus près, nous nous apercevons qu'il existe des liens entre Claude Barjot et Gabriel Prévost, s^r du petit-Thouars, car ils ont constitué ensemble une rente à Jean Ledoux, en 1569⁴⁸⁶. Cette rente fait partie des dettes dont s'est chargé Bouthillier lors de l'acquisition de la seigneurie, et elle lui permet, ajoutée à d'autres, d'entrer en possession du fief de La Forêt en 1599⁴⁸⁷.

Nous avons vu de quelle manière Bouthillier a acquis des maisons, rue du Paon, de Léonor Barjot et de ses débiteurs, les Robillard. On peut étendre l'influence des Barjot à l'acquisition de la maison, rue de l'Eperon, de Nicolas Dupont, en 1603. En effet, la mère de Dupont s'appelle Geneviève Robillard, de la famille des débiteurs de Léonor Barjot. Enfin, c'est ce même Léonor Barjot qui vend la seigneurie de Foulletourte à Denis Bouthillier. Quant à l'office de trésorier de France en Bourgogne pour Rancé, il suffit de se rappeler l'importance des Macheco parmi les officiers de justice de cette province pour penser, à juste titre, que l'achat par Bouthillier de cet office pour son fils est lié d'une façon ou d'une autre à la famille de Macheco.

Ainsi ressort-il clairement que Denis Bouthillier doit la majeure partie de sa fortune à son mariage avec une Macheco. On pourrait même penser que ce n'est pas tant

⁴⁸⁶ MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598.

⁴⁸⁷ MC, ét. LXXIII, 238, 5 juin 1599.

sa femme, mais la mère de sa femme, qu'il a épousée. Roland Mousnier disait qu'un homme épousait moins une femme que le statut social du père⁴⁸⁸. On s'aperçoit, avec Denis Bouthillier, que c'est le statut social de la belle-mère qu'il épouse. On retrouve la logique du phénomène décrit par Mousnier, reconduit de génération en génération.

Cependant, l'accroissement de la fortune de Bouthillier n'est pas dû à des dons ou à des héritages. Il vient, pour l'essentiel, de l'endettement de la famille Barjot, c'est-à-dire d'une bonne famille de robe. Bouthillier met son argent au service de cette famille, qui lui cède en échange une partie de ses biens immobiliers et fonciers. Il se charge du paiement des dettes, mais en est remboursé bien au-delà de ce qu'il a investi.

Ces dettes ne sont pas celles d'une vieille famille d'épée, mais d'une famille de robe. Après la mort de Claude Barjot, ses enfants ne peuvent maintenir son niveau de vie. Ses fils ne semblent posséder aucune charge. Ils ne sont désignés que par le nom de leur terre. Léonor Barjot est dit s^r de Moussy ; René Barjot, baron de Cholet. Claude Barjot, s^r des Roches, est le seul à bénéficier d'une fonction : il est lieutenant des gardes de la reine⁴⁸⁹. Tanguy Barjot est chartreux. Quant aux filles, l'une, Eléonor, est religieuse à Fontevrault, et l'autre, Philippe, épouse Jacques de Broon, s^r des Fourneaux, qui, lui non plus, ne possède aucune charge particulière. Ils vivent sur leur terre, de la fortune accumulée par leur père. Or cette fortune, fondée sur l'office et, probablement, sur le « capitalisme fiscal »⁴⁹⁰, est fragile. Ils s'endettent et, par là même, font la fortune de Bouthillier. Ce n'est pas une famille d'officiers de justice qui fait, par ses dettes, la fortune d'un avocat, mais une famille qui vient de renoncer aux charges de justice pour mener une vie de seigneur sur ses terres.

⁴⁸⁸ Mousnier (Roland), *Recherches sur les structures sociales parisiennes en 1634, 1635, 1636*, dans *Revue historique*, t. 250, n° 507, 1973, p. 38.

⁴⁸⁹ BNF, Dossiers bleus 58.

⁴⁹⁰ Descimon (Robert), *La haute Noblesse parlementaire parisienne : la production d'une aristocratie d'Etat aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans *L'Etat et les aristocraties (France, Angleterre, Ecosse), XII^e-XVII^e siècle*, Table ronde, Maison française d'Oxford, Paris, 1989, p. 363.

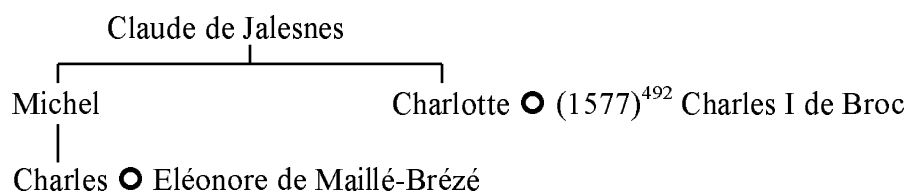
CHAPITRE XIII

LA FORTUNE FONCIERE

PROLOGUE : 1606-1627

La part des héritages

En avancement d'hoirie, Claude Bouthillier reçoit pour son mariage, en 1606, la seigneurie de Foulletourte, plus 20 000 livres à prendre après le décès de ses parents, le tout s'élevant à 65 000 livres. La seigneurie est vendue en avril 1617 à Sébastien de Broc, pour 45 000 livres⁴⁹¹. Cette famille de Broc est proche de Richelieu. Un Broc (Charles I) est allié par la famille de Jalesnes aux Maillé-Brézé :



⁴⁹¹ MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630, art. 8.

⁴⁹² Ledru (Ambroise), *Histoire de la maison de Broc*, Mamers, 1898, t. I, p. 89.

Richelieu et les Broc se rapprocheront encore davantage quand Pierre de Broc, né en 1602 de François de Broc et de Françoise de Montmorency, mieux connu sous le nom d'abbé de Cinq-Mars, entrera au service du cardinal comme maître de chambre⁴⁹³.

Il se peut qu'à cette époque-là, en avril 1617, Richelieu cherche par tous les moyens à gagner la famille de Brézé. En effet, quelques mois plus tard, en janvier 1618, Nicole du Plessis, sa sœur, épousera Urbain de Maillé, marquis de Brézé. Cependant, même si la conscience familiale du temps est très large, il est peut-être hardi d'inscrire cette transaction dans la stratégie familiale de Richelieu.

Par son mariage, on l'a vu, Marie de Bragelongne apporte la ferme de Garges, d'une valeur de 14 000 livres, vendue en 1613 pour l'achat d'une partie de l'office de conseiller au Parlement⁴⁹⁴. A la fin de l'année 1612, elle hérite de tous les biens de Léon de Bragelongne, son père. Ce sont les terres de la seigneurie des Caves et de la seigneurie du Mesnil-les-Pars en Champagne⁴⁹⁵, dont nous n'avons aucune estimation, et la terre de Louvres⁴⁹⁶, d'une valeur de 10 000 livres et dont 50 arpents sont échangés en 1619 contre 125 livres de rente⁴⁹⁷. En 1621, Catherine Lecamus lègue à Marie de Bragelongne la cinquième partie du fief de la Sainte-Chapelle, d'une valeur de 1 000 livres, vendue en 1623⁴⁹⁸.

⁴⁹³ Ledru (Ambroise), *op. cit.*, Mamers, 1898, t. I, p. 224.

⁴⁹⁴ ADA, E* 3060.

⁴⁹⁵ Cf. *infra*.

⁴⁹⁶ Val-d'Oise, arr. Montmorency, cant. Gonnesse.

⁴⁹⁷ ADA, E* 3055, 7 juin 1619.

Les débuts en Champagne

Le territoire des Caves, qui comprend déjà un petit château, s'étend à moins de 500 mètres au sud de Pont-sur-Seine⁴⁹⁹. Quant au Mesnil, ce sont quelques arpents de terre à un kilomètre environ au sud de Romilly-sur-Seine⁵⁰⁰, distants des Caves d'un peu plus de sept kilomètres. Ces deux seigneuries sont situées dans une région qui a toujours été riche et dont les silos gigantesques témoignent encore aujourd'hui de la richesse, tels d'immenses paquebots sur l'océan des blés.

Aussi loin qu'on puisse remonter, cette région est apparue comme un centre d'activités humaines. En témoigne un dolmen à la lisière méridionale du Parc-de-Pont, appelé la Pierre-des-Autels. Le territoire de Pont-sur-Seine a toujours été un nœud de communication. La voie romaine qui va de Troyes à Meaux traverse le village et le nom même de Pont, qui s'écrivait *Pontz* autrefois, vient des *Duodecim Pontes*, des douze ponts qui, dans l'Antiquité, permettaient de traverser la Seine à un endroit où elle se divisait en une multitude de petits bras⁵⁰¹.

En mars 1613, les sœurs de Léon de Bragelongne, Madeleine, Marie et Claude, transportent à leur nièce Marie leurs droits sur la seigneurie des Caves⁵⁰², en échange des droits de Marie sur une maison à Paris⁵⁰³. Mais avant même que sa femme eût la pleine possession de la seigneurie, Bouthillier y avait déjà acquis les héritages de Jean de Troyes en 1608⁵⁰⁴, et, plus tard, en 1612, 5 arpents de terre au finage de Pont, par échange avec

⁴⁹⁸ ADA, E* 3059, 12 décembre 1623.

⁴⁹⁹ Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Nogent-sur-Seine.

⁵⁰⁰ Aube, arr. Nogent-sur-Seine, ch.-l. de cant.

⁵⁰¹ Roserot (Alphonse), *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale*, Angers, 1948, vol. 2, p. 1169.

⁵⁰² Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Nogent-sur-Seine, comm. Pont-sur-Seine.

⁵⁰³ ADA, E* 3057, 6, 11 et 12 mars 1613.

⁵⁰⁴ Le Clert (Louis), *Notice généalogique sur les Bouthillier de Chavigny, seigneurs de Ponts-sur-Seine, de Rancé et de Beaujeu*, Troyes, 1907, p. 9.

Raoul Favier, prieur du prieuré Saint-Jacques près de Pont et parent de Marie de Bragelongne⁵⁰⁵.

La seigneurie du Petit-Thouars

La première acquisition de Claude Bouthillier en Touraine est la seigneurie du Petit-Thouars que lui vend sa mère en juin 1623 pour 24 000 livres⁵⁰⁶. Il la revend à Mesmes Gallet pour 37 209 livres deux ans plus tard : 31 000 livres pour la seigneurie elle-même, 5 000 livres pour la métairie de Fournieux et 1 209 livres en neuf contrats d'acquisition⁵⁰⁷. Passant de 24 000 livres à 31 000 livres, la seigneurie aurait gagné près de 30 % en deux ans, ce qui paraît invraisemblable. Il est beaucoup plus probable Claude de Macheco l'a vendue à son fils pour une somme bien inférieure à sa valeur réelle.

⁵⁰⁵ ADA, E* 2736, 26 novembre 1612. Cf. généalogie 6.

⁵⁰⁶ MC, ét. CV, 572, 9 juin 1623. Cette vente permet le rachat par Claude de Macheco de 866 livres 13 sols 4 deniers en deux rentes que Denis Bouthillier avait constituées à Claude en 1620.

⁵⁰⁷ APT, 19 mai 1625.

La Champagne

Autour de la seigneurie des Caves va se constituer le domaine champenois de Bouthillier. Les acquisitions se font essentiellement de 1628 à 1641, avec des variations importantes au cours du temps. Le tableau 3 permet de suivre l'évolution des investissements de Bouthillier en Champagne durant cette période. Il prend en compte les nombreux achats de terres, prés, bois, garennes etc. au finage des différentes seigneuries. Nous ne donnons ici que les grandes lignes de l'évolution du domaine de Bouthillier en Champagne.

Bernard Angenoust, lieutenant général du bailliage et présidial de Sens, vend, en 1628, le fief de Besançon⁵⁰⁸ à Bouthillier pour 16 000 livres⁵⁰⁹. Ce fief comprend un château en ruine, 130 arpents de terre labourable, 42 arpents de prés et une maison située à Pont. C'est la première acquisition importante après l'héritage de Marie de Bragelongne.

En 1629, Edme du Gretz vend à Bouthillier la seigneurie des Vignes⁵¹⁰. Elle consiste en une maison seigneuriale, une étable, une bergerie, une grange, un poulailler, un colombier et un jardin, le tout clos de murailles. Son prix est de 18 000 livres que Bouthillier ne paie que deux ans plus tard, moyennant 2 250 livres d'intérêts⁵¹¹.

⁵⁰⁸ Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Nogent-sur-Seine, comm. Pont-sur-Seine.

⁵⁰⁹ MC, ét. LXXXVI, 208, 4 février 1628.

⁵¹⁰ Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Nogent-sur-Seine, comm. Pont-sur-Seine.

⁵¹¹ MC, ét. LXXXVI, 236, 12 novembre 1629.

Puis, en 1630, lui est adjudgée la seigneurie de Foujon⁵¹² pour 24 000 livres. C'est un prix très avantageux, à en croire le procès qu'intentent à Bouthillier Guillaume de Bailly et Louis du Quesnay en 1644. Ils essaient d'obtenir l'annulation de cette vente, car, disent-ils, elle aurait été faite à vil prix⁵¹³. Foujon se compose d'une maison forte, d'un clos de 7 arpents entouré de murs, d'une garenne d'environ 60 arpents, d'un buisson de 3 arpents, de dix pièces de terre labourable faisant plus de 158 arpents et de six pièces de prés de plus de 50 arpents⁵¹⁴.

Bouthillier acquiert ensuite la seigneurie de La Grève, autrement appelée Crancey⁵¹⁵ (c'est la dénomination la plus courante, et celle que nous adopterons), d'Achille de Harlay, marquis de Bréval, s^r de Chanvallon, à la fin de l'année 1631, moyennant 69 000 livres. Là encore, Bouthillier paie en deux fois : 34 000 livres le jour de l'achat et 33 650 livres (33 000 + 650 livres d'intérêts) en 1633⁵¹⁶.

Le gros achat de Bouthillier en Champagne a lieu en 1632. Il s'agit de la seigneurie de Pont-sur-Seine. Les héritiers de la princesse de Conti, les ducs de Guise et de Chevreuse, la cèdent à Bouthillier pour 123 489 livres et 5 sols. Cette somme servira à payer les dettes de la princesse⁵¹⁷. Bouthillier paie comptant deux jours après le contrat de vente, comme l'indique la quittance portée sur l'acte. La châtellenie de Pont consiste en un bailliage qui s'étend du fief de Courtavant⁵¹⁸ au nord, à celui de Foujon au sud, de Romilly-sur-Seine à l'est à Nogent-sur-Seine à l'ouest⁵¹⁹.

⁵¹² Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Nogent-sur-Seine, comm. Pont-sur-Seine.

⁵¹³ Le Clert (Louis), *Quelques seigneuries de l'ancienne châtellenie de Pont-sur-Seine. Foujon, Le Mesnil-lès-Pars, Minay et Château-Mahiet*, Troyes, 1900, p. 27.

⁵¹⁴ Le Clert (Louis), *op. cit.*, p. 10.

⁵¹⁵ Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Romilly-sur-Seine.

⁵¹⁶ MC, ét. LXXXVI, 245, 4 février 1633.

⁵¹⁷ ADA, E* 2731, 22 août 1632.

⁵¹⁸ Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Villenauxe-la-Grande, comm. Barbuise.

⁵¹⁹ Cf. carte 1.

Les acquisitions continuent avec l'achat de la seigneurie de Pars⁵²⁰, en 1633, à Louise de La Rivière pour 18 000 livres. Cette dernière cède les 300 arpents de terre labourable, les 10 arpents de bois et les 22 arpents de prés de la seigneurie pour rembourser ses dettes⁵²¹.

La même année, Bouthillier entre en possession de la seigneurie de Nogent-sur-Seine⁵²² qu'il acquiert de Paul Ardier, secrétaire des finances et trésorier général de France, pour 63 800 livres. Elle consiste en « maison et chasteau en la ville de Nogent, droicts seigneuriaux, féodaux, cens, rentes, quintes, requintes, lods et ventes, deffaulx, amendes, désérances, confiscations, terres labourables, prés, bois, broussailles, fermes, greffes, tabellionnages, provisions aux offices ordinaires, excepté la provision aux offices de l'élection et grenier à sel dud. Nogent que le roy s'est réservé »⁵²³. Paul Ardier, en septembre 1630, alors qu'il était principal commis de Bouthillier, acquérait la terre de Nogent par adjudication⁵²⁴, en attendant que Bouthillier se décidât à acheter, après la résolution des problèmes judiciaires qui pesaient sur elle. Quelques années plus tard, Bouthillier devenait gouverneur de Nogent, consolidant ainsi son pouvoir dans la région⁵²⁵.

Après 1633, les investissements de Bouthillier en Champagne diminuent au point de devenir presque négligeables⁵²⁶. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 80 % des acquisitions de Bouthillier en Champagne sont faites avant 1634⁵²⁷. Nous apercevons deux raisons à ce désintérêt soudain. La première est, comme nous allons le voir plus

⁵²⁰ Pars-les-Romilly : Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Romilly-sur-Seine.

⁵²¹ MC, ét. LXXXVI, 247, 9 juillet 1633.

⁵²² Aube, ch.-l. d'arr.

⁵²³ MC, ét. LXXXVI, 247, 18 novembre 1633.

⁵²⁴ ADA, E* 3029, 12 septembre 1630.

⁵²⁵ Le Clert (Louis), *Notice généalogique sur les Bouthillier de Chavigny, seigneurs de Ponts-sur-Seine, de Rancé et de Beaujeu*, Troyes, 1907, p. 8.

⁵²⁶ Cf. graphique 2.

⁵²⁷ Cf. tableau 3.

loin, qu'il porte, à partir de 1633 ses regards sur la Touraine. La seconde est la guerre. En effet, après la déclaration de guerre de mai 1635, la Champagne retrouve sa vocation stratégique. on l'utilise comme base pour rassembler les troupes prévues en Franche-Comté, Lorraine et Luxembourg. Au début du conflit, on ne la retient pas pour recevoir le choc des premières opérations. C'est plutôt la Picardie. Mais l'échec des Espagnols à Corbie (15 août 1636) déplace le centre de gravité des combats vers la Champagne. Les terres de Bouthillier ne sont pas directement exposées à la guerre, car elles sont situées dans la partie occidentale de la Champagne⁵²⁸ ; mais elles sont en butte aux exactions des gens de guerre. « A lire la correspondance qu'échangent les grands officiers de la monarchie depuis le déclenchement des hostilités contre les Habsbourg, il apparaît (...) que c'est le logement des armées - surtout des armées royales - qui pose le plus de problèmes. Dès mars 1637, alors qu'il n'est en Champagne que depuis quelques mois, Châtillon écrit (...) au président Vignier que l'exemption du logement des soldats, qui représente un privilège vital pour cette noblesse très exposée, s'est vite imposée comme l'une de ses premières préoccupations »⁵²⁹. Bouthillier s'en inquiète et fait tout pour sauvegarder ses biens. Ainsi, en 1637, peut-il remercier le maréchal de Châtillon d'avoir préservé les villages qui lui appartiennent⁵³⁰. Mais bientôt les bonnes intentions de Châtillon doivent céder au pragmatisme, et les terres, sans distinction, se mettent à souffrir du séjour des troupes. Cependant, compte tenu de sa position et du découpage géographique du département ministériel de son fils, Bouthillier est sans doute le mieux protégé des propriétaires terriens en Champagne.

⁵²⁸ Aujourd'hui, Nogent-sur-Seine et Pont-sur-Seine se trouvent à la limite des départements de l'Aube et de la Seine-et-Marne.

⁵²⁹ Bourquin (Laurent), *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1994, p. 198.

⁵³⁰ BNF, ms. fr. 3759, fol. 157, lettre du 9 mai 1637.

En 1638, il fait sa dernière acquisition importante avec l'achat à Jacques Favier, baron de Méry⁵³¹, et Marie Favier, sa sœur et veuve de Charles de La Chaussée, d'héritages venant de Nicolas Favier, baron de Méry, et Raoul Favier, prieur du prieuré Saint-Jacques. Il s'agit du four banal de Pont, de l'enclos de la Maison-Rouge avec son colombier, ses jardins et ses 9 arpents de prés, de 104 arpents de terre labourable à Crancey, Pont et Marnay⁵³², d'environ 50 arpents de terre labourable et prés au lieudit Quincampoix, du pré de l'Ile-Boucheuze contenant à peu près 15 arpents, du pré de l'Olivier près de la rivière de la Milarche, contenant 24 arpents, d'une grange à Pont, de 14 arpents de prés au lieudit Faverolles, de l'enclos de l'Ile-Bourois, avec manoir, bois et 40 ou 50 arpents de terre labourable, et un certain nombre de petits héritages à Crancey, Pont, Marnay et La Villeneuve ; ce qui fait, en tout, à peu près 260 arpents. Tout cela coûte 36 000 livres que Bouthillier paie rubis sur l'ongle⁵³³.

Les investissements en Champagne chutent considérablement après 1638. On ne peut noter que l'achat d'une partie de la seigneurie de la Chapelle-Godefroy⁵³⁴ en 1640 et 1641, tout de suite échangée contre celle de Saint-Aubin. L'achat de la Chapelle-Godefroy se fait en deux temps. Bouthillier acquiert d'abord le quart de la seigneurie, le 7 septembre 1640, à Philippe Foret, procureur au Parlement, pour 2 400 livres. Cette partie consiste en 18 arpents un quart de terre labourable, 18,5 arpents de bois, 2,5 arpents de prés et 5 arpents de terre en friche. Bouthillier promet de payer dans les six mois⁵³⁵. Il achète ensuite la moitié de la même seigneurie, le 9 avril 1641, à Louis de Lafille, bourgeois de Troyes, pour 4 500 livres, somme qu'il ne paiera pas avant le 18 février 1645, comme l'indique la quittance en marge de l'acte. Cette partie consiste en 36

⁵³¹ Méry-sur-Seine : Aube, arr. Nogent-sur-Seine, ch.-l. cant.

⁵³² Marnay-sur-Seine : Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Nogent-sur-Seine.

⁵³³ MC, ét. LXXXVI, 256, 18 janvier 1638.

⁵³⁴ Aube, arr. Nogent-sur-Seine, cant. Nogent-sur-Seine, comm. Saint-Aubin.

⁵³⁵ MC, ét. LXXXVI, 266, 7 sept. 1640.

arpents et demi de terre labourable, 37 arpents de bois et 5 arpents de terre en friche⁵³⁶. Le tout dépend de Nogent-sur-Seine. Peu après, Bouthillier échange avec Jean Nugault ses droits sur la Chapelle-Godefroy contre la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin, dont il possède déjà l'autre moitié par achat aux religieuses du Paraquet l'année précédente, pour 16 000 livres⁵³⁷. Après cela, les acquisitions cessent partiellement en Champagne.

Pourtant une occasion intéressante se présente en 1646, au moment de la succession d'Etienne de Nicey et de sa femme Claire de Bragelongne, cousine germaine de Marie de Bragelongne. Pour payer les dettes de la succession, les héritiers sont contraints de vendre l'importante seigneurie de Romilly⁵³⁸ qui dépend de Pont-sur-Seine⁵³⁹. Malgré les liens de parenté qui unissent les deux familles, ce n'est pas Bouthillier mais Charles Duret, s^r de Chevry et président en la chambre des comptes, qui achète cette seigneurie. Certes, les 321 000 livres que coûte la seigneurie⁵⁴⁰ ont de quoi faire reculer Bouthillier qui n'a plus les faveurs du pouvoir, mais les Nicey lui doivent environ un quart de cette somme⁵⁴¹, et Charles Duret lui emprunte de l'argent sous forme de constitutions de rentes en 1647 : 30 000 livres le 2 avril⁵⁴² et 5 537 livres le 27 du même mois⁵⁴³.

Les causes de désaffection pour la Champagne sont multiples. Les circonstances ne favorisent plus Bouthillier. La guerre est en train de ruiner la noblesse champenoise, et Bouthillier n'a plus la faveur du pouvoir. Il n'a plus grand intérêt à investir en Champagne, d'autant que ses possessions autour de Pont-sur-Seine forment un ensemble cohérent qu'il n'a plus besoin d'arrondir considérablement.

⁵³⁶ MC, ét. LXXXVI, 269, 9 avril 1641.

⁵³⁷ ADA, E* 2859, 7 février 1640, et E* 3060.

⁵³⁸ Aube, arr. Nogent-sur-Seine, ch.-l. cant.

⁵³⁹ Pont-sur-Seine est à peu près à mi-chemin entre Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine.

⁵⁴⁰ MC, ét. XLI, 115, 27 août 1646.

⁵⁴¹ MC, ét. LXXXVI, 376, 19 mai 1647.

⁵⁴² MC, ét. LXXXVI, 376, 19 mai 1647.

La Touraine

Comme pour la Champagne, nous ne décrivons pas en détail la politique d'investissements fonciers de Bouthillier en Touraine⁵⁴⁴. On ne trouvera ici que les grandes lignes de ses acquisitions.

Neuf ans après la vente de la seigneurie du Petit-Thouars, en 1634, Bouthillier achète la châellenie de Chavigny⁵⁴⁵, à quelques centaines de mètres de là⁵⁴⁶. Le retour de Bouthillier dans la région de Chinon a plusieurs explications. D'abord, il connaît déjà le pays. Ensuite, c'est une région dominée par le cardinal de Richelieu, notamment la région de Chinon. En 1629, ce dernier a acheté les greffes du tribunal royal de Chinon et, en 1631, il est entré en possession du domaine tout entier⁵⁴⁷. La dernière raison a plus particulièrement trait aux alliances familiales des Bouthillier, comme nous allons le voir.

La date de 1634 pourrait laisser penser que Bouthillier, dans une période où les relations avec l'étranger sont de plus en plus instables, cherche à éloigner ses investissements fonciers de la frontière de l'est et profite d'une occasion en Touraine pour revenir dans cette région. Mais il faut abandonner cette hypothèse. En effet Bouthillier se met à négocier l'achat de la terre de Chavigny plus d'un an avant de l'acquérir⁵⁴⁸. D'autre part, c'est à la fin de 1633 qu'il achète le domaine de Nogent-sur-

⁵⁴³ MC, ét. LXXXVI, 376, 26 avril 1647.

⁵⁴⁴ On se reportera pour cela au tableau 4.

⁵⁴⁵ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon, comm. Ligné.

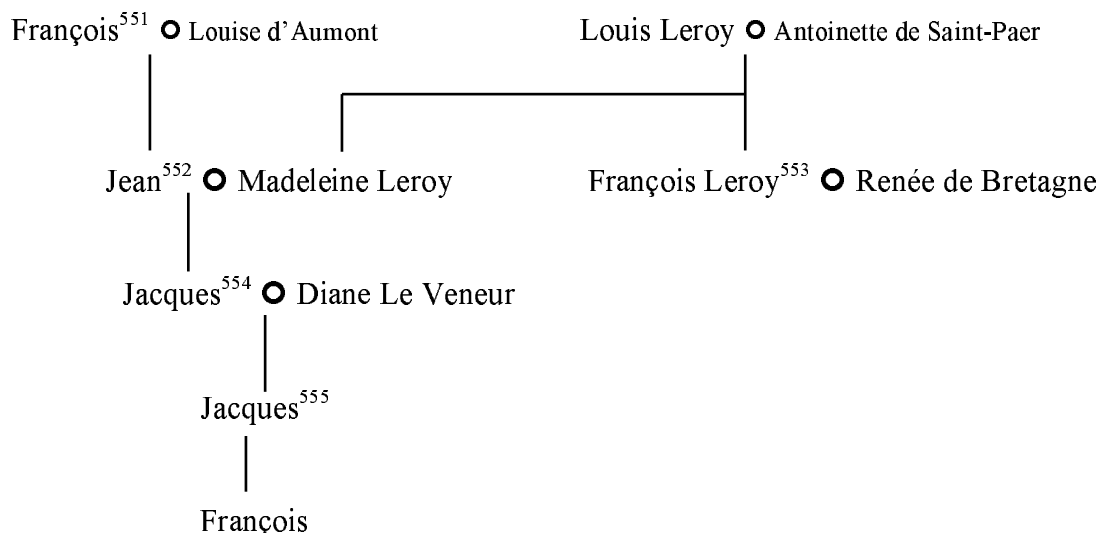
⁵⁴⁶ Cf. carte 2.

⁵⁴⁷ Bergin (Joseph), *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, 1987, p. 159.

⁵⁴⁸ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. IV, 1861, p. 417-418 : Avenel dit avoir vu deux lettres de M. de Brézé à Claude Bouthillier, écrites les 22 avril et 8 mai 1633, où il s'agit d'une négociation entamée pour l'achat des terres de Chavigny et de Montsoreau.

Seine. La terre de Chavigny, il l'obtint pour la somme de 123 000 livres (120 000 + 3 000 livres pour le vin du marché)⁵⁴⁹ de François de Rouville, qui l'a vend pour payer les dettes de sa famille. François de Rouville, qui n'a que 23 ans, l'a héritée de son père Jacques de Rouville, mort au début de juillet 1628, qui la tenait lui-même de François Leroy, son grand-oncle. Ce dernier avait épousé Renée de Bretagne, de la famille des Bretagne, dont était issu Claude, l'époux de Denise Barjot⁵⁵⁰.

Généalogie de François de Rouville



L'acquisition de Chavigny ne se fait donc pas en « terrain inconnu », et ce d'autant moins que la famille de Rouville fait partie des protégés du cardinal, si l'on en croit la correspondance qu'échange avec lui la veuve de Jacques de Rouville, juste après

⁵⁴⁹ MC, ét. LXXXVI, 249, 20 août 1634.

⁵⁵⁰ Cf. généalogie 3.

⁵⁵¹ Maître d'hôtel du roi, maître, enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Normandie et Picardie, lieutenant de la vénerie. Mort vers 1550.

⁵⁵² Gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant au gouvernement de Normandie. Mort en 1590.

⁵⁵³ Conseiller aux conseils d'Etat et privé, capitaine de l'ancienne bande des cent gentilshommes de la maison du roi, gouverneur de Chinon, s^r de Chavigny.

⁵⁵⁴ Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant général aux bailliages de Rouen et d'Evreux. Mort avant 1590.

⁵⁵⁵ Gouverneur de Chinon, s^r de Chavigny. Mort en 1628.

la mort de son mari⁵⁵⁶. La châellenie de Chavigny est aussitôt érigée en comté, car il semble que Léon Bouthillier porte le titre de comte dès 1635⁵⁵⁷.

Quelques mois plus tard, Bouthillier acquiert la seigneurie de Cécigny⁵⁵⁸ de Charlotte d'Escoubleau, veuve de Charles de Maillé, pour 30 000 livres, qui seront employées à payer les dettes de la dame d'Escoubleau⁵⁵⁹. Puis, d'année en année, il continue d'élargir son domaine autour de Chavigny. En 1637, François Le Bossu, correcteur en la chambre des comptes, lui vend la seigneurie de Villiers-Boivin⁵⁶⁰, en Loudunois. Cette vente est faite pour 30 000 livres qui lui serviront à racheter et amortir une rente de 2 000 livres⁵⁶¹. La même année, Bouthillier acquiert, pour 18 800 livres, la majeure partie de la terre de La Bourrie, en face de Chavigny⁵⁶².

En 1640, il échange la moitié des droits de la prévôté et bancs de boucherie de Saumur contre la seigneurie de Ligné⁵⁶³, qui jouxte celle de Chavigny. Les religieuses de l'abbaye de Fontevraud se sont résolues à la lui céder parce qu'elles n'arrivent plus à exploiter et entretenir une terre dont le château, d'ailleurs, tombe en ruine⁵⁶⁴. Ligné vaut environ 16 000 livres⁵⁶⁵.

En 1642, il acquiert, pour 54 000 livres, la seigneurie de la Grande-Gaudrée⁵⁶⁶ de Louise Dollé, veuve de Louis de Beauvau⁵⁶⁷.

⁵⁵⁶ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. III, 1979, p. 372.

⁵⁵⁷ Ranum (Orest), *Léon Bouthillier, comte de Chavigny, créature de Richelieu et secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4, 1960, p. 324. Etant donné qu'Orest Ranum ne distingue pas l'action du père de celle du fils au département des affaires étrangères, il est impossible de dire quel est celui, du père ou du fils, qui porte le titre de comte, du moins au début.

⁵⁵⁸ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon, comm. Ligné.

⁵⁵⁹ MC, ét. LXXXVI, 250, 20 mars 1635.

⁵⁶⁰ Vienne, arr. Loudun, cant. Les Trois-Moûtiers, comm. Vézères.

⁵⁶¹ MC, ét. LXXXVI, 254, 23 février 1637.

⁵⁶² AS, 27 juin 1637.

⁵⁶³ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon.

⁵⁶⁴ AS, 8 et 27 janvier 1640.

⁵⁶⁵ AS, 7 mars 1640.

⁵⁶⁶ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon, comm. Thizay.

⁵⁶⁷ MC, ét. LXXXVI, 272, 20 février 1642.

Claude Bouthillier et sa femme donnent à leur fils, en 1649, la totalité de leurs terres de Touraine. Cette cession est faite en avancement d'hoirie, à la charge, pour Léon, d'indemniser ses parents en leur payant chaque année 10 000 livres⁵⁶⁸.

L'Ile-de-France

A partir de l'année 1640, Bouthillier déplace ses investissements fonciers de la Champagne à l'Ile-de-France, au bailliage de Sens. Nous ne possédons aucun document sur l'acquisition de la terre de Michery⁵⁶⁹ qui, d'après l'état des biens à la mort de Marie de Bragelongne, aurait coûté 73 000 livres⁵⁷⁰. Le tableau des acquisitions en Ile-de-France (tableau 5) nous oriente vers l'année 1640 au plus tard, car Bouthillier achète de petites parcelles sur cette seigneurie à partir de cette date. Or, en 1639, Marie de Bragelongne afferme la terre de Michery à Claude Prunay pour 3 600 livres par an. De plus, en 1640, Bouthillier vend une rente de 4 166 livres 13 sols et 4 deniers, rachetée par Marie de Fiesque, veuve de Pierre de Breauté. Le principal de cette rente s'élève à 75 000 livres⁵⁷¹. Le lien entre ces deux opérations semble assez net pour permettre de conclure sans trop de peine que la terre de Michery est acquise en 1639 et payée en 1640. Vient ensuite la seigneurie de Sergines⁵⁷². Celle-ci a quatre co-seigneurs, à qui Bouthillier rachète leur part, de 1641 à 1643. Le prix total de la seigneurie nous est connu par l'état des biens dressé à la mort de Marie de Bragelongne : 93 000 livres⁵⁷³. Nous avons trouvé trois des quatre actes d'achat. La première acquisition est faite sur

⁵⁶⁸ ADA, E* 3054, 9 août 1649.

⁵⁶⁹ Yonne, arr. Sens, cant. Pont-sur-Yonne.

⁵⁷⁰ ADA, E* 3060.

⁵⁷¹ MC, LXXXVI, 249, 7 juillet 1634.

⁵⁷² Yonne, arr. Sens, ch.-l. de cant..

François de Blanchefort pour 20 000 livres, en décembre 1640⁵⁷⁴. En février 1643, il achète pour 11 000 livres à Antoine de Foularton, s^r de Chaumont-sur-Yonne et exempt de la garde écossaise, un dixième de la seigneurie. Cette partie contient 28 arpents de bois et 101 arpents de terre labourable⁵⁷⁵. En mars, il paie 54 000 livres la plus grosse part de la seigneurie⁵⁷⁶. Il nous manque l'acte d'achat au quatrième co-seigneur, qui date sans doute de la même année et dont le prix s'élève forcément à 7 000 livres.

A la fin de l'année 1641, Bouthillier acquiert les terres de Lespine⁵⁷⁷, Boisépinard⁵⁷⁸ et La Mothe⁵⁷⁹. Henri du Bouchet, s^r de Bournonville, conseiller au Parlement, les lui transporte en échange d'une rente de 3 000 livres au denier 20 (60 000 livres de principal) à prendre sur Sébastien et Claude de La Grange. La ferme de Lespine contient, à l'intérieur des murs, un peu plus de 7 arpents et, à l'extérieur, un peu plus de 244 arpents. Les terres de Boisépinard et La Mothe contiennent 240 arpents de terre, prés et parc, avec en plus une ferme à Mormans faisant environ 85 arpents⁵⁸⁰.

En 1642, Mathurin Mangot, aumônier du roi et abbé de Sainte-Colombe-les-Sens, vend à Bouthillier la seigneurie de Sainte-Colombe⁵⁸¹ pour 9 000 livres. Cette seigneurie comprend trente-deux maisons au village de Michery et 400 arpents de terre⁵⁸².

Enfin, et c'est son dernier investissement foncier important, Bouthillier échange, en 1644, 3 000 livres de rente au denier 18 (54 000 livres de principal), à prendre sur

⁵⁷³ ADA, E* 3060.

⁵⁷⁴ MC, ét. LXXXVI, 268, 9 janvier 1641.

⁵⁷⁵ MC, ét. LXXXVI, 275, 5 février 1643.

⁵⁷⁶ MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 356. L'achat date du 9 mars 1643.

⁵⁷⁷ Seine-et-Marne, arr. Melun, cant. Mormant, comm. Mormant.

⁵⁷⁸ Bois-de-l'Épinart : Seine-et-Marne, arr. Provins, cant. Nangis, comm. Nangis.

⁵⁷⁹ Seine-et-Marne, arr. Melun, cant. Mormant, comm. Mormant.

⁵⁸⁰ MC, ét. LXXXVI, 271, 13 octobre 1641.

⁵⁸¹ Yonne, arr. Sens, cant. Sens-Ouest, comm. Saint-Denis.

⁵⁸² MC, ét. LXXXVI, 273, 10 avril 1642.

différentes personnes, avec la terre de Gisy-les-Nobles⁵⁸³ que lui cède Jean Lemaistre.
Cette seigneurie s'étend sur plus de 160 arpents⁵⁸⁴.

⁵⁸³ Yonne, arr. Sens, cant. Pont-sur-Yonne.

⁵⁸⁴ ADA, E* 3054, 21 mai 1644.

EPILOGUE : 1645-1652

La seigneurie de Louzaie⁵⁸⁵, en Touraine, est la dernière acquisition foncière de quelque importance. Il l'achète, en 1646, à René d'Estourneton pour 14 500 livres, mais il ne la paiera définitivement qu'en 1650⁵⁸⁶.

La carrière à la mesure des terres

Le découpage chronologique 1606-1627, 1628-1644 et 1645-1652, qui correspond aux trois périodes d'investissements fonciers par Bouthillier, épouse, presque exactement, la chronologie de sa carrière : 1602-1628 (Bouthillier avocat et conseiller au Parlement de Paris), 1628-1643 (Bouthillier secrétaire d'Etat et surintendant des finances), 1643-1652 (disgrâce et mort de Bouthillier). Les tableaux et graphiques de l'évolution des acquisitions foncières de Bouthillier au cours de sa vie donnent donc une bonne représentation de sa carrière, une sorte d'image du profit qu'il retire de ses charges et de l'exercice du pouvoir.

⁵⁸⁵ Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon, comm. Thizay.

⁵⁸⁶ AS, 15 décembre 1646.

Dans le temps

La politique foncière de Bouthillier s'échelonne sur trois périodes. La première période, qui culmine en 1632-1633, voit la constitution d'un patrimoine en Champagne, autour de Pont-sur-Seine. Les achats de terre y continueront de manière très inégale jusqu'à la mort de Bouthillier. La seconde période, qui débute et culmine en 1634 et qui s'achève en 1646, vise, comme on l'a vu, à constituer un patrimoine en Touraine pour Léon. La troisième période, enfin, qui s'étend de 1641 à 1644, voit la naissance d'un troisième groupe de terres en Ile-de-France, au sud-ouest de ses possessions en Champagne, dans une région qui, tout en n'étant pas très éloignée de Pont-sur-Seine, présente l'avantage de la sécurité.

Avant 1632, Bouthillier ne paie jamais immédiatement les terres qu'il acquiert. Il achète la terre de Besançon le 4 février 1628 et paie le 5 mars suivant⁵⁸⁷. Il achète la seigneurie des Vignes le 12 novembre 1629 et ne paie que le 23 octobre 1631⁵⁸⁸. Il achète la seigneurie de Crancey le 2 décembre 1631 pour 69 000 livres, n'en paie que 36 000 le jour même et paie le reste le 4 février 1633⁵⁸⁹. En revanche, les acquisitions très coûteuses des années 1632 et 1633 sont payées sans délai. Entre 1633 et 1640, Bouthillier s'acquitte facilement de ses paiements, même si un certain nombre d'entre eux sont échelonnés par le remboursement des dettes dont il se charge (Chavigny, Cécigny). Après 1640, Bouthillier paie à nouveau moins facilement. L'achat de la

⁵⁸⁷ MC, ét. LXXXVI, 208, 4 février 1628.

⁵⁸⁸ MC, ét. LXXXVI, 236, 12 novembre 1629.

⁵⁸⁹ MC, ét. LXXXVI, 245, 4 février 1633).

seigneurie de Michery est probablement le résultat de la conversion d'une rente. La seigneurie de la Grande-Gaudrée, achetée le 29 octobre 1641, n'est payable que le 24 juin (Saint-Jean-Baptiste) 1642⁵⁹⁰. La seigneurie de Sergines est payée en plusieurs fois : 10 000 livres le 11 janvier 1641 ; 10 000 livres échelonnées au fur et à mesure du remboursement des dettes de François de Blanchefort⁵⁹¹ ; 11 000 livres le 5 février 1643⁵⁹² ; 54 000 livres le 9 mars 1643, dont 6 000 tout de suite et le reste échelonné suivant le remboursement des dettes d'Henri de Fleurigny⁵⁹³. La seigneurie de Sainte-Colombe ne sera pas payée avant la fin du siècle⁵⁹⁴. La terre de Gisy-les-Nobles est payée par transport de rente⁵⁹⁵. Enfin, la seigneurie de Louzaie, achetée en 1646, n'est définitivement payée qu'en 1650⁵⁹⁶.

Dans l'espace

Les trois groupes de propriétés foncières, dont le développement, on l'a vu, peut être situé aussi bien dans le temps que dans l'espace, ont chacun des caractéristiques particulières quant à leur mode d'acquisition.

Les groupes de Champagne et de Touraine sont obtenus d'une manière classique, identique à celle que nous avons détaillée plus haut, dans notre étude de la formation de la fortune de Bouthillier. En Touraine, les terres sont le plus souvent achetées à des familles endettées. Deux tiers au moins des sommes engagées par Bouthillier dans cette

⁵⁹⁰ MC, ét. LXXXVI, 272, 20 février 1642.

⁵⁹¹ MC, ét. LXXXVI, 268, 11 janvier 1642.

⁵⁹² MC, ét. LXXXVI, 275, 5 février 1643.

⁵⁹³ MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 356.

⁵⁹⁴ ADA, E* 3060.

⁵⁹⁵ ADA, E* 3054, 21 mai 1644.

⁵⁹⁶ AS, 15 décembre 1646.

province servent à des remboursements de dettes. Le plus souvent, c'est lui qui rembourse les créanciers. La châtellenie de Chavigny (123 000 livres), la seigneurie de Cécigny (30 000 livres), la portion de La Bourie appartenant à Charles de Chavigny (9 000 livres) et la seigneurie de Villiers-Boivin.

Le mode d'acquisition des terres autour de Pont-sur-Seine manifeste une logique un peu différente. Le noyau, constitué par la seigneurie des Caves, est un héritage familial, et un certain nombre de terres des alentours appartiennent à des parents de Marie de Bragelongne (Favier, Nicey-Bragelongne). Ainsi, l'implantation de Bouthillier en Champagne ne se fait pas « de l'extérieur », comme en Touraine, mais « de l'intérieur », à partir d'héritages, ou d'acquisitions faites à des parents comme les Favier. De ces derniers, Bouthillier acquiert environ 325 arpents au finage de Pont entre 1612 et 1638, pour plus de 40 000 livres⁵⁹⁷. Une deuxième caractéristique de la politique d'acquisition en Champagne est le « grignotage » incessant autour de Pont-sur-Seine. Tous les efforts de Claude Bouthillier se portent sur ce coin de Champagne, qui va devenir véritablement la terre des Bouthillier.

Le groupe d'Ile-de-France ne répond pas à la même logique. Certes, à l'origine il y a aussi une affaire de famille, qui consiste en même temps en un remboursement de dettes. Mais ce n'est là que le point de départ. Louis de Fleurigny est le fils aîné et principal héritier de Henri de Fleurigny et de Louise Boessot. On a vu comment la famille Bouthillier est liée à la famille Boessot⁵⁹⁸. En 1637, au vu des frais qu'il doit engager dans les procès que lui intentent ses créanciers, Louis de Fleurigny demande à Bouthillier de l'assister. Il le prie de vouloir bien acquitter ses dettes « jusques à telle somme qu'il [lui] plairait (...) et en prendre les cessions, transportz et subrogations à son proffit des

⁵⁹⁷ ADA, E* 2736, 16 novembre 1612 et 26 janvier 1619.

⁵⁹⁸ Cf. généalogie 4.

créanciers d'icelle pour en leur lieu s'en prévaloir et les exercer contre les biens et successions desdits deffuncts ». Ainsi Bouthillier devient-il l'unique créancier des Fleurigny. Dans un premier temps, au lieu de prendre la somme qui lui est due (26 159 livres 18 sols), il préfère acheter à Louis de Fleurigny et à ses frères et sœurs une rente de 1 308 livres à la raison du denier 20⁵⁹⁹. Cette rente fait partie du paiement par lequel Bouthillier acquiert la seigneurie de Fleurigny⁶⁰⁰ en 1643⁶⁰¹. Même s'il n'acquiert pas la seigneurie tout de suite, c'est cette affaire qui permet à Bouthillier de mettre un pied en Ile-de-France.

Dans ce groupe, deux tiers des acquisitions sont les résultats de conversions de rentes, comme l'achat de la seigneurie de Michery en 1640⁶⁰².

Il en est de même pour les terres de Lespine, Boisépinard et La Mothe, qui sont acquises par transport d'une rente de 3 000 livres au denier 20 (60 000 livres en principal), et pour la terre de Gisy-les-Nobles, acquise par transport d'une rente de 3 000 livres au denier 18 (54 000 livres en principal). Le groupe d'Ile-de-France est le résultat de conversions de rentes en placements fonciers.

⁵⁹⁹ MC, ét. LXXXVI, 256, 27 mars 1638.

⁶⁰⁰ Yonne, arr. Sens, cant. Sergines, comm. Thorigny-sur-Oreuse.

⁶⁰¹ MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 356.

⁶⁰² Cf. *supra*.

Alors qu'il nous a été possible de suivre l'évolution des acquisitions foncières, il nous est impossible de suivre l'évolution des baux et des affermage des terres, donc de suivre l'évolution des revenus fonciers de Bouthillier. Nous possédons bien quelques baux, mais jamais une série complète pour une même terre, et il y a beaucoup de terres pour lesquelles nous ne possédons rien⁶⁰³.

En revanche, nous pouvons donner un aperçu des revenus fonciers de Bouthillier au moment de sa mort, en 1652, grâce à l'état des biens de Marie de Bragelongne, dressé après sa mort, en 1674⁶⁰⁴. Ce document décrit, terre par terre, les revenus que chacune d'entre elles rapporte chaque année. Il les décrit si précisément qu'il ne se contente pas de les donner à la mort de Marie de Bragelongne, mais il donne aussi les revenus que l'on y percevait « autrefois », c'est-à-dire très probablement à la mort de Bouthillier. Les terres de Touraine n'y sont pas comprises, puisqu'elles appartenaient déjà à Léon, unique héritier, à la mort de son père, et qu'elles ont été partagés en 1654⁶⁰⁵, après la mort de Léon. On peut ainsi dresser la liste suivante :

1. Terres en Champagne :

- Les Caves : 3 000 livres.
- Marnay : 1 400 livres.
- La Villeneuve : 400 livres.
- Besançon et la Maison-Rouge : 2 200 livres.
- Foujon : 1 800 livres.

⁶⁰³ Cf. tableau 9.

⁶⁰⁴ ADA, E* 3060.

⁶⁰⁵ ADA, E* 3061, 15 janvier 1654.

- Les Vignes : 1 600 livres.
- Crancey : 2 900 livres.
- Pont-sur-Seine : 5 000 livres.
- Pars : 1 600 livres.
- Saint-Aubin : 1 200 livres.
- Nogent-sur-Seine : ?

total : 21 100 livres.

2. Terres en Ile-de-France :

- Michery : 4 000 livres.
- Sergines : 4 000 livres.
- Lespine etc. : 2 500 livres.
- Gisy-les-Nobles : 3 800 livres.

total : 14 300 livres.

3. Terres en Touraine :

On a vu qu'après 1649, Léon devait payer à ses parents 10 000 livres par an.

Total du revenu foncier en 1652 : 45 400 livres.

Le château de Pont-sur-Seine

Nous n'avons que peu de renseignements sur le château de Pont-sur-Seine. Les ruines du château des Bouthillier sont rachetées en 1821 par Casimir Périer, député de Paris. Son fils Casimir II, un des fondateurs de la III^e République et ministre de l'Intérieur de Thiers, fait construire le château actuel qui consiste en deux pavillons de briques reliés par une galerie. Du château des Bouthillier il ne reste que quelques éléments des communs, le colombier et un bassin au milieu de la cour, qui ont été épargnés de la dévastation ordonnée par le prince de Wurtemberg en 1814, lors de la campagne de France⁶⁰⁶.

Le château de Bouthillier n'est pas commencé avant 1630. En 1629, Richelieu, qui séjourne dans l'ancien château des Caves, trouve celui-ci tellement à son goût qu'il va jusqu'à donner des conseils à Bouthillier pour son agrandissement :

Je ne puis que je ne vous die que, là où vous nous aviez faict passer ceste maison jusques icy pour une ferme, elle se peut dire très jolie et très belle maison, n'y restant rien à désirer pour estre au point où elle doit estre que d'y faire faire une galerie à la main gauche en entrant, pour respondre à l'aile droite qui joint au corps du logis, à quoy tous ceux qui l'ont veue vous condamnent, et particulièrement le sr d'Argencour. Cela se pourra faire avec le temps.⁶⁰⁷

⁶⁰⁶ Collet (Chantal), *Le Château de Pont-sur-Seine : à la recherche du temps perdu*, dans *L'Est éclair*, 9 février 1992.

⁶⁰⁷ Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. IV, 1980, p. 54-55, Richelieu à Claude Bouthillier, 24 janvier 1629.

Les plans du château sont ceux de l'architecte Pierre Lemuet, tels qu'ils sont décrits dans sa *Manière de bien bastir*⁶⁰⁸. Nous n'avons aucune trace des relations entre Lemuet et la famille Bouthillier, si ce n'est une rente de 500 livres constituée par Claude Bouthillier à l'ingénieur du roi en 1650⁶⁰⁹. Et Lemuet est un personnage oublié de l'historiographie.

Le château semble avoir été construit dans la plus grande discrétion documentaire. Bouthillier commence par faire un marché verbal avec Jean Gendre, maçon à Pont, qu'il charge de construire son château au début de l'année 1638. Quant au marché conclu par écrit à la fin de l'année 1639, il ne nous livre que peu de renseignements : Bouthillier doit au maçon à ce moment-là environ 70 000 livres⁶¹⁰. A l'époque de ce marché, il est probable que le château est en voie d'achèvement. Les ardoises sont arrivées depuis plus de quatre ans⁶¹¹ et le plomb, qui vient d'Angleterre, depuis plus d'un an⁶¹². Nous ne savons pas exactement combien ce château aura coûté. D'après le comte de Brienne, c'est un château magnifique :

[Les châteaux de Pont et de Chavigny] sont deux des plus superbes maisons de France pareilles à Tanlay et à Sceaux, c'est tout dire, et plus belles que Vaux, sans contredit, et que Meudon avant que le marquis de Louvois, mon confrère, en eut fait une maison plus que royale.⁶¹³

et la duchesse de Montpensier est tout aussi élogieuse :

J'allai à Pont, chez Madame Bouthillier. C'est une des plus belles maisons de France. Elle est située à mi-côte ; on y voit des fontaines, des canaux et la rivière de Seine au bas des jardins qui sont en terrasse ; les avenues sont belles et la maison bâtie par un surintendant. C'est pour laisser

⁶⁰⁸ Lemuet (Pierre), *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, 1681.

⁶⁰⁹ MC, ét. LXXXVI, 285, 22 septembre 1650.

⁶¹⁰ ADA, E* 3083, 27 décembre 1639. Cf. pièce justificative 6.

⁶¹¹ MC, ét. LXXXVI, 251, 21 août 1635.

⁶¹² BNF, ms. fr. 15915, fol. 124v et fol. 197, lettres de Claude Bouthillier à Pomponne de Bellièvre, 17 juin et octobre 1638.

⁶¹³ Brienne (Louis-Henri de Loménie, comte de), *Mémoires*, pub. par Paul Bonnefon, Paris, vol. 3, 1919, p. 5.

juger des beautés du dedans, des meubles et de la magnificence avec laquelle
je fus reçue.⁶¹⁴

Mais il est impossible qu'il soit revenu aux trois millions de livres dont parle Brienne⁶¹⁵.
Il est probable qu'il a coûté à peu près la même chose que le château de Chavigny, que
nous évaluerons plus loin. Les deux châteaux ont, en effet, été construits à peu près sur
le même plan⁶¹⁶.

Le château de Chavigny

Nous en savons un peu plus sur le château de Chavigny que sur le château de
Pont-sur-Seine, même s'il reste encore un bon nombre de mystères à percer.

L'architecte Pierre Lemuet réutilise l'ancien château et l'incorpore dans ses
projets pour le nouveau. Il remploie principalement le corps de bâtiment des grandes
galeries sur lequel viennent se greffer en retour les deux ailes, gauche et droite pour
former un plan en π . La galerie initiale daterait de 1543 ; François Leroy l'aurait fait
construire. Les marchés de l'aile gauche et de l'aile droite sont de 1638 et 1641. Ils sont
passés avec un maçon et architecte de Tours : Daniel Masses⁶¹⁷. Deux points distinguent
ces marchés de celui de 1639 pour le château de Pont par deux aspects : la précision des
mesures et l'absence du nom de Lemuet. Il faut attendre un toisé de maçonnerie de 1646
pour trouver le nom de ce dernier pour la première fois. En 1641, l'aile gauche au moins
est achevée, puisque l'agent des affaires de Bouthillier, Antoine Polot, passe un marché

⁶¹⁴ Montpensier (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), *Mémoires*, Paris, 1985, vol. 1, p. 95-96.

⁶¹⁵ Brienne (Louis-Henri de Loménie, comte de), *Mémoires*, pub. par Paul Bonnefon, Paris, vol. 3, 1919,
p. 10.

⁶¹⁶ Cf. plans en annexes.

pour les targettes des fenêtres⁶¹⁸. A la fin de l'année 1642, le corps de logis du château est achevé : on fait venir des menuisiers pour « faire les manteaux des cheminées (...), placards (...), portes des quatre perrons, portes des paliers, des grands escaliers (...), revestements de chacune des croisées (...), revêtement des poutres des corniches, frises, architraves... »⁶¹⁹ En 1643, le bois est fourni pour la charpente des basses-cours⁶²⁰, et, en 1646, le « toisé des ouvrages de charpente faitz aux basses courtz du chasteau de Chavigny »⁶²¹ met un terme aux travaux de construction.

Le coût de ces travaux reste l'éternelle question. Le comte de Brienne parle de 200 000 écus (600 000 livres)⁶²². Il serait étonnant que le château de Chavigny ait coûté cinq fois moins que le château de Pont, que le même Brienne évalue à trois millions de livres, alors qu'ils se ressemblent beaucoup⁶²³. Un « mémoire des ouvrages publics et particuliers que Masses (...) a entrepris à Chavigny » nous éclaire un peu :

Plus led. Masse a fait marché avecq monseigneur pour les ouvrages de massonnerie de son chasteau de Chavigny le 24^e novembre 1638, à raison de huit livres la thoize, combien que lad. dame luy eust promis de luy payer ce qu'elle vaudroit qui est quinze livres la thoize, de sorte que le total du pris dud. chasteau de Chavigny ne se trouve revenir, à lad. raison de huit livres, qu'à la somme de quarente mil huit cens quarente cinq livres dix s., ce qui a cousté, a raison de quinze livres la thoize la somme de 76 575 l. t. qui est plus que je n'ay receu la somme de 35 730 l. t. et ainsy il se trouveroit tant sur es ouvrages publicqs que sur led. chasteau que j'auroys ménagé à madame la somme de 58 692 l. t., ce qui est très considérable.⁶²⁴

⁶¹⁷ AS, 24 novembre 1638 et 20 janvier 1641. Les archives de la famille de Soyres n'en conservent que des copies, qui ont été transcrites en pièces justificatives (pièces 7 et 8).

⁶¹⁸ AS, 13 mai 1641.

⁶¹⁹ AS, 10 décembre 1642.

⁶²⁰ AS, 23 juin 1643.

⁶²¹ AS, 15 janvier 1646.

⁶²² Brienne (Louis-Henri de Loménie, comte de), *Mémoires*, pub. par Paul Bonnefon, Paris, t. III, 1919, p. 10.

⁶²³ Cf. plans et gravures en annexes.

⁶²⁴ AS, 1646.

Si, d'après ce texte, on considère que le coût de la maçonnerie est d'un peu moins de 80 000 livres, il est difficile de voir s'élever le coût total des constructions à 600 000 livres.

Il ne reste aujourd'hui du château que la chapelle et les communs. Ces bâtiments sont marqués du monogramme CMB qui est l'alliance de CB (Claude Bouthillier) et MB (Marie de Bragelongne). Dans la chapelle, un tableau, au-dessus de l'autel, représente une Assomption, dont la partie inférieure est rigoureusement identique à celle insérée dans le retable du maître-autel de l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris. Certains en déduisent que Bouthillier aurait commandé ce tableau à Simon Vouet ou à son atelier⁶²⁵.

En 1774, Chavigny est vendue par Gabrielle-Pauline Bouthillier, dame d'atours de la reine et femme de Jean-Balthazar, comte d'Adhémar de Montfalcon, à Marie Caillaud, veuve de Jean-Pierre Desmé du Buisson, pour 420 000 livres. C'est Charles Desmé qui, au début du XIX^e siècle, démolit le château des Bouthillier⁶²⁶ dont il ne reste aujourd'hui qu'un pavillon.

L'église Saint-Martin⁶²⁷

L'église Saint Martin se trouve au bourg de Pont-sur-Seine. Elle date, dans sa majeure partie, du XVI^e siècle. Seuls la tour du clocher et le transept sont du XII^e siècle.

⁶²⁵ Montoux (André), *Le Château de Chavigny à Lerné*, dans *Bulletin trimestriel de la société archéologique de Touraine*, n°37, 1975, p. 676.

⁶²⁶ Généalogie des propriétaires de Chavigny :

Léon Bouthillier → Armand-Léon Bouthillier (+ 1684, enterré dans l'église de Lerné) → Armand-Victor Bouthillier (+ 1729) → Armand-François Bouthillier (+ 1735) → Louis-Léon Bouthillier, comte de Beaujeu → Gabrielle-Pauline Bouthillier → (16 décembre 1774) Marie Caillaud → Auguste-Jean-Marie Desmé de Chavigny (+ 1818) → Charles Desmé de Chavigny... → Claude Desmé de Chavigny épouse, en 1943, Jean de Soyres, né le 9 juin 1914, actuels propriétaires du château.

⁶²⁷ Nous remercions Mme Paulette Simoutre qui nous a communiqué bon nombre d'informations. La plaquette qu'elle a rédigée sur l'église de Pont-sur-Seine est sur le point de paraître.

Cette église n'aurait rien d'extraordinaire si ses trois nefs n'étaient pas entièrement revêtues de peintures, exécutées en 1636 sur la commande de Bouthillier, comme l'indique une inscription qui se trouve dans le transept sud :

Anno 1636, ex munificentia C. Chavigny de Bouthillier (sic) & M. de Bragelone, parietes hujus ecclesiae picturis somptuose fuerant decorati quae jamdudum sub calce informi ignoratae latebant.

Administrantibus L. de Belot, marquione de Ferreux, et G. Michaud, adjutore. N. Barat sacrum aerarium dispensante. Auctor fuit et curavit ut supradictae picturae reficerentur P. S. Trudon, hujus ecclesiae parochus, trecensis ad honores canonicus qui, opere nondum absoluto, vitam absolutam virtutibus nullis quam civibus flebilior, obiit die 25 mensis aprilis anno reparatae Salutis 1834.

En 1765, le conseil de fabrique fait blanchir toute l'église. Quelques années plus tard, en 1834, le conseil municipal demande au peintre italien Domenico Dominici de faire de nouveaux travaux. C'est lui qui, en grattant les badigeons, découvre les fresques du XVII^e siècle.

Le transept sud, appelé « chapelle du rosaire », garde particulièrement le souvenir des Bouthillier. Aux voûtes, des angelots peints portent des rosaires. Sur les murs, des vases de fleurs alternent avec des scènes représentant *La Communion de sainte Marie égyptienne*, *Sainte Scolastique en méditation*, *Saint Benoît visitant sainte Scolastique*, *Sainte Madeleine au désert*, *Saint Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain* et *Saint Paul ermite*. Au-dessus de ces peintures court une frise marquée des monogrammes CB (Claude Bouthillier), MDB (Marie de Bragelongne) et LB (Léon Bouthillier). Un retable à colonnes torsées encadre une toile représentant l'institution du rosaire. De part et d'autre et d'autre du tableau, Bouthillier est représenté en orant à côté de saint Dominique, et sa femme est dans la même attitude à côté de sainte Brigitte⁶²⁸.

La tradition rapporte que la plupart des peintures sont d'Eustache Le Sueur, notamment la *Résurrection* au-dessus du maître-autel. Ni la finesse des peintures, ni les

sujets traités ne viennent infirmer cette attribution. Toutefois, nous n'avons trouvé aucun document la confirmant. En 1636, Le Sueur n'a que vingt ans. Mais, depuis un an déjà, il fait partie de l'atelier de Simon Vouet. Autour de Vouet, qui conçoit, supervise, et termine, se groupent d'abord ses collaborateurs les plus directs, qui peignent les figures des scènes principales. Il s'agit d'artistes de talent, souvent très jeunes : Le Sueur deviendra vite l'un d'eux. Des spécialistes exécutent les détails : paysages, fleurs, animaux. Les « architectures » (qui réclament des connaissances dans le domaine de la perspective) et les ornements (notamment les fameux « grotesques » empruntés à l'Italie) ont leurs praticiens. Enfin, de véritables peintres en bâtiment, associés à des stuccateurs et à des doreurs, donnent aux décors leur faste⁶²⁹. C'est probablement ce genre d'équipe de travail qui a réalisé la décoration de l'église de Pont-sur-Seine.

En 1635, on charge Vouet de peindre deux plafonds du Parlement qui a brûlé en 1618. Celui de la chambre des enquêtes représente le *Jugement dernier* ; celui de la troisième chambre de la cour des aides une *Allégorie de la Justice* entourée de quatre camaïeux peints par Le Sueur alors débutant (*Le Jugement de Salomon* ; *Suzanne accusée par les vieillards* ; *Le Christ guérissant l'aveugle de Jéricho* ; *Le Christ et la femme adultère*). On suppose que Le Sueur participe dès 1636 aux grands chantiers de Vouet, notamment à l'hôtel Séguier⁶³⁰.

Même si Le Sueur est un des élèves les plus doués de Vouet, sa jeunesse interdit de lui attribuer la direction du chantier de l'église Saint-Martin. Il est plus logique de penser à l'atelier de Simon Vouet, Le Sueur y apportant sa collaboration.

⁶²⁸ Cf. photographies 7.

⁶²⁹ Mérot (Alain), *Eustache Le Sueur (1616-1655)*, Paris, 1987, p. 21.

⁶³⁰ Mérot (Alain), *op. cit.*, p. 22.

Nous possédons peu de documents sur les réalisations architecturales et picturales ordonnées par Bouthillier. Il semble que cette discrétion soit volontaire. Si Bouthillier conclut oralement un premier marché avec Jean Gendre, le maçon du château de Pont, c'est pour pouvoir le payer comme il veut et au prix qu'il entend. Le mémoire par lequel Daniel Masses, le maçon du château de Chavigny, est là pour en témoigner. Les Bouthillier lui font miroiter plusieurs promesses de paiements avant de le rétribuer au minimum.

CHAPITRE XIV

LES AUTRES BIENS

LES RENTES : INVESTISSEMENTS OU SOLIDARITE FAMILIALE ?

La rente est une bonne manière de placer son argent. Claude Bouthillier y a souvent recours pour des sommes souvent importantes. La politique d'investissements dans les rentes est plus ou moins liée aux politiques d'investissements dans d'autres domaines comme les biens fonciers ; nous venons d'en voir quelques exemples. Cependant, nombreux sont les cas où nous n'arrivons pas à trouver un lien entre le commerce des rentes et les autres types d'investissements. C'est que bon nombre d'achats et de rachats de rentes répondent à une autre logique.

Nous entendons par achats de rentes, les constitutions de rentes faites à Bouthillier. Les rachats de rentes sont les remboursements à Bouthillier des principaux des rentes à lui constituées. Les ventes de rentes sont les constitutions effectuées par Bouthillier.

Les limites d'une telle étude

De 1613 à 1651, on constitue à Claude Bouthillier (ou Bouthillier achète) une quarantaine de rentes. Les rentes constituées (ou créées, ou vendues) par Bouthillier sur à peu près la même période sont beaucoup moins nombreuses : on en compte une dizaine de 1618 à 1651. Pour pouvoir suivre l'évolution des rentes constituées à et par lui, il est nécessaire de connaître, pour chaque rente, outre son montant et le denier auquel elle est constituée, la date de sa constitution et la date de son rachat. D'après l'état des biens de Marie de Bragelongne, huit rentes, d'un total de 238 685 livres en principal, n'étaient pas rachetées à la mort de Claude Bouthillier. Nous ne connaissons la date de constitution que de trois de ces huit rentes, mais le principal de ces trois rentes s'élève à 161 025 livres, c'est-à-dire à plus de 67 % du principal des huit rentes réunies.

Quant aux autres rentes, la date de rachat de trois d'entre elles seulement nous échappe : elles représentent environ 9 % du total, en principal, des rentes constituées. En tout, les rentes dont nous ne connaissons pas la date de constitution ou la date de rachat représentent moins de 20 % du total du principal. Nous sommes donc en mesure de suivre intégralement le destin des quatre cinquièmes des rentes constituées à Bouthillier.

Quant aux rentes constituées par Bouthillier, le rapport est encore meilleur. Nous n'en avons recensé que neuf, et il ne nous manque que la date de rachat de l'une d'entre elles. De plus, celle-ci représente moins de 2 % du total, en principal, de ces rentes.

Périodisation des achats, rachats et ventes de rentes

Les achats, rachats et ventes de rentes ne seront pas énumérés ici. Pour les suivre dans le détail, on se reportera aux tableaux 6 et 7. La périodisation des achats de rentes, qui suit, ne tient évidemment compte que des rentes dont on connaît la date de constitution, celles-ci représentant plus de 80 % des rentes constituées à Bouthillier.

Claude Bouthillier investit rapidement dans les rentes, et pour des sommes assez importantes. Dès 1617, Sébastien Zamet lui constitue une rente de 2 000 livres (40 000 livres en principal). Cependant, le financier la lui rachète rapidement : 45 % en cette même année 1617 et le reste en 1620⁶³¹. De 1617 à 1621, le solde des sommes investies (les achats moins les rachats) s'élève à 42 750 livres. De 1622 à 1633, Bouthillier achète peu de rentes : moins de 6 % du total. En revanche, entre 1634 et 1642, nous les voyons foisonner. 523 619 livres sont consacrées à l'achat de rentes, soit plus de 68 % du total des achats. Ces achats culminent en 1636, avec 140 000 livres, et en 1642, avec 137 000 livres. Après 1642, les achats ne s'élèvent qu'à 64 059 livres, c'est-à-dire environ 8 % du total.

Les rachats de rentes, quant à eux, ne commencent véritablement qu'en 1640, avec un pic de plus de 140 000 livres en 1644. La période 1640-1644 voit s'effectuer le rachat de 318 619 livres en principal, c'est-à-dire plus de 70 % du total des rachats.

Bouthillier vend l'essentiel de ses rentes (soit 94 %) après 1647. Chose remarquable, il n'en vend aucune entre février 1627 et novembre 1648. De 1648 à 1651, on voit ses rentes dépasser 40 000 livres, jusqu'à culminer à 90 000 livres en 1650.

Comme pour les acquisitions foncières, le commerce des rentes suit l'évolution de la carrière de Bouthillier, mais il n'en épouse pas aussi bien la chronologie. L'année 1636 est signalée, où culminent les achats de rentes et où il acquiert le moins de terres.

⁶³¹ MC, ét. LXXIII, 290, 23 janvier 1617. 900 livres sont rachetées le 3 août 1617 et 1 100 livres le 4 juin.

Face aux débuts de la guerre et aux incertitudes de l'avenir, il aime mieux temporiser et faire des investissements moins risqués que des achats de terres.

La solidarité familiale

Si l'on se contente de considérer les rentes comme des placements d'argent, ou comme des prêts à intérêt ou bien encore comme des réserves d'argent facilement disponible, on ne peut pas comprendre pleinement la logique du commerce des rentes par Bouthillier. En revanche, si l'on observe la personne des débirentiers, les raisons qui président à ce commerce paraissent beaucoup plus claires.

L'achat des rentes se fait selon une logique dont les fondements sont avant tout d'ordre familial. Plus de la moitié des débirentiers (20 sur 37, c'est-à-dire 54 % exactement) sont des parents ou alliés de Claude Bouthillier ; et les principaux des rentes qu'ils constituent représentent 47 % du total. Il s'agit de Denis Bouthillier, Victor Bouthillier, Jean Barjot de Marchefray, Léonor Barjot, Etienne de Nicey, l'époux de Claire de Bragelongne, Sébastien et Claude de La Grange, père et fils, oncle et cousin germain de Marie de Bragelongne, Claude de Raguier, mère de François de Bérard, époux de Claude de La Barde qui est une nièce de Bouthillier, Louis de Fleurigny, fils d'Henri de Fleurigny et de Louise Boessot, cousin de Bouthillier, René Barjot, fils de Claude Barjot et de Philippe de Naillac, cousin de Bouthillier, Claire de Bragelongne, veuve d'Etienne de Nicey, Jean Phélypeaux, allié, Hugues de Bouton et Marguerite Barjot, sa femme, cousins de Bouthillier.

Cinq autres constitutions de rentes, sur les trente-sept dénombrées au total (c'est-à-dire 13 à 14 %) sont liées à l'achat ou à l'échange de terres par Bouthillier. Elles sont

constituées par : Elisabeth Hennequin, avec qui Bouthillier échange cinquante arpents de terres à Louvres contre 125 livres de rente ; Mesmes Gallet, qui, ne pouvant fournir l'intégralité de la somme pour l'achat de la seigneurie du Petit-Thouars, lui constitue 1 000 livres de rente ; François de Rouville, qui a besoin de plus d'argent que le prix de la terre de Chavigny pour rembourser ses dettes ; François Le Bossu, qui, lui aussi a besoin de plus d'argent que le prix de la terre de Villiers-Boivin qu'il vient de vendre à Bouthillier ; et Jean Lemaistre, qui, avant de vendre la terre de Gisy et pour commencer à payer ses dettes, constitue une rente à Bouthillier. La somme des principaux de ces cinq rentes représente 6,5 % du total.

Les douze dernières rentes n'ont apparemment aucun point commun entre elles, et les débirentiers ne semblent liés aux Bouthillier par aucun lien familial. Alors qu'elles ne représentent que 32 % du nombre des rentes, leurs principaux réunis représentent plus de 45 % du total. Il s'agit de grosses rentes, dont la moyenne des principaux tournent autour de 27 000 livres. Il n'y a que ces dernières que l'on puisse considérer comme de véritables placements financiers.

Les réserves d'argent

Si l'achat des rentes, c'est-à-dire l'argent prêté, est avant tout une expression de la solidarité familiale, leur rachat ou transport garde le caractère habituel qui fait des rentes une réserve d'argent rapidement disponible. Environ 27 % du principal des rentes constituées à Claude Bouthillier et dont nous connaissons le destin ne sont pas rachetées avant sa mort. Sur les 73 % restants, 75 % des rachats ont une destination claire. De ces 75 %, environ 14 % échoient à Léon Bouthillier pour son mariage. Le reliquat, dont une

grande partie date de 1644, sert à acquérir des terres, ainsi que les aides de Nogent. Les rentes dont le rachat n'a pas une destination claire (25 % des rentes rachetées) sont, pour la plupart, des rentes constituées par un parent de Bouthillier. Le rachat semble alors être fait plus à la convenance du débirentier qu'à celle de Bouthillier. Il n'y a que la rente de 2 000 livres constituée par Sébastien Zamet en 1617 et dont le rachat a lieu en deux temps, en août 1617 et en juin 1620, à laquelle nous ne trouvons pas de destination. On pourrait penser que cet argent sert à payer la charge de secrétaire des commandements de la reine mère, mais l'achat de presque 1 500 livres de rente les mois qui précèdent le rachat interdisent cette hypothèse.

Les aides de Nogent

Claude Bouthillier ne possède guère de droits sur le roi. En 1621, il achète une rente de 3 000 livres sur l'Hôtel de ville (48 000 livres de principal)⁶³². Richelieu la rachète en décembre 1624⁶³³. A la fin de l'année 1644 ou au début de l'année 1645, Claude Bouthillier acquiert les aides de Nogent pour 269 500 livres⁶³⁴. La date approximative de cette acquisition se déduit du premier bail à ferme, à Jean Leclerc, passé le 8 avril 1645⁶³⁵. La finance de 269 500 livres, dont il est fait mention dans l'état des biens de 1674, est vraisemblable quand on considère que le montant du bail s'élève à 13 000 livres par an, et si l'on se base sur le pied du denier 20.

Les greniers à sel de Normandie

A la fin de l'année 1620, François Langlois, le célèbre Fancan, se rend, comme procureur de Claude Bouthillier, adjudicataire des greffes anciens et alternatifs des greniers à sel d'Alençon, Argentan et Yesmes⁶³⁶. Le greffe du grenier à sel d'Alençon lui coûte 10 945 livres 7 sols 6 deniers⁶³⁷. Celui d'Argentan, avec la garde des petits sceaux, lui revient à 19 100 livres : 15 120 livres pour les états de greffier et 3 980 pour la garde

⁶³² MC, ét. LXXXVI, 199, 11 octobre 1621.

⁶³³ Bergin (Joseph), *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, 1987, p. 304, n. 92.

⁶³⁴ ADA, E* 3060.

⁶³⁵ MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 178.

⁶³⁶ MC, ét. CV, 569, 7 décembre 1620.

des petits sceaux⁶³⁸. Quant à celui d'Yesmes, nous ne savons pas pour combien Bouthillier l'acquiert. Mais ceci n'a pas grande importance puisque ce n'est pas pour lui, mais pour Richelieu, qu'il les achète. En effet, il commence par vendre le greffe d'Argentan à Denis Charpentier, secrétaire de l'évêque de Luçon⁶³⁹, et, en 1633, on apprend que les adjudications des greffes d'Alençon et Yesmes sont en fait au profit de Richelieu⁶⁴⁰.

⁶³⁷ MC, ét. CV, 570, 8 janvier 1621.

⁶³⁸ MC, ét. CV 571, 19 mars 1622.

⁶³⁹ MC, ét. CV, 571, 19 mars 1622.

⁶⁴⁰ MC, ét. LXXXVI, 307, 14 avril 1633.

Le contrat de mariage de Claude Bouthillier et Marie de Bragelongne stipule que Denis Bouthillier et sa femme devront nourrir et loger « lesd. futurs espoux, leurs serviteurs et servantes, le temps et espace de deux années sans rien payer »⁶⁴¹. Cette maison, où loge le jeune couple jusqu'en 1617⁶⁴², est une des deux maisons que Denis Bouthillier possède rue de l'Eperon. C'est de cette maison (d'une valeur de 16 000 livres) et de celle qui est rue du Paon (d'une valeur de 32 000 livres) qu'hérite Claude Bouthillier en 1630.

Outre la cinquième partie d'une maison rue Saint-Martin, d'une valeur de 2 000 livres et vendue à la fin de l'année 1626⁶⁴³, Marie de Bragelongne possède en propre la moitié d'une maison rue de la Harpe, à l'enseigne de l'arbalète. En 1617, Bouthillier acquiert l'autre moitié, le tout étant vendu en 1631 pour 36 000 livres⁶⁴⁴. Cette même année 1631, Bouthillier achète une autre maison rue du Paon à Jean Dutillet, greffier au Parlement⁶⁴⁵. Quand on sait la place qu'occupe la rue du Paon dans les investissements de Denis Bouthillier à Paris, on voit par là que Claude Bouthillier continue la politique de son père. Il s'agit d'une « grande maison (...) qui se consiste en deux corps de logis, l'ung devant et l'autre derrière, cour au milieu, jardin, puits, et une autre petite maison joignant ». Cet achat n'a aucun rapport avec la précédente vente de la maison rue de la

⁶⁴¹ MC, ét. XXIX, 116, 29 août 1606.

⁶⁴² C'est la date à laquelle Denis Bouthillier la loue à François Gobelin, contrôleur général des finances à Rouen (MC, ét. LXXIII, 290, 27 janvier 1617).

⁶⁴³ MC, ét. LXXXVI, 205, 11 décembre 1626.

⁶⁴⁴ MC, ét. LXXXVI, 241, 28 juillet 1631.

⁶⁴⁵ MC, ét. LXXXVI, 241, 14 août 1631.

Harpe. Celle-ci n'est, en effet, entièrement payée qu'en 1658⁶⁴⁶, et la nouvelle acquisition est faite en échange d'une rente de 1 500 livres (24 000 livres en principal) qui vient d'être transportée à Claude Bouthillier par son fils⁶⁴⁷. Pour les bassins de la maison qui doit ressembler à un petit hôtel, Bouthillier achète un pouce d'eau fourni au grand regard royal du faubourg Saint-Jacques, venant des sources de Rungis⁶⁴⁸. Ce pouce d'eau lui est cédé pour 6 000 livres.

La moitié de la maison rue de la Harpe, rapidement vendue, et la maison rue du Paon sont les deux seuls immeubles qu'achète Claude Bouthillier à Paris. Contrairement à son fils, qui achètera, en 1635, l'hôtel Saint-Paul pour 210 000 livres⁶⁴⁹, Claude Bouthillier n'achète rien d'important dans la capitale. Il reste seulement à noter le don que lui fait Marie de Médicis en 1624 d'un terrain dans la vieille rue de Vaugirard, en face de l'hôtel du Luxembourg, d'une valeur estimée à 30 000 livres⁶⁵⁰. Enfin, en 1635, le bureau de l'Hôtel de ville de Paris attribue à Bouthillier une place contenant trois cents toises sur la contrescarpe du fossé de la ville⁶⁵¹, à un endroit qu'on appelle « l'enceinte des fossés jaunes ». Depuis 1633, la vieille ceinture de murailles érigée par Etienne Marcel est crevée, et Paris commence son expansion vers l'ouest et le nord. C'est ainsi qu'un certain nombre de parcelles sont données à des serviteurs du roi comme Particelli d'Hémery, Sublet des Noyers, Pierre Séguier ou les Bouthillier, père et fils⁶⁵². Ces attributions sont faites pour faciliter l'expansion et la construction de ces quartiers. Ainsi, le mois précédant l'attribution à Claude Bouthillier, Particelli d'Hémery fait

⁶⁴⁶ Le paiement s'étale sur 27 ans, contrairement aux 12 ans initialement prévus au contrat. Le jour de la vente, le 28 juillet 1631, les Bouthillier reçoivent 8 000 livres, puis les paiements s'échelonnent de la manière suivante : 2 000 livres le 10 mai 1632, 2 000 livres le 1^{er} février 1633, 2 000 livres le 15 avril 1633, 6 000 livres le 30 mars 1634, 6 000 livres le 1^{er} avril 1636, 4 000 livres le 22 avril 1637, et 6 260 livres 13 sols 4 deniers le 11 mars 1658.

⁶⁴⁷ MC, ét. LXXXVI, 241, 12 août 1631.

⁶⁴⁸ MC, ét. LXXXVI, 249, 27 décembre 1634.

⁶⁴⁹ MC, ét. CV, 458, 12 juin 1635.

⁶⁵⁰ MC, ét. LXXXV, 167, 4 septembre 1673, art. Ibis et ADA, E* 3060.

⁶⁵¹ MC, ét. LXXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 2.

marché avec Jean Thiriot, maçon du cardinal, pour la construction d'un hôtel⁶⁵³. Mais Bouthillier, lui, cherche à se débarrasser de ce bout de terrain le plus vite possible, et le vend à Louis Le Barbier, principal entrepreneur du projet d'expansion, avant 1639 pour une somme inconnue⁶⁵⁴.

Paris n'intéresse pas suffisamment Bouthillier pour qu'il y fasse des investissements importants, mais il n'en dédaigne pas pour autant les demeures fastueuses. De 1606 à 1617, son nouveau foyer demeure, comme on l'a vu, rue de l'Eperon. De 1617 aux environs de 1625, la famille Bouthillier habite rue Baillet, dans la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. Vers 1625, elle emménage rue du Paon, jusqu'en 1627, date à laquelle Bouthillier loue un hôtel rue de la Monnaie. De 1627 à 1633, les Bouthillier restent rue de la Monnaie, jusqu'à la location de l'hôtel de Clèves, en juin 1633⁶⁵⁵. D'après le contrat de bail, Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, loue cet hôtel à Bouthillier pour six ans, moyennant 4 500 livres par an. Mais plus loin dans la liasse, une déclaration datée du même jour ramène le loyer à 3 000 livres. Ce loyer de 3 000 livres servira à rembourser une dette que le duc de Chevreuse a vis-à-vis de la duchesse de Guise, Henriette-Catherine de Joyeuse. Sans doute cette dette fait-elle partie de celles de la succession de la princesse de Conti, et, puisqu'elle a l'air de nécessiter un versement régulier sous forme d'un loyer de 3 000 livres, il s'agit sans doute d'une rente constituée par la princesse de Conti à la duchesse de Guise. Or, comme une bonne partie des dettes de la princesse sont payées des deniers de Bouthillier grâce à l'achat qu'il a fait de la seigneurie de Pont-sur-Seine, cet abaissement de 4 500 à 3 000 livres résulte sans doute d'un arrangement amical entre le duc et lui.

⁶⁵² Dumolin (Maurice), *Études de topographie parisienne*, Paris, t. II, 1930, p. 128.

⁶⁵³ Dumolin (Maurice), *op. cit.*, p. 175.

⁶⁵⁴ Dumolin (Maurice), *op. cit.*, p. 173.

⁶⁵⁵ MC, ét. LXXXIII, 19, 21 juin 1633.

A partir de la fin de l'année 1641, les Bouthillier vivent dans l'hôtel de Schomberg, rue Saint-Honoré, que Claude Bouthillier a loué au maréchal de Schomberg pour 3 500 livres par an⁶⁵⁶. Enfin, la dernière demeure que Claude Bouthillier occupe à Paris, probablement à partir de la fin de l'année 1643, est située Place Royale. Mais cette demeure n'est qu'un pied-à-terre, puisqu'il passe le plus clair de son temps en Champagne.

La maison de la rue du Paon

La maison de la rue du Paon semble la seule que Claude Bouthillier loue. Le premier bail date de juillet 1630, peu après le partage des biens de son père. Elle est louée à Marie Brethe, veuve de Guillaume Leprestre, s^r d'Ivry-sur-Seine et conseiller au Parlement. Le bail est de six ans, moyennant 700 livres par an⁶⁵⁷. Pourtant, dès 1632, Anne de La Barre, veuve de François de Fortis la remplace, avant qu'elle même ne transporte le bail quelques mois plus tard à Nicolas Girard, s^r de Brétigny et garde général de l'artillerie, bâtons et munitions de France. Claude Bouthillier renouvelle ce bail en 1642, toujours pour le même loyer⁶⁵⁸.

Au moins au début, il semblerait que la maison louée rue du Paon ne fasse pas partie du logis principal des Bouthillier. En effet, comme le porte le premier bail,

a esté accordé que ledit sieur Bouthillier sera tenu de donner place suffisante pour mectre et loger le carosse de ladite damoiselle preneure en la grande maison joignante a luy appartenant ou demeuroict ledit feu s^r Bouthillier père et pour ce faire pourra ladite damoiselle passer et repasser

⁶⁵⁶ MC, ét. LXXXVI, 271, 3 octobre 1641.

⁶⁵⁷ MC, ét. LXXXVI, 211, 29 juillet 1630.

⁶⁵⁸ MC, ét. LXXXVI, 273, 5 mai 1642.

par la porte de ladite grande maison attendu qu'il n'y a porte cochère ny place en la maison susbaillée.⁶⁵⁹

Quant à la maison rue de l'Eperon, située à quelques mètres de la précédente, il ne semble pas qu'elle ait jamais fait l'objet d'une location. Elle n'a pas été vendue non plus, puisqu'on la retrouve dans l'état des biens de 1674.

Claude Bouthillier ne semble pas intéressé par Paris. Même s'il loue pour lui et sa famille des hôtels fastueux, il ne cherche pas à investir ni dans la construction ni dans l'achat. Au contraire, il se débarrasse rapidement de la place qui lui est réservée sur la contrescarpe des fossés de la ville et de l'une des rares maisons qui lui appartient, rue de la Harpe. Ce désintérêt pour Paris se manifeste aussi par le refus de louer celles qu'il possède : seule une petite partie de la principale maison de la rue du Paon abrite des locataires.

⁶⁵⁹ MC, ét. LXXXVI, 211, 29 juillet 1630.

CHAPITRE XV

L'ENRICHISSEMENT DE BOUTHILLIER

L'EVOLUTION DE LA MASSE DE LA FORTUNE DE CLAUDE BOUTHILLIER

Comme il semble que nous ayons récolté la majeure partie des documents sur la fortune de Claude Bouthillier, nous pouvons tenter maintenant d'esquisser l'évolution de la masse de cette fortune entre 1606, date de son mariage, et 1652, date de sa mort⁶⁶⁰.

Pour les raisons de cohérence exposées plus haut, l'office de secrétaire d'Etat acquis par lui pour 250 000 livres en 1629 est compté pour 150 000 livres, prix auquel il est vendu à Léon Bouthillier en 1632. A l'inverse, la seigneurie du Petit-Thouars est comptée pour 31 000 livres en 1623, prix auquel Claude Bouthillier la vend en 1625, alors qu'elle ne lui a coûté que 24 000 livres.

Enfin, les terres de Touraine ont été comptées jusqu'au bout dans la masse de la fortune, car, d'une part, Bouthillier n'en fait don à son fils qu'en 1649, et, d'autre part, elles continuent à lui rapporter.

⁶⁶⁰ Pour la méthode de calcul, cf. le paragraphe intitulé « L'évolution de la masse de la fortune de Denis Bouthillier ».

Les limites

Le graphique 7 ne peut représenter l'exacte réalité des choses, car, comme on l'a vu, il nous manque un certain nombre de données. Ainsi ignorons-nous la date de rachat de trois rentes (faisant 82 200 livres en principal), le prix de l'office de secrétaire des commandements de la reine mère, les valeurs des terres des Caves et du Mesnil-les-Pars, la date de vente de la terre de Louvres et le coût des châteaux de Pont-sur-Seine et de Chavigny. Bien que ces lacunes ne soient pas négligeables, au regard de ce que nous avons trouvé elles n'ont pas une grande importance. Même si le graphique n'est pas quantitativement exact, puisque la courbe représentée est une courbe minimale, qualitativement il n'est pas trop loin de la réalité.

Les fruits du pouvoir

La forme générale de la courbe parle d'elle-même : la fortune de Claude Bouthillier s'est accrue au cours de sa vie de façon spectaculaire. La valeur initiale, en 1606, est 59 000 livres, et la valeur finale atteint 1 945 225 livres. L'évolution peut être divisée en trois périodes : la première allant de 1606 à 1627 ; la deuxième allant de 1628 à 1645 ; et la troisième s'étendant de 1646 à 1652.

De 1606 à 1626, on assiste à une lente et régulière progression. La fortune passe de 59 000 à 114 260 livres. Elle est à peine multipliée par deux en vingt ans. L'année 1627 connaît une augmentation importante : on monte à 247 559 livres. Cette

augmentation brutale est due au mariage de Léon Bouthillier et notamment à l'achat de son office de conseiller au Parlement de Paris.

La deuxième phase est une phase de croissance spectaculaire. Entre 1628 et 1645, la fortune de Bouthillier est multipliée par 7, passant de 265 109 à 1 902 552 livres. La progression est assez régulière, avec un essoufflement en 1632, dû à la vente de l'office de secrétaire d'Etat à Léon Bouthillier, et un début de chute en 1643 et 1644, suivi d'un dernier redressement en 1645, année de l'achat des aides de Nogent-sur-Seine. Cet essor spectaculaire coïncide exactement avec la carrière de Claude Bouthillier au service du roi. Après la mort du roi et la disgrâce de Bouthillier, la fortune ne s'accroît quasiment pas, passant de 1 902 552 à 1 945 225 livres de 1645 à 1652. En sept ans, elle n'augmente que de 42 673 livres, ce qui correspond à peine à 2,3 % de son accroissement total.

Une analyse plus fine de la courbe entre 1628 et 1645 montre un bond très important entre 1632 et 1634. L'accroissement est de 498 571 livres, qui représentent près du quart de l'accroissement total. Les débuts de Claude Bouthillier à la surintendance des finances sont des plus florissants, mais la déclaration de guerre et les débuts de la « guerre ouverte » mettent un terme à cette période « d'argent facile », du moins jusqu'en 1640. A cette date, en effet, c'est-à-dire après la mort de Bullion, Bouthillier reste seul surintendant, et cela semble stimuler pour deux ans le redressement de la courbe.

Aucun inventaire n'est dressé après la mort de Bouthillier. Sa femme jouit de ses biens propres et de ceux de son mari jusqu'à sa mort, en 1673, et le comté de Chavigny a été donné à leur fils en avancement d'hoirie. Cependant, nous pouvons avoir une idée de l'état des biens à la mort de Bouthillier puisque nous avons pu suivre l'évolution de sa fortune. Il se divise comme suit⁶⁶¹ :

Terres

Champagne	439 000 livres
Touraine	303 000 -
Ile-de-France	282 000 -
Maisons et terrain à Paris	102 000 -
Rentes	172 000 -
Dons à Léon Bouthillier ⁶⁶²	300 000 -

Offices

secrétaire du roi	30 000 -
trésorier des Ordres	180 000 -
Droits sur le roi ⁶⁶³	270 000 -

Total 2 078 000 livres

⁶⁶¹ Les sommes sont arrondies.

⁶⁶² Ils comprennent les 100 000 livres que Claude Bouthillier n'a pas fait payer à son fils pour l'acquisition de l'office de secrétaire d'Etat, et les 200 000 livres données en faveur de mariage.

⁶⁶³ Ce sont les aides de Nogent-sur-Seine.

Malheureusement, nous ne pouvons pas évaluer les dettes de Bouthillier en 1652. Mais vu le peu de rentes qu'il vend et d'emprunts qu'il fait, il est probable que ses dettes sont peu élevées. Le total de 2 078 000 livres est sans doute en deçà de la réalité, si l'on considère que les dettes sont inférieures au prix des biens qui nous manquent.

Le plus gros de la fortune est composé des biens fonciers et immobiliers (environ 54 %). Les rentes ne représentent qu'un peu plus de 8 %, les offices un peu plus de 10 %, et les droits sur le roi un peu moins de 13 %.

La proportion de la fortune engagée au service du roi (offices et droits sur le roi) n'est pas très importante : au total, environ 23 %. Bouthillier a préféré faire des placements plus sûrs dans les terres. Il a été également suffisamment prudent pour ne pas garder beaucoup de créances.

La fortune de Claude Bouthillier est dans la moyenne des fortunes ministérielles du XVII^e siècle. Celle de Servien, à la mort du ministre, en 1659, ne lui est pas très supérieure. Si son actif s'élève à 4 306 944 livres, son passif est de plus de 2 000 000 livres, ce qui la fait tourner autour de 2 300 000 livres⁶⁶⁴.

⁶⁶⁴ Dessert (Daniel), *Fortune politique et politique de la fortune : à propos de la succession du surintendant Abel Servien*, dans *La France d'Ancien Régime*, éd. par Jacquart (Jean), Lebrun (François), Croix (Alain), Toulouse, 1984, p. 208.

Claude Bouthillier prend grand soin de l'administration de sa fortune. Il tient le plus possible à veiller personnellement sur ses affaires, ne concédant déléation à sa femme que s'il est absent ou dans l'impossibilité de se déplacer. Ainsi, la plupart des contrats touchant les terres de Touraine et de Champagne sont-ils signés par Marie de Bragelongne. Mais quand il ne les signe pas, Bouthillier les ratifie toujours, et, surtout, il en prend soigneusement connaissance, au point de faire au dos de chaque contrat un résumé de sa main, contenant les informations essentielles⁶⁶⁵.

Il a beau apporter un soin particulier à la gestion de sa fortune, une politique intelligente d'investissements ne suffit pas à expliquer l'enrichissement spectaculaire du surintendant. Le graphique 6 montre l'évolution de ce que perçoit Bouthillier en fonction des charges dont il est pourvu. Le maximum atteint est de 30 000 livres par an entre 1634 et 1642. Le cumul des gages, pensions et appointements au fil des années ne dépasse pas les 650 000 livres (635 050 livres) en 1652, d'après toutes les sources que nous avons pu rassembler. Ce qu'il perçoit du fait de ses charges est largement insuffisant pour expliquer l'accroissement de sa fortune. Certes, les deux courbes (gages et fortune) s'infléchissent de manière spectaculaire à la même date, en 1628-1629, mais le taux d'accroissement du cumul des gages est bien inférieur à celui de l'évolution de la fortune. Il faut donc chercher ailleurs la source de son enrichissement. Cette source s'alimente au service du roi, car la courbe d'évolution de la fortune varie avec les fonctions ministérielles de Bouthillier. La différence énorme entre l'évolution de la masse

⁶⁶⁵ Presque toutes les pièces trouvées dans les archives de M. du Petit-Thouars, de M. de Soyres et aux archives départementales de l'Aube possèdent ce résumé.

de la fortune et le cumul des gages oblige à supposer que le gros des revenus tirés de l'exercice du pouvoir ne vient ni des gages ni des appointements ni des pensions, mais qu'il a une ou plusieurs origines dont la caractéristique est de ne pas laisser de trace dans les archives. En raison leur nature secrète, il est difficile de décrire ces sources de profit, mais certains indices, trouvés au hasard des recherches, permettent de s'en faire quelque idée.

Les dons et autres bienfaits

Nous ne possédons qu'une seule trace de don. C'est celle de celui que fait Marie de Médicis à Claude Bouthillier d'un terrain en face de l'hôtel du Luxembourg, dans la vieille rue de Vaugirard, en 1624⁶⁶⁶. Ce terrain est estimé à 30 000 livres⁶⁶⁷. Nous n'avons connaissance de ce don que par les actes établis pour la succession de Marie de Bragelongne en 1673 et 1674 et non par les actes notariés ordinaires, car ce genre d'actes est, le plus souvent, passé sous seing privé. L'absence totale de trace de dons faits par Richelieu ou Louis XIII à Bouthillier laisse à penser que ces traces ont disparu avec les archives de la famille. Il est, en effet, impossible d'imaginer que le cardinal n'ait pas fait de dons à un ami aussi proche que Bouthillier, alors qu'il en fait à d'autres. Par exemple, Richelieu fait tous les ans à Bullion, le 1^{er} janvier, un don de 100 000 livres, en plus de ce qu'il touche de sa charge⁶⁶⁸.

⁶⁶⁶ MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 1 bis, 26 février 1624.

⁶⁶⁷ ADA, E* 3060.

⁶⁶⁸ Griffet (P. Henri), *Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, 1758, t. III, p. 302.

Les détournements de fonds

A côté des dons royaux ou princiers, il est de multiples moyens de s'enrichir de « manière détournée ».

Les grands serviteurs de l'Etat sont chargés, de temps en temps, d'affaires aux implications financières importantes. En 1634, par exemple, Bullion et Bouthillier s'occupent pour le roi d'acheter le duché d'Aiguillon à Marie de Gonzague, princesse de Mantoue, au prix qu'il leur paraîtra bon. Ils l'achètent pour 500 000 livres. Du moins est-ce la somme inscrite au contrat⁶⁶⁹ ; car il se peut que les surintendants l'aient acheté moins cher et qu'ils aient empoché la différence.

Une affaire particulièrement significative est rapportée par Conrart dans ses *Mémoires*. Bien qu'elle ne concerne pas Claude, comme l'affirme à tort Labatut⁶⁷⁰, mais son fils Léon, elle donne une bonne idée de la façon dont on peut profiter des dettes de l'Etat. L'action se passe à la fin de l'année 1635 ou en 1636⁶⁷¹ :

Le cardinal de Richelieu ayant fait faire quelques vaisseaux en Hollande, y avoit envoyé une promesse de quatre cent cinquante mille livres pour satisfaire les marchands qui avoient, ou fourni les vaisseaux, ou avancé l'argent pour les payer : mais s'étant passé beaucoup de temps sans que cette promesse eût été acquittée, ces marchands songèrent à exposer cette promesse pour en traiter. Le prince d'Orange Henri-Frédéric l'ayant su, en avertit Estrades qu'il aimoit extrêmement, et lui dit que c'étoit une affaire sur laquelle il pouvoit gagner cinquante mil écus, par ce qu'étant connu et estimé du cardinal de Richelieu, il pourroit lui faire comprendre que s'il ne donnoit ordre que sa promesse fût acquittée, on la promèneroit par toute la Hollande, et que comme il avoit trop de soin de sa réputation pour le souffrir, il ne manqueroit pas à ordonner à Bullion, surintendant des finances, de fournir les fonds nécessaires pour cela ; sur quoi il feroit obtenir une grande remise à Estrades, les marchands étant bien aises de la faire, et de toucher le reste en argent comptant.

⁶⁶⁹ Labatut (Jean-Pierre), *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII^e siècle*, Limoges, 1987, p. 55.

⁶⁷⁰ Labatut -Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 55.

⁶⁷¹ Cette estimation de date est donnée par la fin du texte, où il est fait mention de la rénovation par Léon Bouthillier de l'hôtel de Saint-Paul qu'il a acheté en juin 1635.

Estrades venant en France apporta des lettres du prince d'Orange au cardinal de Richelieu ; et pour mieux parvenir à son dessein en parla à Chavigny, qui étoit alors des plus puissants auprès de lui. Chavigny lui dit qu'il en falloit parler à Senneterre, ami intime de Bullion, et lui donner part du profit, parce qu'il étoit homme fort intéressé. Estrades lui dit franchement ce qu'il croyoit qu'il y auroit de profit ; et parce que Chavigny faisoit profession d'amitié particulière avec lui, il lui confia la conduite de l'affaire, lui permettant d'en prendre portion, et d'en donner à Senneterre telle part qu'il voudroit. L'affaire fut proposée au cardinal, qui jeta feu et flamme contre Bullion de ce qu'il n'avoit pas acquitté cette partie comme il lui avoit ordonné il y avoit longtemps, et dit qu'il vouloit absolument qu'elle fût entièrement payée. Sur cela, Estrades s'en retourna en Hollande, croyant avoir au moins une bonne partie des cinquante mille écus de la remise qu'il avoit obtenue. Chavigny acheva seul l'affaire en son absence, et en bailla sept mille livres à Senneterre, et quatre mille livres à l'homme d'affaire d'Estrades, et prit le reste des cinquante mille écus pour lui, n'ayant fait tenir que cent mille écus pour retirer la promesse du cardinal. Senneterre, ayant su cela, ne put le souffrir, parce que Chavigny faisoit profession d'être le meilleur de ses amis ; mais plus encore parce qu'une si belle proie lui étoit échappée, mettant l'intérêt au-dessus de l'amitié ; et ce fut la véritable cause, mais cachée, de la rupture, ce qui en parut n'en ayant été que le prétexte. Chavigny employa ce qu'il gagna en cette affaire au bâtiment de l'hôtel de Saint-Paul, qu'il avoit acheté environ deux cent mille livres, et qui lui revenoit à plus de huit cent mille livres, par l'aveu même de Saint-Sauveur, son surintendant, quoique tout ne fût pas encore achevé.⁶⁷²

Cependant, les occasions de ce genre restent ponctuelles. Au quotidien, l'emploi peu scrupuleux des finances de l'Etat se fait par le biais des comptants⁶⁷³.

L'évolution des recettes et des dépenses de l'Etat se caractérise, dans la première moitié du XVII^e siècle, par un formidable accroissement, et les ponctions opérées par la monarchie à la même époque sont gigantesques. Vers 1580, les recettes s'élèvent à 14 491 166 livres ; en 1635, elles sont de 208 000 000⁶⁷⁴. La hausse est particulièrement prodigieuse entre 1631 et 1635. A ce moment-là, les recettes ne font pas moins que sextupler⁶⁷⁵.

⁶⁷² Conrart (Valentin), *Mémoires*, pub. par Monmerqué, Paris, 1826, p. 212-214.

⁶⁷³ Les comptants sont des ordonnances que le roi donne pour faire payer comptant par son Trésor une certaine somme, qui passe ensuite dans les comptes sans qu'il y soit fait mention de sa destination et sans avoir besoin d'autres formalités, supposant que c'est pour les affaires secrètes et importantes de l'Etat.

⁶⁷⁴ Bayard (Françoise), *Le Monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, 1988, p. 29-30.

⁶⁷⁵ Bayard (Françoise), *op. cit.*, p. 31.

Françoise Bayard divise les dépenses de la monarchie en trois catégories : les dépenses de la cour, les dépenses pour la politique extérieure, et les comptants. Alors que les dépenses de la cour augmentent raisonnablement, les coûts de la politique étrangère enflent particulièrement et arrivent à un premier maximum en 1635, et à un second en 1643, ne commençant à diminuer qu'à partir de 1644⁶⁷⁶. Quant aux comptants, ils grossissent allègrement à partir de 1629, avec un sommet, en 1635, de 155 350 249 livres. Les dépenses politiques leur sont inférieures à partir de 1631, et parfois de bien plus de la moitié. Ainsi, en 1634, les comptants atteignent-ils plus de 84 millions de livres alors que les dépenses de politique extérieure ne montent pas à 27 millions. En 1635, avec 43 450 000 livres, les dépenses de politique extérieure sont plus de 3,5 fois inférieures aux comptants⁶⁷⁷.

Les comptants sont utilisés pour les dépenses secrètes de l'Etat et sont ordonnés par les surintendants des finances. Théoriquement, les paiements de cette sorte concernent les affaires qui pourraient mettre le royaume en danger. Dans les faits, on utilise ce mode de paiement pour des raisons politiques et pour des emplois qu'on veut garder secrets. Les dépenses de la Couronne, en effet, sont apurées par le conseil d'Etat et des finances, et envoyées à la chambre des comptes où elles sont vérifiées une seconde fois. Il semble que cette seconde vérification, très critiquée des contemporains comme étant trop formelle, ait été généralement faite sérieusement. Cependant, alors que les autres chapitres sont contrôlés rigoureusement, les dépenses secrètes ne le sont pas. C'est la raison pour laquelle les surintendants utilisent abondamment ce genre de paiement⁶⁷⁸. Colbert, quelques années plus tard, voit dans les comptants la source des

⁶⁷⁶ Bayard (Françoise), *op. cit.*, p. 34.

⁶⁷⁷ Bayard (Françoise), *op. cit.*, p. 33.

⁶⁷⁸ Bonney (Richard), *The secret expenses of Richelieu and Mazarin 1624-1661*, dans *English historical review*, XCI, 1976, p. 826.

détournements financiers. « Sous couvert de ce secret, dit-il, se cachent tous les abus et toutes les malversations qui se commettent dans les finances »⁶⁷⁹.

Cette dénonciation, qui vise particulièrement Nicolas Fouquet, s'applique parfaitement aux activités de Bullion. Si l'on en croit Richelieu, dans une lettre à Bullion en 1639, celui-ci met beaucoup de cœur à puiser dans le trésor royal par le truchement des comptants :

Je prie [M. de Bullion] de résoudre ce qui s'ensuit. (...) A borner tellement sa fortune au bien qu'il a, qu'il n'en désire à l'avenir aucun accroissement, ains se contenter, en servant le roi en la charge en laquelle il est, des gages et appointemens d'icelle, selon le pied auquel ils ont esté restraints par le règlement fait par Sa Majesté le 16 juillet 1638. (...) A restablir l'ordre ancien, suivant lequel on ne doit expédier aucun comptant, de quelque nature que ce puisse estre, soit pour raison de dons, affaires secrètes, estrangères ou autres, ou pour les remises des traictés qui se font au conseil, qu'au mesme temps on en retienne un menu, arrêté au conseil de trois en trois mois, signé de messieurs le chancelier, les surintendans et tous les intendans ; duquel menu sera fait trois copies, l'une pour le trésorier de l'Espagne, la seconde pour messieurs les surintendans, et la troisieme pour monsieur le chancelier. Le tout selon qu'il se pratiquoit auparavant la mauvaise introduction de brusler le menu desd. comptants. (...) A s'appliquer aussy soigneusement à la réformation des finances et au soulagement du peuple qu'il s'est attaché à ses affaires particulières avant qu'il fust chargé des publiques. Ce dont il est prié, non seulement à raison des intérêts publics, mais en outre afin qu'il soit un jour aussy opulent au ciel qu'il l'est en terre ; ce qui est le plus avantageux souhait que luy puisse faire une personne qui l'ayme comme moy.⁶⁸⁰

Il est clair que Bullion se servait dans les caisses du trésor royal, mais Bouthillier est là, qui a compris ses manœuvres et les a rapportées à Richelieu. C'est en tout cas ce que laisse penser une formule énigmatique du cardinal à la fin d'une lettre à Bouthillier : « Il y a beaucoup de choses à démesler avec M. de Bullion dont vous sçavés seul le détail ». Orest Ranum y a vu l'expression de la perplexité de Richelieu devant l'écheveau

⁶⁷⁹ Clément (P.), *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. II, 1870, p. 28-29.

⁶⁸⁰ Avenel (Denis), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. VII, 1867, p. 271.

des problèmes financiers⁶⁸¹. Les deux lettres étant datées du même jour, il s'agit sans doute des malversations de Bullion que Richelieu demande à Bouthillier d'observer de plus près. A cette époque, Bullion paie rapidement ce qu'il doit quand il achète des maisons ou des terres⁶⁸². Cette façon de faire peut être assimilée à une sorte de « blanchiment » d'un argent mal acquis.

En 1614, les Etats généraux tentent de s'attaquer à tous ces abus. Ils proposent que les ministres présentent à la chambre des comptes une déclaration complète de leurs biens. Le tiers état réclame la suppression du paiement des dépenses secrètes par les comptants. Les pensions et dons de la régente sont jugés excessifs. Les noms des vrais bénéficiaires de ces derniers devraient être fixés par lettres patentes. Les dons à 3 000 livres devraient être vérifiés et enregistrés par la chambre des comptes⁶⁸³.

Jusqu'en 1634, le conseil des finances gardait le menu de tous les paiements (menus de comptants). Quand Claude Cornuel devient intendant de finances, en 1634, il commence par brûler ces registres détaillés, certainement avec l'approbation de Bullion. C'est à cette époque que Cornuel et Bullion bâtissent leur fortune⁶⁸⁴, celle de Cornuel s'élevant à 1,8 millions de livres à sa mort⁶⁸⁵. Après 1639, on cesse de brûler les menus⁶⁸⁶.

Peut-on soupçonner Bouthillier d'avoir eu recours aux mêmes pratiques que Bullion ?

⁶⁸¹ Ranum (Orest), *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des finances 1635-1642*, Paris, 1966, p. 206.

⁶⁸² Labatut (Jean-Pierre), *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII^e siècle*, Limoges, 1987, p. 52.

⁶⁸³ Bonney (Richard), *The King's debts, finance and politics in France from 1589-1661*, Oxford, 1981, p. 82.

⁶⁸⁴ Bonney (Richard), *op. cit.*, p. 181.

⁶⁸⁵ Dent (Julian), *Crisis in finance : crown, financiers and society in 17th century in France*, New Abbot, 1973, p. 167.

⁶⁸⁶ Bonney (Richard), *op. cit.*, p. 183.

Un examen global des deux fortunes à la mort des deux personnages ne permet pas de conclure rapidement. Certes, la somme de 7 826 864 livres que laisse Bullion en 1640⁶⁸⁷ est bien supérieure aux 2 078 000 livres de Bouthillier, mais on ne sait trop quelle est la part des héritages qui constitue cette fortune, d'autant que Bullion semble issu d'une strate sociale supérieure à celle de Bouthillier : il vient de la petite noblesse de robe parisienne⁶⁸⁸, et la dot de sa femme, Angélique Faure, nièce du chancelier Brûlart de Sillery, atteint 75 000 livres en 1612⁶⁸⁹.

Un moyen plus sûr de connaître l'intégrité relative des deux surintendants est de comparer l'évolution de leur fortune ou d'une partie de leur fortune pendant qu'ils sont à la surintendance. Or le témoin le plus sensible de l'évolution de la fortune en fonction de la carrière est la courbe des investissements fonciers. De plus, Jean-Pierre Labatut a établi un graphique de l'évolution des propriétés foncières de Bullion au cours de sa vie⁶⁹⁰. Nous avons donc fait la même chose pour Bouthillier, mais, pour comparer les deux courbes⁶⁹¹, il nous fallait un instrument mathématique capable de nous en donner les tendances le plus précisément possible, car s'il est possible d'avoir une idée de la fortune foncière de Bouthillier pour chaque année de sa vie, cela n'est pas possible pour la fortune foncière de Bullion. Sans outil mathématique, il serait très difficile de comparer les deux courbes sur de courtes périodes.

⁶⁸⁷ Labatut (Jean-Pierre), *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII^e siècle*, Limoges, 1987, p. 56.

⁶⁸⁸ Son père, Jean de Bullion, est conseiller au Parlement de Paris, et son grand-père, Claude de Bullion, est secrétaire en la grande chancellerie. (Labatut (Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 46)

⁶⁸⁹ Labatut (Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 50.

⁶⁹⁰ Labatut (Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 72.

⁶⁹¹ Graphiques 8 et 9.

Méthode

A partir des données que nous avons récoltées, nous sommes en mesure de tracer un certain nombre de courbes⁶⁹². Or ces courbes, dites atypiques, ne répondent à aucune équation, et, sans l'outil mathématique, elles ne peuvent être étudiées que dans un langage très approximatif. Surtout, les comparaisons entre courbes ou parties de courbes deviennent vite, sans l'outil adéquat, très difficiles, surtout quand, comme dans le cas présent, les deux courbes n'ont pas le même nombre de points.

La méthode exposée ici a donc pour but de rendre possibles un commentaire rigoureux des courbes de notre travail, et, surtout, la comparaison de ces courbes entre elles⁶⁹³.

Jamais, sauf hasard extraordinaire, il ne sera possible de modéliser parfaitement et simplement des courbes faites à partir de données telles que celles que nous avons récoltées, c'est-à-dire d'associer à ces courbes, aux points aléatoires et discrets, une équation qui décrive un ensemble continu de points. Le but est donc de trouver une modélisation qui donne à tout moment l'approximation la plus précise possible des tendances de la courbe. La méthode va consister à associer à un groupe de points compris entre deux bornes et exprimant une tendance nette de la courbe étudiée la droite dont le comportement se rapproche le plus de celui de la courbe ou de la partie de

⁶⁹² Tout au long de ce paragraphe, nous appellerons abusivement « courbes » les ensembles de points que nous représentons dans nos graphiques et que nous relierons artificiellement entre eux. Ces « courbes » ne sont mathématiquement que des nuages de points.

⁶⁹³ Nous tenons à remercier Guillaume Grégoire, élève ingénieur à l'Ecole Centrale, pour son aide précieuse dans l'élaboration de ce paragraphe.

courbe étudiée. Alors, une droite étant un ensemble de points faciles à utiliser, tous les calculs et comparaisons seront possibles. Ce processus s'appelle la régression linéaire d'une courbe, et elle s'appuie sur la méthode dite des moindres carrés.

Soit un ensemble de couples réels $(x_i, y_i)_{i \in \mathbb{N}}$, on cherche une fonction u , qui à toute abscisse x associe une ordonnée y , de la forme $u(x) = y = a x + b$.

On cherche à ce que chaque point de la droite trouvée $(x_i, u(x_i))$ soit le plus proche possible de celui, (x_i, y_i) , qui lui correspond sur la courbe. On va donc essayer de rendre minimale la somme des différences $u(x_i) - y_i$. Autrement dit, soit $J(u) = \sum (y_i - u(x_i))^2$, le but est de rendre minimale J ⁶⁹⁴.

Remarquant que $y_i - u(x_i)$ peut être assimilée à une opération sur les vecteurs $\mathbf{u}(x)$ et \mathbf{y} , nous adoptons la méthode de calcul vectoriel, qui permettra d'utiliser des propriétés connues⁶⁹⁵.

$J(u) = \sum (y_i - u(x_i))^2 = \|\mathbf{y} - \mathbf{u}(x)\|^2$ où \mathbf{x} et \mathbf{y} sont des vecteurs à n dimensions tels que $\mathbf{y} = (y_1, \dots, y_n)$ et $\mathbf{x} = (x_1, \dots, x_n)$.

$\|\mathbf{y} - \mathbf{u}(x)\|^2$ est minimale quand $\mathbf{y} - \mathbf{u}(x)$ est orthogonal à $\mathbf{u}(x)$, c'est-à-dire $(\mathbf{y} - \mathbf{u}(x)) \cdot \mathbf{u}(x) = 0$.

Soit le plan engendré par la base de vecteurs $(\mathbf{1}, \mathbf{x})$, tel que $\mathbf{1} = (1, \dots, 1)$, $\mathbf{x} = (x_1, \dots, x_n)$, alors $\forall \mathbf{u}(x)$ du plan $\exists (a, b) \in \mathbb{R}^2$ tel que $\mathbf{u}(x) = a \mathbf{1} + b \mathbf{x}$.

Puisque $(\mathbf{y} - \mathbf{u}(x)) \cdot \mathbf{u}(x) = 0$ et que \mathbf{y} n'appartient pas au plan défini, on en déduit :

$$(\mathbf{y} - \mathbf{u}(x)) \cdot \mathbf{1} = 0 \quad \textcircled{1}$$

et $(\mathbf{y} - \mathbf{u}(x)) \cdot \mathbf{x} = 0 \quad \textcircled{2}$

Il ne reste plus qu'à résoudre les équations $\textcircled{1}$ et $\textcircled{2}$:

⁶⁹⁴ La différence $u(x_i) - y_i$ est élevée au carré pour éviter les problèmes de signes.

⁶⁹⁵ Comme souvent, les vecteurs sont signifiés ici par le caractère gras.

$$\textcircled{1} : [\mathbf{y} - (\mathbf{a} \mathbf{x} + \mathbf{b} \mathbf{1})] \cdot \mathbf{1} = 0$$

$$\Leftrightarrow \mathbf{y} \cdot \mathbf{1} - \mathbf{a} \mathbf{x} \cdot \mathbf{1} - \mathbf{b} \cdot \mathbf{1} \cdot \mathbf{1} = 0$$

$$\Leftrightarrow \mathbf{y} \cdot \mathbf{1} = \mathbf{a} \mathbf{x} \cdot \mathbf{1} + \mathbf{b} \cdot \mathbf{1} \cdot \mathbf{1}$$

$$\Leftrightarrow y_1 + \dots + y_n = a (x_1 + \dots + x_n) + b n$$

$$\Leftrightarrow b = [(y_1 + \dots + y_n) - a (x_1 + \dots + x_n)] / n$$

$$\textcircled{2} : [\mathbf{y} - (\mathbf{a} \mathbf{x} + \mathbf{b} \mathbf{1})] \cdot \mathbf{x} = 0$$

$$\Leftrightarrow \mathbf{y} \cdot \mathbf{x} - \mathbf{a} \mathbf{x}^2 - \mathbf{b} \mathbf{1} \cdot \mathbf{x} = 0$$

$$\Leftrightarrow \mathbf{a} \mathbf{x}^2 + \mathbf{b} \mathbf{1} \cdot \mathbf{x} = \mathbf{y} \cdot \mathbf{x}$$

$$\Leftrightarrow a (x_1^2 + \dots + x_n^2) + b (x_1 + \dots + x_n) = y_1 x_1 + \dots + y_n x_n$$

$$\Leftrightarrow b = [(y_1 x_1 + \dots + y_n x_n) - a (x_1^2 + \dots + x_n^2)] / (x_1 + \dots + x_n)$$

$$\text{D'où } [(y_1 x_1 + \dots + y_n x_n) - a (x_1^2 + \dots + x_n^2)] / (x_1 + \dots + x_n) =$$

$$(y_1 + \dots + y_n) - a (x_1 + \dots + x_n) / n$$

$$\Leftrightarrow a = (y_1 + \dots + y_n) (x_1 + \dots + x_n) - n (y_1 x_1 + \dots + y_n x_n) / (x_1 + \dots + x_n)^2 - n (x_1^2 + \dots + x_n^2)$$

a est le coefficient directeur de la régression linéaire de la courbe ou partie de courbe étudiée, c'est-à-dire l'instrument qui nous permettra de faire des comparaisons. Il représente le taux ou vitesse d'accroissement de la courbe et en est la valeur la plus proche. Il permet de saisir le caractère dynamique de la courbe, contrairement à une comparaison point par point qui ne livrerait qu'une image figée des évolutions à un moment donné.

Comparaison

La courbe du graphique 8 étant faite de segments de droites, les régressions linéaires des parties de courbe sont quasiment confondues avec ces droites, et, leur facteur de corrélation étant quasiment égal à 1, les coefficients directeurs des régressions linéaires sont quasiment les mêmes que ceux de ces droites. Nous avons segmenté la courbe du graphique 9 sur les mêmes périodes et obtenu ainsi un certain nombre de régressions linéaires et de coefficients directeurs grâce auxquels nous avons pu comparer les évolutions. Ces coefficients directeurs sont, en quelque sorte, le taux d'accroissement des courbes à un moment donné.

La période de la surintendance, alors qu'elle est celle d'un fulgurant accroissement de la fortune foncière de Bullion, est beaucoup moins lucrative pour Bouthillier. De 1633 à 1640, la fortune foncière de Bullion augmente de manière quasi-linéaire, suivant une régression linéaire D dont le coefficient directeur est $a \cong 341\ 648$. Celle de Bouthillier n'a pas du tout la même évolution. De 1632 à 1643, elle connaît trois phases. Entre 1632 et 1634, la croissance est rapide, suivant la régression linéaire D_2 , qui a un coefficient directeur $a_2 \cong 247\ 935$, c'est-à-dire environ 1,4 fois inférieur à celui de D sur le même intervalle. La croissance ralentit nettement entre 1634 et 1639. Le coefficient directeur de la régression linéaire D_3 , a_3 , est 56 544, c'est-à-dire 6 fois inférieur à celui de D . Enfin, entre 1639 et 1642 la croissance s'accélère à nouveau avec un coefficient directeur a_4 , de la régression linéaire D_4 , de 100 883, c'est-à-dire de 3,4 fois inférieur à celui de D .

Alors que l'évolution de leurs fortunes foncières est comparable entre 1601-1606 et 1627, c'est-à-dire au début de leur carrière⁶⁹⁶, l'exercice conjoint de la surintendance entre 1632 et 1640 ne les fait pas fructifier dans les mêmes proportions. En moyenne, celle de Bullion s'accroît 2,5 fois plus vite que celle de Bouthillier, ce qui est énorme. On peut donc supposer qu'en comparaison des malversations flagrantes de Bullion, Bouthillier s'approprie beaucoup moins que son collègue les richesses de l'Etat. Mais dire que Bouthillier est plus honnête que Bullion (ce qui ne semble pas très difficile), ne veut pas dire forcément qu'il est intègre. C'est pourtant ce que pense son neveu Jean de La Barde :

Ipse unus [Claudius Buthillierus] per triennium hunc magistratum gessit, magna cum probitatis atque integritatis fama, quam ipsi denique fraudi fuisse plerique existimavere : nam id obstabat quominus alii per rei publicæ damna familiari augendæ, ut fere sit, operam darent ; quamobrem huic summam quæsturam aboragatam volebant.⁶⁹⁷

Peut-être une étude minutieuse de son activité comme surintendant livrerait-elle des informations nouvelles à ce sujet, à supposer que les documents n'aient pas subi le même sort que les menus des comptants de Bullion. Cependant, sa gestion du trésor des ordres du roi plaide en faveur de l'honnêteté.

⁶⁹⁶ D₁, régression linéaire de la courbe du graphique 9 entre 1606 et 1627, a pour coefficient directeur a₁ ≅ 5 666 et D₀, régression linéaire de la courbe du graphique 8 entre 1601 et 1627, a pour coefficient directeur a₀ ≅ 7 714.

⁶⁹⁷ [La Barde (Jean de)], *Joannis Labardæi, Matrolarum ad Sequanam marchionis, regis ad Helvetios et Rhaetos extra ordinem legati, De rebus gallicis historiarum libri decem, ab anno 1643 ad annum 1652*, Paris, 1671, p. 6.

CONCLUSION

Exactement un siècle sépare l'avocat postulant à la sénéchaussée d'Angoumois Sébastien Bouthillier (1532) du surintendant des Finances de France Claude Bouthillier (1632). Un siècle qui voit la famille Bouthillier se frayer inexorablement son chemin jusqu'au sommet de l'Etat.

Denis Bouthillier est l'artisan principal de cette ascension. Dans les actes notariés, sa qualité, comparée à celle de son père, résume assez bien le mouvement qui s'est produit. Sébastien Bouthillier est qualifié de « maistre », alors que Denis est dit « noble homme ». Ces deux qualités différentes placent le père et le fils dans deux strates sociales différentes, le « noble homme » appartenant à une strate supérieure à celle du « maistre », selon la classification établie par Roland Mousnier. Dans les neuf strates que définit ce dernier, le « noble homme » occupe la troisième et le « maistre » la quatrième⁶⁹⁸. Dans la strate des « maîtres », Mousnier met essentiellement des avocats, procureurs et notaires, mais dans la strate des « nobles hommes » il met encore des avocats, soulignant ainsi la diversité sociale liée à la profession d'avocat.

Il faut cependant tempérer la différence sociale entre Sébastien et Denis par l'ancienneté des actes qui qualifient Sébastien Bouthillier de « maistre ». Ils sont antérieurs à 1540, c'est-à-dire à l'entrée de Sébastien Bouthillier dans le corps de ville

⁶⁹⁸ Mousnier (Roland), *Recherches sur les structures sociales parisiennes en 1634, 1635, 1636*, dans *Revue historique*, t. 250, n° 507, 1973, p. 46.

d'Angoulême, qui l'a anobli⁶⁹⁹. A sa mort, Sébastien Bouthillier fait probablement partie des « nobles hommes », de la *gentry* selon Georges Huppert, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas des bourgeois ni des gentilhommes et qui ont une responsabilité municipale importante⁷⁰⁰.

A la fin de sa vie, Denis Bouthillier, bien qu'il soit resté avocat, n'appartient plus vraiment au monde des avocats. En laissant plus de 220 000 livres à sa mort, il est économiquement sur le même pied que bien des officiers au Parlement. D'ailleurs, la ressemblance de Denis Bouthillier avec ces derniers n'est pas seulement économique : les anciens avocats sont aptes à juger certaines petites causes, comme le rappellera, en 1629, l'article 88 du Code Michau. Ainsi, en 1604, les avocats Denis Bouthillier et Théodore Pasquier condamnent-ils le s^r d'Onglée à payer 1 200 livres au s^r de Sauzelles⁷⁰¹. Peut-être peut-on voir là une ressemblance avec la méthode actuelle de recrutement des juges pour les tribunaux de police correctionnelle au Royaume-Uni, qui sont choisis parmi les avocats expérimentés⁷⁰². Mais ce n'est pas tant la situation personnelle de Denis Bouthillier qu'il faut réévaluer ou transposer que le monde des avocats qu'il faut reconsidérer. Ce monde n'est absolument pas homogène. De l'avocat besogneux à quelqu'un comme Denis Bouthillier se déploie toute l'échelle socio-économique. Le monde des avocats est une vaste nébuleuse aux contours imprécis dans laquelle évoluent les avocats plaidants aussi bien que ceux qui ne plaident pas, les riches aussi bien que les pauvres, et même certains qui peuvent rendre la justice. Sans aller jusqu'à penser à ceux qui ne deviennent avocats que pour en sortir et acquérir un office au plus vite, le monde

⁶⁹⁹ Cf. le paragraphe intitulé « Les Bouthillier à Angoulême ».

⁷⁰⁰ Huppert (George), *Bourgeois et gentilhomme : la réussite en France au XVI^e siècle*, Paris, 1982, p. 35.

⁷⁰¹ BNF, Clairambault 1183, fol. 246-247, 17 février 1604.

⁷⁰² Les juges ainsi recrutés sont appelés « stipendiary magistrates » (Skyrme (Thomas), *History of the justices of the peace*, Chichester, 1991, p. 423).

des avocats est, par sa composition et par les activités de ses membres, un des milieux les plus complexes.

Ainsi, sans sousestimer la position sociale de Sébastien Bouthillier, force est de reconnaître l'importante progression de Denis. Et la stratégie qui préside à cette ascension est efficace.

Elle est d'abord fondée sur des alliances matrimoniales avantageuses : par son mariage, Sébastien Bouthillier entre dans le cercle des responsables municipaux d'Angoulême ; par le sien, Denis pénètre dans le monde des officiers, sans toutefois en faire totalement partie, ce que réalise son fils Claude. Elle s'appuie ensuite sur un mythe, particulièrement amplifié par Denis, qui donne à la famille Bouthillier des origines glorieuses.

La force de ce mouvement ascensionnel augmente avec l'élargissement progressif d'une assise économique stable, constituée, pour l'essentiel, par des biens fonciers. Ainsi, la possession des fiefs et le mythe des origines fortifient peu à peu la fragile noblesse de ville des débuts, et finissent par conduire Claude Bouthillier au premier rang de la meilleure noblesse du royaume, celle des ordres du roi.

Mais ces éléments ne suffisent pas à expliquer la propulsion sociale des Bouthillier. Il ne faut pas oublier la cohésion familiale très forte, qui pousse constamment nos personnages vers le haut, et l'amitié fidèle de Richelieu, qui ouvre les portes du pouvoir à Claude et à Léon.

Malheureusement, en 1643, la chance tourne. Elle ne reviendra pas. La brillante ascension des Bouthillier s'éteint avec Léon, et l'on ne retrouvera pas l'énergie ni l'habileté d'un stratège comme Denis Bouthillier.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	1
INTRODUCTION	3
Les archives de la famille Bouthillier	8
TABLE DES ABREVIATIONS	12
ETAT DES SOURCES	13
Archives nationales	13
Minutier central	13
Insinuations au Châtelet de Paris	14
Registres du Parlement de Paris	15
Divers	16
Archives départementales de la Charente	16
Archives municipales d'Angoulême	17
Archives départementales de l'Aube	17
Bibliothèque nationale de France	18
Bibliothèque de l'ordre des avocats	27
Bibliothèque de l'Institut	28
Archives de M. du Petit-Thouars	30
Archives de M. de La Rochelambert	30
Archives de M. de Soyres	31

SOURCES IMPRIMEES	32
Sources concernant les Bouthillier	32
Autres sources	34
BIBLIOGRAPHIE	37

LIVRE PREMIER

CARRIERES ET ENTOURAGES

PREMIERE PARTIE : DENIS BOUTHILLIER	67
CHAPITRE PREMIER : LES ORIGINES DE LA FAMILLE BOUTHILLIER	67
La légende des Bouthillier - sa réduction	67
Les Bouthillier à Angoulême	75
Les frères et sœurs de Denis Bouthillier	79
Destinée des nièces de Denis Bouthillier	82
Les biens de la famille Bouthillier à Angoulême	83
CHAPITRE II : L'INSTALLATION DE DENIS BOUTHILLIER A PARIS	85
Le mariage	85
Les liens avec la famille Barjot	87
L'achat de la maison	88

CHAPITRE III : LA CARRIERE DE DENIS BOUTHILLIER	90
La carrière	90
L'activité professionnelle de Denis Bouthillier	94
Le spécialiste en matières bénéficiales	99
Denis Bouthillier, l'auteur anonyme	101
Denis Bouthillier au royaume d'Yvetot	101
<i>La Responce des vrays catholiques françois...</i>	105
CHAPITRE IV : LA RELIGION DE DENIS BOUTHILLIER	107
Bouthillier dans les troubles de la Ligue	107
Les tendances religieuses de Bouthillier	112
CHAPITRE V : LES PROCHEs	116
Les enfants	116
Les religieuses	117
Les évêques	117
Les mariages de Bonne, de Claude et de Rancé	121
Denis Bouthillier et Richelieu	124
Vincent Langlois	125

PARTIE II : CLAUDE BOUTHILLIER	127
CHAPITRE VI : LA CARRIERE DE CLAUDE BOUTHILLIER	127
Entre Marie de Médicis et Richelieu	128
Du secrétaire d'Etat au surintendant des finances	130
Le trésorier des Ordres	139
La fin de sa carrière	140
CHAPITRE VII : L'ENTOURAGE DE CLAUDE BOUTHILLIER	142
Claude Bouthillier, sa femme et Richelieu	142
Léon Bouthillier « de Richelieu »	143
Claude Bouthillier et le sieur de Pont de Courlay	149
Léon Bouthillier de Chavigny	150
Sa carrière	150
Son mariage	151
Les proches de Claude Bouthillier	154
Denis Bouthillier de Rancé	154
La famille de La Barde	157

CHAPITRE XII : FORTUNE ET « BELLES-FAMILLES »	188
PARTIE II : CLAUDE BOUTHILLIER	193
CHAPITRE XIII : LA FORTUNE FONCIERE	193
Prologue : 1606-1627	193
La part des héritages	193
Les débuts en Champagne	195
La seigneurie du Petit-Thouars	196
Progression : 1628-1644	197
La Champagne	197
La Touraine	203
L'Ile-de-France	206
Epilogue : 1645-1652	209
La carrière à la mesure des terres	209
Les modes d'acquisition des biens fonciers	210
Dans le temps	210
Dans l'espace	211
Les revenus des terres	214
Une splendeur discrète	216
Le château de Pont-sur-Seine	216
Le château de Chavigny	218

L'église Saint-Martin	220
CHAPITRE XIV : LES AUTRES BIENS	224
Les rentes : investissements ou solidarité familiale ?	224
Les limites d'une telle étude	225
Périodisation des achats, rachats et ventes de rentes	226
La solidarité familiale	227
Les réserves d'argent	228
Les droits sur le roi	230
Les aides de Nogent	230
Les greniers à sel de Normandie	230
La désaffectation pour Paris	232
La maison de la rue du Paon	235
CHAPITRE XV : L'ENRICHISSEMENT DE BOUTHILLIER	237
L'évolution de la masse de la fortune de Claude Bouthillier	237
Les limites	238
Les fruits du pouvoir	238
La fortune de Claude Bouthillier en 1652	240
L'enrichissement de Claude Bouthillier	242
Les dons et autres bienfaits	243
Les détournements de fonds	244
L'enrichissement comparé de Bullion et de Bouthillier	250
Méthode	250

Comparaison 253

CONCLUSION 255

TABLE DES MATIERES 258

ANNEXES

PIECES JUSTIFICATIVES

1 - Angoulême, 31 octobre 1538.

Contrat de mariage de Sébastien Bouthillier.

ADC, 2 E 965 ; minute.

Sachent tous que pardevant les notaires jurez soubz le scel estably aux contractz à Angoulesme pour le roy nostre sire ont esté presens et personnellement establiz maistre Sebastien Bouthillier, licencié en loix, advocat au siege royal de la sceneschaussee d'Angoulesme, demeurant en la ville d'Angoulesme, d'une part, et maistre Denis Delage, procureur aud. siege, et Catherine Delage, sa fille, de feu Guilhemyne Boessot, en son vivant sa femme, demeurant en lad. ville d'Angoulesme, d'aulture part.

Lesquelles parties ou traicté de mariage dud. Bouthillier et de lad. Catherine ont accordé et promys led. Bouthillier de prendre à femme expouse lad. Catherine [Delage], laquelle Catherine a aussy promys de prendre à mary expoux led. Bouthillier toutesfoys quantes que l'un par l'aulture en sera requis led. Delage [au]ctorise lad. Catherine sa fille prendre le (sic) doct à mariage, de laquelle moyennant [illisible] cy après escriptes led. Delage a promys de bailler et payer aud. Boutellier la somme de six cens livres t., savoir la moytié de lad. somme quy est troys cens livres t. dedans le lendemain de la solempnité des nobces, les aultres troys cens livres t. dedans troys ans prochain venant, prochain an au terme Saint-Michel la somme de cent livres t. jusques au parfaict payement desd. six cens livres t. et outre bailler des meubles, savoir ung lict [illisible] de coette [fin de ligne illisible], ung [illisible] de lin frangé, douze [illisible], une douzenne de servietes de lin, une douzenne de servietes [illisible] et demy cent d'estaing ouvré en platz escuelles, lesd.

meubles dans led. lendemain de la solempnité desd. nobces, moyennant ce que lad. Catherine sera tenue de renoncer à la sussion à obvenir dud. Delage son pere et à la sussion obvenue de sad. mere et de Marguerite et Pierre Delage ses frere et seur decedez despuys sad. mere, et à toute chose qu'elle pourroyt ou voudroit pretendre [illisible] le deces de sad. mere avec led. Delage son pere à toute restitution de fruitz et aultres droictz et actions quelzconques qu'elle pourroyt pretendre esd. biens et laquelle renonciation elle sera tenue fere, et led. Bouthillier a promys à ce l'octoriser et fere fere lad. renonciation au prouffit dud. Delage son pere led. jour de lendemain des nobces.

Et parsonnellement estably honeste femme Catherine Boessot, dame de Puyregnault, laquelle pour et en faveur dud. mariage a promys et sera tenue bailler et payer ausd. futurs à marier la somme de cent livres tournois dedans troys ans prochains venant, et, jusques adce, a delaisé ausd. futurs à marier une piece de pré contenant deux journaux, assis en la riviere de Charente au lieu appelé l'Isle Dergenne et jusques au paiement de lad. somme joyront lesd. futurs [illisible] les fruitz [fin de ligne illisible] sans qu'ilz soient tenuz fere precompte desd. fruitz [fin de ligne illisible], ob ce touteffoys que sera lad. Catherine Boessot allee de vie à trespas sans hoirs procrees d'elle, lad. Boessot veut que lad. somm revyegne à Pierre Boessot ou à ses hoirs.

Et est dit et accordé entre lesd. M^e Denys Delage et futurs conjointz, que ou cas que led. Bouteillier decedast sans hoirs sera rendue à lad. Delage sa future lad. somme à elle baillie, et pour son douaire la somme de troys cens livres tournois. [Et ou cas que] lad. Catherine Delage decedde sans hoirs, led. Bouteillier sera tenu rendre et restituer [illisible] la somme de troys cens livres avecques tous les aultres meubles qui luy auront esté baillés par led. Delage. Et sera tenue et a promys lad. Catherine Boessot habiller honestement lad. Catherine Delage, sa nyece, le jour de la solempnyté desd. nobces et le lendemain. Lequel Bouteillier assigne les choses susd. à luy promises et [illisible] sur tous

et chacun ses biens meubles et immeubles, presens et advenir quelxconques, et tout ce que dessus faire tenir, entretenir, garder et [illisible] de poinct en poinct, et n'en jamais aller [illisible] ne venir [illisible].

[Trois lignes rongées par l'humidité]

Ce fust faict et passé en la ville d'Angoulesme, en la maison de lad. Boessot, presens honorables hommes et sages maistres François Debar, escuyer, licencié es loix, lieutenant particullier et general criminel d'Angoulesme, Pierre Boessot, escuyer, licencié es loix, juge prevostal de la chastellenie d'Angoulesme, Aymar Lecocq, escuyer, licencié es loix, s^r de Forges, Bernard de Marcilhac, escuyer, s^r de Voulhac, et Jacques Vigner, escuyer, s^r de Belleville, le dernier jour d'octobre l'an mil cinq cens trente huit.

Derrain

Maquelilan

2 - Paris, 29 août 1606.

Contrat de mariage de Claude Bouthillier.

MC, ét. XXIX, 116 ; minute.

Pardevant Jacques Parques et Philippes Cothereau, notaires du roy nostre sire au Chastelet de Paris, furent présens et comparurent personnellement nobles personnes Monsieur Léon de Brageloigne, conseiller du roy nostre sire en sa cour de Parlement, demourant à Paris rue du Verd Bois, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, ou nom et comme stipullant en ceste partie pour damoysele Marye de Brageloigne, myneure, fille de luy et de feue damoiselle Guyonne de La Grange, jadiz sa femme d'une part, et M^e Claude Bouthillier, advocat en la cour de Parlement, assisté et de l'autorité de M^e Denys Bouthillier, seigneur de Foulletourte, aussy advocat en la court de Parlement, demourant rue du Paon, paroisse Saint-Cosme, et damoiselle Claude de Macheco, sa femme, ses père et mère, présens d'aultre part.

Lesquelles parties, de leur bonnes voluntez, en la présence et par l'adviz de Monsieur Claude de Brageloigne, aussy conseiller du roy en la court, seigneur de La Selle et de Charmoy, oncle, Messire Hiérosme de Montholon, conseiller du roy en ses conseilz d'Estat et privé et en sa court de Parlement, oncle à cause de dame Magdelaine de Brageloigne sa femme, Messire Estienne de Nicey, s^f de Remilly (sic), cousin à cause de sa femme, Monsieur Inocent de La Grange, s^f de Neufville, aussy conseiller du roy en lad. court de Parlement, noble homme Sébastian de La Grange, conseiller, notaire et secrétaire du roy et greffier de son conseil d'Estat, oncles maternelz, Monsieur Denys Palluau, pareillement conseiller du roy en sad. court de Parlement, allié de lad. damoiselle

Marye de Brageloigne, et de la part desd. s^r Bouthillier et de sa femme, de damoiselle Marye Regnault, femme de Jacques Boessot, escuyer, seigneur de Vouilhac, cousin paternel, de Monsieur Jehan de Ramefort, conseiller du roy en son grand conseil, oncle maternel, Messire Jehan Barjot, seigneur de Marchefracay, conseiller du roy et mestre des requestes ordinaire de son hostel, Messire Léonor Barjot, chevalier, seigneur de Moussy, noble homme François Bretagne, advocat au privé conseil, cousins maternelz, de noble personne M^e Sébastian Bouthillier, frère dud. sieur Claude Bouthillier, tous assemblez pour l'effect cy après en l'hostel dud. seigneur maistre Léon de Brageloigne, rue du Berd Boiys, dicte paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, volunteurement recongnurent confesser et confessent avoir faict et accordé ensemble de bonne foy les traicté, accord, promesses et conventions matrimoniales cy après déclarées pour raison du mariage qui, au plaisir de Dieu, sera de bref faict desd. Claude Bouteillier filz et damoiselle Marye de Brageloigne.

C'est assavoir led. sieur de Brageloigne avoir et a promis et promet donner et bailler icelle damoiselle sa fille présente et de l'autorité dud. s^r son père, consentant aud. s^r Boutillier filz qui, semblablement de l'autorité desd. s^r et damoiselle Bouteillier ses père et mère, la promet prendre à sa femme et légitime espouse par loy et nom de mariage, en face de nostre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, avec la licence d'icelle, le plus tost et bonnement que faire ce pourra et qu'il sera adjudé et délibéré entre eulx leurs parents et amis. En contemplation duquel mariage et pour y parvenir, lesd. seigneur Denys Bouthillier et damoiselle Claude de Macheco sa femme, de luy suffisamment autorisée en ceste partie, laquelle autorisation elle a eue pour bien agréable en elle, ont volontairement donné, ceddé, quicté, transporté et délaissé, donnent, ceddent, quictent, transportent et délaissent dès maintenant à tousjours, par pure, simple et irrévocable donation faicte entre vifz et prometent garantir de tous

empeschemens généralement quelzconques aud. sieur futur espoux ce acceptant leurd. terre et chastellenie de Foullietourte avec ses appartenances et deppendances, ainsy qu'elle se poursuiet et comporte, size au pays du Mayne en la sénéchaulsée du Mans, et tout ce que leur appartient es environs de lad. terre, sans rien réserver, pour en joyr par led. sieur futur espoux, ses hoirs et ayans cause, à tousjours dès à présent en tous pointz, proffictz, revenuz et émollumens plainement et paisiblement. En oultre luy ont faict et font don irrévocable de leurs biens immeubles ou meubles au choix et option dud. futur espoux, jusques à la valleur de la somme de vingt mil livres pour iceulx prendre et percevoir après le décès desd. s^r et damoiselle père et mère d'icelluy futur espoux et du survyvant d'eulx, suyvant l'appréciation et prisée qui en sera faicte et telz qu'il voudra cheoisir. Lesd. père et mère nourriront et logeront lesd. futurs espoux, leurs serviteurs et servantes, le temps et espace de deux années sans rien payer.

Et de la part dud. seigneur de Brageloigne, père de lad. future espouze, en faveur et advancement dud. mariage futur, il a baillé et délaissé à lad. damoiselle Marye de Brageloigne sa fille, avec promesse de garantie de tous troubles et empeschemens quelzconques une maison et ferme size à Garges, consistant en une maison, grange, court, estables, bergeries, jardins, sept vingtz huict arpens de terre ou environ, tant terres labourables que prez, aulnays, vignes et bois tailliz, ensemble en une aultre maison et jardin siz aud. Garges où est à présent demourant Evrard Coret, qui est ung fief appelé le fief de Busort, le tout siz tant au terroir dud. Garges qu'aux terroirs circonvoysins, et en oultre a promis led. seigneur de Brageloigne donner et bailler dans la vigille desd. espousailles la somme de douze mil livres tournois, et ce sur les successions escheues et à escheoir à lad. future espouze, tant du chef de lad. deffuncte Guyonne de La Grange sa mère que de ses sœurs, de laquelle somme de douze mil livres tournois led. futur espoux

sera tenu d'en employer la somme de quatre mil livres tournois en rentes ou héritages qui sortiront nature de propre à lad. future espouze et aux siens.

Seront lesd. futurs conjointz ungs et commungs en biens meubles et conquestz immeubles au désir de la coustume de ceste ville, prévosté et viconté de Paris, quelque part qu'ilz soient scittuez et assiz, et nonobstant toutes coustumes à icelle contraires.

Partant a led. futur espoux doué et doue lad. damoiselle Marye de Brageloigne, sa future espouze, de huit cens livres tournois de rente en douaire préfix, à icelluy avoir et prendre incontinant que douaire aura lieu, sur tous et chacuns les biens et héritages meubles et immeubles, présens et à venir dud. s^r futur espoux, qu'il en a dès à présent chargez, affectez et hipothecquez à fournir et faire valloir led. douaire préfix, lequel sera propre aux enffans dud. futur mariage, conformément à lad. coustume de Paris.

Sera loysible à lad. damoiselle future espouze d'accepter la communauté ou à icelle renoncer sy bon luy semble. Et icelle acceptant prendra par preciput pour ses habitz, bagues et joyaulx la somme de troys mil livres en argent, ou sur telz meubles qu'il luy plaira cheoisir selon la prisée, comme au semblable led. espoux prendra par preciput pour ses habitz, livrée et chevaux pareille somme de troys mil livres, et, renonceant par lad. future espouze, à lad. communauté reprendra outre sond. douaire lad. somme de troys mil livres tournois pour ses habits, bagues et joyaulx, ensemble tout ce qu'elle aura apporté avec sond. futur espoux et qui luy sera escheu par succession, donation ou aultrement, franchement et quictement, sans qu'elle soyt tenue d'aucunes debtes, encores qu'elles y eust parlé. Sy pendant et constant led. mariage futur, il estoit vendu des propres desd. futurs conjointz et aulcunes rentes racheptées appartenant à eulx, ilz seront remplacez en aultres héritages ou rentes qui sortiront nature de propre, et à faulte d'en avoir faict le remplacement, il sera prins sur les biens de lad. communauté, et ou remploy n'auroit esté faict lors de la dissolution du mariage de ceulx de lad. future

espouze, et que ceulx de lad. communauté ne fussent suffisans, icelle future espouze les reprendra ou ce qui en deffauldra, outre les biens d'icelle communauté sur les biens dud. futur espoux.

Car ainsy les choses susd. ont esté traictées, convenues et stipullées entre lesd. parties, en traictant led. mariage qui aultrement ne prendroit perfection, nonobstant toutes coustume et ordonnances ausquelles, en ce qu'elles pourroient estre contraires à ces présentes, lesd. parties ont renoncé et renoncent.

Et affin que le présent contract soit de plus grande force et vertu, lesd. parties comparans ont voulu et consenty icelluy estre insinué tant au greffe des insinuations dud. Chastellet de Paris que partout ailleurs où il appartiendra, et, pour ce faire, requérir et consentir dans les quatre mois de l'eedict, icelles parties respectivement ont nommé, constitué, ordonné et estably leurs procureurs généraulx, spéciaux et irrévocables M^{es} [*blanc*] et le porteur desd. présentes, ausquelz et à chacun d'eulx, seul et pour le tout, ilz ont donné et donnent pouvoir de ce faire et tout ce que au cas sera nécessaire. Promectans, obligeans chacun en droict soy et renonceans etc. Faict et passé multiple du consentement des parties en l'hostel dud. seigneur de Brageloigne cy-devant déclaré, après midy, le mardy vingt neufviesme jour d'aoust l'an mil six cens et six. Lesd. parties ont signé la présente mynutte avec lesd. notaires suyvant l'ordonnance.

L. de Brageloigne, Bouthillier, C. de Macheco, Barjot, J. de Montholon, C. Bouthillier, De Remefort, De Brageloigne, M. de Brageloigne, Léonor Barjot, D. Palluau, Estiene de Nicey Romilly, De la Grange, De La Grange, Sébastien Bouthillier, Marie Regnaut, Parque, Cothereau

3 - Paris, 20 mai 1627.

Contrat de mariage de Léon Bouthillier.

MC, ét. CVII, 128 ; minute.

Pardevant les notaires gardenottes du roy nostre sire en son Chastellet de Paris soubzsignez furent présens en leurs personnes Messire Jehan Phélypeaux, seigneur de Villesavyn, conseiller du roy en ses conseilz d'Etat et privé, mestre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, y demeurant rue Royale, paroisse Saint-Paul, et dame Elisabeth Blondeau son espouze de luy auctorisée pour l'effect des présentes, ou nom et comme stipullans en ceste partye pour damoiselle Anne Phélypeaux, damoiselle d'honneur de la royne mère du roy, à ce présente de son vouloir et consentement d'une part, et Monsieur Léon Bouthillier, conseiller du roy en sa court de Parlement à Paris, y demeurant rue de Baillet, parroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois, filz de Messire Claude Bouthillier, conseiller du roy esd. conseilz d'Etat et privé, secrétaire des commendementz et finances de la royne mère de Sa Majesté, seigneur des Caves, et de dame Marie de Bragelongne son espouze, assisté desd. sieur et dame ses père et mère pour luy et en son nom d'aultre part.

Lesquelz partyes, de leurs bons grez et volontez, ont recongneu et confessé, reconnoissent et confessent en la présence de très haultes et très puissantes et très excélerentes princesses Marie et Anne, par la grâce de Dieu roynes de France et de Navarre, mère et espouze du roy nostre souverain seigneur, de très haultes et illustres princesses Madame Marie de Bourbon, espouze de Monseigneur le duc d'Orléans frère du roy, de Madame Catherine de Montmorency, espouze de Monseigneur le prince de

Condé, de Madame Louise de Lorraine, vefve de Monseigneur le prince de Conty, de Messeigneurs les illustrissimes cardinaux de Richelieu et de La Vallette, de Messieurs les ducs de Montbazon et Bellegarde, de Messieurs les mareschaux de Bassompierre et de Chomberg, de Monsieur de Marillac, garde des sceaux de France, de Monsieur le marquis d'Effiat, surintendant des finances, de Monsieur le marquis de Brézé, cappitaine des gardes de la dame royne mère de Sa Majesté, de Madame la marquise de Guierseulle, dame d'honneur de lad. dame royne mère, de Madame de Combalet, dame d'atour d'icelle dame royne.

Aussy en la présence par l'avis et consentement de leurs parens et amis, savoir de la part dud. s^r Boutillier, futur espoux, du révérendissime M^e Victor de (sic) Boutillier, conseiller du roy en ses conseilz d'Etat et privé, évesque de Boullongne, oncle paternel, de M^e Denis Boutillier, s^r de Rancé, conseiller du roy en ses conseilz et président en sa chambre des comptes de Bourgongne, aussy oncle paternel, de M^e Sébastien de La Grange, conseiller esd. conseilz, oncle maternel, de Jehan de La Barde, escuier, conseiller et secrétaire ordinaire de lad. dame royne mère, cousin germain paternel, de M^e François de Bérard, chevalier, baron de La Croix, aussy cousin à cause de dame Claude de La Barde son espouze, de M^e René Barjot, chevalier, s^r et baron de Chollet, pareillement cousin paternel, de M^e Hiérosme de Bragelongne, s^r de La Selle et Charmoy et aultres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, porte-cornette de la compagnie des chevaux légers commandée par Monsieur de La Curée, mestre de camp de la cavalerie légère, cousin maternel, de M^e Estienne de Nicey, chevalier, sieur de Romilly et aultres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, aussy cousin maternel à cause de dame Claude de Bragelongne son espouze, du sieur du Tremblay Leclerc, gouverneur de la Bastille, allié, de Monsieur Ogier, secrétaire des commandements de lad. dame royne régnante, amy, et de la part de lad. damoiselle Anne

Phéliepeaux future espouze, de dame Anne Bourdin, vefve de feu M^e Guy Blondeau, vivant conseiller du roy en ses conseilz d'Etat et privé, ayeulle, M^e Raymond Phéliepeaux, chevalier, seigneur d'Herbault, conseiller du roy en sesd. conseilz d'Etat et privé, secrétaire de ses commandemens, oncle paternel, dame Claude Gobelin son espouze, Monsieur Salomon Phéliepeaux, s^r des Landes, conseiller du roy, mestre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, Monsieur Jacob Phélypeaux, abbé commandataire de Nostre-Dame de Bourgmoyen, conseiller du roy en sa court de Parlement, oncles paternelz, dame Anne de Beauharnois, vefve de feu M^e Paul Phélypeaux, vivant chevalier, seigneur de Pontchartin, conseiller du roy en ses conseilz et secrétaire de ses commandemens, M^e Paul Ardier, seigneur de Beauregard, conseiller du roy en sesd. conseilz, trésorier des son Espargne, dame Suzanne Phéliepeaux son espouze, tante paternelle, damoiselle Marguerite Phéliepeaux, vefve de feu noble homme M^e Daniel Delaunay, vivant sieur de La Ramière, conseiller secrétaire du roy trésorier de France à Tours, aussy tante paternelle, M^e Raymond Phélypeaux, conseiller du roy esd. conseilz d'Etat et privé, cousin germain paternel, M^e Claude Blondeau, abbé commandataire de l'abbaye d'Origny, conseiller aulmosnier ordinaire du roy, M^e Bénigne Blondeau, conseiller du roy en sa court de Parlement, M^e Gilles Blondeau, conseiller du roy et mestre ordinaire en sa chambre des comptes, oncle maternel, avoir faict, feisrent, et font ensemble les traictés de mariage, dons, douaires, conventions et choses qui ensuivent.

C'est assavoir que lesd. sr et dame de Villesavyn ont promis de bailler lad. damoiselle Anne Phélypeaux, leur fille de sond. consentement par nom et loy de mariage audict sieur Bouthilier filz, lequel, du consentement susd., la promet prendre à femme et légitime espouze, et iceluy mariage faire et solempniser en face de sainte Eglise catholique au plustost que faire ce pourra, advisé et dellibéré sera entre eux, leursd. parens et amis, sy Dieu et sainte Eglise y consentent et accordent, les futurs conjointts

seront ungs et commungs en tous biens meubles et conquestz immeubles qui seront faitz constant leur mariage selon la coustume de la prévoté et vicomté de Paris, suivant laquelle et aux conditions cy après déclarées, toutes les conventions seront réglées, mesmes pour raison des conquestz qui seront faitz en aultres lieux, nonobstant toutes coustumes à ce contraires, ausquelles ilz ont desrogé.

Et en faveur dud. mariage, lesd. s^f et dame de Villesavyn ont promis et promectent solidairement de donner à lad. damoiselle leur fille en advancement d'hoirée sur leurs successions paternelle et maternelle, tant en deniers comptans que en revenuz et effectz sur le roy et sur particuliers jusques à la somme de cent cinquante mil livres tournois, de laquelle somme en demeurera nature de propre à lad. damoiselle future espouze et aux siens de son costé et ligne, jusques à la concurrence de cent douze mil cinq cens livres tournois, et le seurplus montant à trente sept mil cinq cens livres entrera en la communauté.

Et aussy lesd. s^f et dame Bouthillier, père et mère dud. sieur futur espoux, lad. dame de son mary auctorisée pour l'effect des présentes, ont promis, seront tenus et promectent solidairement donner aud. s^f leur filz, aussy en advancement d'hoirée sur leurs successions tant paternelle que maternelle, jusques à la concurrence de cinq mil livres de rente, et l'office de conseiller en lad. cour de Parlement, duquel il est pourveu et jouissant, lequel office, et lesd. cinq mil livres de rente, sortiront aud. sieur futur espoux nature de propre et aux siens de son costé et ligne, et ont lesd. s^f et dame Bouthillier sertiffié led. s^f futur espoux franc et quicte de toutes debtes contractées jusques à huy, et jouiront iceux sieur et damoiselle futurs espoux des rentes et revenuz à eux respectivement donnez par lesd. s^{rs} et dames leurs pères et mères en faveur de leur mariage, du jour de la bénédiction nuptialle, et ne pourront les débiteurs des rentes qui

leur seront donnez en faire les rachapts ou admortissementz sans y appeller les père et mère de celuy qui les auront donnez pour en stipuller le remploy.

Et a led. s^r futur espoux doué et doue lad. damoiselle future espouze de quatre mil livres de rente viagère en douaire préfix, lequel douaire sera propre aux enffans qui naistront dud. mariage, et en demeurera lad. damoiselle future espouze saisye du jour du décedz dud. s^r futur espoux, sans qu'il soit besoing le demander en justice, et oultre avec son habitation dans une des maisons qui appartiendra aud. futur espoux lors de son décès, avec les accintz et préclostures, ou en l'une des maisons de ceste ville de Paris, que les futurs espoux auroient acquis pendant leur mariage au choix et option de lad. damoiselle future espouze, et sans diminution dud. douaire, le survivant des futurs conjointz prendra par préciput et avant partage des biens de la communauté, la dissolution d'icelle advenue, scavoir led. s^r futur espoux pour ses habits, livreés et chevaux, lad. damoiselle future espouze pour ses habits, bagues, joyaux et carrosse, jusques à la concurrance de douze mil livres, suivant la prisée qui en sera faicte par l'inventaire après le décès du premier mourant.

Sera loysible à lad. dame future espouze, à ses enffans et aussy à ses père et mère d'accepter ou renoncer à lad. communauté lors de la dissolution d'icelle, et, en cas de renonciation, reprendront tout ce que icelle damoiselle future espouze aura apporté, ensemble tout ce qui luy sera advenu et escheu par succession directe, collatérale, donation ou aultrement, tant en meubles qu'immeubles, le tout franchement et quictement, sans estre tenuz d'aucunes debtes, encores que lad. damoiselle future espouze y eust parlé et s'y feust obligé, dont led. sieur futur espoux sera tenu les acquitter. Et oultre aura icelle damoiselle future espouze en l'ung et l'autre cas d'acceptation ou renonciation à lad. communauté son douaire, préciput et habitation telz qu'ilz sont cy dessus stipullez, et au regard des autres héritiers collatéraux seront tenuz

se contenter des cent douze mil cinq cens livres et autres immeubles propres à lad. damoiselle future espouze. Sy durant le mariage sont venduz aucuns héritages, ou admorties et rachaptées aucunes rentes propres des futurs espoux, remploy en sera faict au proffict de celuy auquel ilz appartenoient, et de ses héritiers du costé et ligne dont lesd. héritages et rentes seroient procédez, et ce sur les biens de lad. communauté avant part, et pour le regard de ceux de lad. damoiselle future espouze, sy les biens de la communauté ne suffizent, sur les propres et autres biens dud. s^r futur espoux, encores que icelle damoiselle future espouze eust donné consentement ausd. alliénations et rachaptz. Ne pourront iceux sieur et damoiselle conjointz demander aulcun partage, compte, ne restitution de fruictz à leurs pères et mères survivantz pendant leur viduité, car ainsy le tout a esté convenu et accordé entre les partyes en faisant et passant ces présentes. Promectans etc., obligeans etc., chacun endroict soy etc. Lesd. sieurs et dames pères et mères desd. s^r et damoiselle futurs espoux, chacun pour leur regard, l'ung pour l'autre, seul et pour le tout, sans division, discussion ne fidejussion. Renonceans etc. De part et d'autre etc. Mesmes iceux s^{ts} et dames pères et mères ausd. bénéfices et exeptions d'iceux.

Faict et passé au chasteau du Louvre, l'an mil six cens vingt sept, le jeudy vingtiesme jour de may après midy. Et ont signé

Marie, Anne, Marie de Bourbon, C. de Montmorency, A. de Pons, H. de Rohan, Louise de Lorraine, Armand card. de Richelieu, Marie Dupont, le card. de Lavalette, Brézé, De Marillac, Claude Gobelin, D'Effiat, Bassompierre, Schomberg, Léon Bouthillier, Anne Phélypeaux, Phélypeaux, C. Bouthillier, Phélypeaux, Brulart, Blondeau, M. de Brageloinne, René Barjot, Charles de Cléret, V. Bouthillier é. nommé de Boullogne, A.

de Beauharnois, Phéliepeaux, Phéliepeaux, Phéliepeaux, Phéliepeaux, Phéliepeaux, D.
Bouthillier, Blondeau, Blondeau, Blondeau, De La Grange, La Croix, De La Barde,
Estienne de Nicey, De Brageloigne, Guerreau, Baudouin.

4 - 1606.

Avis pour l'union des bénéfices.

BNF, Cinq cents de Colbert 163, fol. 303-305 ; Dupuy 37, fol. 301-302 v^o.

Avis pour l'union des benefices par monsieur Boutillier aux Jesuites, en l'annee 1606.

La forme des unions des benefices est diverse selon les qualitez d'iceulx. En ce roiaulme, elles ne sont auctorizees sur aucunes bulles ou brefz apostolicques sinon qu'elles soient en congnoissance de cause et aux cas esquelz les unions sont permises selon la disposition du droict canon.

Le meilleur donc, et le plus assure, est de s'adresser aux evesques ou leurs officiaux, leur faire entendre les causes pour lesquelles les unions sont demandees, et, après la preuve d'icelles et le consentement de ceulx lesquelz y peuvent avoir interest, obtenir lad. union.

Sy c'est une cure ou eglise parroissiale, il sera expedient que celluy le quel en est titulaire et paisible possesseur, s'il a volonte de la faire unir a quelque autre benefice ou a quelque corps ou college, il faudra qu'il face dresser sa requeste, contenant la valler de la cure, le nombre des communiantz, la difficulte de trouver personnes dignes de l'administrer, le proffict et utilite, le quel peult reussir de l'union a cause de la pieté et capacite de ceulx au college desquelz elle peut estre unie ; et partant, supplier led. evesque, ou official, de procedder a l'union d'icelle.

Sy le curé n'a point ceste volonté, sy on ne veult pas demander l'union, il sera bon de la faire demander par le procureur de l'official, lequel presentera sa requeste fondee sur les mesmes causes et raisons.

Soit que lad. requeste soit presentee par le curé ou par led. promoteur, il faudra que led. s^r evesque, ou official, ordonne sur icelle, sy tant est qu'elle soit presentee par le curé, que lad. requeste soit communicquee aud. procureur et que les habitans de lad. cure, le collateur d'icelle et le patron, s'il y en a, seront appelez pour eux ouyr ordonner sur lad. requeste ce qu'il appartiendra.

Au jour de lad. assignation, sy tous consentent, il sera expedient que led. s^r evesque, ou official, ordonne qu'il sera par luy informé d'office sur l'utilité ou incommodité de lad. union ; et cela fait, il choisira les personnes les plus qualifiees dont il fera escrire les depositions, et, sur l'enquete qui sera ainsy faicte, qu'il donne son jugement par lequel il unira lad. cure, fructz, proffictz, revenuz et esmolmens d'icelle avec le corps et college mentionné en la requeste, a la charge de la servir bien et deuement ; c'est-a-dire au cas que, par lad. requeste, il apparaisse que lad. union est utile et proffitable a l'eglise.

Sy l'on desire unir ung prieuré, conventuel ou regulier, que celluy qui en est pourveu presente sa requeste aud. evesque, ou official, narrative de sa provision en consequence de laquelle il a esté pourveu dud. prieuré en tiltre ou commande, et que le college auquel il le veult unir est pauvre et que il y a peu de moyens pour nourrir et entretenir ceulx dud. college, la dotation duquel, a cause de la pieté et doctrine de ceulx lesquelz y demeurent et le travail qu'ilz prennent ordinairement pour l'instruction tant de la jeunesse comme du peuple, est grandement utile et proffitable a l'eglise. Et supplier led. evesque, ou official, d'unir led. prieuré aud. college. Sur quoy, il ordonnera qu'elle sera communicquee aux relligieux dud. prieuré et a l'abbé ou autre, auquel la collation en

appartient, pour eux ouyr ordonner sur lad. requeste ce qu'il appartiendra, et sy led. prieuré deppendoit de quelque chef d'ordre comme de Clugny, Granmont et autres, il faudra pareillement requerir que lad. requeste luy sera communicquee par assignation a eux donnee pour comparoistre pardevant led. evesque ou official pour proceder sur icelle.

Au jour de lad. assignation, et au cas que lesd. relligieux, le collateur dud. prieuré et led. chef d'ordre (avecq lesquelz il faudra traicter pour cest effect et s'en asseurer) declarent qu'ilz ne veullent pas empescher, ains consentent a lad. union, il faudra que celluy, lequel sera pourveu dud. prieuré, requiere, suivant la conclusion de sa requeste, qu'il soit proceddé a lad. union, et que le promoteur baille ses conclusions par lesquelles il requerra qu'il soit informé d'office, et que l'information soit faicte en la forme contenue cy dessus. Après la façon de laquelle, led. evesque, ou official, donne son jugement par lequel il unira led. prieuré, fruitz, proffictz, revenuz, émolumens d'icelluy avecq led. college.

Sy le prieuré est simple, seculier ou regulier, il faudra suivre la mesme instruction, et faire appeller le collateur d'icelluy, les relligieux de son monastere au cas qu'il soit regulier, et, avec eux, faire ordonner lad. enquete d'office, laquelle estant faicte et rapportee, l'evesque, ou official, baillera ung semblable jugement.

Mais, en quelque benefice que ce soit, il faut prendre garde que, sy le droict de presenter au benefice que l'on veult unir appartient a quelque patron, lay ou ecclesiastique, il faudra qu'il soit appellé pour l'interest de son patronage et qu'avec luy l'union soit faicte en la forme contenue cy dessus ; autrement, elle seroit nulle et le patron en pourroit appeller comme d'abus.

L'instruction cy dessus doibt estre suivie pour la validité de l'union, mais auparavant que l'entreprendre, il est necessaire de traicter doucement avecq tous ceulx

lesquelz y ont interest, affin qu'ilz y presentent consentement sans lequel l'union seroit beaucoup plus difficile. Et d'autant que celluy qui seroit pourveu du benefice où les relligieux, estans en icelluy prieuré, y pourroient apporter de l'empeschement soubz pretexte que, sy l'union estoit faicte des a present, ilz pourroient estre privez, scavoir le prieur ou beneficié, du revenu de son benefice, et les relligieux, de leur nourriture et entretenement. Il faudra donc faire avec eulx qu'ilz se contentent, scavoir le prieur d'une pension, laquelle sera esteincte par sa mort, et chacun des relligieux d'une autre pension, pour sa nourriture et entretenement, affin que, sans aucune contradiction, s'il est possible, lad. union soit faicte.

Et sy quelqu'un l'empescheoit, il ne faudra pourtant delaisser la poursuite, ains faire requerir par le promoteur que, auparavant faire droict, tant sur l'union que sur l'empeschement, il sera informé d'office sur la commodité ou incommodité, proffict et utilité de l'eglise et du publicq, pour ce faict et rapporté, y estre pourveu ainsy que de raison, et, a ceste fin, que celluy qui empesche baillera ses moiens d'empeschement, lesquelz seront communicquez aud. promoteur.

Sur ce, au cas que, par l'enqueste d'office, il soit veriffié que l'union est utile et profitable a l'eglise et au publicq, il faudra que l'evesque, ou official, donne son jugement par lequel il unira led. benefice, fruictz, proffictz, revenuz et emolumens avec led. college, nonobstant led. empeschement pour le regard duquel, au cas que celluy ou ceulx qui empescheront ayent interest apparent, il advisera de les indamniser ; comme, par forme d'exemple, sy les relligieux du benefice s'opposoient et empescheoient lad. union, il faudra que, par le jugement, il ordonne que, pendant leur vie, ilz jouiront de quelque pension raisonnable pour leur nourriture et entretenement ; et ce faisant, leur interest cessera, et l'union demeurera plus asseuree.

Au cas que celluy qui sera pourveu du benefice et le promoteur ne voulussent presenter la requeste pour l'effect de l'union, et que les habitans du lieu la voulussent presenter, ilz le pourront faire, remonstrans par icelle que leurs enffans demeurent sans instruction et le peuple sans predication de la parole de Dieu, que, pour ceste occasion, il est besoing et necessaire d'avoir quelque nombre suffisant de ceulx qui peuvent entrer en quelque forme de college, peuvent instruire la jeunesse, prescher, exhorter le peuple et l'induire a pieté, que pour cest effect, il est necessaire de leur bailler quelque fondz, que led. benefice qu'ilz voudront requerir estre uny et le revenu d'icelluy pourroit servir pour leur nourriture et entretenement et autres commoditez, lesquelles y pourront estre adjoustees, que led. prieuré a esté, comme il est, tenu et occupé par personnes qui en ont prins et prennent les fruitz sans qu'ilz facent aucun debvoir dont les habitans et circonvoisins et les enffans puissent recevoir aucune instruction ; et partant, supplier led. evesque, ou official, d'ordonner que led. college de certain nombre de maistres de la Societe de Jesus sera estably en lad. ville et que led. prieuré, fruitz, proffictz, revenuz et esmolmens d'icelluy seront uniz aud. college ; sur laquelle requeste il faudra suivre la mesme instruction que dessus.

Et sy, pour justiffier encores davantage la poursuite desd. habitans, il ne seroit pas mal a propos qu'ilz obtiennent lectres mesmes du roy, par lesquelles il escrira aud. evesque, ou official, que pour le desir qu'il a que, par les instructions et predications de personnes capables, tant en doctrine qu'en bonne et relligieuse vie et conversation, tous ses subjectz soient ramenez a l'eglise catholicque, appostolicque et romaine, il a advisé de faire establir des colleges es meilleures villes de ce roiaulme de certain nombre de ceulx de la Societe du nom de Jesus, personnes notoirement recognes plaines de pieté et de capacité, et pour la fondation d'iceulx unir quelques benefices, revenuz et esmolmens d'iceulx, qu'il admoneste led. evesque, ou official, d'y proceder, ainsy qu'il

en sera requis par les habitans du lieu ausquelz telle lectre sera donnee ou adressee, comme aussy il sera bien a propos d'en obtenir d'autres sur le mesme subject, que Sa Majesté escriira au substitut de monsieur le procureur general aud. lieu pour se joindre avecq les habitans et en faire la poursuite pardevant led. evesque ou official.

Mais sy led. benefice estoit a la nomination du roy, auparavant que rien entreprendre, il faudra obtenir ung brevet par lequel, sur la proposition faicte d'unir le prieuré de [blanc] au college qui doibt estre fondé en la ville de [blanc], Sa Majesté a consenty et accordé l'establissement dud. college ; et que, pour la fondation d'icelluy, led. prieuré et les fruitz, proffictz, revenuz et esmolumens qui en deppendent y soient uniz, et, pour obtenir les bulles d'union, que toutes lectres et expéditions, tant en cour de Rome que ailleurs, soient dellivrees aux habitans dud. lieu pour en faire la poursuite.

Le brevet ainsy expédié, il faudra obtenir les lectres ordinaires, tant a Sa Sainteté qu'a monsieur le cardinal promoteur et monsieur l'ambassadeur, les envoyer a Rome et obtenir les lectres d'union en congnoissance de cause sy l'union est utile et profitable a l'eglise, commodité ou incommodité de lad. union, avecq l'adresse particuliere a l'evesque diocesain, son official ou quelque autre prelat, et proceder a l'execution d'icelle.

Les bulles expediees et rapportees, il faudra les représenter au commissaire delegué par icelles et en poursuivre l'execution, en la mesme forme contenue cy dessus, laquelle aiant esté gardee avec ceulx lesquelz y peuvent pretendre interest, et la sentence d'union ayant esté donnee, la faudra rapporter, et sur icelle dresser des lectres patentes par lesquelles Sa Majesté confirmera l'union et mandera a messieurs du Grand Conseil ausquelz appartient la congnoissance des benefices qui sont en la collation de Sa Majesté de veriffier et enregistrer au greffe dud. conseil lesd. lectres patentes et sentence d'union pour estre gardees et executees sans qu'il y soit aucunement contrevenu.

5 - Mont-de-Marsan, 26 mai 1624.

Lettre de Sébastien Bouthillier à Richelieu

Bibliothèque de l'Institut, Godefroy 269, fol. 205 ; original.

Monseigneur

J'ay appris que le roy vous avoit establi chef de son conseil à mon retour d'un voiage que j'ay faict à une chapelle de la Vierge qui est au pied des monts Pyrénées. J'ay receu ceste nouvelle comme un effect des prières publiques qui ont esté faites depuis longtems pour le bien de ce royaume. Je ne doute point que toute la France ne s'en soit grandement resjouie puisqu'en ces quartiers qui en sont des plus éloignez, tout ce que j'y cognois d'honnestes gens en a parlé comme d'une très grande bénédiction que Dieu avoit envoyée à cest Estat. C'est à ceste heure, Monseigneur, que vous ferez voir en vous-mesmes l'expérience de ce que vous avez monstré par de si hautes raisons, portant la parole en pleins estats pour le clergé de France, que les bons ecclésiastiques estoient plus propres que tous les autres a servir utilement le roy dans ses conseils. Vous aiant dict, il y a longtems que j'avois dessein d'escire vostre vie, ce m'est encore un contentement tout particulier que ceste grande charge vous donne subject de faire les excellentes actions ausquelles vos inclinations vous portent, et qu'elle vous mette en un théâtre si élevé qu'ayant tous les François et tous les estrangiers pour spectateurs, j'espère les avoir tous pour témoins irréprochables de ce que je dirai de vous à la postérité. Je scai que cest ouvrage mériteroit une beaucoup meilleure plume que la mienne, mais il arive souvent que l'affection et la diligence nous font éгалer ceux qui nous surpassent.

Au moins, j'espère de la bonté de Dieu qu'il me fera la grâce de vivre en sorte qu'on ne croira pas que les obligations que je vous ai m'aient rien peu faire dire qui ne fust très véritable, veu mesme que vous avez tousjours trouvé bon que, sans jamais user de flaterie, je sois demeuré,

Monseigneur,

vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

Sébast. E. d'Ayre

Du Mont de Marsan, ce 26 may 1624

(en marge :) Vous me permettrez, Monseigneur, de vous dire qu'en ceste octave de la Pentecoste en laquelle je vous escriis, je n'ay point demandé à Dieu qu'il vous donnast *spiritum consilii*, *spiritum fortitudinis*, *spiritum scientiae*, dont vous estes, par sa grâce, assez bien pourveu, mais bien *spiritum gaudii*, afin que le chagrin qui se trouve souvent parmi les plus grandes prospérités ne trouve point de place en vostre esprit pour altérer vostre santé qui vous est plus nécessaire que jamais pour les grands effects que tout le monde attend de vous. Si vous me le commandez, je vous enverrai quelque petite relation de ce país dont je vous dirai par advance que le roy y a un excellent serviteur en Monsieur de Poyane, gouverneur de Navarrins. Estans de l'humeur dont vous estes de

hair les picoreurs, je m'asseure que vous aimerez l'homme du monde qui l'est le moins,
quoyque très courageux et vaillant.

6 - Château de Pont-sur-Seine, 27 décembre 1639.

Marché pour la construction du château de Pont-sur-Seine.

ADA, E* 3083 ; expédition.

Pardevant les notaires royaux subsignez au bailliage de Pontz sur Seyne sont comparus en personne hault et puissant seigneur Messire Claude Bouthillier, conseiller du roy en ses conseilz, surintendant des finances, seigneur dud. Pontz, Nogent sur Seyne et aultres lieux, et Jehan Gendre, mestre masson demeurant aud. Pontz. Lequel Gendre a recongnu et confessé que, dès le commencement de l'année mil six cent trante huict, il avoit fait marché verbal avec mond. seigneur de construire et bastir son chasteau où il est à présent, commané en suite de la bassecourt par luy faicte, lequel n'ayant esté rédigé par escript, il a supplié mond. seigneur d'en passer un contract, ayant dû depuis toujours travailler soubz ceste espérance, ce que mond. seigneur luy a accordé. Lequel Gendre, par ces présentes, promet et s'oblige à mond. seigneur, à ce présent et acceptant, de continuer les ouvrages de massonnerie dud. chasteau, voultres, planchers, cloisons, lambris, revestement de fosses, anticourt, pavillons, portaux, cheminées, qui seront faitz suyvant les plan et eslévations qui en seront donnez aud. Gendre par Monsieur Lemuet, qu'il sera obligé de suyvre avec tel ornement qu'il sera jugé estre à propos, soyt de colonnes, pylastres, pedestaux, bazes, chappiteaux, archytraves, corniches et frontons dont il a esté deument informé et adverty par led. s^r Lemuet, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire aud. chasteau. Et pour y travailler luy seront fournis toutes sortes de matériaux nécessaires tant en gresserie, pierre de taille, moison, bricques que aultres. Lequelz grais et pierres de taille il sera tenu de tailler et

picquer bien et deuement, comme il a commancé et myeux s'il ce peut faire, à ses fraiz, suyvant les ordres dud. s^f Lemuet et non aultrement, et les pozer comme il luy sera dict. Lequel Gendre sera tenu de payer la fente des grais à ceux qui travaillent à lad. fente, et d'amortir la chaux qui arrivera, le tout à ses fraiz. Lequel Gendre a promis et s'oblige à mond. seigneur de travailler incessamment avec aultant de nombre d'ouvriers que l'on verra estre à propos, moyennant qu'il luy sera payé par mond. seigneur la somme de huict livres par chascune thoise, thoise carrée à trante six piedz, chascune thoise sans qu'il soyt considéré aulcune moulure ny corps saillant, et ce pour la façon seulement. Sur lesquelz ouvrages dud. chasteau et anticourt, icelluy Gendre a confessé avoir receu de mond. seigneur la somme de soixante neuf milles huict cent quatre vingtz dix neuf livres huict sols, ainsy qu'il a veu par les quittances qui luy ont esté représentées, lesquelles, avec la présente, ne servent que pour et une seule quittance, et ce jusques au vingt septiesme novembre dernier, sans préjudice de ce qu'il a receu sur les ouvrages de la bassecourt, murs de closture du petit boys, des murs qui sont outre le bas jardin et des murs des cavaux qui ne sont pas comprisés en la somme cy dessus.

Sy comme, promettant, obligeant, et mesmes led. Gendre corps et biens.

Faict au chasteau de Pontz le vingt septiesme jour de décembre mil six cent trante neuf.

Approuvée la somme de soixante neuf milles huict cent quatre vingtz dix neuf livres huict sols, et a Monseigneur signé et led. Gendre.

Bouthillier

Jehan Gendre

Chastellain

Boucherat

7 - Paris, 24 novembre 1638.

Devis pour la construction de l'aile gauche du château de Chavigny.

Archives de la famille de Soyres⁷⁰³ ; copie.

Devis pour la construction du logement qui se doit faire à main gauche en entrant dans la cour du chasteau de Chavigny, qui doit faire retour sur la grande gallerie ja faicte et ce, suivant les dessings qui en seront donnez à l'entrepreneur, qu'il sera obligé de suivre.

Premièrement le corps de logis qui se doit faire à main gauche en entrant dans la cour, qui fera retour sur la gallerie, aura de longueur trente toises sur cinq toises de largeur, le tout hors œuvre. Laquelle longueur de XXX toises sera distribuée, scavoir à un pavillon de vingt quatre piedz en quarré dans œuvre attendant le pignon de la gallerie, et qui desbordera de neuf piedz la face de lad. gallerie qui regarde le fossé ; un escallier de dix huict piedz de largeur sur trente neuf piedz de profondeur. En suite de l'escallier sera la salle de cinquante un piedz de longueur sur vingt quatre piedz de largeur. Au bout de la salle sera l'antichambre de vingt sept pieds de longueur sur vingt quatre pieds de largeur. De l'antichambre l'on entrera dans la chambre, laquelle aura vingt quatre pieds en carré. A costé de la chambre sera le cabinet, qui fera pareille advance dans le fossé que l'escallier ; sa longueur sera de dix huict pieds sur douze pieds, et au bout de la chambre sera la garde robe de dix huict pieds de long sur quinze pieds de large. A costé

⁷⁰³ La minute de cet acte ne figure pas dans l'étude LXXXVI du minutier central des notaires parisiens.

de la garde robe sera un petit escalier pour servir de desgagement, qui aura huict pieds de largeur sur dix huict pieds de longueur, le tout dans œuvre.

Pour la construction de ce que dessus, les murs de dehors du costé des fossés seront fondés sur le ferme et auront d'espaisseur en fondation sept pieds remplis de bon libage et moison, maçonnez avec mortier de chaux et sable, un tiers de chaux et deux tiers de sable.

Et estant parvenu à la haulteur du rez de chaussée du fossé, il se fera retraicte de cinq poulces de chacun costé.

Le parement du mur sera entièrement de pierres de taille qui porteront un pied de haulteur, chacune assize sur douze à quinze poulces de largeur et de longueur telles qu'elles se trouveront, et de six pieds en six pieds de distance et à chacun lict. Et sur toucte la haulteur il y aura des boutis ou pierres boutisses de deux pieds à deux pieds et demy de queue posez par eschiquier. Et le reste de l'espaisseur du mur jusques au cordon sera remply de bon libage et moison maçonnez comme dict est de bon mortier de chaux et de sable.

Au-dessus du fondement il y aura trois assizes, et sur la dernière se fera retraicte de deux poulces et demy.

Tous les angles saillants, tant du pavillon, escalier que garderobbe, les premières assizes qui seront posées au dessus de la troisieme assize qui fait retraicte, auront trois pieds et demy de longueur sur chacune face et feront saillie de deux poulces et refendue de deux poulces et demy, coupée et taillée en quart de rond. La seconde assize sera de

deux piedz dix poulces de longueur et seront continuez jusques au dessoubz du cordon avec talut et aplomb sur la haulteur qui se trouvera.

Leur largeur sera de seize à dix huict poulces et un pied de hauteur chacune assize qui seront tout d'une pièce, et pour la haulteur seront suivies les assizes de la gallerie.

Le talut sera à raison de six poulces sur la haulteur de chacune thoise, depuis le bas du fossé jusqu'au dessouds du cordon.

Le dessus du cordon sera posé au niveau de l'aire de la gallerie en tout le pourtour du dehors. Son espaisseur sera de douze poulces coupé en rond, et fera saillie de huict poulces dont l'une des pierres sera en boutis de deux pieds à deux pieds et demy de queue, et l'autre sera de pierre en quarreau de vingt poulces ou dix huict poulces au moins.

Les murs de fondation de la face du costé de la cour seront pareillement fondez sur le ferme, et auront d'espaisseur quatre pieds faicts de bon moislon et libage, aussi à chaux et à sable.

Pareillement les murs de refend seront fondez comme dessus et auront d'espaisseur, scavoir ceux des parpains deux pieds et les doubles parpains trois pieds, et aux endroicts où seront faictes les cheminées, seront fondés de sept pieds d'espaisseur en l'étendue de lad. cheminée, le tout de bon moislon, libage, chaux et sable.

Les murs de dehors, tant du corps de logis que pavillon et escalier, auront d'espaisseur eu dessus du cordon trois piedz.

Le corps de logis aura deux estages quarrés, avec pareil exaucement soubs solive que ceux de la gallerie.

Le pavillon et escalier sera de pareille haulteur que la gallerie qui sont trois estages carrez.

Et au dessous de l'entablement, tant du corps de logis, pavillon, qu'escalier, il y aura des lucarnes.

Les murs du costé de la cour auront pareille espaisseur de trois piedz au dessus du rez de chaussée.

Les quatre premières assizes seront de pierre dure de la mouillière, non sujete à gellée, avec boutis dont la quatriesme assize fera l'appuy des croisées, et le surplus de la haulteur sera de pierre de taille avec boutis comme il est dict cy devant.

Les pieds droitz des croisées, ornements, appuys, fermetures plates, bandes et arrière voussure, lucarnes, entablements, architraves, plainte et angles saillantz seront de pierre de taille de barode avec boutis comme il est dict cy devant, et les entredeux des croisées par le dehors de pierre de taille, et le dedans de cartelage qui sortira des démolitions qui seront retaillées et appropriées en dedans de tous les estages.

Et en cas que les desmolitions de ce qu'on jugera à propos d'estre abattu ne soient suffisantes, l'entrepreneur fournira de ce qu'il sera de besoing sans qu'il en puisse prétendre aucune chose. Il pourra abattre depuis la tour non couverte jusques au grand escallier, en quoy est compris lad. tour, les cuisines et autres offices, le pavillon, le petit corps de logis ; ensuite le portail, autre petit corps de logis, le pavillon qui est au coing et la petite gallerie qui joint led. grand escallier, auquel led. entrepreneur ne touchera point et fera l'abatis en sorte qu'il ne soit en rien endommagé.

Quand aux ornements, ils seront faicts en tout le pourtour du bastiment semblable à la face de la gallerie du costé de la court, fors qu'il n'y aura aucunes colonnes ny pieds d'estaux, et ce, suivant les desseings qui en seront donnés et que l'entrepreneur sera obligé de suivre, comme aussy seront faictes les ouvertures pour les croizées nécessaires.

Les murs de refend auront deux pieds d'espoisseur dont les piedz droictz des portes, fermetures, jambages de cheminées, plates bandes seront de pierre de barode et les restant de cartelage des desmolitions de l'autre bastiment qui seront retaillées bien proprement.

Les languettes et tuyaux de cheminées auront cinq à six poulces d'espoisseur, et les murs des parpains qui seront faictz aux endroitz nécessaires un pied d'espoisseur.

Les voultres pour porter les marches et palliers seront pareillement faictes de pierre de taille et semblablement la cage de l'escallier où il y avoit six pillastres ouverts par arcades, et à chacun estage et entre les ouvertures seront les appuys tant aux deux

pailliers qu'aux deux rampans de l'escalier qui seront faicts suivant le desseing qui en sera donné.

Le petit escalier sera pareillement voulté.

Les marches, tant du grand que petit escalier, depuis le bas jusques en hault seront de pierre de taille dure de la mouillière, la meilleure qui se pourra choisir, qui porteront dans l'espoisseur des murs de chacun costé de deux à trois poulces, et seront toutes d'une pièce taillées avec un quart de rond et un filet au dessous s'il est jugé à propos.

Les palliers, tant du grand que petit escalier seront pavés de pierre dure blanche et de pavé noir d'ardoize posée en lozange et auront un pied en carré et deux poulces d'espoisseur, pozés à chaux et à sable.

Le premier et second estage et les galletas des logements et troisieme estage du pavillon seront les planchers pavez de carreaux de cinq poulces de diamètre faictz à six pans et d'un poulce d'espoisseur posés à chaux et à sable sur les planchers fors la chambre et cabinet, tant du premier que second estage qui seront parquetés, s'il est jugé à propos, à quoy l'entrepreneur ne sera obligé.

Le mur qui fera la fermeture entre les deux logements sera construit avec mesme ordre, matière et construction que ceux des logements où il se fera dans le milieu un portail avec double pavement et à chacun costé il s'y fera deux petits logements qui

seront couvertz en dosme de pierre ajointz recouverts ; le tout selon les plans et eslévations qui en seront donnez.

Tous lesquelz ouvrages seront faictz de bons matheriaux, la maçonnerie de bon libage et moislon d'assiette meslé avec celuy desd. desmolitions, pierre de taille de quartier et barode et autres pierres dures de la mouillière, maçonnées de bon mortier, un tiers de chaux et deux tiers de sable, les carreaux pour les planchers de terre bien cuitte partie plombée de vert et l'autre non, la maçonnerie sera alignée et élevée suivant son fruit, la pierre de taille de bonne liaison, les moullures bien taillées sur les panneaux qui seront donnéz et sera bien ajusté avec le vieux bastiment. L'entrepreneur fera lesd. desmolitions et voidange de terres, fournira tous matheriaux susd., estayements, cintres, eschafaudages, outiliz, ustancilles et peines d'ouvriers, fera tous les ouvrages suivant le présent devis et les plans et eslévations qui luy en seront donnez, rendra place nette, le parement des murs par le dehors sera entièrement de pierre de taille neufve, la plus esgalle en parement que faire se pourra, les fondations seront veues et approuvées de ceux qui en auront la charge, en sorte que le tout se trouve en perfection au rapport d'expertz, et ce dedans le jour Saint Jehan Baptiste de l'année que l'on comptera mil six cens quarente au plus tard, et ce moiennant et à raison de huict livres pour chacune thoise, thoise carrée de trente six pieds tant plein que vuide sans qu'il soit thoisé ne compté aucun retour, moullure, entablement ny autre corps saillant.

Encores qu'il soict dict cy dessus que l'entrepreneur ne fera aucune pillastres, colonnes ny pieds d'estaux, néanmoins sera faict par luy au bout de la gallerie susd. joignant le costé gauche au lieu du plein mur qui sera descouvert par le moien de l'office proche qui sera abattue, au lieu dud. mur une arcade semblable aux autres avec une

croizée dans icelle et les colonnes, pillastres et pieds d'estaux qu'il commendera suivant l'ordre de lad. gallerie.

Seront faitz au hault de chacun des escalliers susd., tant petit que grand, des tuyaux de pierre de taille dans l'espoisseur des murs qui yront treuver au bas desd. murs les fosses a privez, lesquelles fosses seront de six à huict pieds en quarré, voutées de pierre de taille avec les ventouses nécessaires. Faict et passé pardevant Charles Richer et Pierre Parque, notaires au Chastellet de Paris, le vingtquatriesme jour de novembre l'an mil six cens trente huict. Ont signé Bouthillier, Masses, Richer et Parque.

8 - Paris, 20 janvier 1641.

Promesse pour la construction de l'aile droite du château de Chavigny⁷⁰⁴.

Archives de la famille de Soyres ; copie.

Led. Daniel Masse, nommé au devis cy dessus escript, estant de présent en ceste ville de Paris, logé rue de La Harpe en la maison où est pour enseigne l'arbaleste a promis, promet et s'oblige aud. seigneur le Bouthillier surintendant, de faire et parfaire bien et deument à dire d'espertz et gens à ce congnoissans, tous et chacuns les ouvrages de massonnerie qui restent à faire pour mettre le chasteau de Chavigny en sa perfection, suivant les plans, prophilz, eslévations et espoisseur des murs qui luy seront donnés et qu'il sera obligé de suivre, concistant en un corps de logis au dessus du rez de chaussée de la cour qui sera apposé à celuy qui est faict de trente thoises un pied de longueur sur cinq thoises de largeur, le tout hors œuvres à la continuation de la gallerie, arcades, colonnes, percement de croisée, portes, faussebraye que reprises d'icelles ou il sera jugé estre à propos, avec mesme cimétrie par dehors élévations, matières et constructions que ce qu'il est faict.

Led. corps de logis sera distribué, scavoir en un pavillon de vingt quatre pieds en quarré dans œuvre et qui débordera la gallerie de dix pieds du costé du fossé ou sera la chapelle qui aura sous clef de voulte trente quatre pieds trois poulces de haulteur, laquelle prendra le premier et second estage ornés par dedans de pillastres, colonnes, corniches, frises, architraves, chapiteaux, bazes et pedestaux qui seront de pierre de taille du Coudray la plus belle et la plus nette qui se puisse trouver, les colonnes seront

⁷⁰⁴ Cet acte fait immédiatement suite au devis précédent.

toutes d'une pièce, et le reste sera de pierre de taille des carrières de la Coulée et Grand-Cheminée, et a costé de lad. chapelle à l'estage du rez de chaussée de la galerie basse sera un oratoire qui aura quatorze pieds en quarré dans œuvre et seize pieds sous clef de voulte.

Un escalier pareil à celui qui est fait de dix huit piedz de largeur sur trente neuf pieds de profondeur. Ensuite de l'escalier seront les offices qui seront faites suivant la distribution, dimensions, grandeurs et espaisseurs des murs, marquez sur les plantz qui luy en seront donnez et qu'il sera obligé de suivre, lesquelles offices seront entièrement vaultées, et auront seize pieds sous clef de voulte, et au dessous desd. offices seront caves qui seront pareillement vaultées et auront dix pieds sous clef de voulte, et tiendront la distance qu'il y aura d'un escalier à l'autre où l'on y entrera tant par le grand que par le petit escalier, au bout duquel petit escalier y aura une petite chambre qui prendra sur le fossé qui regarde le parc. Et à chacun des deux escaliers au dessous desd. caves seront les fosses à privés de six pieds sur huit pieds et sept pieds sous clef de voulte conduit par des thuyaux qui prendront depuis la voulte jusques au dernier estage ou seront les sièges, et iceux thuyaux seront de pierre de taille taillés dans les espaisseurs des murs et auront chacun douze pouces de diametre. Les palliers tant du grand que du petit escalier, chapelle que autres départements qu'on jugera à propos seront pavés de pierre dure blanche et de pierre noire d'ardoize d'un pied en quarré et deux pouces d'epaisseur posé en losange, la cuisine et autres offices seront pavées de carreaux de gresseries de cinq pouces en quarré et de six et sept pouces d'epaisseur. L'aire des départemens du second et troisieme estage en galletas seront de carreaux de terre bien cuite, partie plombés de vert et l'autre non, ayant cinq pouces de diametre faits à six pieds et d'un pouce d'epaisseur. Et tout ce que dessus sera fait de bons

mathériaux comme il est cy devant dict, moislon d'assiette, pierre de taille du Coudray, la Coulée, Grand-Cheminée et autres pierres dures de la mollière, massonnés de bon mortier, un tiers de chaux et deux tiers de sable et ciment où il sera besoing. Et ce au mesme pris de huict livres pour chacune thoise à thoisier à thoise carrée de trente six pieds tant plain que vuide, sans qu'il soit thoisé ne compté aucun retour, moullure, entablement ny autre corps saillant, et de rendre le tout fait et parfait dans le jour de Saint Jean Baptiste que l'on comptera mil six cens quarente [*blanc*] et fornira de toutes choses généralement quelsconques, fera faire les démolitions des bastimens qu'il fault abattre sans qu'il luy en soit compté aucune chose et rendra place nette. Car ainsy a esté accordé. Promettant etc., obligeant etc., chacun en droict soy renonceant. Faict et passé en l'hostel dud. seigneur surintendant l'an mil six cens quarente un, le vingtiesme jour de janvier apres midy et ont signé double, Bouthillier, Masses, Parque.

9 - Pont-sur-Seine, 9 août 1649.

Donation de la terre de Chavigny par Claude Bouthillier à Léon Bouthillier.

AN, Y 189, fol. 322.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Claude Guyon, conseiller du roy nostre sire, bailly de Pontz sur Seyne et garde des sceaux royaux aux contracts des baillage et chastellenie dudit Pontz, salut. Scavoir faisons que pardevant maistres Claude Chastellain et Raoul Boucherat, notaires royaux au baillage dudit Pontz, furent présens en leurs personnes hault et puissant seigneur Messire Claude le Bouthillier, seigneur dudit Pontz, baron de Crancey et de Sergine, conseiller du roy en tous ses conseilz, commandeur et grand Trésorier des ordres de sa Majesté et dame Marie de Brageloigne, son espouze, de luy auctorizée pour l'effet des présentes. Lesquelz, pour l'affection particulière qu'ilz portent à Messire Léon le Bouthillier, comte de Chavigny, conseiller du roy, ministre d'Estat, leur filz unique, pour avoir le contentement et satisfaction de le veoir de leur vivant en possession et jouissance de partie du bien qui luy doibt escheoir après le survivant desdits seigneur et dame et pour les respectz et soubzmissions qu'ilz ont receuz et esperés tousjours recepvoir de luy, ont volontairement recognu et confessé avoir donné, ceddé, transporté et délaissé par ces présentes, donnent, ceddent, transportent et délaissent audit seigneur comte de Chavigny leur filz unique, présent, acceptant et très humblement les remerciant, pour luy, ses hoirs et ayans causes, les maison, terre et chastellenie de Chavigny, maisons et seigneuries de Maulévries, Cessigny, Larné, la Bourrie, Villier et Boivin, la Gaudrée des Noyers, appartenances, deppendances et annexes desdites terres et seigneuries et généralement tout ce qu'ilz

possèdent esditz lieux et parroisses voisines sans rien excepter ny réserver, lesdites terres et seigneuries franches et quittes de toutes debtes et ypotèques, chargées seulement des droictz seigneuriaux et féodaux et des charges antiennes et foncières, sy aucunes y a, pour en jouir par le seigneur comte de Chavigny, ses hoirs et ayans cause, en plaine propriété et en faire disposer comme de chose à luy appartenant au moyen des présentes, et à cette fin se sont lesdits seigneur et dame desmis et dessaisy entre les mains dudit seigneur comte de Chavigny, leur filz unique, de la plaine proprété, possession et jouissance desdites terres et seigneuries, en laquelle jouissance ilz veullent et entendent qu'il entre dès maintenant et reçoipve tous les fruitz et revenus de la présente année, cette présente cession et délaissement ainsy faictz en advancement des successions desdits seigneur et dame, à la charge que, pour les indemniser en quelque sorte de la jouissance entière desdites terres, ledict comte de Chavigny leur filz sera tenu leur payer par chacun an leur vie durant et au survivant d'eux la somme de dix mil livres dont la première année escherra au dernier jour de décembre de la présente, attendu qu'il en percepvera entièrement les fruitz suivant les baux à ferme que lesditz seigneur et dame en ont faictz , lesquelz il sera tenu entretenir et leur payer d'année en année à pareil jour ladite somme de dix mil livres et ont lesditz seigneur et dame voullu et ordonné que tous les tiltres, papiers et enseignemens desdites terres qui sont sur les lieux soient mis entre ses mains par ceux qui les ont en garde comme ilz luy ont donné ceux qu'ilz avoient en leur pouvoir, mesme tous les contractz d'acquestz par eux faictz desdites terres et seigneuries, soit par achapt ou par eschange, subrogeant ledit comte de Chavigny leur filz en tous leurs droictz, noms, raisons et actions, mesme en celles qu'ilz ont peu intenter pour la conservation desdites terres et que l'on a peu aussy intenter contre eux.

Et ont en outre lesdits seigneur et dame donné et délaissé audit comte de Chavigny leur filz les ornementz de la chapelle desservie dans le chasteau de Chavigny,

chandeliers, croix callice et burettes d'argent doré et tous les meubles estans dans ledit chasteau, tentures de tapisseries, lictz, linge et autres meubles quelconques dont y a inventaire fors et excepté la vaisselle d'argent, platz, bassins, esguieres, sallières, cuillières, fourchettes, flambeaux et autres ustancilles d'argent que lesdits seigneur et dame se sont réservez.

Et d'aultant que, par le contract de mariage dudit seigneur comte de Chavigny avec dame Anne Phélippeaux son espouze, il est porté qu'outre la somme convenue pour son douaire elle avoit l'habitation d'une maison telle qu'elle voudra choisir en la ville ou aux champs des acquetz qu'ilz pourront faire devant leur mariage et que pour cette raison elle ne pourroit avoir pour son habitation la maison et chasteau de Chavigny n'estant pas de leur acquetz et estant non seulement propre dudit seigneur comte de Chavigny comme ceddé et délaissé en advancement de succession mais mesme propre dudit seigneur son père lequel, par l'acquet qu'il en a faict, a déclaré que c'estoit des dernières provenances de la vente par luy faicte de la terre et chastellenie de Foultourte au pais du Mayne et de la terre et seigneurie du petit Touars en Touraine, à luy escheues par les successions de deffuncts Messire Denis le Bouthillier et dame Claude de Macheco, ses père et mère, et qu'il entendoit que ladite terre de Chavigny luy tiendroit lieu et nature de propre ainsy que faisoient lesdites deux terres de Foultourte et du petit Touars jusques à la concurance du prix d'icelles.

Lesdits seigneur et dame, pour tesmoigner la bonne affection qu'ilz portent à ladite dame Anne Phéllipeaux leur belle fille, mère de plusieurs enfans qu'elle leur a donnés, déclarent que leur intention est qu'elle jouisse sa vie durant non seulement de l'habitation de la maison de Chavigny mais aussy de tout le revenu qui en deppend à cause desdites terres et seigneuries et mesme de tous les meubles par eux cy dessus délaissés audit comte de Chavigny leur filz et ce tant et sy longuement qu'elle demeurera

en vuidité en payant ausd. seigneur et dame et survivant d'eux et après eux à leurs petits enfans ladite somme de dix mil livres par chacun an au dernier jour de décembre ainsy qu'il est dict cy dessus laquelle somme de dix mil livres en tout leur sera payé sans aucun retranchement ny diminution pour quelque cause et occasion qu'elle soit, lesdits seigneur et dame entendent ce que dessus dans l'intérêt de ladite dame leur belle fille sans préjudice à son contract de mariage, soit pour la somme y contenue pour son douaire soit pour le choix de telle maison qu'elle voudra aux champs ou à la ville pour son habitation qu'elle pourra prendre outre celle de ladite terre et chasteau de Chavigny et où il seroit besoing d'insinuer le présent contrat.

Faict à Pontz le neufviesme jour d'aoust 1649.

TABLEAUX

AVERTISSEMENT

Les nombres portés dans les colonnes « montant », « principal », « valeur », sous la forme « x, y, z » doivent se lire « x [livres], y [sols], z [deniers] ».

Les nombres et les dates entre crochets sont des estimations.

Les nombres ^prtés aux ordonnées des graphiques sont exprimées en livres.

Légende :

a : arpent

bdc : boisselée de chènevière

c : corde

d : denrée

q : quartier

r : [rente] rachetée par

t : [rente] transportée à

TABLEAU 1

LES RENTES CONSTITUEES A DENIS BOUTHILLIER

Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Etienne Valleret, marchand à Dijon	260	3 120	26 août 1581	30 août 1581	r Etienne Valleret, marchand à Dijon (MC, ét. XXIII, 199, 26 et 30 août 1581)
Nicolas Lhuilier, s ^r de Saint-Mesmin, conseiller au conseil privé, Nicolas Roland, marchand et bourgeois de Paris, Claude Roland, marchand à Méry-sur-Seine, Etienne Roland, élu en l'élection de Méry-sur-Seine	300	3 600	4 oct. 1581	3 février 1584	r Nicolas Roland, marchand et bourgeois de Paris (MC, ét. XXIII, 203, 3 février 1584)
René de Rochechouart, chevalier des Ordres du roi, conseiller aux conseils privé et d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, Française de Labaume, veuve de Gaspard Desaulx, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, Antoine Mesmin, avocat au Parlement de Paris	600	7 200	27 mars 1584	26 janvier 1585	r Française de Labaume (MC, ét. XXIII, 206, 26 janvier 1585)
Charlotte de Givry, veuve de Charles des Vaulnes, s ^r de Cotteray, chevalier de l'Ordre	100	1 200	9 mai 1584	13 mars 1606	t Henri des Vaulnes, chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de cent chevau-légers (MC, ét. LXXIII, 261, 13 mars 1606)

Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Emery de Jobert, s ^r de Barault, baron de Blagnac, François de Fayolle, chanoine de la Sainte-Chapelle, Pierre de Vacquene, bourgeois de Paris	300	3 600	20 fév. 1585	28 avril 1596	t Jean de La Barde et Bonne Bouthillier (mariage) (MC, ét. LXXIII, 236, 7 novembre 1598)
Gabriel Salomon, secrétaire du duc de Rohan	2 000	24 000	5 juillet 1585	22 février 1603	t Nicolas Dupont, tailleur (300) (le reste de la rente n'est pas racheté avant la mort de Claude de Macheco) (MC, ét. CXXII, 1490, 5 juillet 1585)
Jacques Boessot	150	1 800	5 oct. 1585	1/ 11 nov. 1595 2/ 19 fév. 1597	t 1/ à Guillaume et Gervais Régnier (15, 33, 4) 2/ aux Robillard (123, 40) (MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585 ; 227, 11 novembre 1595 ; 228, 19 février 1597)
Louis Dodieu, s ^r de Velly, maître ordinaire en la chambre des comptes	450	5 400	5 oct. 1585		(MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585)
Charlotte de Givry	50	600	20 mai 1587	13 mars 1606	t Henri des Vaultes, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de cent chevau-légers (MC, ét. LXXIII, 261, 13 mars 1606)
Jacques Boessot	200	2 400	8 janv. 1588	7 nov. 1595	t Tanguy Barjot, conseiller au Parlement, et Léonor Barjot (MC, ét. LXXIII, 227, 7 nov. 1595)
Philippe de Naillac	250	3 000	16 avril 1593	17 juillet 1598	t Léonor et Tanguy Barjot (MC, ét. LXXIII, 235, 17 juillet 1598)
Jacques Boessot	200	2 400	19 fév. 1596	11 avril 1597	t Jean-Paul Desparnes, s ^r de Lussan (MC, ét. LXXIII, 229, 11 avril 1597)
Léonor Barjot	150	1 800	27 mai 1596	28 août 1597	t Léonor Barjot (MC, ét. LXXIII, 231, 18 août 1597)
Succession de Jean Barjot, s ^r de Macqueville	600	6 000	10 août 1597	1/ 29 juil. 1611	t Pierre Deschesnes, marchand à La Cochère (100) (MC, ét. LXXIII, 231, 10 août 1597 ; 278, 29 juillet 1611)
Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat	Rachetée par ou transportée à (source)

						ou transport	
Marguerite de L'Estoile, veuve d'Alexis Lebon, maître des comptes du roi (à prendre sur Marchefrac)	100	1 200	11 juin 1612		(MC, ét. LXXIII, 280, 11 juin 1612)		
Edouard Molé, président au Parlement de Paris, Jean Bouguyer, conseiller au Parlement de Paris, Pierre Bouguyer, conseiller au Parlement de Paris, Jean de Mesgrigny, maître ordinaire en la chambre des comptes, Mathieu Molé, conseiller au Parlement et président aux requêtes du Palais (à prendre sur Marchefrac)	150	1 800	3 juillet 1612		(MC, ét. LXXIII, 281, 3 juillet 1612)		
Philippe Hurault, s' du Marais (à prendre sur Marchefrac)	300	3 600	10 juil. 1612		(MC, ét. LXXIII, 281, 10 juillet 1612)		
Jean Barjot, s' de Marchefrac	500	8 000	26 mai 1617	28 nov. 1620	t Claude Bouthillier (MC, ét. CV, 569, 28 nov. 1620)		
Jacques de Harcourt et Martin Martineau	200	3 200	28 juin 1617	28 nov. 1620	t Claude Bouthillier (<i>ibid.</i>)		

TABLEAU 1 bis

LES RENTES CONSTITUEES PAR DENIS BOUTHILLIER

Rente constituée à	Montant	Principal	Date	Rachat (source)
Gabriel Salomon	50	600	24 mai 1599	(MC, ét. LXXIII, 238, 24 mai 1599)
Président de Marly	500	10 000	27 septembre 1618	10 décembre 1630 (ADA, E* 3058, 27 septembre 1618)
Claude Bouthillier	666, 13, 4	12 000	26 février 1620	9 juin 1623 (MC, ét. CV, 572, 9 juin 1623)
Claude Bouthillier	200	3 600	12 mai 1620	9 juin 1623 (<i>ibid.</i>)

TABLEAU 2

LES REVENUS ANNUELS DE DENIS BOUTHILLIER

	1579	1580	1581	1582	1583	1584	1585	1586	1587	1588	1589	1590	1591	1592	1593
Fouletourte															
Petit-Thouars															
Loyers															
Rentes		100	100	300	300	100	3 000	3 000	3 100	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300
TOTAL		100	100	300	300	100	3 000	3 000	3 100	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300
	1594	1595	1596	1597	1598	1599	1600	1601	1602	1603	1604	1605	1606	1607	1608
Fouletourte									600	600	600	600	600	600	600
Petit-Thouars				600	600	600	600	600	600				740	740	740
Loyers					100	400	(400)	(400)	(400)	(400)	(400)	(400)	950	950	950
Rentes	3 300	3 300	3 035	3 900	4 050	3 750	3 750	4 150	4 150	4 300	4 696	4 696	4 596	4 796	4 796
TOTAL	3 300	3 300	3 035	4 500	4 750	4 750	4 750	5 150	5 750	5 300	5 696	5 696	6 886	7 086	7 086
	1609	1610	1611	1612	1613	1614	1615	1616	1617	1618	1619	1620	1621		
Fouletourte	600	150													
Petit-Thouars	740	740	740	740	85	85	85	85	85	85	85	(85)	(85)		
Loyers	1 400	1 650	2 300	1 850	1 700	1 700	1 700	1 700	1 250	1 250	1 250	1 250	925		
Rentes	4 171	4 171	4 171	4 821	4 821	4 821	4 821	4 300	5 000	5 000	5 000	5 000	4 300		
TOTAL	6 911	6 711	7 211	7 411	6 606	6 606	6 606	6 085	6 335	6 335	6 335	6 335	5 310		

TABLEAU 3

LES INVESTISSEMENTS FONCIERS DE CLAUDE BOUTHILLIER EN CHAMPAGNE

Date	Valeur	Objet (source)
1616 (13 septembre)	300+ ½ maison	4,5a à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1618 (23 août)	1 000	10a à Pont (MC, ét. CV, 568, 23 août 1618)
1619 (26 janvier)	5 000	60a à Pont, Marnay et La Villeneuve (ADA, E* 2736, 26 janvier 1619)
1625 (23 janvier)	7 000	69a à Pont et Crancey (ADA, E* 2737, 23 janvier 1625)
1626 (16 juillet)	84	3,5q près des Caves (ADA, E* 2737, 16 juillet 1626)
1627 (26 janvier)	525	7a à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1628 (5 mars)	16 000	fief de Besançon (MC, ét. LXXXVI, 4 février 1628)
1628 (7 août)	1 000	une maison et 20,5a à Marnay (ADA, E* 3009, 7 août 1628)
1628 (8 août)	550	13a de bois à Marnay (ADA, E* 3009, 8 août 1628)
1629 (9 août)	20	petit jardin à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1630 (22 juin)	24 000	seigneurie de Foujon (Le Clerc, <i>Quelques seigneuries...</i> , p. 27)
1630 (20 novembre)	150	une maison et ½ a à Marnay (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1630 (25 novembre)	100	1a à Marnay (ADA, E* 3009, 25 novembre 1630)
1631 (23 octobre)	20 250	seigneurie des Vignes (MC, ét. LXXXVI, 236, 12 novembre 1629)
1631 (2 décembre)	36 000	seigneurie de Crancey (MC, ét. LXXXVI, 245, 4 février 1633)
1632 (12 juin)	900	3a à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1632 (22 août)	123 489, 5	seigneurie de Pont (ADA, E* 2731, 22 août 1632)
1632 (19 décembre)	225	1,5a à Marnay (ADA, E* 2896, 19 décembre 1632)
1633 (4 février)	33 650	seigneurie de Crancey (MC, ét. LXXXVI, 245, 4 février 1633)
1633 (4 avril)	500	une grange à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1633 (9 juillet)	18 000	seigneurie de Pars (MC, ét. LXXXVI, 247, 9 juillet 1633)

Date	Valeur	Objet
1633 (18 novembre)	63 800	seigneurie de Nogent (MC, ét. LXXXVI, 247, 18 novembre 1633)
1634 (6 mai)	30	0,5a à Foujon (ADA, E* 2950, 6 mai 1634)
1634 (10 mai)	100	2a à Foujon (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1634 (21 juin)	51	1a de terre à Foujon (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1635 (17 janvier)	21	3d à Foujon (ADA, E* 2950, 17 janvier 1635)
1635 (18 avril)	152	terres à Foujon (ADA, E* 2950, 18 avril 1635)
1635 (17 octobre)	50	2a à Foujon (ADA, E* 2950, 17 octobre 1635)
1636 (6 avril)	70 s.	1,5q à Foujon (Mesnil) (ADA, E* 2950, 6 avril 1636)
1636 (22 avril)	82, 4	1a 1q 5d 16c à Pars (ADA, E* 2983, 22 avril 1636)
1636 (23 avril)	40	9d 7c à Pars (ADA, E* 2983, 23 avril 1636)
1636 (29 avril)	200	5a à Foujon (ADA, E* 2950, 29 avril 1636)
1636 (5 juin)	30	½ a de terre au finage de Longperche (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1636 (20 novembre)	500	petite maison à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1636 (13 décembre)	500	6q à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1637 (12 mai)	387	12a à Pars (ADA, E* 2983, 12 mai 1637)
1637 (30 octobre)	38	1,5q à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1638 (18 janvier)	36 000	héritages à Pont (MC, ét. LXXXVI, 256, 18 janvier 1638)
1638 (17 juin)	900	2 a 1q à Pont (ADA, E* 2740, 17 juin 1638)
1638 (17 juin)	450	5q à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1638 (13 juillet)	150	fief de Charmoy (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1638 (4 novembre)	3 400	7a 4q à Crancey, 2 maisons à Nogent, 23a à Foujon (ADA, E* 3030, 4 novembre 1638)
1639 (9 juin)	1 500	une maison à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1639 (14 juin)	504	3a 1q à Marnay (ADA, E* 3009, 14 juin 1639)
1639 (2 septembre)	48	2 bdc à Pont (ADA, E* 2740, 2 septembre 1639)
1639 (2 septembre)	700	2 jardins à Pont (<i>ibid.</i>)
1639 (3 septembre)	24	1 bdc à Pont (ADA, E* 2740, 3 septembre 1639)

Date	Valeur	Objet
1639 (10 septembre)	72	3 bdc à Pont (ADA, E* 2740, 10 septembre 1639)
1639 (10 septembre)	48	2 bdc à Pont (<i>ibid.</i>)
1639 (12 septembre)	60	½ maison à Foujon (ADA, E* 2950, 12 septembre 1639)
1639 (13 septembre)	24	1 bdc à Pont (ADA, E* 2740, 13 septembre 1639)
1639 (13 septembre)	48	2 bdc à Pont (<i>ibid.</i>)
1639 (13 septembre)	48	2 bdc à Pont (<i>ibid.</i>)
1639 (15 septembre)	24	1 bdc à Pont (ADA, E* 2740, 15 septembre 1639)
1639 (15 septembre)	48	2 bdc à Pont (<i>ibid.</i>)
1639 (18 septembre)	30	5/4 chènevière à Pont (ADA, E* 2740, 18 septembre 1639)
1639 (3 octobre)	48	2 bdc à Pont (ADA, E* 2740, 3 octobre 1639)
1639 (9 octobre)	12	0,5 bdc à Pont (ADA, E* 2740, 9 octobre 1639)
1639 (3 novembre)	30	5/4 chènevière à Pont (ADA, E* 2740, 3 novembre 1639)
1639 (22 novembre)	40	5q de terres au Mesnil (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1639 (24 décembre)	54	2,25 bdc à Pont (ADA, E* 2740, 24 décembre 1639)
1640 (7 février)	16 000	moitié de la seigneurie de Saint-Aubin (ADA, E* 2859 et E* 3060)
1640 (8 février)	36	1,5a à Pont (ADA, E* 2740, 8 février 1640)
1640 (10 mai)	30	20c de prés à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1640 (9 juin)	1 500	1 maison à Pont (ADA, E* 2742, 9 juin 1640)
1640 (7 septembre)	2 400	¼ de la seigneurie de la Chapelle-Godefroy (MC, ét. LXXXVI, 266, 7 septembre 1640)
1641 (9 avril)	4 500	½ de la seigneurie de la Chapelle-Godefroy (MC, ét. LXXXVI, 269, 9 avril 1641)
1641 (3 juillet)	1 200	4a 1q de prés à Marnay (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1641 (26 août)	1 400	19a 1q 6,5 perches près Nogent (MC, ét. LXXXVI, 270, 26 août 1641)
1643 (15 avril)	28, 2	½ a ½ q au Mesnil (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1643 (19 octobre)	1 000	4a de prés à Marnay (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1644 (21 avril)	171	4a 3q à Pars (ADA, E* 2983, 21 avril 1644)

Date	Valeur	Objet
1644 (21 avril)	36	1a à Paris (<i>ibid.</i>)
1644 (16 mai)	48	2a à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1644 (26 mai)	40	0,5a à Pont (ADA, E* 2742, 26 mai 1644)
1644 (29 juin)	1 408	5,5a à Pont (ADA, E* 2742, 29 juin 1644)
1644 (29 juin)	3 000	33a 1q de bois à Marnay (ADA, E* 3009, 29 juin 1644)
1644 (11 décembre)	75	4 bdc 0,5q à Foujon (ADA, E* 2950, 11 décembre 1644)
1645 (11 avril)	400	1 jardin à Pont (ADA, E* 2742, 11 avril 1645)
1645 (28 avril)	225	2a 1q à Pont (ADA, E* 2742, 28 avril 1645)
1645 (28 avril)	[95] (100 par arpent)	91c à Marnay (ADA, E* 3009, 28 avril 1645)
1645 (5 mai)	60	1a au parc de Pont (ADA, E* 2742, 5 mai 1645)
1645 (5 juillet)	1 025	une maison à la Villeneuve (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1646 (28 avril)	[64] (100 par arpent)	62c à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1646 (28 avril)	225	2,25a à Pont (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1649 (12 avril)	150	1q de jardin à Pont (ADA, E* 2742, 12 avril 1649)
1650 (28 juin)	5 000	terres, maison, tronçons de rivière etc. à Pont (ADA, E* 3030, 28 juin 1650)
1651 (7 février)	75	1q de terre à Faverolle (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)

TABLEAU 4

LES INVESTISSEMENTS FONCIERS DE CLAUDE BOUTHILLIER EN TOURAINE

Date	Valeur	Objet (source)
1634 (20 août)	123 000	seigneurie de Chavigny (MC, ét. LXXXVI, 249, 20 août 1634)
1635 (20 mars)	30 000	seigneurie de Cécigny (MC, ét. LXXXVI, 250, 20 mars 1635)
1635 (30 juin)	900	maison de La Bourrie (AS)
1635 (30 juin)	9 000	partie de La Bourrie (AS)
1635 (14 novembre)	550	2a de prés à Chavigny (AS)
1635 (15 novembre)	100	10b de terre à Chavigny (AS)
1635 (19 novembre)	1 100	4,5a de prés à Chavigny (AS)
1637 (23 février)	30 000	seigneurie de Villiers-Boivin (MC, ét. LXXXVI, 254, 23 février 1637)
1637 (27 juin)	18 800	maison et terres à La Bourrie (AS)
1640 (27 janvier)	½ des bancs de Saumur	seigneurie de Lerné (AS)
1640 (7 mars)	15 966	½ des bancs de Saumur (AS)
1640 (28 avril)	4 800	fief de Saint-Germain-des-Prés-les-Candes (MC, ét. LXXXVI, 265, 28 avril 1640)
1642 (20 février)	54 000	seigneurie de la Grande-Gaudrée (MC, ét. LXXXVI, 272, 20 février 1642)
1645 (22 octobre)	86	3b de terre à Chavigny (AS)
1645 (4 novembre)	150	1a à La Rochethibaud (AS)
1646 (15 septembre)	14 500	seigneurie de Louzaie (AS)
1647 (19 novembre)	10	1b de vigne à Chavigny (AS)

TABLEAU 5

LES INVESTISSEMENTS FONCIERS DE CLAUDE BOUTHILLIER EN ÎLE-DE-FRANCE

Date	Valeur	Objet (source)
[1640]	73 000	seigneurie de Michery (ADA, E* 3060)
1640 (2 avril)	300	une maison à Michery (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1640 (14 octobre)	717	½ a 4q 33c de vignes à Michery (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1641 (11 janvier)	20 000	partie de la seigneurie de Sergines (MC, ét. LXXXVI, 268, 11 janvier 1641)
1641 (9 juillet)	1 330	une maison à Michery (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1641 (13 octobre)	[60 000] (rente de 3 000 l.)	terres de Lespine, Boisépinard et La Mothe (MC, ét. LXXXVI, 271, 13 octobre 1641)
1642 (10 avril)	9 000	seigneurie de Sainte-Colombe (MC, ét. LXXXVI, 273, 10 avril 1642)
1642 (31 décembre)	2 660	33a à Gisy (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
[1643]	[7 000]	partie de la seigneurie de Sergines
1643 (5 février)	11 000	1/10 de la seigneurie de Sergines (MC, ét. LXXXVI, 275, 5 février 1643)
1643 (9 mars)	54 000	partie de la seigneurie de Sergines (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1643 (15 mai)	700	2 maisons à Michery (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1644 (21 mai)	54 000 (rente)	terre de Gisy-les-Nobles (ADA, E* 3054, 21 mai 1644)
1644 (8 juin)	2 000	maison à Sergines (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673)
1645 (24 mai)	480	une maison à Gisy (ADA, E* 3054, 24 mai 1645)
1648 (16 août)	1 400	moulin à Gisy (MC, ét. LXXXVI, 379, 16 août 1648)

TABLEAU 6

RENTES CONSTITUEES A CLAUDE BOUTHILLIER

Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Succession de Léon de Bragelongne (divers)	627, 2, 10	7 525, 13	1613	21 janv. 1627	Vincent Langlois (360, 9, 5) (MC, ét. LXXXVI, 206, 21 janvier 1627)
Jean Barjot, s ^f de Marchefray	87, 10	1 400	4 mai 1613	21 mai 1615	r Denis Bouthillier (MC, ét. LXXIII, 287, 21 mai 1615)
Nicolas Chevalier, s ^f de Videville, conseiller aux conseils d'Etat et privé, premier président à la cour des aides (à prendre sur Marchefray)	100	1 200	4 mai 1613	21 mai 1615	r Denis Bouthillier (MC, ét. LXXIII, 287, 21 mai 1615)
Sébastien Zamet, évêque de Langres, duc et pair	2 000	40 000	23 janv. 1617	1/ 3 août 1617 2/ 4 juin 1620	r 1/ Sébastien Zamet (900) r 2/ Sébastien Zamet (1100) (MC, ét. LXXIII, 290, 23 janvier 1617)
Elisabeth Hennequin, veuve de Raoul Le Féron, s ^f d'Orville et de Louvres, maître ordinaire en la chambre des comptes à Paris	125	[2 000]	7 juin 1619	15 juin 1622	(ADA, E* 3055, 7 juin 1619)
Léonor Barjot	625	[11 250]	31 janv. 1620	6 juin 1627	t Léon Bouthillier (mariage) (MC, ét. CVII, 128, 6 juin 1627)
Denis Bouthillier	666, 13, 4	12 000	26 février 1620	9 juin 1623	r Claude de Macheco (MC, ét. CV, 569, 26 février 1620)
Denis Bouthillier	200	3 600	12 mai 1620	9 juin 1623	r Claude de Macheco (MC, ét. CV, 569, 12 mai 1620)
Denis Bouthillier	700	11 200	28 nov. 1620	[1626]	(MC, ét. CV, 569, 28 novembre 1620)
Etiennne de Nicey, s ^f de Romilly	150	2 700	13 mars 1621		(MC, ét. CV, 570, 13 mars 1621)

Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Victor Bouthillier	50	1 000	25 juin 1622	12 oct. 1623	r Victor Bouthillier (MC, ét. CV, 571, 25 juin 1622)
Mesmes Gallet, s ^f du Petit-Thouars	1 000	20 000	29 déc. 1626	6 juin 1627	t Léon Bouthillier (mariage) (MC, ét. LXXXVI, 205, 29 décembre 1626)
Florent d'Argouges, conseiller et trésorier général de la maison de la reine mère	1 000	[18 000] ⁷⁰⁵	21 janv. 1627	6 juin 1627	t Léon Bouthillier (mariage) (MC, ét. LXXXVI, 206, 21 janvier 1627 et ét. CVII, 128, 6 juin 1627)
Gabriel Prévost, s ^f de Cherbonnières	150	3 000	8 mars 1630	non rachetée à la mort de Marie de Bragelongne (MC, ét. LXXXVI, 211, 8 mars 1630 et ADA, E* 3060)	
Etienne de Nicey	150	2 700	25 juillet 1633		(MC, ét. LXXXVI, 247, 25 juillet 1633)
	222, 4, 5	[4 440]	25 juillet 1633	21 mai 1644	t Jean Lemaistre (ADA, E* 3054, 21 mai 1644)
Adrien et Pierre de Breauté	4 166, 13, 4	75 000	7 juillet 1634	21 juillet 1640	r Marie de Fiesque, veuve de Pierre de Breauté, maître de camp du régiment de Picardie (MC, ét. LXXXVI, 249, 7 juillet 1634)
Pierre Brûlart, s ^f de Puyieux	3 000	60 000	30 janvier 1636		(MC, ét. LXXXVI, 252, 30 janvier 1636)
Sébastien et Claude de La Grange, aumônier ordinaire du roi	3 000	60 000	18 mars 1636	13 octobre 1641	r Henri du Bouchet, s ^f de Bournonville (MC, ét. LXXXVI, 252, 18 mars 1636)
François de Rouville et le s ^f de Comblisy	833, 6, 8	15 000	19 mars 1636	21 mai 1644	t Jean Lemaistre (MC, ét. LXXXVI, 252, 19 mars 1636 et ADA, E* 3054, 21 mai 1644)
Claude de Raguier	250	5 000	2 juillet 1636	[1643] ⁷⁰⁶	(MC, ét. LXXXVI, 253, 2 juillet 1636)
François Le Bossu	100	1 800	23 février 1637	8 avril 1644	(MC, ét. LXXXVI, 254, 23 février 1637)
Louis de Fleurigny	1 308	26 159, 18	27 mars 1638	[9 mars 1643]	(MC, ét. LXXXVI, 258, 27 mars 1638)
M ^e Renouard, correcteur en la chambre des	611, 2, 2	[12 220]	19 juillet 1638	21 mai 1644	t Jean Lemaistre (ADA, E* 3054, 21 mai 1644)

⁷⁰⁵ Le principal de la rente est marqué par un blanc dans le contrat, ce qui est d'autant plus curieux que Claude Bouthillier ne négocie pas lui-même, mais par l'intermédiaire de Vincent Langlois, non comme procureur, mais comme prête-nom.

⁷⁰⁶ Le rachat de cette rente fait sans doute partie du prix de la seigneurie de Sergines, dont Claude de Raguier est un des co-seigneurs.

comptes					
Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Gaspard Ragnier, s ^r de Poussé	555, 11, 1	10 000	10 octobre 1640	23 janvier 1652	(MC, ét. LXXXVI, 267, 10 octobre 1640)
Louis de Fleurigny	600	12 000	12 mai 1641	[9 mars 1643]	(MC, ét. LXXXVI, 269, 12 mai 1641)
François-René de Broom, s ^r des Fourneaux et René Barjot, baron de Cholet	1 000	20 000	27 mai 1641	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (MC, ét. LXXXVI, 269, 27 mai 1641 et ADA, E* 3060)	
Claire de Bragelongne, puis Charles Duret (19 mai 1647)	2 750	55 000	5 août 1641	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (MC, ét. LXXXVI, 270, 5 août 1641 et ADA, E* 3060)	
Jean Phélypeaux, puis Charles Duret (19 mai 1647)	1 500	30 000	14 nov. 1641	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (MC, ét. LXXXVI, 376, 19 mai 1647 et ADA, E* 3060)	
Anne Leveneur et Charles-Léon Fiesco, puis Jean Phélypeaux (2 avril 1647)	1 500	30 000	15 avril 1642	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (MC, ét. LXXXVI, 273, 15 avril 1642 et ét. LXXXVI, 376, 2 avril 1647)	
Nicolas de Bréchanteau	4 166, 13, 4	75 000	20 juillet 1642	23 février 1644	r Nicolas de Bailleul, surintendant des finances (MC, ét. LXXXVI, 278, 23 février 1644)
Marguerite Barjot et Hugues de Bouton	1 333, 6, 8	24 000	20 août 1642	21 mai 1644	t Jean Lemaistre (MC, ét. LXXXVI, 273, 20 août 1642)
Jean Lemaistre, s ^r de Gisy	444, 8, 10	8 000	7 octobre 1642	[21 mai 1644]	(MC, ét. LXXXVI, 274, 7 octobre 1642)
Jérôme de Gornelieu	150	2 800	28 déc. 1644	non rachetée à la mort de Marie de Bragelongne (MC, ét. LXXXVI, 279, 28 décembre 1644 et ADA, E* 3060)	
Jean Phélypeaux	1 500	30 000	2 avril 1647	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (MC, ét. LXXXVI, 376, 2 avril 1647 et ADA, E* 3060)	
Charles Duret, s ^r de Chevry	307, 12, 9	5 537, 10	26 avril 1647	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (MC, ét. LXXXVI, 376, 26 avril 1647 et ADA, E* 3060)	
Hugues de Bouton, s ^r de Chantemesle	300	5 400	21 mai 1647	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (MC, ét. LXXXVI,	

Hugues de Bouton	1 129	20 322	9 janvier 1651	376, 21 mai 1647 et ADA, E* 3060) non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (MC, ét. LXXXVI, 286, 9 janvier 1651 et ADA, E* 3060)
------------------	-------	--------	----------------	---

TABLEAU 7

LES RENTES CONSTITUEES PAR CLAUDE BOUTHILLIER

Rente constituée à	Montant	Principal	Date	Rachat (source)
Vincent Langlois	360, 9, 5	4 325, 8	21 janvier 1627	(MC, ét. LXXXVI, 206, 21 janvier 1627)
Charles de La Grange	2 200	44 000	23 décembre 1648	15 juin 1649 (MC, ét. LXXXVI, 379, 23 décembre 1648)
M ^e Legras, secrétaire des commandements de la reine	[2 444, 5, 3]	44 000	15 janvier 1649	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (ADA, E* 3060)
Gilles Blondeau, maître ordinaire en la chambre des comptes	[555, 6, 6]	10 000	31 mai 1650	non rachetée à la mort de Claude Bouthillier (ADA, E* 3060)
Michel Hautmonté, procureur du roi à Langres	2 000	40 000	1 ^{er} juin 1650	5 août 1652 (MC, ét. LXXXVI, 289, 5 août 1652)
M ^e Chabenas	1 222, 2, 6	22 000	2 juin 1650	5 août 1652 (MC, ét. LXXXVI, 289, 8 août 1652)
Mathurin Durand, auditeur des comptes	900	18 000	6 juin 1650	12 septembre 1653 (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 135)
Claude Seguin, médecin ordinaire de la reine	2 200	44 000	2 juin 1651	12 février 1654 (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 133)

TABLEAU 8

LES GAGES, APPOINTEMENTS ET PENSIONS⁷⁰⁷

Nous pouvons nous faire une idée assez précise de ce que touche Claude Bouthillier dans l'exercice de ses fonctions grâce essentiellement à un certain nombre de documents trouvés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France et à l'ouvrage de Griselle sur la maison de Louis XIII, Marie de Médicis, Anne d'Autriche et Gaston d'Orléans. De tous les gages, appointements et pensions rassemblés dans le tableau suivant, nous ne possédons que quelques quittances ; mais de 1632 à 1643 au moins, Claude Bouthillier ayant la charge de surintendant des finances, il est probable que ce qui lui est dû est bien versé, et sans retard.

Charge		Date	Montant	Source
conseiller au Parlement	gages	1614	[2 000] ⁷⁰⁸	Labatut (Jean-Pierre), <i>Noblesse, pouvoir et société en France au XVII^e siècle</i> , Limoges, 1987, p. 49
conseiller d'Etat	gages et appointements	1626	[3 200] ⁷⁰⁹	BNF, Pièces originales 479, n° 22
secrétaire des commandements	gages et appointements	1619	1 800	Griselle (E.), <i>Etat de la maison de Louis XIII</i> , Paris, 1912, p. 71
	pension	1619	2 400	Répertoire Chavigny, art. 220, fol. 20v
conseiller de la reine mère	gages et appointements	1619	300	Griselle (E.), <i>Etat de la maison de Louis XIII</i> , Paris, 1912, p. 67

⁷⁰⁷ Le graphique n donne une vision synthétique de l'évolution des gages et pensions perçus par Claude sur toute la période de son activité.

⁷⁰⁸ Faute d'autres sources, nous avons repris pour Claude Bouthillier les gages de Claude de Bullion, lui aussi conseiller au Parlement à la même époque.

⁷⁰⁹ Cette estimation est tirée d'une quittance du 1^{er} décembre 1626 où sont réunis dans le même nombre les gages de conseiller d'Etat et de secrétaire des commandements de la reine mère. On a supposé qu'à cette date les gages pour l'office de secrétaire des commandements de la reine mère étaient toujours de 1 800 livres, déduisant ainsi par soustraction les gages pour la charge de conseiller d'Etat.

Charge		Date	Montant	Source
secrétaire d'Etat	gages et appointements	1629-1632	2 000	BNF, Mélanges Colbert 321, fol. 29v
	pension	1629-1632	20 000	BNF, Pièces originales 479, n° 24 ; BNF, Mélanges Colbert 321, fol. 29v
secrétaire de la chambre	gages et appointements	1630	700	Griselle (E.), <i>Etat de la maison de Louis XIII</i> , Paris, 1912, p. 28
		1631-1632	600	<i>ibid.</i>
		1633-1634	700	<i>ibid.</i>
		1635-1637	600	<i>ibid.</i>
		1638	500	<i>ibid.</i>
	pension	1638	1 200	Griselle (E.), <i>Etat de la maison de Louis XIII</i> , Paris, 1912, p. 141
intendant des Ordres	gages et appointements	1632	1 800	BNF, Clairambault 1247, fol. 143v
surintendant des finances	pension	1632-1643	20 000	BNF, Mélanges Colbert 321, fol. 7v
conseiller au conseil de la marine	gages et appointements	1632	2 000	BNF, ms. fr. 6409, fol. 100
		1635-1639	3 000	BNF, ms. fr. 6408, fol. 199, 255 ; ms. fr. 6409, fol. 100
trésorier des Ordres	gages et appointements	1633	2 250	BNF, Clairambault 1247, fol. 171v
		1634-1652	3 000	BNF, Clairambault 1247, fol. 184
ministre d'Etat	appointements	1644-1652	7 500	BNF, Mélanges Colbert 321, fol. 3v

TABEAU 9

QUELQUES FERMES DES TERRES DE CLAUDE BOUTHILLIER

Lieu	Date	Loyer	Fermier (source)
CHAMPAGNE			
Crancé (ferme des défauts et amendes)	juil. 1648-juil. 1654	160	Pierre Fouré (MC, ét. LXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 231)
Maison-Rouge et Besançon	avr. 1644-avr. 1653	2 200	Pierre Lausseroix (ADA, E* 2845, 16 avril 1644)
Nogent (ferme des aides)	avr. 1645-avr. 1654	13 000	Jean Leclerc (ADA, E* 3037)
BOURGOGNE			
Michery	juil. 1639-juil. 1645	3 600	Claude Prunay (ADA, E* 3054, 16 juillet 1639)
Michery	avr. 1646-avr. 1650	4 000	Marie Fourneau, veuve de Claude Prunay (ADA, E* 3054, 5 avril 1646)
Sergines	avr. 1649-avr. 1658	1 000	Jean Aussetot et Félix Monault (ADA, E* 3054, 9 avril 1649)
TOURAINNE			
Chavigny	Pâques 1639-Pâques 1646	2 700	Isaac Julienne (AS, 6 juillet 1637)
La Bourrie	juillet 1637-juillet 1644	1 300	Israël Ricart et René Lemoyne (AS, juillet 1637)
La Bourrie	oct. 1644-oct. 1651	1 300	Isaac Julienne, puis Pierre Moriceau (AS, 15 décembre 1646)
Lerné (château)	nov. 1641-nov. 1648	700	Jacques Lemoyne (AS, 17 novembre 1641)
Lerné (château)	mars 1648-mars 1655	720	Michel Tescier (AS, 28 octobre 1647)

TABLEAU 10**PRETS DE DENIS BOUTHILLIER**

Prêt à	Montant	Date	Remboursement (source)
Hélie de Baulon, conseiller au Grand Conseil	6 000	4 janvier 1583	(MC, ét. XXIII, 202, 4 janvier 1583)
Marc Houlier, notaire et secrétaire du roi et de ses finances	8 000	4 juin 1601	(MC, ét. LXXIII, 244, 4 juin 1601)
Jean Barjot, s ^r de Marchefray	11 565, 10	18 mars 1611	(MC, ét. LXXIII, 277, 18 mars 1611)

TABLEAU 10 bis**PRET A DENIS BOUTHILLIER**

Prêt de	Montant	Date	Remboursement (source)
Herbert Girault, secrétaire ordinaire de la reine	2 550	23 février 1603	20 juin 1603 (MC, ét. LXXIII, 251, 23 février 1603)

TABLEAU 11**PRETS DE CLAUDE BOUTHILLIER**

Prêt à	Montant	Date	Remboursement (source)
Claude Barjot, s ^r des Roches, lieutenant des gardes du corps de la reine-mère	3 200	23 mars 1622	27 janvier 1623 (MC, ét. CV, 571, 23 mars 1622)
Pierre Brûlart, s ^r de Puysieux	60 000	11 mai 1635	constituée en rente le 30 janvier 1636 (MC, ét. LXXXVI, 252, 11 mai 1635)
Claude de Raguier	1 000	16 août 1636	18 mars 1645 (MC, ét. LXXXVI, 253, 16 août 1636)
Trésoriers de l'Extraordinaire des guerres	72 000	2 avril 1644	(MC, ét. LXXXVI, 285, 2 avril 1644)
Antoine Lefèvre, bailli de Nogent-sur-Seine, et Antoine Masset, lieutenant particulier à Nogent-sur-Seine	19 000	26 juillet 1645	(MC, ét. LXXXV, 167, 4 septembre 1673)

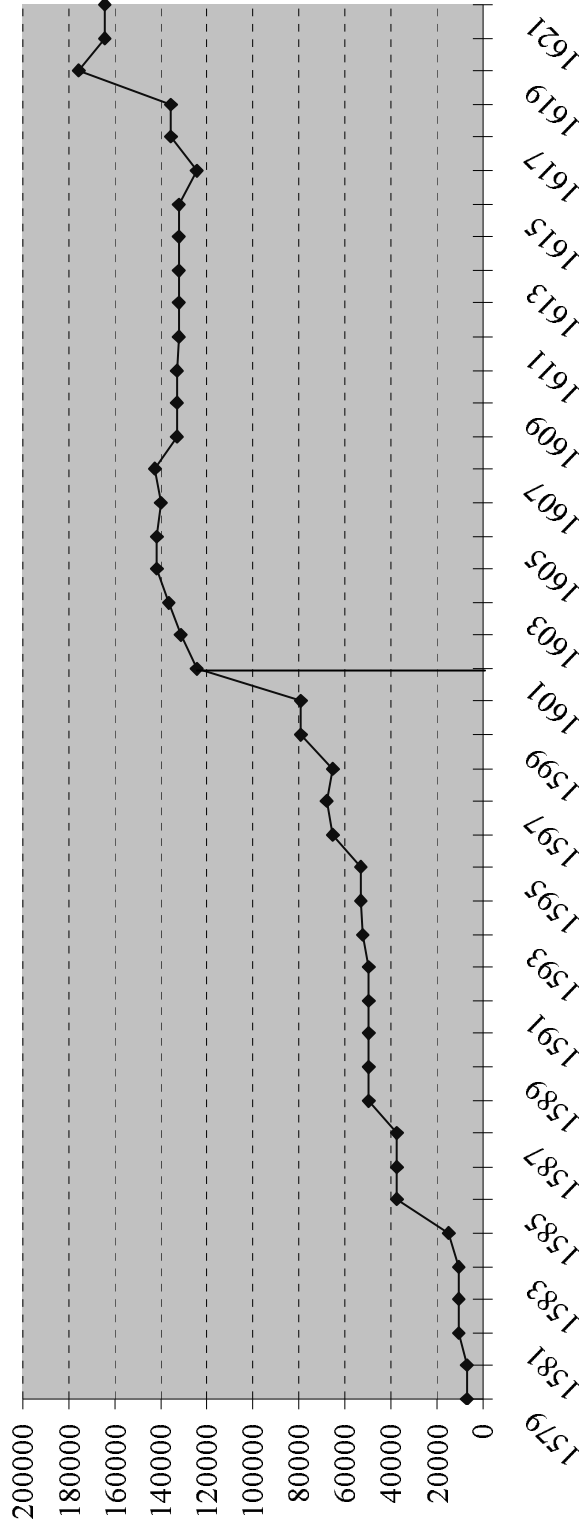
TABLEAU 11 bis**PRET A CLAUDE BOUTHILLIER**

Prêt de	Montant	Date	Remboursement (source)
Antoine Leroyde, procureur au Parlement de Paris	500	6 août 1641	(MC, ét. LXXXVI, 270, 6 août 1641)

GRAPHIQUES

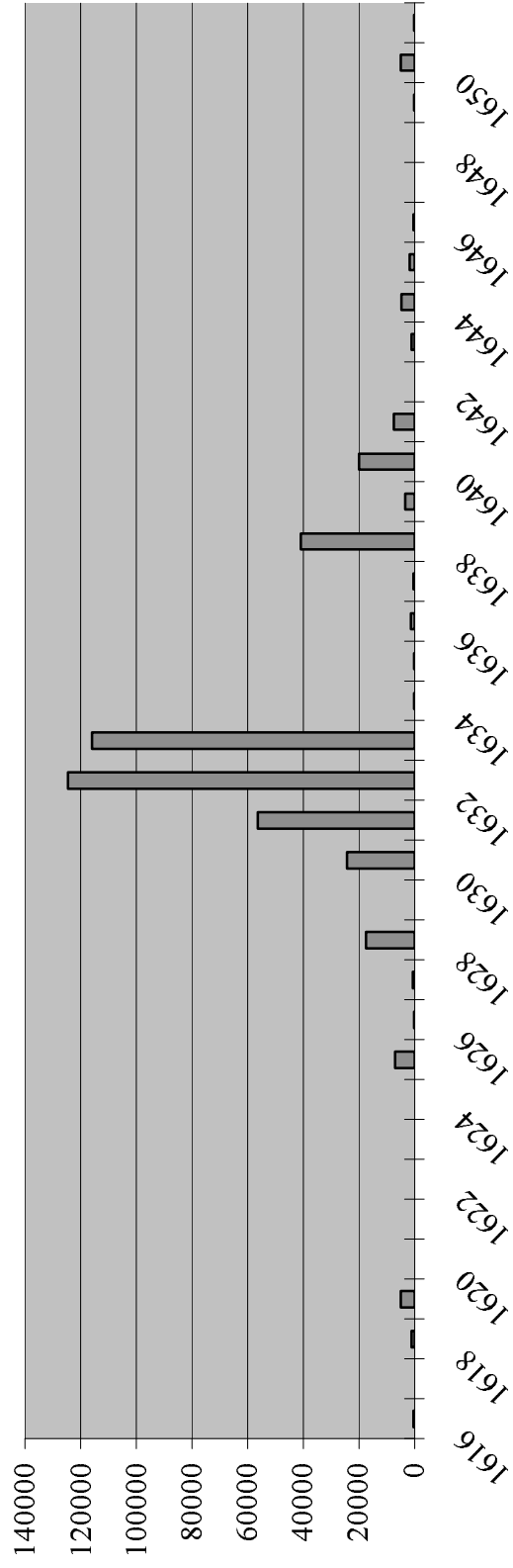
GRAPHIQUE 1

Evolution de la masse de la fortune de Denis Bouthillier



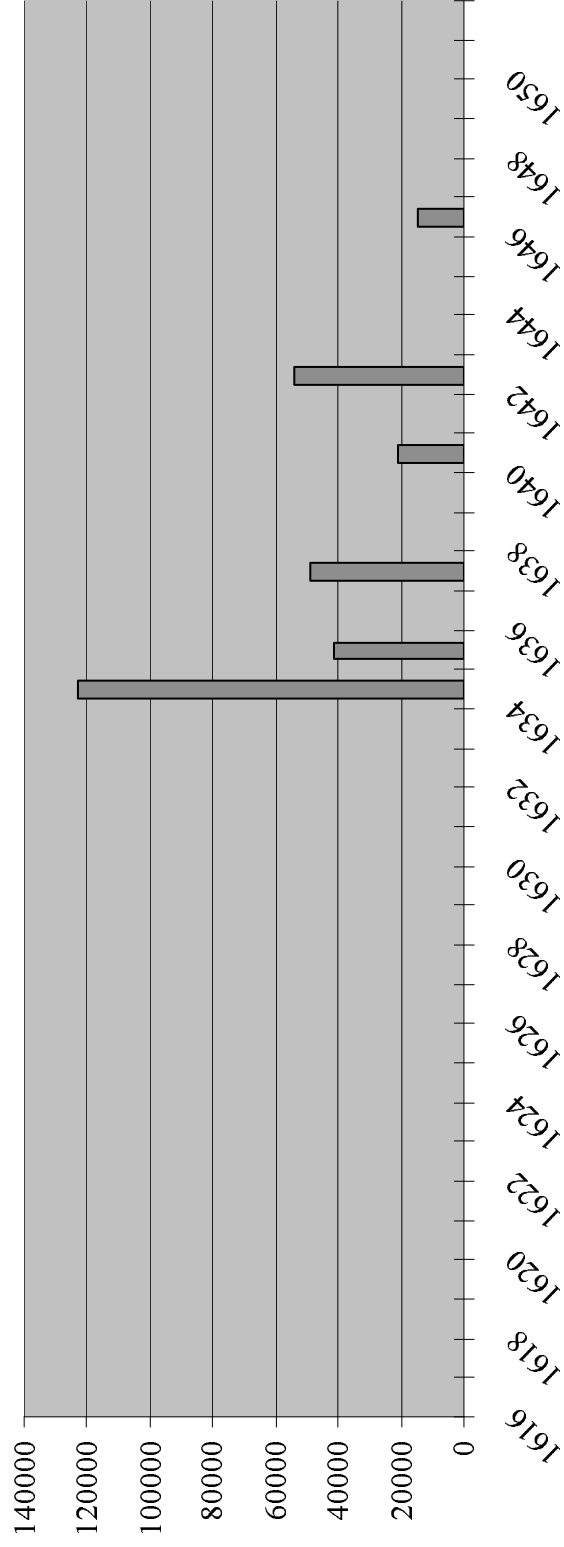
GRAPHIQUE 2

Les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Champagne



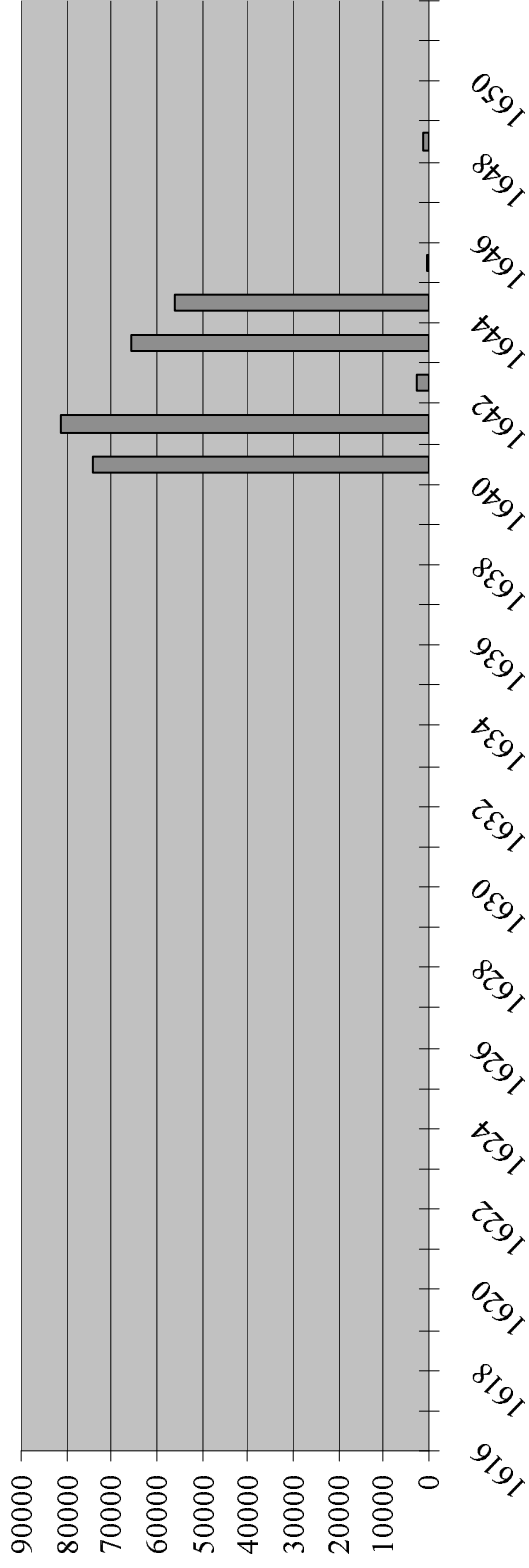
GRAPHIQUE 3

Les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Touraine



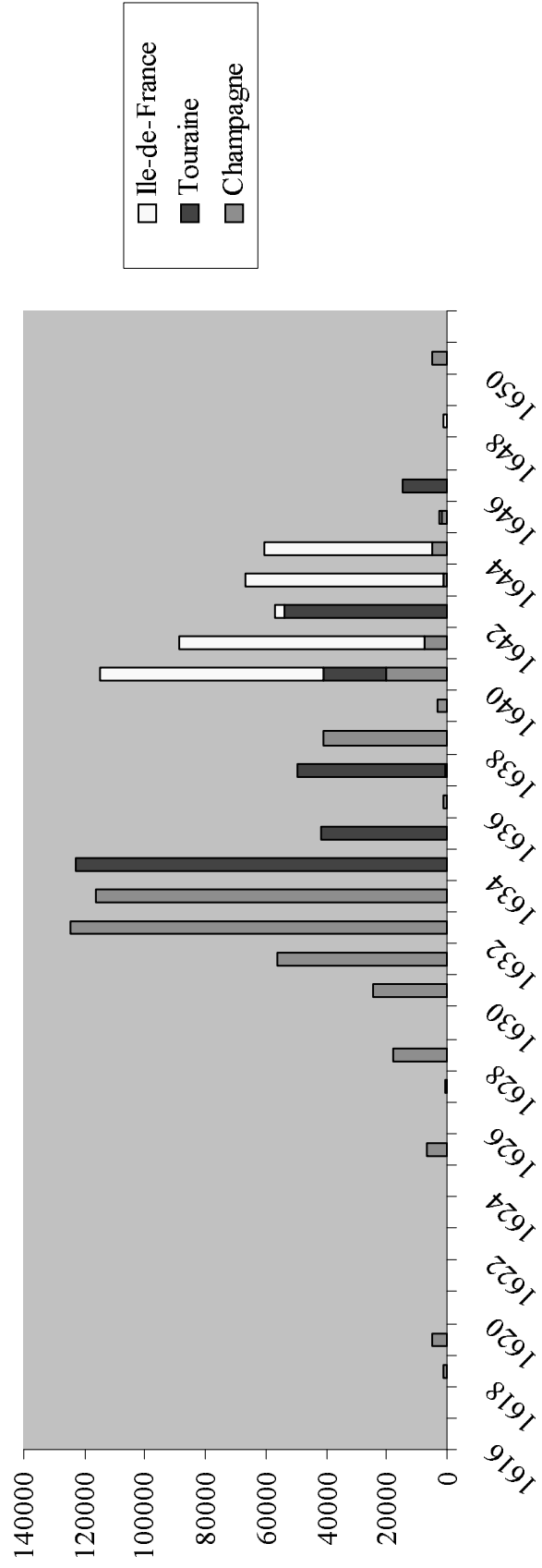
GRAPHIQUE 4

Les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Ile-de-France



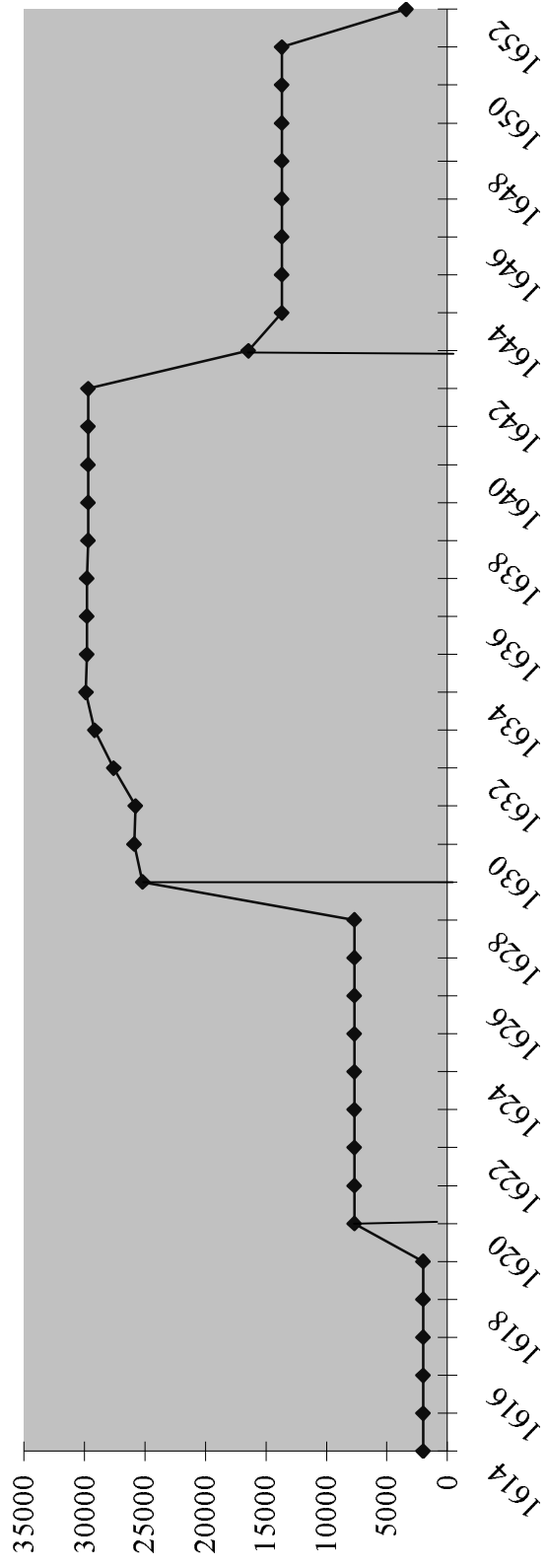
GRAPHIQUE 5

Les investissements fonciers de Claude Bouthillier



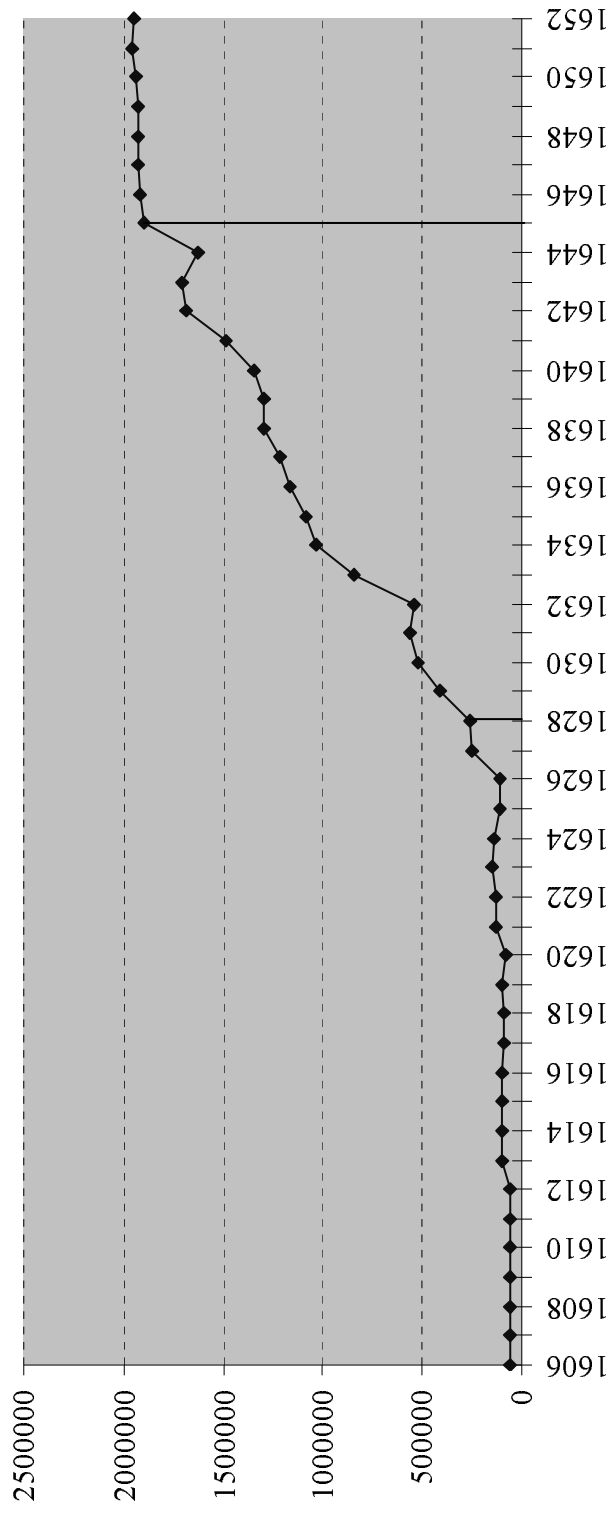
GRAPHIQUE 6

Evolution des gages, appointements et pensions perçus chaque année par Claude Bouthillier



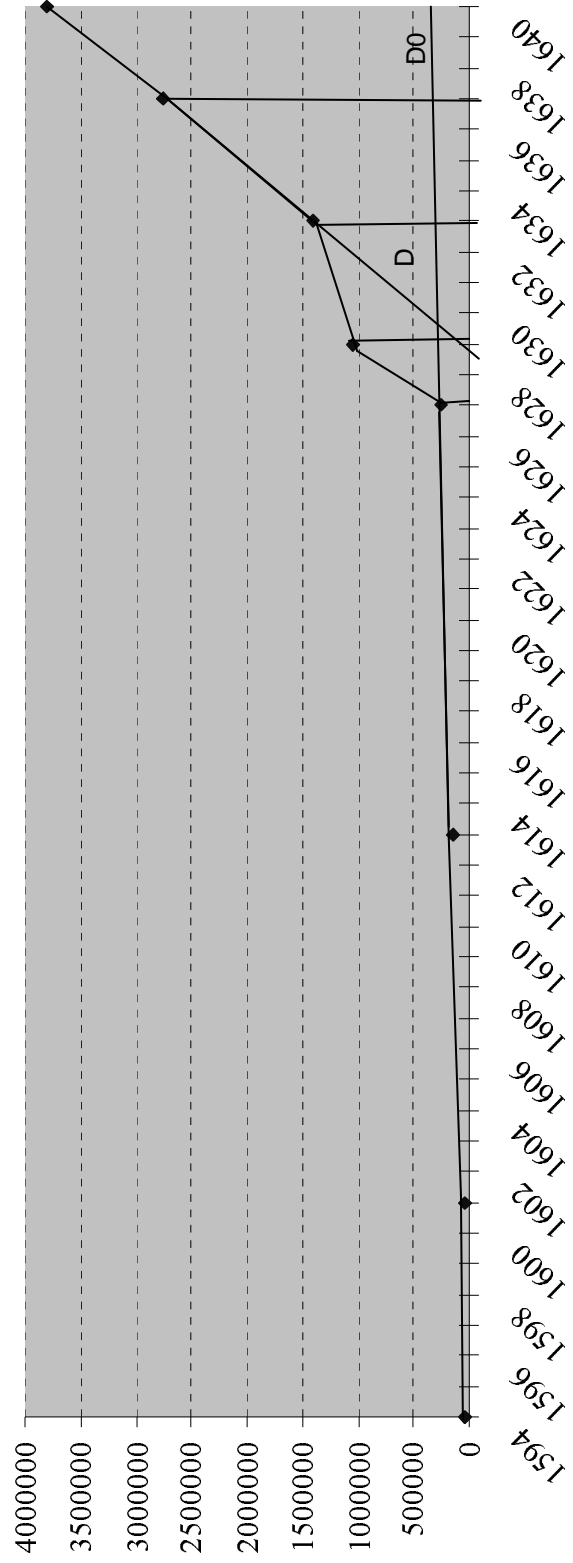
GRAPHIQUE 7

Evolution de la masse de la fortune de Claude Bouthillier



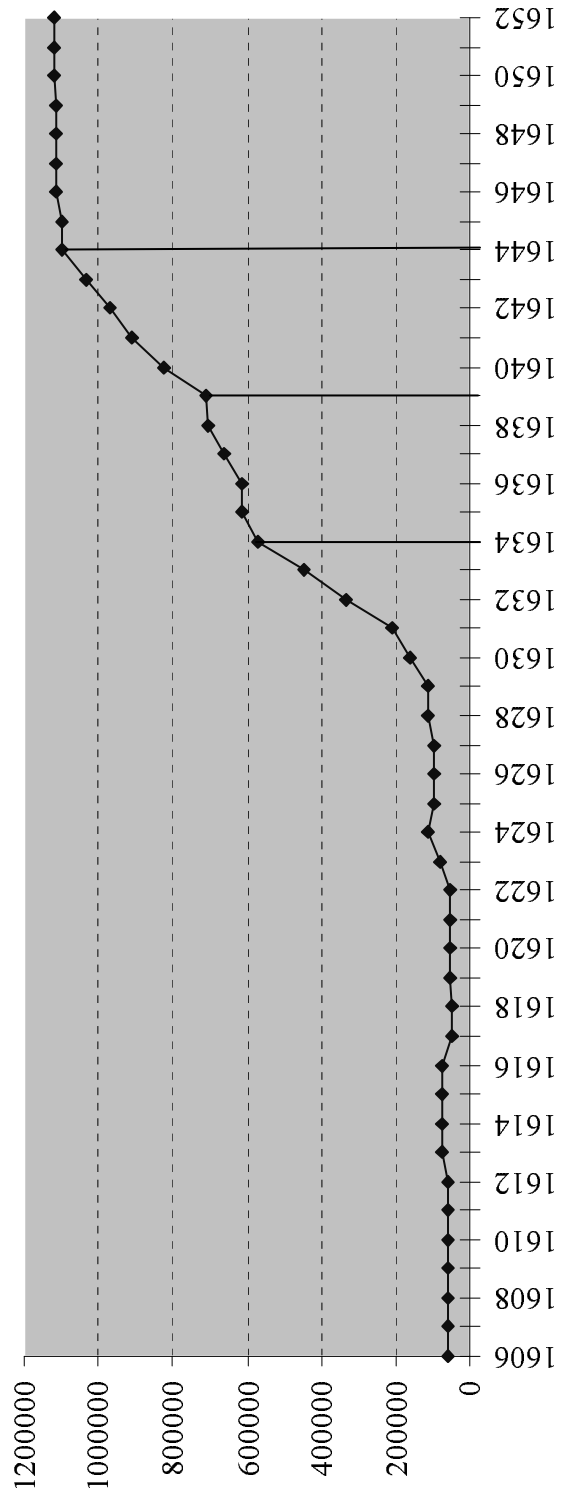
GRAPHIQUE 8

Evolution des propriétés foncières (terres et maisons) de Claude de Bullion



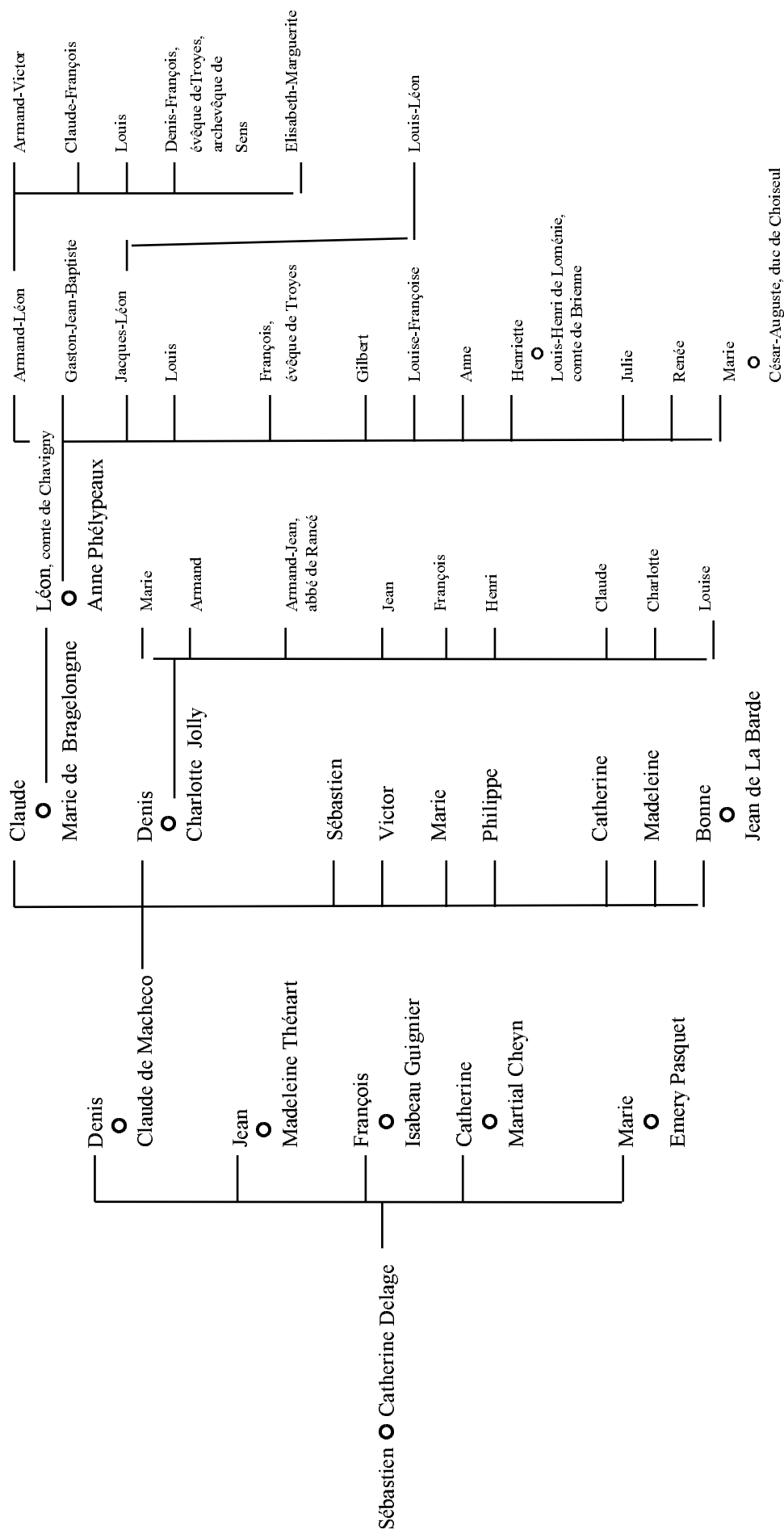
GRAPHIQUE 9

Evolution des propriétés foncières (terres et maisons) de Claude Bouthillier



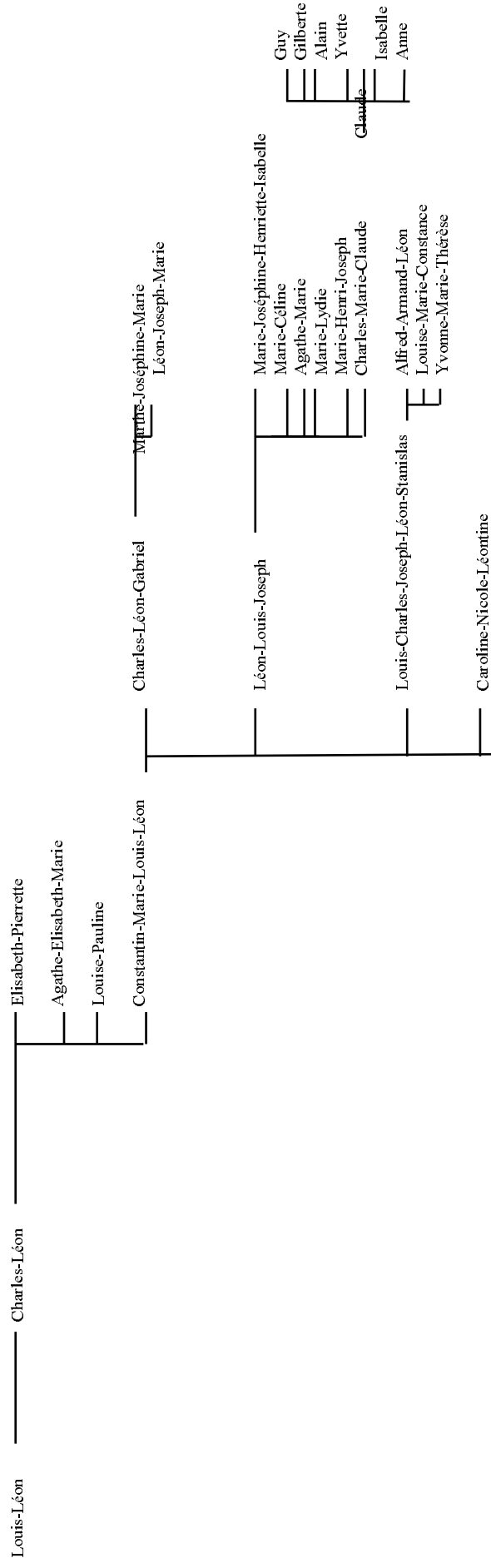
GENEALOGIES

GENÉALOGIE 1.1 - Famille Bouthillier⁷¹⁰

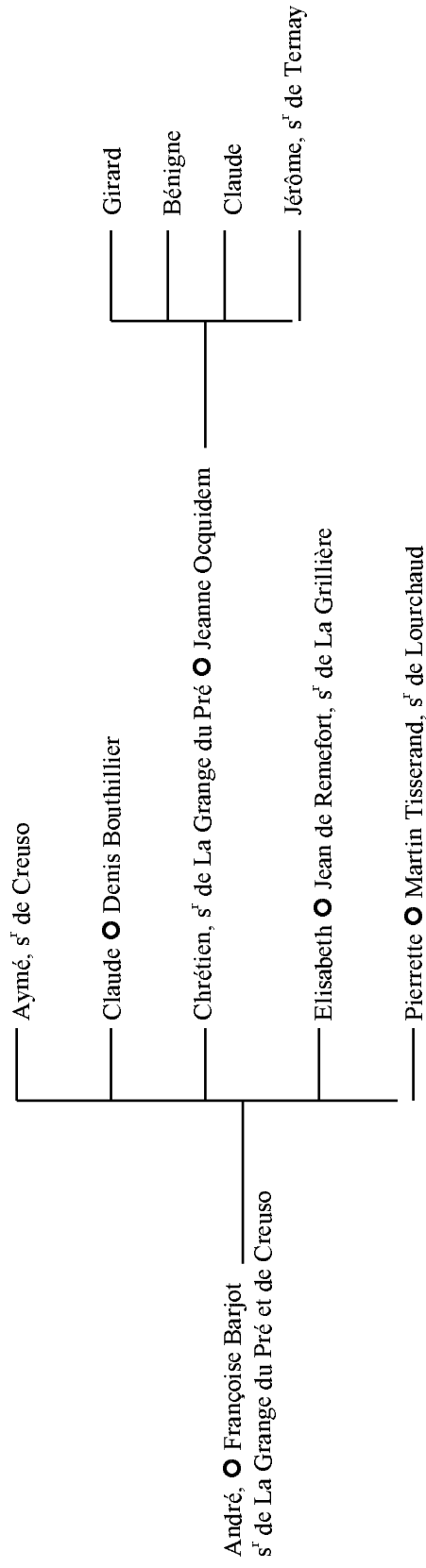


⁷¹⁰ Cette généalogie n'est volontairement pas exhaustive, car elle n'a été établie que pour éclairer le texte. Outre les nombreuses informations trouvées dans le minutier central, cette généalogie a été réalisée à partir des documents suivants : BNF, Pièces originales 479 ; BNF, Nouveau d'Hozier 63 ; Cadoret (Olivier de), [La Famille de Bouthillier, XVIII^e-XX^e siècle], dans *Héraldique et généalogie*, n°3, 1983, p. 292-293.

GENEALOGIE 1.2 - Famille Bouthillier

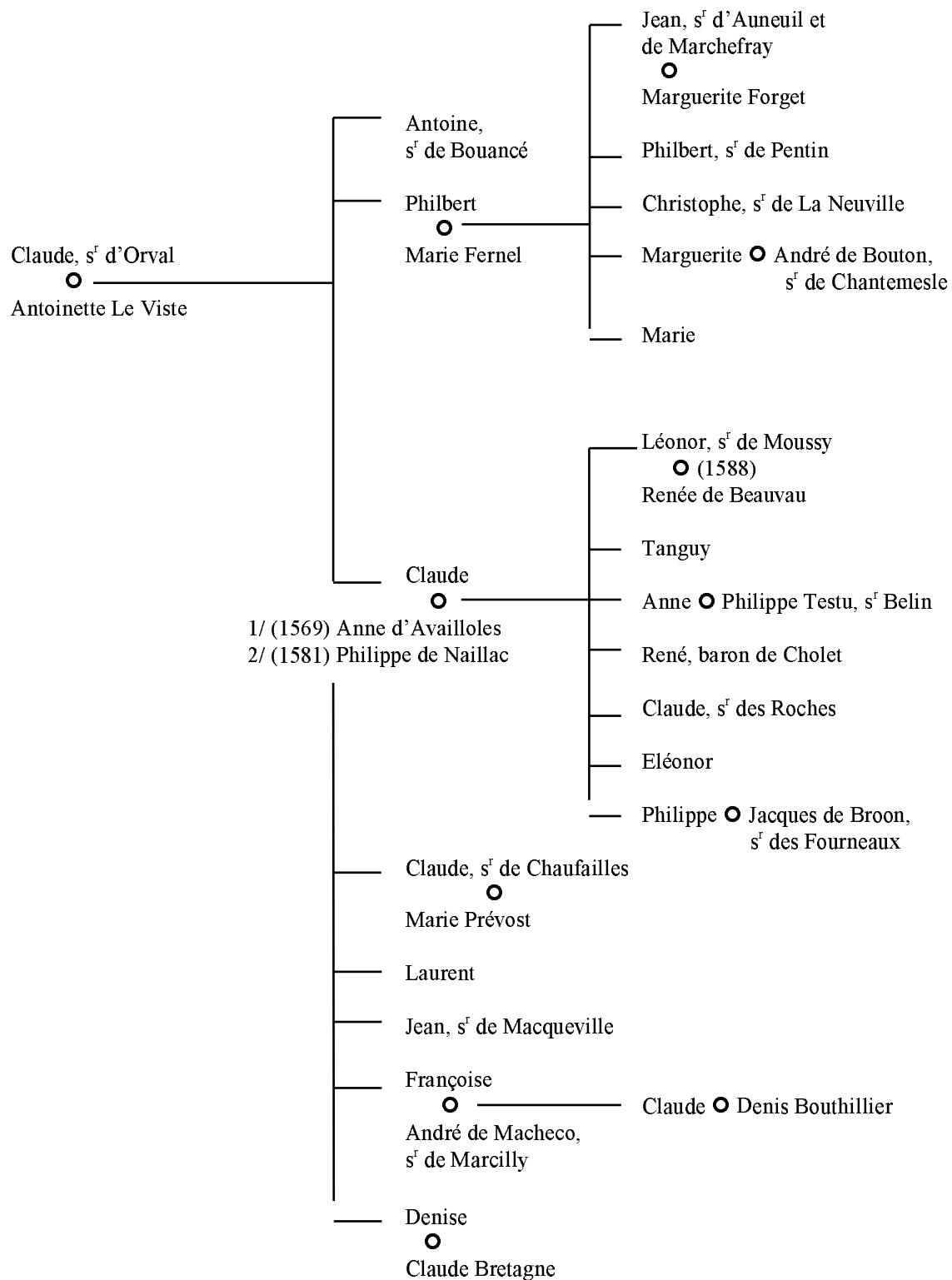


GENEALOGIE 2 - Famille de Macheco⁷¹¹



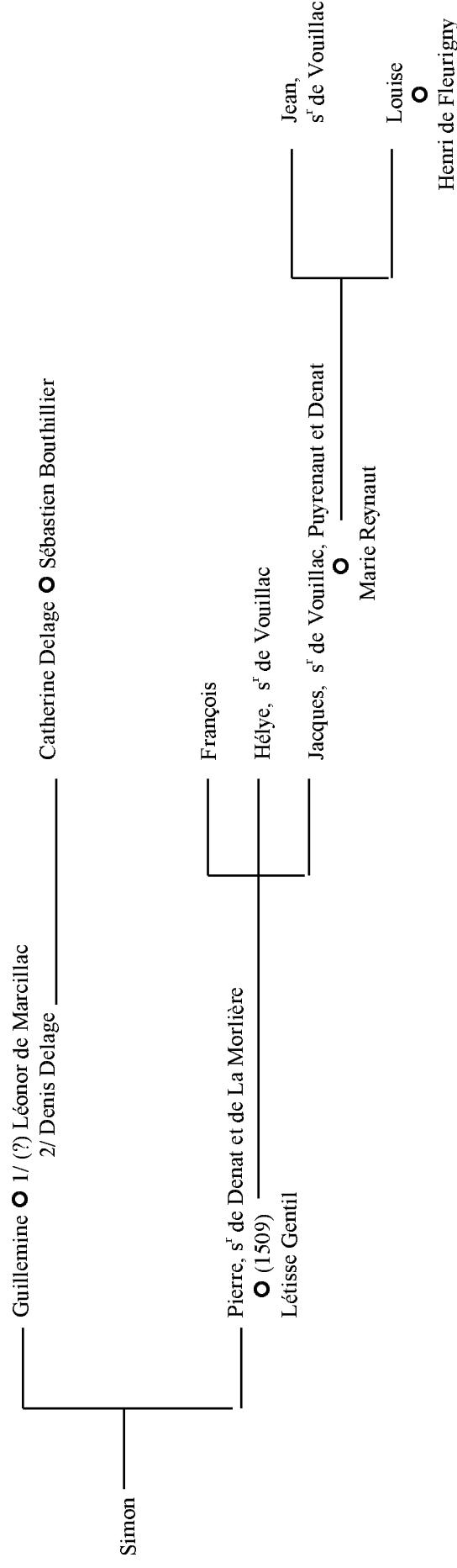
⁷¹¹ Cette généalogie a été réalisée à l'aide du manuscrit de la BNF coté Cabinet d'Hozier 220.

GENEALOGIE 3 - Famille Barjot⁷¹²



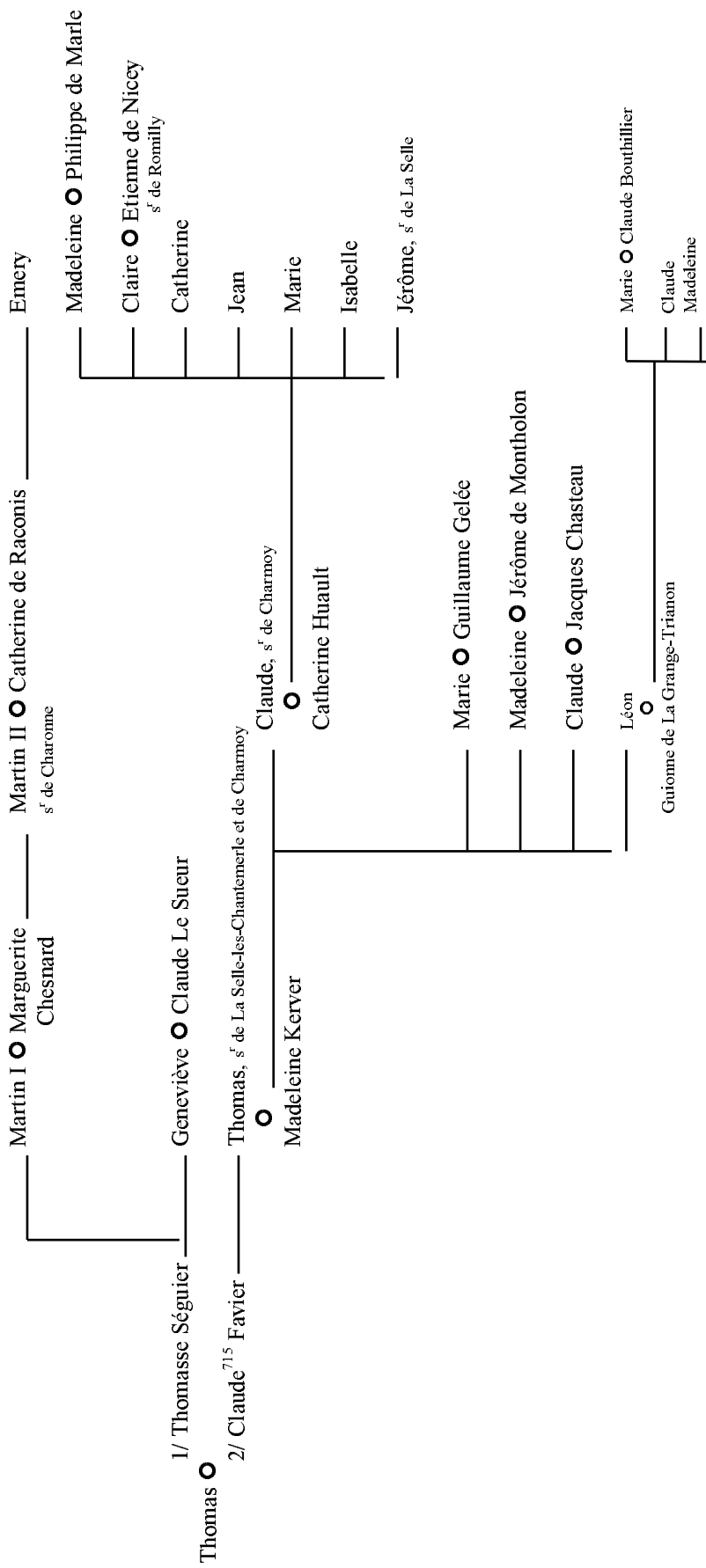
⁷¹² L'essentiel de cet arbre généalogique est tiré des dossiers bleus de la BNF (BNF, Dossier Bleu 58).

GENEALOGIE 4 - Famille Boessot⁷¹³



⁷¹³ Cette généalogie a été établie à l'aide des dossiers bleus de la BNF (Dossier bleu 104).

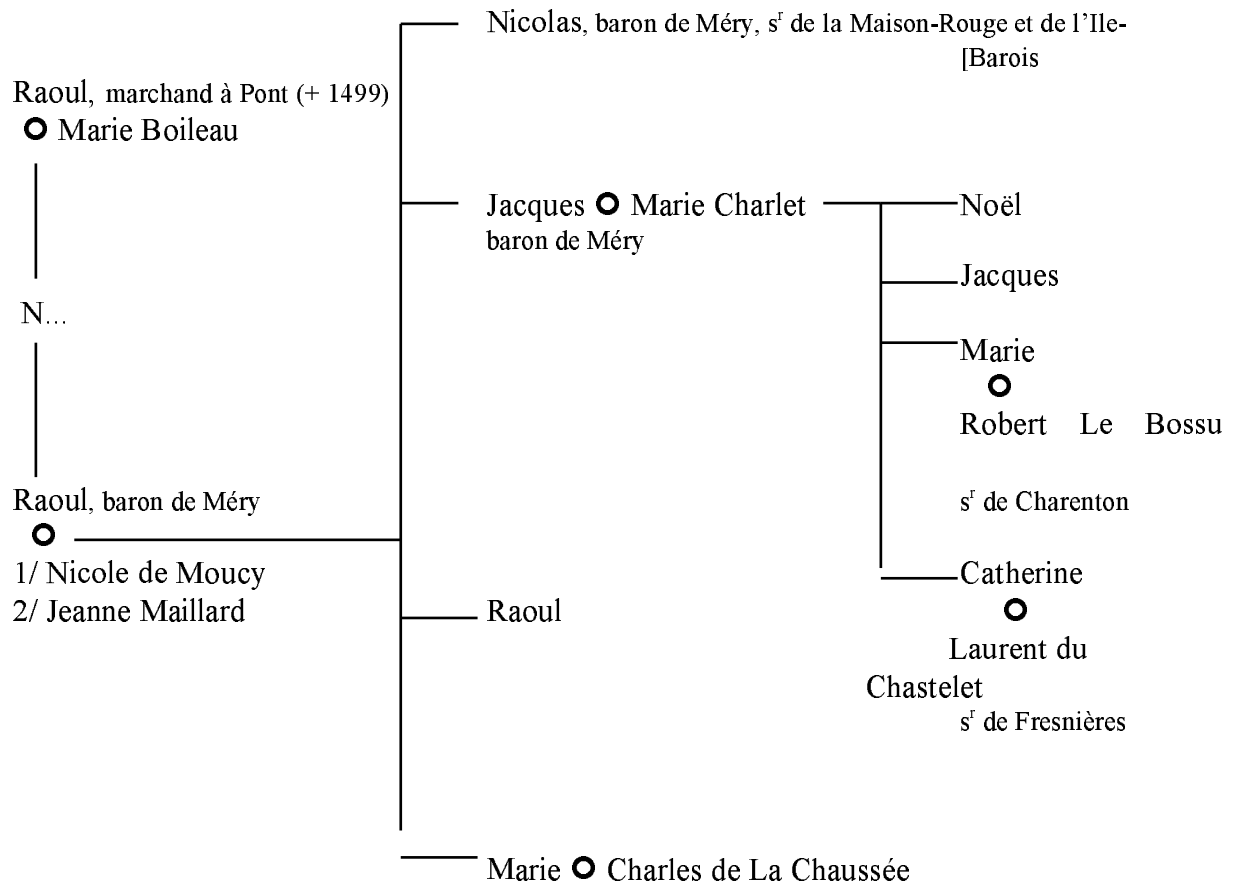
GENEALOGIE 5 - Famille de Bragelongne⁷¹⁴



⁷¹⁴ Cette généalogie a été réalisée à l'aide des actes notariés et du manuscrit du cabinet des titres de la BNF coté Pièces originales 490.

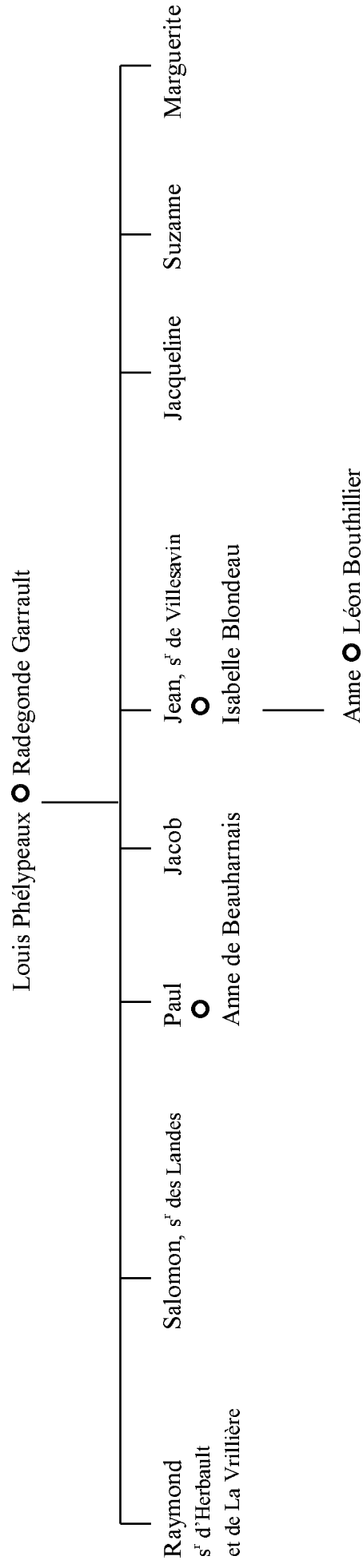
⁷¹⁵ Le *Discours généalogique* de Pierre de Bragelongne donne Marie Favier, ainsi que le manuscrit de la BNF coté Pièces originales 490. Nous suivons ici les minutes notariales, qui donnent Claude (MC, ét. LXXXVI, 256, 18 janvier 1638 ; ADA, E* 2980, 15 janvier 1611).

GENEALOGIE 6 - Famille Favier⁷¹⁶



⁷¹⁶ Cette généalogie a été constituée à l'aide des actes notariés et du manuscrit de la BNF coté Pièces originales 1111.

GENEALOGIE 7 - Famille Phélypeaux⁷¹⁷



⁷¹⁷ Cette généalogie est tirée de : Boisnard (Luc), *Les Phélypeaux, une famille de ministres sous l'Ancien Régime : essai de généalogie critique*, Paris, 1986.

INDEX

Les noms de lieu sont en italique.

A

Adre (d') 74

Agapet 102

Aire-sur-l'Adour 34, 119

Alardin (Pierre) 71

Alègre (Christophe, marquis d') 96, 97

Alençon 230, 231

Amadon (Pierre) 170

Amboise 134

Amelot de La Houssaie (Nicolas) 143,
144

Amiens 117

Anastase le bibliothécaire 102

Angenoust (Bernard) 197

Angers 112, 113, 134, 167

Angleterre 69, 107, 108, 217

Angoulême 4, 16, 71, 75, 76, 77, 79, 80,
82, 83, 84, 85, 124, 127, 128, 181, 186,
256, 257

Angoumois 72, 73, 80, 82, 84, 85, 90,
133, 177, 255

Anne d'Autriche 119, 123, 140, 141,
146, 151, 154, 160, 191, 220

Anne de Bretagne 69

Anselme (Père) 68

Antibes 150

Arçay (prieuré d') 118

Ardier (Paul) 151, 152, 199

Argenteuil 164

Arlington-Heights 11

Arnaud de Pomponne 8

Atlanta 11

Aubert du Petit-Thouars (famille) 30,
166

Aubert (Georges), s^f du Petit-Thouars
166

Aubin (Antoinette) 84

Auffay (prieuré d') 127

Aumont (Louise d') 204

Austrasie 103

Avignon 119, 128

Avoine 153

Aymoin 102

Ayrault (Pierre) 112, 113

B

- Bailleul (famille de) 71
- Bailleul (Nicolas de) 71, 141
- Bailleul (Pierre de) 71
- Bailly (Guillaume de) 198
- Balthazar (Jean) 220
- Barjot (famille) 13, 87, 90, 94, 95, 96, 98, 169, 170, 188, 190, 191
- Barjot (Antoine) 86, 87
- Barjot (Claude), s^r de Chaufailles 86, 87, 94, 165
- Barjot (Claude), s^r de Moussy 13, 86, 87, 95, 129, 165, 167, 169, 188, 189, 190, 191, 227
- Barjot (Claude), s^r des Roches 129, 191
- Barjot (Denise) 204
- Barjot (Eléonor) 191
- Barjot (Françoise) 86, 87
- Barjot (Jean), s^r de Macqueville 87, 95, 117, 127, 189
- Barjot (Jean), s^r de Marchefray 183, 189, 227
- Barjot (Léonor) 96, 169, 170, 172, 189, 190, 191, 227
- Barjot (Marguerite) 228
- Barjot (Philbert) 5, 81, 86, 87, 90
- Barjot (Philippe) 191
- Barjot (René) 191, 227
- Barjot (Tanguy) 191
- Baron (Jacques) 77
- Baschet (Armand) 9
- Bassompierre (François de) 151
- Battoir (rue du)* 85, 88, 121, 125, 172, 173, 186, 190
- Baulon (Hélie de) 183
- Bayard (Françoise) 245
- Beauclerc (Charles de) 132
- Beauharnais (Anne de) 151, 152
- Beauvau (Louis de) 206
- Beauvau (Madeleine) 169
- Beauvau (Renée de) 169, 170
- Bellegarde (Roger de Saint-Lary et de Thernes, duc de) 143, 151
- Bellièvre (Pomponne de) 136, 157, 217
- Belloy (Pierre de) 108
- Bérard (Claude de) 157
- Bérard (François de) 157, 227
- Bertrand (Pierre) 141
- Béthune (Philippe de) 134
- Blanc-Bernard (Denis) 73

Blanchard (Guillaume) 91

Blanchefort (François de) 207, 211

Blois 152

Blondeau (Bénigne) 151, 152

Blondeau (Claude) 152

Blondeau (Elisabeth) 151

Blondeau (Gilles) 151, 152

Blondeau (Guy) 151

Boessot (famille) 13, 75, 188, 212

Boessot (Catherine) 76

Boessot (Guillemine) 71, 75

Boessot (Jacques) 188

Boessot (Louise) 212, 227

Boessot (Pierre) 75

Boessot (Simon) 75

Bois-de-l'Épinart 207, 213

Boisépinard, v. *Bois-de-l'Épinart*

Bontemps (Mathieu) 13, 121

Bouguyer (Jean et Pierre) 189

Bourbon-l'Archambault 145

Bourgogne 121, 133, 151, 154, 156, 190

Bourrie (la) 205

Bouthillier (Armand-François) 220

Bouthillier (Armand-Jean), abbé de Rancé 3

Bouthillier (Armand-Léon) 3, 70, 220

Bouthillier (Armand-Victor) 220

Bouthillier (Bonne) 121, 122, 123, 129, 157, 179, 181

Bouthillier (Catherine) 78, 79, 80, 124

Bouthillier (Charles-Léon-Gabriel) 10

Bouthillier (Claude-Louis) 8

Bouthillier (Denis), s^r de Rancé 3, 91, 121, 123, 129, 146, 154, 156, 157, 179, 180, 181, 184, 185, 190

Bouthillier (Denis-François) 3, 8, 9

Bouthillier (François), élu en Angoumois 76, 80, 82, 118

Bouthillier (Gabrielle-Pauline) 220

Bouthillier (Guillaume) 68

Bouthillier (Henriette) 3

Bouthillier (Huguenin) 68

Bouthillier (Jean), sire de Maupertuis 4, 68, 69, 70

Bouthillier (Jean), avocat 80, 81, 87, 159

Bouthillier (Léon) 3, 4, 6, 7, 120, 135, 136, 137, 138, 141, 143, 144, 145, 148,

150, 151, 153, 154, 156, 157, 206, 210,
214, 215, 220, 221, 229, 237, 239, 240,
244, 257

Bouthillier (Léon-Joseph-Marie) 10

Bouthillier (Louis) 70, 72, 86

Bouthillier (Louis-Léon) 220

Bouthillier (Madeleine) 117, 123

Bouthillier (Marie), fille de Sébastien
Bouthillier, 79, 80

Bouthillier (Marie), fille de Denis
Bouthillier 116, 117, 123

Bouthillier (Marie), fille de Léon
Bouthillier 3

Bouthillier (Philippe) 117, 123

Bouthillier (Pierre) 69

Bouthillier (Quentin) 68

Bouthillier (Sébastien) 4, 16, 69, 70, 72,
75, 76, 77, 79, 80, 82, 83, 118, 188,
255, 256, 257

Bouthillier (Sébastien), évêque d'Aire
87, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 123,
124, 127

Bouthillier (Suzanne) 80, 82

Bouthillier (Victor) 3, 114, 116, 120,
123, 129, 179, 181, 186, 227

Bouthillier (Yves) 73

Bouthillier-Chavigny (Charles-Marie-
Claude de) 11

Bouthillier-Chavigny (Gilberte de) 11

Bouthillier de Senlis (famille) 73

Bouton (Hugues de) 132, 228

Bragelongne (famille de) 122, 146

Bragelongne (Claire de) 202, 227, 228

Bragelongne (Claude de), sœur de Léon
de Bragelongne 195

Bragelongne (Claude de) 122

Bragelongne (Emery de) 146

Bragelongne (Léon de) 121, 122, 194,
195

Bragelongne (Madeleine de) 195

Bragelongne (Marie de), sœur de Léon
de Bragelongne 195

Bragelongne (Marie de), fille de Léon de
Bragelongne 72, 121, 122, 140, 143,
144, 145, 146, 147, 148, 150, 156, 194,
195, 196, 197, 202, 206, 207, 212, 214,
220, 221, 225, 227, 232, 242, 243

Bragelongne (Martin II de), 146

Breauté (Pierre de) 206

Brebar (Françoise) 166

Bretagne (Claude de) 204

Bretagne (Renée de) 204

Bretagne 4, 67, 68, 69, 73, 98, 133

Brethe (Marie) 235

Brézé (famille de) 193, 194

Brézé (Urbain de Maillé, marquis de)
147, 151, 194, 204

Brézé (Armand de Maillé, futur duc de)
147

Brézé, v. Maillé-Brézé

Brienne (Antoine de Loménie, s^f de
Brienne) 138

Brienne (Louis-Henri de Loménie,
comte de), s^f de La Ville-aux-Clercs 3,
138, 143, 217, 218, 219

Broc (Charles I de) 193

Broc (François de) 194

Broc (Pierre de), abbé de Cinq-Mars
194

Broc (Sébastien de) 171, 193

Broon (Jacques de) 191

Brûlart (Pierre), s^f de Puyzieux 129, 139

Brûlart (Nicolas), s^f de Sillery 249

Bullion (Claude de) 134, 135, 140, 155,
172, 239, 243, 244, 245, 247, 248, 249,
250, 253, 254

Bullion (Jean de) 249

C

Caillaud (Marie) 220

Canada 11

Carpentier (Pierre) 98

Caves (les) 147, 194, 195, 197, 212,
214, 216, 238

Cécigny 205, 210, 212

Champagne 133, 141, 194, 195, 197,
198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 210,
211, 212, 214, 235, 240, 242

Champhuon (Jean de) 170

Chantal (Jeanne de) 114

Chanteloube (Jacques d'Apchon, s^f de)
132

Chantemesle, v. Bouton

Chapelle-Godefroy (la) 201, 202

Charente (rivière) 77

Charente 67, 70

Charente-Maritime 73

Charpentier (Denis) 132, 231

Chastegnier (Louis) 98
 Châtelain de Bar (Jacques) 68
 Châtillon (Gaspard III de Coligny, maréchal de) 200
 Chaulnes (Honoré d'Albert, duc de) 150
 Chauvelin (Germain-Louis de) 8, 9
 Chavigny (François de) 8
 Chavigny (Jean-Max de) 11
 Chavigny, v. Bouthillier (Léon)
Chavigny 203, 204, 205, 210, 212, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 228, 238, 240
 Chevreuse (Claude de Lorraine, duc de) 198, 234
 Cheyn (Martial) 79, 124, 125
Chinon 92, 153, 165, 203, 204
 Choiseul (César-Auguste, duc de) 3
 Choisy (François-Timoléon, abbé de) 124, 144
Choisy-sur-Seine 162, 163, 164, 181, 186, 187
 Cinq-Mars, v. Broc (Pierre de)
 Claire (sainte) 113
 Clermont (Catherine de) 98
Clermont (collège de) 97
Clèves (hôtel de) 234
 Clotaire I^{er} 101, 102, 103
Cochère (la) (prieuré de) 118, 127
 Cœuvres (François Annibal, marquis de) 136
 Colanges (Claude) 88
 Colbert (Jean-Baptiste) 246
 Concini (Concino) 92
 Condé (Henri II de Bourbon, prince de) 125
 Condé (Louis II de Bourbon, prince de) 141, 148, 151
 Condé (Marie de Bourbon, prince de) 94
 Conrart (Valentin) 244
Constantinople 102
 Conti (François de Bourbon, prince de) 151
 Conti (Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de) 198, 234
Corbie 200
 Cornuel (Claude) 248
 Corron (Pierre) 166
Crancey 198, 201, 210, 215

D

- Dalègre (Anne) 176
- Dautreste (Marguerite) 68
- Dauzat (Albert) 73
- Debar (François) 75
- Delage (famille) 75
- Delage (Catherine) 4, 71, 75, 76, 79, 83
- Delage (Denis) 71, 75
- Delage (Guillemot) 75
- Delage (Phelipot) 75
- Delaunay (Daniel) 152
- Delbene (Guy) 162
- Deloche (Maximin) 144
- Deprahec (Blaise) 82
- Descartes (René) 103
- Desmé de Chavigny (Auguste-Jean-Marie) 220
- Desmé de Chavigny (Charles) 220
- Desmé de Chavigny (Claude) 220
- Desmé du Buisson (Jean-Pierre) 220
- Dexmier (Hélie) 77
- Dijon* 3, 85, 86
- Dodieu (Louis) 188
- Dol-de-Bretagne* 68
- Dombes (Henri de Bourbon, prince des) 124
- Dominici (Domenico) 221
- Dorléans (Louis) 107
- Dubois (Catherine) 82
- Dubois (Jeanne) 82
- Dubois (Marie) 82
- Dubois (Pierre) 80, 82, 84
- Du Bouchet (Henri) 207
- Du Cambout (César) 146
- Dufaur de Pibrac (Guy) 158
- Du Gretz (Edme) 197
- Du Petit-Thouars, v. Aubert
- Du Plessis (famille) 124, 125
- Du Plessis (François) 124
- Du Plessis (Nicole) 147, 148, 194
- Dupont (Nicolas) 97, 160, 173, 190
- Duret (Charles) 202
- Dupuy (Claude) 98
- Dupuys (Madeleine) 163
- Dutillet (Jean) 232
- Duvergier de Hauranne (Jean) 119, 120

E

Effiat (Antoine Coiffier de Ruzé,
marquis d') 134, 151

Eperon (rue de l') 173, 174, 180, 181,
186, 190, 23, 234, 236

Escoubleau (Charlotte d') 205

Esternay 10, 11

Estourneton (René d') 209

Estivalle (Louis) 84

Eure-et-Loire 10

Evreux 204

F

Fabert (Abraham de) 11

Falaise 96

Fancan, v. Langlois (François)

Faure (Angélique) 249

Favier (famille) 212

Favier (Jacques) 201

Favier (Marie) 201

Favier (Nicolas) 201

Favier (Raoul) 196, 201

Fernel (Marie) 81, 86, 87, 159

Fevret de Fontette (Charles-Marie) 8

Fiesque (Marie de) 206

Fleurigny (Henri de) 211, 212, 213, 227

Fleurigny (Louis de) 212, 213, 227

Fleurigny (seigneurie de) 213

Fontainebleau 144

Fontevrault 98, 117, 167, 191

Forêt (la) (fief de) 166, 167, 190

Foularton (Antoine de) 207

Foret (Philippe) 201

Forget (Léonard) 70, 86

Fortis (François de) 235

Foujon 198, 215

Fouilletourte 122, 169, 170, 171, 177,

180, 181, 183, 184, 190, 193

Fouquet (Nicolas) 247

Fournieux (métairie de) 167, 196

Franche-Comté 200

François (saint) 114

François de Sales (saint) 115

François I^{er} 76

François II, duc de Bretagne 69

Froissart (Jean) 68, 74

G

Gallet (Mesmes) 166, 167, 196, 228

Garges 121, 122, 194

Gaston d'Orléans 3, 134, 140, 151

Gautier d'Yvetot 101, 102
 Gautier (Pierre) 84
 Gendre (Jean) 217, 223
Gerce (île de) 77, 83
 Girard (Nicolas) 235
 Girault (Herbert) 160
Gisors 96
Gisy-les-Nobles 208, 211, 213, 215, 228
 Gobelin (François) 232
 Gondi (Albert de) 98
 Gondi (Claude-Marguerite de) 98
 Gondi (Jean-François de) 120
 Gondi (Jérôme de) 160
 Gondi (Pierre de) 118, 119
 Gonzague (Marie de), princesse de Mantoue 244
 Gourdin (Jacques) 163
 Goyon (Guillaume) 68
 Goyon (Jean) 68
 Goyon (Philipote) 68
Graillois (tour de) 150
Grande-Gaudrée (la) 206, 211
 Grégoire de Tours 102, 103
Grève (la), voir *Crancey*
 Grillon (Pierre) 9
 Guémadeuc (François de) 149
 Guerreau (Pierre) 154, 155
 Guibert (Jean) 70
 Guignier (Isabeau) 80, 82
 Guillemeau (Ambroise) 178
 Guimier (Anne) 80
 Guimier (Madeleine) 80
 Guise (Charles de Lorraine, duc de) 198
 Guitart (Renaud) 96

H

Halbert (René) 167, 178
 Hardiau (Joachim) 177
 Harlay (Achille de) 198
Harpe (rue de la) 232, 233, 236
 Haultemer (Guillaume de) 176
 Hennequin (Elisabeth) 228
 Henri II 76
 Henri III 4, 9, 111
 Henri de Navarre 92, 101, 105, 107, 108, 109, 110, 111
 Henri IV 113
Hollande 244, 245
 Houlebec (maison de) 68
 Houlier (Marc) 183

Hozier (Pierre d') 67, 71

Hurault (Philippe) 189

I

Ile-Boucheuze 201

Ile-Bourois 201

Ile-de-France 72, 133, 206, 210, 212,
213, 215, 240

Italie 222

J

Jalesnes (Claude de) 193

Jérôme (saint) 113

Jobelin (Anne) 169

Joigny de Pamèle (Valérie-Joséphine-
Marie) 10

Joly (Charlotte) 121, 156

Joly (Claude) 5, 91, 101

Joly (François) 121

Joseph (Père) (François Leclerc du
Tremblay, dit le) 132

Joyeuse (François, cardinal de) 9

Joyeuse (Henriette-Catherine de),
duchesse de Guise 234

Jugon 69

L

La Barde (famille de) 157

La Barde (Claude de) 157, 227

La Barde (Denis de) 157

La Barde (Jean I de) 121, 129, 136, 157

La Barde (Jean II de) 157, 254

La Barre (Anne de) 235

La Barre (Jean de) 167

La Bourdaisière (Philibert Babou,
cardinal de) 77

La Bourdaisière (Jean Babou, s^r de) 4

Lafille (Louis de) 201

Lagebaston (François de) 84

La Grange (Charles de) 141

La Grange (Claude de) 207, 227

La Grange (Guyonne de) 121

La Grange (Innocent de) 122

La Grange (Sébastien de) 122

La Martelière (Pierre de) 97, 99, 112

Lambert (Marguerite) 80, 118

Lambert (Thomas) 118

Lamoignon (Marie) 88

Langlois (François), s^r de Fancan 126,
230

Langlois (Vincent) 125, 126
 La Porte (François de) 124
 La Rivière (Louis de) 199
 La Rochefoucault (Claude d'Estissac, comtesse de) 159
 La Rocheflavin (Bernard de) 158
 La Rochelambert (Henri de) 10
 La Rochemlambert (Roger de) 11
 La Valette (Louis de Nogaret d'Épernon, cardinal de) 151
 Le Barbier (Louis) 234
 Le Bossu (François) 205, 228
 Le Briseuil (Anne) 98
 Lecamus (Catherine) 194
 Leclerc (Jean) 230
 Leclerc du Tremblay (Charles) 155
 Lecoq (Aymard) 75
 Ledoux (Jean) 189, 190
 Lefèvre d'Ormesson (Olivier) 141
 Legras (Nicolas) 80, 81
 Legras (Simon) 80
 Lelong (Père) 8, 9, 10
 Léon le Grand, empereur 105
 Lemaistre (Jean) 208, 228
 Le Maygnan (René) 166
 Lemuet (Pierre) 216, 217, 218
 Lenain (Jean) 128
 Leprestre (Guillaume) 235
Lerné 153, 205
 Leroy (François) 204, 218
 Leroy (Louis) 204
 Leroy (Madeleine) 204
 Lescudier (Jean) 162, 163
Lespine 207, 213, 215
 L'Estoile (Marguerite de) 189
 Le Sueur (Eustache) 221, 222
 Le Veneur (Diane) 204
 Lindsey (Robert Bertie, comte de) 130
 Lionne (Hugues de) 8
 Lizée (François de) 80
 Loisel (Antoine) 5, 91
 Loménie, v. Brienne
Loudunois 205
 Louis XI 102
 Louis XII 76
 Louis XIII 102, 134, 137, 139, 140, 141, 150, 243
 Louis XIV 8, 76, 140
Loumeau 79, 83

Louvois (François Michel Le Tellier,
marquis de) 217

Luxembourg 200

Luxembourg (hôtel du) 233, 243

Luynes (Charles d'Albert, duc de) 129

Lyon (François de) 87

Lyon 133

M

Macheco (famille de) 188, 190

Macheco (Claude de) 5, 86, 87, 113,
116, 166, 179, 180, 189, 190, 196

Macheco (Chrétien de) 86

Macheco (Elisabeth de) 189

Mahomet 102

Maillé-Brézé (Claire-Clémence de) 147

Maillé-Brézé (Eléonore de) 193

Maillé-Brézé (Jeanne de) 147

Maillé, v. Brézé

Maison-Rouge (la) 201, 214

Malvierne (famille) 166

Mangot (Claude) 5

Mangot (Mathurin) 207

Marboué 10

Marcel (Etienne) 233

Marcillac (Bernard de) 75

Marguerite de Valois 188

Marne 10

Martel (Jean) 114

Masses (Daniel) 218, 219, 223

Maupertuis 69

Maurel (Christian) 71

Mazarin (Jules, cardinal) 141

Marie de Médicis 5, 115, 128, 129, 130,
131, 132, 150, 151, 154, 156, 157, 167,
229, 233, 238, 243

Méditerranée 136, 137

Meignelay, v. Gondi (Claude-
Marguerite)

Mesgrigny (Jean de) 189

Mesmes (Claude de) 141, 166

Mesnil-les-Pars (le) 194, 195, 238

Metz 132, 133

Meudon 217

Michaud (Hélène) 164

Michery 206, 208, 211, 213, 215

Molé (Edouard) 189

Molé (Mathieu) 189

Montagnes (les) 83, 84, 177

Montbazon (Hercule de Rohan, duc de) 135, 151

Montholon (Jérôme de) 122

Montmoreau (prieuré de) 127

Montmorency (famille de) 98

Montmorency (François de), s^r de Hallot 96

Montmorency (Jacques de), s^r de Crèvecœur 96

Montmort 10

Montpensier (Anne Marie Louise d'Orléans, duchesse de) 217

Montpensier (François de Bourbon, duc de) 79, 124

Montsoreau 204

Morant (Thomas) 139, 140

Moreau (Guy de) 86

Moreri (Père) 69

Morton (prieuré de) 117, 118

Mothe (la) 207, 213

Mousnier (Roland) 191, 255

N

Naillac (Elisabeth de) 94

Naillac (Gabrielle de) 94

Naillac (Philippe de) 94, 95, 96, 129, 169, 188, 227

Naillac (René de) 94

Nantes 69

Nesmond (François) 80

Neustrie 103

New-York 11

Nicey (famille de) 202, 212

Nicey (Etienne de) 122, 202, 227, 228

Nogent-sur-Seine 198, 199, 202, 204, 215, 229, 230, 239, 240

Normandie 68, 73, 101, 133, 157, 176, 204, 230

Nugault (Jean) 202

O

Oger (Christophe) 129

Oger (Claude) 129

Olivier (Eugène) 10

Olivier (Louis) 88

Orange (Henri Frédéric, prince d') 244

Orson (Jean) 82

Ossonvilliers (Claude d') 97

P

- Paon (rue du)* 93, 121, 172, 173, 180, 181, 190, 232, 233, 234, 235, 236
- Parc-de-Pont* 195
- Pars* 199, 215
- Particelli (Michel), s^r d'Hémery 233, 234
- Pas (Elisabeth de) 166
- Pasquet (famille) 84
- Pasquet (Emery) 79, 84
- Pasquet (Pierre) 84
- Pasquier (Etienne) 164
- Pasquier (Théodore) 256
- Pays-Bas* 132, 136
- Pays-de-Loire* 73
- Pehu (Claude) 96, 97
- Petit (Léon) 144
- Petit-Thouars (le)* 165, 166, 167, 169, 170, 178, 180, 181, 185, 190, 196, 203, 228, 237
- Pharamond 103
- Phélypeaux (famille) 152
- Phélypeaux (Anne) 151, 152
- Phélypeaux (Jacob) 151, 152
- Phélypeaux (Jean), s^r de Villesavin 128, 151, 228
- Phélypeaux (Louis) 138, 153
- Phélypeaux (Marguerite) 151, 152
- Phélypeaux (Paul) 152
- Phélypeaux (Raymond), s^r d'Herbault 133, 188, 151, 152
- Phélypeaux (Raymond) 151, 152
- Phélypeaux (Salomon) 151, 152
- Phélypeaux (Suzanne) 152
- Philippe le Hardi 91
- Picardie* 3, 72, 133, 156, 200, 204
- Pierre-des-Autels (la)* 195
- Place-Royale* 141, 235
- Poitevin (Robert) 166
- Poitiers* 117, 118
- Polot (Antoine) 218
- Pomponne (Simon Arnaud, marquis de) 8
- Pont-sur-Seine* 129, 145, 195, 196, 197, 198, 201, 202, 210, 212, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 234, 238
- Pot (Madeleine de) 94
- Potier (Nicolas), s^r d'Ocquère 130, 131
- Prévost (Gabriel) 165, 166, 167, 190

Prévost (Marie) 165

Provence 133, 150

Prunay (Claude) 206

Q

Québec 11

Quilliet (Bernard) 77, 164

Quincampoix 201

R

Raguier (Claude de) 157, 227

Rancé, v. Bouthillier (Denis)

Ranum (Orest) 3, 125, 136, 137, 142,
247

Rassay (moulin de) 166

Remefort (Jean de) 189

Richelieu (Antoine de) 124

Richelieu (Armand-Jean du Plessis,
cardinal de) 3, 10, 92, 114, 118, 119,
120, 124, 125, 126, 128, 129, 131, 134,
138, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146,
147, 148, 149, 151, 154, 156, 166, 193,
194, 203, 216, 230, 231, 243, 244, 247,
257

Richer (Edmond) 118

Richet (Denis) 72

Robert (Isaac) 152

Robillard (famille) 172, 190

Robillard (Geneviève) 190

Robillard (Jean) 170

Robillard (Louis) 172

Robillard (Nicolas) 170

Robillard (Roland) 172

Rochelle (la) 130, 133

duc de Rohan aux Grisons 135

Rohan, v. Montbazon

Romain (saint) 96, 97, 104, 105

Rome 9, 99, 114, 119, 144

Romilly-sur-Seine 195, 198, 202

Rouen 96, 97, 104, 127, 204

Rouville (famille de) 205

Rouville (François de) 204, 228

Rouville (Jacques de) 205

Ruault (Jean) 101, 102, 103

Rungis 233

S

Saint-André (paroisse) 83

Saint-André-des-Arts (paroisse) 174

Saint-Antoine-des-Champs (abbaye) 117
Saint-Aubin 201, 202, 215
Saint-Brieuc 157
Saint-Côme et Saint-Damien (église) 93, 127
Saint-Côme et Saint-Damien (paroisse) 88, 172, 174
Saint-Etienne (paroisse) 153
Saint-Germain (porte) 174
Saint-Germain-des Prés 95
Saint-Germain-l'Auxerrois (paroisse) 234
Saint-Jacques (faubourg) 117, 233
Saint-Martin (église) 220, 222
Saint-Martin (rue) 232
Saint-Martin-de-Ré 73
Saint-Mathias-sur-Richelieu 11
Saint-Maurice (paroisse) 153
Saint-Mexme (paroisse) 153
Saint-Nectaire (Henri de) 244, 245
Saint-Nicolas-des-Champs (église) 220
Saint-Paul (hôtel de) 233, 245
Saint-Paul (paroisse) 83
Sainte-Chapelle (fief de la) 194
Sainte-Colombe-les-Sens 207, 211
Sainte-Marie-de-la-Visitation (couvent) 179
Sainte-Marthe (Abel de) 5, 87, 90
Sainte-Marthe (Claude) 5
Salomon (Gabriel) 175, 179, 181, 190
Saulnier (Marie) 170
Saumur 134, 205
Sayne (Nicolas) 85
Scépeaux (Guy de) 94, 95
Schomberg (Henri de) 151, 235
Schomberg (hôtel de) 235
Séguier (famille) 72
Séguier (Madeleine) 146
Séguier (Pierre) 140, 141, 149, 233
Séguier (hôtel) 222
Senneterre, v. Saint-Nectaire (Henri de)
Sens 3, 197, 206
Sergines 206, 211, 215
Serre (Pierre de) 118
Servien (Abel) 131, 136, 241
Soissons 102, 133
Soyres (Jean de) 220
Sublet (Claude), s^t des Noyers 138, 149, 233

Suède 146

T

Thénart (Jean) 80

Thénart (Madeleine) 80

Thiais 162, 163, 164, 181, 186, 187

Thibault (Jacques) 166

Thiers (Adolphe) 216

Thiriot (Jean) 234

Thou (Jacques-Auguste de) 105, 111

Touraine 92, 133, 169, 196, 199, 203,
206, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 237,
240, 242

Tours 3, 92, 134, 152, 165, 189, 218

Touvre (rivière) 83

Trappe (la) (abbaye de) 3, 156

Troyes (Jean de) 195

Troyes 8, 9, 195, 201

U

Ust (Marguerite d') 4, 69, 71

V

Vaugirard (vieille rue de) 233, 243

Verdier (Toussaint) 77

Vesle (Charlotte de) 70

Vignerot (François de), s^r du Pont de
Courlay 149

Vignes (les) 197, 210, 215

Vignier (président) 200

Villeneuve-au-Châtelot (la) 201, 214

Villiers-Boivin 205, 212, 228

Villotreys (Etienne de) 84

Vincennes 143, 150

Vouet (Simon) 220, 222

W

Württemberg (Frédéric, prince de) 216

Y

Yesmes 230, 231

Yvetot (royaume d') 101, 102, 103, 105

Z

Zamet (Sébastien) 226, 229

TABLE DES ANNEXES

PIECES JUSTIFICATIVES	275
1- Contrat de mariage de Sébastien Bouthillier	276
2 - Contrat de mariage de Claude Bouthillier	279
3 - Contrat de mariage de Léon Bouthillier	284
4 - <i>Avis pour l'union des bénéfices</i> , de Denis Bouthillier	291
5 - Lettre de Sébastien Bouthillier à Richelieu	297
6 - Marché pour la construction du château de Pont-sur-Seine	300
7 - Devis pour la construction de l'aile gauche du château de Chavigny	302
8 - Promesse pour la construction de l'aile droite du château de Chavigny	310
9 - Donation de la terre de Chavigny à Léon Bouthillier	313
TABLEAUX	
Tableau 1 : les rentes constituées à Denis Bouthillier	317
Tableau 1 bis : les rentes constituées par Denis Bouthillier	321
Tableau 2 : les revenus annuels de Denis Bouthillier	322
Tableau 3 : les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Champagne	323
Tableau 4 : les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Touraine	327
Tableau 5 : les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Ile-de-France	328
Tableau 6 : les rentes constituées à Claude Bouthillier	329
Tableau 7 : les rentes constituées par Claude Bouthillier	332

Tableau 8 : les gages, appointements et pensions	333
Tableau 9 : quelques fermes des terres de Claude Bouthillier	335
Tableau 10 : prêts de Denis Bouthillier	336
Tableau 10 bis : prêts à Denis Bouthillier	336
Tableau 11 : prêts de Claude Bouthillier	337
Tableau 11 bis : prêts à Claude Bouthillier	337

GRAPHIQUES

Graphique 1 : évolution de la masse de la fortune de Denis Bouthillier	338
Graphique 2 : les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Champagne	339
Graphique 3 : les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Touraine	340
Graphique 4 : les investissements fonciers de Claude Bouthillier en Ile-de-France	341
Graphique 5 : les investissements fonciers de Claude Bouthillier	342
Graphique 6 : évolution des gages, appointements et pensions perçus chaque année par Claude Bouthillier	343
Graphique 7 : évolution de la masse de la fortune de Claude Bouthillier	344
Graphique 8 : évolution des propriétés foncières de Claude de Bullion	345
Graphique 9 : évolution des propriétés foncières de Claude Bouthillier	346

GENEALOGIES

Généalogie 1 : famille Bouthillier	347
Généalogie 2 : famille de Macheco	349
Généalogie 3 : famille Barjot	350
Généalogie 4 : famille Boessot	351

Généalogie 5 : famille de Bragelongne	352
Généalogie 6 : famille Favier	353
Généalogie 7 : famille Phélypeaux	354
INDEX	355